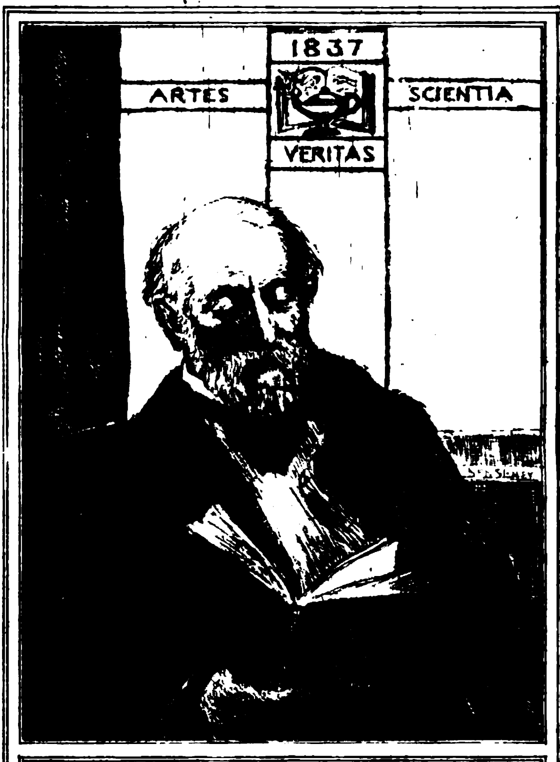

1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS

ESSAI

SUR LES INVASIONS MARITIMES

DES

NORMANDS

DANS LES GAULES.

À *PARIS*,

Chez FANJAT aîné, Libraire, rue Christine, n.° 3.

ESSAI

SUR LES INVASIONS MARITIMES

DES

NORMANDS

DANS LES GAULES;

SUIVI

D'UN APERÇU

DES EFFETS QUE LES ÉTABLISSEMENS DES HOMMES DU NORD ONT EUS SUR LA LANGUE, LA LITTÉRATURE, LES MŒURS, LES INSTITUTIONS NATIONALES, ET LE SYSTÈME POLITIQUE DE L'EUROPE;

OUVRAGE QUI A OBTENU

UNE MENTION HONORABLE DE L'INSTITUT DE FRANCE.

PAR B. CAPEFIGUE.



IMPRIMERIE ROYALE.

1823.

A SA GRANDEUR

M. LE COMTE DE PEYRONNET,

GARDE DES SCEAUX,

MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT AU DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE.

Monseigneur,

Votre Grandeur a daigné me permettre de lui dédier cet ouvrage;

je trouverai dans ce noble encoura-gement un nouveau motif de redoubler d'efforts pour me rendre digne de ses bontés.

J'ai l'honneur d'être,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

CAPEFIGUE.

AVERTISSEMENT.

L'OUVRAGE que j'offre aujourd'hui au public, a été accueilli avec indulgence par l'Institut de France.

La question que l'Académie des inscriptions avait présentée, était celle-ci : *Examiner, d'après les monumens historiques, et principalement d'après les monumens du nord, quelles ont été les causes des nombreuses émigrations des peuples connus sous le nom général de* Normands *dans le moyen âge, et tracer l'histoire abrégée de leurs incursions et de leurs établissemens dans toute l'étendue de l'ancienne Gaule.*

Je ne me suis point borné à traiter cette question ; j'ai pensé que mon travail serait plus complet et plus intéressant, si j'ajoutais à ces recherches le tableau des effets que les établissemens des hommes du nord ont pro-

duits sur la langue, la littérature, les mœurs, les institutions nationales et sur le système politique de l'Europe. L'histoire du passé n'a d'utilité véritable que lorsqu'on la lie avec les choses qui existent encore; et un événement dont on ne suivrait pas l'influence sur l'état présent des sociétés, n'offrirait que bien peu d'intérêt à la postérité éclairée. C'est ce qui m'a porté à ajouter un nouveau chapitre à ceux qui composaient l'ouvrage tel qu'il a été présenté à l'Institut.

Le plan que j'ai suivi m'a été tracé par la nature des choses. J'ai dû d'abord rechercher les causes de l'événement que j'avais à décrire. Ces causes étaient générales ou accidentelles : j'ai consacré deux chapitres à les indiquer. Il fallait tracer ensuite l'histoire des invasions des Normands dans les Gaules. Ces invasions se sont étendues sur toute la surface de ce vaste pays : devais-je les réunir dans un seul tableau ? devais-je les suivre dans chacune des grandes divisions dont les Gaules étaient formées ? J'ai préféré ce der-

nier parti, qui m'a offert beaucoup d'avantages pour la clarté et la précision. Restait enfin une dernière tâche : c'était de découvrir les effets positifs des établissemens des hommes du nord sur l'état actuel des sociétés. J'y ai consacré un dernier chapitre : il forme un grand tableau, qui ne sera pas, je le crois, dépourvu d'intérêt.

Je n'ai pas besoin d'indiquer les difficultés qui ont environné mon travail : je ne parle pas de celles qui me sont particulières, telles que mon jeune âge, mon peu de savoir, &c. ; je ne veux parler ici que des difficultés réelles qui auraient arrêté des hommes plus habiles que moi dans l'étude des monumens historiques.

La première partie de mon travail exigeait une connaissance approfondie des monumens de la Scandinavie, dans lesquels les critiques les plus exercés peuvent si facilement s'égarer ; la seconde offrait une difficulté plus grande à vaincre, la monotonie. Tous ceux qui ont étudié les chroniques du moyen âge,

savent combien elles sont laconiques et uniformes sur les invasions des Normands : *les Danois ont été telle part, ont brûlé telles églises;* voilà tout ce qu'elles nous apprennent, ce qu'elles répètent à chaque page. La dernière partie de mon travail, plus intéressante sans doute, demandait aussi des recherches immenses, des comparaisons multipliées, qui ne peuvent être bien faites que par un esprit toujours en garde contre les entraînemens inévitables du sujet.

Voilà quelles étaient les difficultés de la matière ; je les ai indiquées, pour faire excuser quelques-unes des imperfections de mon livre.

TABLE
DES CHAPITRES.

FIN DE LA TABLE DES CHAPITRES.

ESSAI

SUR LES EXPÉDITIONS ET LES ÉTABLISSEMENS

DES

NORMANDS

DANS LES GAULES.

INTRODUCTION.

L'HISTOIRE ne nous parle d'aucun événement qui ait causé de plus grandes, de plus subites révolutions en Europe, que les invasions des peuples du nord : de nouvelles sociétés, un esprit nouveau, se sont formés au milieu de la confusion générale qu'elles occasionnaient ; et l'Europe méridionale leur doit tout ce qu'elle a de liberté et d'énergie.

L'immense étendue de l'Empire romain avait rendu sa constitution purement despotique et militaire, et

le despotisme, par une réaction naturelle, avait avili les ames et dégradé les esprits. Au milieu de tous les principes de décadence qui minaient ce vaste corps et le menaçaient d'une ruine prochaine, aucun sentiment généreux ou élevé ne pouvait plus germer : la société était tombée dans un état complet de dépravation ; et si, dans ce concours de tous les vices, quelques-uns paraissaient avec une physionomie plus fortement prononcée que les autres, c'étaient sur-tout la fausseté, la trahison et la déloyauté (1). Les établissemens des peuples du nord ont opéré une grande révolution. Nés sous un climat et habitués à un genre de vie qui, en donnant aux hommes une grande force de corps et d'esprit, les rendent capables d'entreprises longues et pénibles, grandes et hardies, les Scandinaves ont ramené au sein de cette société expirante, une vigueur qu'elle n'aurait pu recouvrer par ses propres efforts. Peut-être même est-ce à ces peuples, amis de l'indépendance, et néanmoins attachés à leurs chefs par des sentimens religieux et les liens de l'obéissance militaire, que nous

(1) On peut voir, sur l'état de la société dans l'empire à l'époque de l'invasion des peuples du nord, l'admirable ouvrage de Montesquieu, *des Causes de la grandeur et de la décadence de l'Empire romain*, chap. 18 et suiv.—Gibbon, *the History of the decline and fall of the Roman empire*, chap. 31 et 40, et l'introduction à l'*Histoire de Charles-Quint*, par Robertson, chap. 1.

devons l'heureuse alliance du trône et de la liberté, fondement de nos gouvernemens modernes (1), et surtout ce sentiment de respect et d'attachement pour le Monarque, que nous nommons *fidélité*, aussi différent de la dévotion stupide des esclaves d'Orient, que du respect raisonné que les citoyens d'un État libre portent à leur premier magistrat. Les mœurs publiques et privées se sont aussi épurées et ennoblies. Des idées grossières, mais généreuses et toutes loyales, ont pris la place des sentimens dégénérés des habitans de l'empire : l'esprit chevaleresque, la galanterie, cette image délicate de l'amour, ont remplacé les dégoûtantes voluptés de Rome et de la Grèce ; et le système féodal a ramené parmi les hommes ces rapports de *foi* et de protection, qui ont formé, pendant une longue période de notre histoire, les seuls liens sociaux. Tels ont été les effets plus ou moins immédiats des invasions des peuples du nord dans le midi de l'Europe, effets qui ont, en quelque

(1) Montesquieu a cru voir le gouvernement représentatif naître spontanément dans les forêts de la Germanie (*Esprit des lois*, liv. XI, chap. 6). Il y a là évidemment de l'exagération; mais on peut dire avec juste raison, que si ces peuples avaient eu de ces institutions fortes qui, garantissant la durée de la liberté, répriment en même temps les écarts de l'indépendance, leur gouvernement eût été de tous ceux de l'antiquité, celui qui se serait le plus rapproché du gouvernement représentatif. Tacite en a laissé une peinture fidèle (*de Moribus Germanorum*, n.° XI).

sorte, compensé les maux dont elles furent accompagnées.

L'étude de cette époque importante mérite l'attention de l'histoire. Ce serait un beau sujet pour l'écrivain philosophe, que de suivre les différens degrés qu'a eus à franchir l'esprit humain, depuis ce moment décisif, pour parvenir à ce haut point de perfection où il est arrivé de nos jours; de saisir le caractère des institutions dans leur enfance; de les voir se développer successivement; de marquer l'influence qu'ont eue sur elles, les mœurs, les idées et les circonstances; de contempler sur-tout cette belle France, fière de ses Rois et d'elle-même, survivant à toutes les révolutions et à tous les désastres, quelquefois séduite par des factieux, mais, bientôt désabusée, revenant se placer comme d'elle-même sous l'empire tutélaire de la légitimité.

Un tel tableau, dont l'exécution serait au-dessus de nos forces, n'entre pas dans notre sujet: assez vaste par lui-même, le point historique que nous allons traiter demande un examen spécial, et nous ne l'agrandirons que par les circonstances qui lui appartiennent directement.

Les expéditions maritimes des Normands ont rempli plus d'un siècle du moyen âge: les monumens du temps les comparent à ces fléaux épouvantables qui viennent à des périodes plus ou moins

éloignées, comme pour éprouver les sociétés (1). Quelque exagérés qu'aient été leurs effets par la crainte et la faiblesse, il nous en reste d'incontestables témoignages : l'Angleterre tant de fois désolée et envahie (2) ; le vaste empire de Charlemagne livré à de continuelles déprédations ; la plus belle de ses provinces devenue la proie d'une horde de Scandinaves ; l'Espagne ne se défendant contre cette calamité que par l'exacte police du gouvernement musulman (3) ; et, ce qui est plus expressif encore, les pleurs et la

---

(1) Les monumens du temps sont empreints d'une couleur qui peint bien la profonde impression que firent sur les esprits les ravages des Normands. La frayeur que ces barbares inspiraient, était si grande, que, dans les chants solennels de l'église, on invoquait la protection du Très-Haut pour en delivrer le peuple ; et l'on trouve, dans des manuscrits de l'époque, des litanies où les fidèles, après avoir prié Dieu de détourner les plus grands fléaux de l'humanité, ajoutaient : *Libera nos, Domine, à furore Normannorum.*

(2) L'Angleterre est de tous les pays de l'Europe celui qu'ont le plus souvent désolé les expéditions des Normands. Sans parler de celles des Anglo Saxons, ces pirates l'ont tenue dans de continuelles alarmes pendant près de deux siècles. Leur première apparition est indiquée comme ayant eu lieu pendant le règne de Brithrick dans le Westsex. *Chronic. Anglo-Saxon.* pag. 64.

(3) Il résulte de plusieurs textes que les Sarrasins opposèrent une résistance opiniâtre à toutes les tentatives des Normands. Voici un texte positif : *Sed et quidam eorum Normannorum ulterioris Hispaniæ partes adorsi, diù acriter cum Sarracenis dimicantur ; tandem victi resiliunt. (Annal. Bertin.* ad ann. 844. D. Bouquet, *Historiens de France*, tom. VII, pag. 63, C.)

prescience d'un grand homme (1), attestent que les monumens contemporains ne se sont écartés que fort peu de la réalité.

Si notre dessein était seulement de tracer l'histoire des excursions et des différens établissemens des peuples désignés par l'expression générique de Normands dans les anciennes Gaules, ce tableau ne demanderait que du zèle et de la patience : des monumens rassemblés par de laborieux et savans antiquaires, fournissent tous les matériaux nécessaires pour nous guider dans la recherche des faits; il ne s'agirait plus que de déterminer leur caractère de vérité et d'importance, et ce serait là l'œuvre du jugement et de la critique.

Mais l'histoire est dénuée de tout intérêt, si à côté d'un résultat on ne place aussi sa cause; et ici, il faut l'avouer, les mêmes monumens qui, pour le premier travail, offraient des secours abondans et précieux, deviennent stériles et presque inutiles.

Lorsqu'une société, même civilisée, éprouve une grande calamité, son premier mouvement, comme son premier besoin, est de s'en délivrer. La terreur permet rarement aux esprits de rechercher avec le

(4) Le moine de Saint-Gall rapporte que Charlemagne versa des pleurs à la vue de quelques vaisseaux normands qui avaient pénétré jusque dans la Méditerranée. D. Bouquet, *Historiens de France*, tom. V, pag. 130, C. D.

calme de la méditation, les causes d'un événement qui ne laisse d'activité qu'à l'instinct de la conservation. Cette impuissance de réfléchir, déjà si naturelle dans un pareil état de société, devient plus grande encore chez un peuple plongé dans une profonde ignorance. Là on recherche rarement les causes, parce qu'on est incapable de les reconnaître et de les déterminer : si quelquefois on s'élève jusqu'à leur hauteur, c'est pour attribuer le principe de tous les maux à la vengeance céleste, et leur motif à la dépravation des hommes ; ou bien l'esprit, travaillé par la crainte ou quelque autre sentiment dominant, se livre à de puériles conjectures indignes d'arrêter l'attention de l'histoire.

Ces réflexions naissent presque involontairement, lorsqu'on examine avec attention, et dans leur ensemble, les monumens nationaux qui retracent les expéditions des Normands dans les Gaules (1).

---

(1) J'ai recherché avec beaucoup de soin, soit dans la savante collection des *Historiens de France* par D. Bouquet, soit dans celle des *Historiens de Normandie*, par A. Duchesne, si je trouverais quelques indications suffisantes pour établir un système raisonnable sur les causes des irruptions des Normands : mes recherches ont été vaines. Des gémissemens sur les désastres qui les accompagnaient, des plaintes sur l'enlèvement des reliques dans les monastères, plus souvent encore des déclamations contre la dépravation des mœurs ; voilà tout ce qu'on y aperçoit. Je suis loin de dire, toutefois, qu'on ne puisse y puiser les élémens d'un système,

Les monumens du nord offrent-ils un secours plus abondant et plus sûr ? Il n'est rien peut-être qui fixe moins l'attention des peuples habitués aux expéditions extérieures et lointaines, que les circontances particulières qui accompagnent et caractérisent chacune de ces expéditions : familiarisés comme ils le sont avec elles, ils ne reçoivent de leur succession uniforme que des impressions légères, et n'en conservent que des traces fugitives. C'est sans doute à cette indifférence, autant qu'au peu de lumières des nations septentrionales, qu'il faut attribuer la rareté de leurs monumens historiques : toujours envahissantes, elles durent aux nations vaincues et leur histoire et leur civilisation.

Des traditions antiques, religieusement conservées, peu dignes d'arrêter l'attention dans leurs détails à cause des fables qui les défigurent, offrent néanmoins un secours dont on espère d'abord peu de résultats, mais qui se développe à mesure qu'une étude approfondie en fait connaître l'importance.

Des faits qui, désunis et isolés, n'offriraient aucun

---

car le vague qui les environne s'y prête admirablement ; mais ce système serait tout-à-fait dénué de vérité et de vraisemblance. Les trois historiens qui m'ont paru le plus se rapprocher de la vérité, sont, Dudon de Saint-Quentin, *de Moribus et Actis primorum Normanniæ ducum*, lib. 1. ; Guillaume de Jumiége, *Historia Normannorum*, lib. 1., cap. 4 ; et Odon, *de Reversione beati Martini à Burgund.* D. Bouquet, *Historiens de France*, tom. VI, pag. 318, B.

point d'appui à l'historien, s'éclairent mutuellement et deviennent la source d'une foule de résultats. Sans leur accorder une confiance aveugle ou enthousiaste, on peut s'y arrêter, les étudier et les discuter par la comparaison des monumens étrangers, fixer ce qu'ils peuvent avoir d'incertain, et le plus souvent douter, en abandonnant à des hommes plus éclairés, des conjectures qui, présentées avec trop d'assurance, montreraient un esprit tout-à-la-fois systématique et présomptueux.

Ce n'est pas toutefois qu'en adoptant un système absolu, il ne fût facile de s'étayer d'imposantes autorités : nous pourrions, avec Hume (1) et Montesquieu (2), ne voir dans les expéditions maritimes des Normands qu'une sorte de réaction des conquêtes de Charlemagne, qu'une suite du ressentiment des Saxons contre leur vainqueur [A]; avec M. Hallam (3) et les anciens historiens de Normandie (4), que les effets d'une coutume établie dans la Scandinavie, par laquelle les aînés étant seuls appelés au trône et à la possession exclusive du pa-

(1) *The History of England*, chapt. 2 (Egbert).

(2) *Esprit des lois*, liv. XXXI, chap. 10. — *Causes de la grandeur et de la décadence de l'Empire romain*, chap. 16.

(3) *A Wiew of Europe in middle age*, chapt. 8, part. 1 *(English constitut.)*

(4) Guillaume de Jumiége, lib. I., cap. 4 et 5.

trimoine dans les familles particulières, les autres enfans étaient obligés de se créer une existence les armes à la main [B]; enfin, avec d'autres historiens d'une moins grande réputation (1), nous pourrions attribuer ces expéditions à la population immense qui surchargeait le pays où elles eurent leur principe [C]. Mais toutes ces opinions nous paraissent également erronées, en ce sens que leurs auteurs ont considéré comme cause première, principale, et quelquefois exclusive, des circonstances qui n'ont pu avoir sur ces expéditions qu'une influence secondaire ou accidentelle.

S'il fallait indiquer les causes générales, non-seulement des irruptions des Normands dans le moyen âge, mais de toutes les migrations des peuples du nord à quelque époque qu'elles aient eu lieu, peut-être ne serait-il pas impossible de les deviner à l'aide de quelques réflexions.

Une nation laborieuse, lors même qu'elle possède un territoire ingrat, se circonscrit facilement dans les limites que la nature lui a imposées. Elle féconde de ses sueurs, fertilise par son travail et par son

(1) Cette opinion, si naturelle à des siècles où la connaissance des choses et des hommes n'avait pas encore fait de grands progrès, a été unanimement exprimée par les historiens du moyen âge, et par ceux qui les ont suivis, sans critique. Dudon de Saint-Quentin (lib. 1), et Guillaume de Jumiége (lib. 1, cap. 2), l'ont appliquée aux expéditions des Normands.

industrie, une terre frappée de stérilité. Rarement on la voit chercher, dans la conquête, des biens qu'elle peut se procurer d'une manière plus légitime. L'esprit de propriété attache au sol; il inspire en même temps des idées essentiellement morales, des notions plus exactes de justice; on respecte la propriété d'autrui, dans la crainte qu'un jour la sienne ne soit insultée. Cette idée, devenue familière dans les rapports de citoyen à citoyen, forme insensiblement l'esprit public, agit aussi sur les rapports extérieurs, et leur donne un caractère d'équité qui exclut tout desir d'invasion et de conquête.

On ne rencontrera pas davantage cet esprit de conquête chez un peuple indolent, lorsque tous ses desirs sont en quelque sorte prévenus par une nature prodigue: non pas sans doute qu'un principe de justice l'arrête; mais pourquoi chercherait-il à conquérir de nouvelles terres, lorsque celles qu'il possède lui offrent libéralement de quoi satisfaire ses desirs! D'ailleurs il trouve dans son indolence même le frein le plus énergique contre tout sentiment d'ambition; car l'ambition exige de l'activité, du travail, choses dont il est tout-à-fait incapable.

Si l'on suppose, au contraire, une nation féroce habitant un territoire ingrat et dédaignant de le cultiver, sans aucune prévoyance de l'avenir, vivement secouée par la présence du besoin, n'apercevant

de droit que dans la force, de justice que dans les armes, comment croire qu'une telle nation demeurera oisive dans les limites qui lui sont assignées! Sans doute une force supérieure pourra l'arrêter; mais que cette digue vienne à fléchir, le torrent débordera de tout côté.

C'est un fait assez remarquable que cet esprit de férocité et d'invasion que portèrent jusqu'à la frénésie tous les peuples du nord. Peut-être serait-il encore possible de l'expliquer.

Les institutions des sociétés civilisées atténuent l'influence naturelle du climat et du sol; elle est, au contraire, toute puissante au milieu d'un peuple au berceau. Sans lui reconnaître cette activité un peu systématique qu'un beau génie (1) lui a attribuée, on ne peut nier qu'elle ne soit le principe déterminant des habitudes d'une nation. Il faut aux peuples septentrionaux une vie plus active, des exercices plus violens; leurs organes presque insensibles ont besoin de fortes agitations, et leur constitution vigoureuse

(1) L'*Esprit des lois* repose entièrement sur l'influence du climat. Son auteur rattache à ce principe, non-seulement les mœurs, les habitudes, mais encore les idées religieuses et la forme des institutions politiques et civiles de toutes les sociétés. Cette pensée dominante l'a quelquefois entraîné dans des conséquences forcées; mais cet admirable ouvrage se recommande, sous tant d'autres rapports, aux méditations du philosophe, que l'on ose à peine lui reprocher les légères erreurs qui le déparent.

leur rend facile ce que commande en quelque manière l'instinct de leur conservation. Si l'on suppose maintenant cette influence laissée à toute son énergie, ne rencontrant aucun obstacle dans les institutions, trouvant en elles, le plus souvent, de puissans auxiliaires ; une vie errante et vagabonde, des exercices continus, inspirés d'abord par le besoin, prendront bientôt le caractère d'habitudes ; une terre difficile à cultiver n'attachera point les hommes au sol ; la chasse les appellera à des expéditions longues et éloignées ; des haines et des dissensions, toujours plus faciles à naître au milieu des rapports de cette vie active, éclatant d'abord au sein de la nation, pousseront ensuite une peuplade contre une autre peuplade ; le sentiment de leur valeur, né de quelques succès, en augmentant la conscience de leur force, agrandira leur ambition ; l'esprit de conquête, le desir du pillage, toujours plus actifs à mesure qu'ils se satisfont, l'épuisement des pays voisins, et la résistance plus vive qu'ils y rencontreront à raison de la férocité des mœurs de ceux qui les habitent, détermineront leurs courses vers des terres plus éloignées ; et un sol plus fertile, un climat plus heureux, en laissant parmi eux de profondes impressions, les y rappelleront bientôt, tandis que les souvenirs et les traditions prépareront leurs enfans à les imiter.

Cette cause générale des migrations des peuples

du nord n'est point empruntée à quelque hypothèse philosophique ; elle est indiquée par la raison et prouvée par les résultats.

Mais elle dut se modifier à raison des nuances qui distinguaient les mœurs des nations envahissantes. Plus une de ces nations était douée de courage et d'audace, plus elle poussait au loin ses courses belliqueuses. La position géographique dut influer aussi sur la direction de ces courses : elles furent maritimes pour les peuples qui habitaient les côtes ; continentales, pour ceux qui étaient dans l'intérieur des terres.

Nous ne pourrions, sans sortir des limites de notre sujet, tracer toutes les modifications qu'éprouva ce principe primitif chez les différentes nations qui envahirent successivement l'Europe méridionale. La Scandinavie fixera seule notre attention : c'est dans la religion de ses habitans, leurs coutumes, leurs mœurs, et sur-tout dans un grand événement politique qui, au IXe siècle, changea la forme du gouvernement des peuples du nord, que nous chercherons les causes générales et particulières des expéditions des Normands.

CHAPITRE I.er

État politique et religieux de la Scandinavie, jusqu'à la fin du VIII.e siècle.

I. Système religieux des Scandinaves; Dogmes; Morale; Culte. — II. Institutions politiques; Conditions des personnes; Hommes libres; Esclaves; Affranchis; Police; Justice; Royauté; Assemblées nationales. — III. Littérature; Scaldes; Lettres runiques. — IV. Mœurs des nations scandinaves.

LA Scandinavie comprenait toutes ces vastes contrées qui depuis ont formé les royaumes de Danemarck, de Norwége et de Suède (1), et était elle-même comprise dans la Germanie, cette grande division de l'ancienne Europe (2). Ses antiquités ne nous sont connues, ainsi que celles des autres parties de la Germanie, que par quelques traditions de ses anciens habitans, par les traces qu'ont laissées dans les pays envahis leurs nombreuses migrations, et surtout par deux ouvrages immortels. César, faisant la Scandinavie.

(1) Pelloutier, *Histoire des Celtes*, tom. I, pag. 23.

(2) L'ancienne Scandinavie était une partie du pays des *Ingévons*. Pline, lib. IV, cap. 13, pag. 477. On peut voir, sur les limites précises de la Scandinavie, les chap. 15 et 17 de l'excellente *Histoire de la géographie*, par M. Malthe Brun.

guerre aux Germains, peint en quelques lignes le tableau de leurs mœurs (1); et Tacite les décrit dans un ouvrage spécial (2). Ces deux historiens sont dans une telle harmonie avec les traditions des peuples du nord, que, selon la pensée d'un écrivain profond (3), en lisant César et Tacite, on trouve partout ces traditions, et qu'en lisant ces traditions on trouve par-tout César et Tacite.

C'est à l'aide des lumières qui jaillissent de ces monumens historiques, que je me propose de présenter, dans le court espace de ce chapitre, le système d'institutions religieuses et politiques de l'ancienne Scandinavie, et d'étudier le caractère de sa littérature, les mœurs et les usages de ses habitans; ouvrage d'une difficulté d'exécution bien au-dessus de mes forces, et pour lequel j'ai besoin d'une grande indulgence.

Système religieux.

Dogmes.

1.° La religion d'un peuple est la première et la plus sacrée de ses institutions. Lorsqu'elle est l'ouvrage des hommes, elle s'empreint de leurs penchans et de leurs passions, et, par une réaction naturelle, après avoir été le résultat des idées dominantes, elle contribue à son tour à les fortifier. La religion des Scandinaves se ressentait de l'esprit

(1) Le tableau des mœurs des Germains se trouve dans le VI.e livre des *Commentaires* de César, *de Bell. Gall.* n.° 21.

(2) *De Moribus Germanorum.*

(3) Montesquieu, *Esprit des lois*, liv. 30, chap. 3.

général de la nation : elle n'avait rien qui ressemblât à l'ingénieuse mythologie des Grecs ; car, dans le nord, la rigueur du climat retient nécessairement l'imagination captive, et réduit les passions dans leur nombre et dans leur vivacité. Si nous remontons aux temps primitifs, nous voyons ces peuples s'élever, par la seule force de l'instinct, à l'idée d'une divinité unique et spirituelle, dont l'action bienfaisante embrassait la nature entière (1). Mais la pente invincible des hommes vers tout ce qui est merveilleux et propre à frapper les sens, corrompit bientôt cette idée trop grande pour des peuples barbares. Une foule de divinités subalternes présidèrent à chacun des élémens, et furent chargées des détails du gouvernement du monde physique ; bientôt les passions elles-mêmes furent divinisées, et l'Edda (2) présente le tableau de la folie et des faiblesses humaines.

---

(1) Tous les peuples celtes reconnaissaient l'existence d'un dieu suprême qu'ils regardaient comme le créateur des corps et des esprits. Selon Jules César, les Gaulois servaient principalement Mercure (*de Bell. Gall.* lib. VI, 17). Tacite dit la même chose des Germains (*de Moribus Germanor.* 9, 39, *Histor.* lib. IV, cap. 64.) *Voyez* aussi, sur ce sujet, Procope, *de Bell. Gothor.* lib. II, cap. 15, pag. 424. Pelloutier a consacré un volume de son *Histoire des Celtes* à exposer les principes fondamentaux de la religion de ces peuples. Cet historien, vraiment distingué par son érudition, est dominé par un esprit de système dangereux et entraînant.

(2) L'*Edda*, ou la mythologie des Islandais, est un monument tout-à-fait unique dans son espèce, et propre à répandre du jour sur

Odin (1) est le premier et le plus puissant des dieux ; il est aussi le père du carnage, le dévastateur,

---

l'histoire des opinions et des mœurs des anciens peuples scandinaves. Elle n'est qu'un cours de poésies recueillies à l'instant où le christianisme s'introduisait dans le nord, et destinées à l'usage des jeunes Islandais qui se vouaient à la profession de scaldes (ou poëtes). L'Edda est divisée en deux parties principales : la première est un court abrégé de la mythologie ; la seconde, un catalogue raisonné des mots que les poëtes emploient le plus souvent, et du mécanisme des différentes sortes de vers. Soemund-Sigfusson, Islandais, rédigea la plus ancienne des Edda, dans le XI.e siècle ; il s'associa, dans ce travail, un de ses compatriotes, Are, surnommé *Frode* ou le Savant. (V. Arii Frode *Libellus de Islandia*, edit. ab And. Bussæo, Hawn. 1733, *in præfat.*) Il paraît que l'on reconnut cette compilation trop volumineuse ou trop obscure, car dans le XIII.e siècle on en fit une seconde : on l'attribue à Snorro-Sturleson, savant islandais. Cette opinion, quoique généralement admise, semble contredite par l'Edda elle-même, qui rapporte des faits postérieurs à la mort de Snorro. Un des plus anciens manuscrits de l'Edda se trouve dans la bibliothèque d'Upsal.

(1) C'est une sorte d'obligation que se sont imposée les historiens du nord, de présenter l'histoire de ce fameux personnage que tous les peuples septentrionaux adorèrent sous le nom d'Odin. Il est un peu étonnant qu'ils se soient permis, sans employer le *dicitur* de Tite-Live, de narrer autant d'événemens extraordinaires. Voici la version la plus commune. Odin commandait la tribu des Ases, qui habitait entre le Pont-Euxin et la mer Caspienne ; allié de Mithridate, il fut enveloppé dans sa disgrace et obligé de fuir sa patrie ; il prit alors le nom du dieu dont il était le pontife, et dirigea ses armes vers le nord. La victoire fut constamment attachée à ses pas, et son éloquence persuasive lui soumit les peuples que ses armes n'avaient pu subjuguer. On prétend que, par suite de cet esprit de vengeance qui formait le caractère dominant des Scythes, il avait conçu

l'incendiaire, c'est lui qui donne la victoire, et ranime le courage des combattans; il se précipite dans la mêlée, frappe ceux qu'il destine à périr, et emporte les ames des héros dans le Walhala (1). C'est encore Odin qui a créé tout ce qui existe; et avant que le ciel et la terre fussent, il était déjà avec les géans (2). Frigga est son épouse chérie: c'est le principe de toute fécondité et la mère de tout ce qui existe. L'avenir n'a rien de caché pour elle, et le livre des destinées lui est ouvert (3). Thor préside aux vents et aux saisons; il lance la foudre, et, armé d'un gantelet de fer et d'une massue énorme, il terrasse les monstres et les géans qui osent attenter à la puissance des dieux: aussi est-il considéré comme le plus vail-

---

le projet d'armer le nord contre l'empire romain. Quoi qu'il en soit, les anciennes chroniques donnent à Odin tous les genres d'illustration. Sa mort fut celle d'un fanatique: il se fit neuf blessures avec la pointe d'une lance, et déclara qu'il allait en Scythie prendre place parmi les dieux, et qu'il y recevrait, dans un lieu de délices, tous ceux qui mourraient les armes à la main. (Torfeus, *Historia Norvegiæ*, part. 1, cap. 12, sect. 3 *et seq.*)

(1) Le *Walhala* est le lieu de délices où Odin attend les héros. (*Edda*, *Mytholog. island.* 20.e fab.)

(2) *Ibid.* fable 3 et suiv.

(3) *Ibid.* 11.e fable. Il paraît que cette Frigga ou Fréca est la même que la déesse *Herthus* [la Terre], qui, selon Tacite, recevait l'hommage des Germains. (*De Moribus Germanor.* 40.) On l'a souvent confondue avec Freya, la Vénus des Scandinaves.

lant des fils d'Odin (1). Outre ces trois divinités supérieures, d'autres méritent encore les respects et les hommages des mortels. Niord règne sur la mer, et sa puissance est formidable. Le sage Barder est aussi le fils d'Odin ; peu de regards peuvent contempler son visage resplendissant (2). Brage protége l'éloquence et la poésie ; Thyr, les braves et les athlètes (3). Heimdall est le garde sacré du palais des dieux ; il aperçoit à plus de cent lieues et a le sommeil plus léger que celui de l'oiseau ; son ouïe est si fine, qu'il entend croître la laine des brebis (4). Locke est redoutable, parce qu'il est plein de ruse et de méchanceté : les dieux l'ont enfermé dans une caverne profonde, et ses efforts ébranlent la terre (5). Parmi les déesses, Frigga, épouse d'Odin, est la plus respectée. Fylla

---

(1) *Edda*, *Mytholog. island.* 11.e fable. Adam de Brême, *Histoire ecclésiast.* c. 223. Les historiens étrangers font quelquefois mention de *Thor ;* ils en parlent comme d'une divinité à laquelle les Scandinaves offraient des victimes humaines. Voici comment s'exprime, à son égard, Dudon de Saint-Quentin, lib. 1 : *Cæterùm, in expletione suarum expulsionum atque exituum, sacrificabant olim venerantes Thur deum suum, cui non aliquod pecudum neque pecorum, nec Liberi patris nec Cereris litantes donum, sed sanguinem mactabant hominum.* Thor était particulièrement honoré par les Norwégiens.

(2) *Edda*, *Mytholog. island.* 12.e fable.

(3) *Ibid.* 14.e fable.

(4) *Ibid.* 15.e fable.

(5) *Ibid.* 16.e fable.

est sa confidente bien aimée ; elle prend soin de sa chevelure et des ornemens de sa toilette. Gna est sa messagère. Freya, déesse de l'amour et modèle de la fidélité, pleure sans cesse l'absence de son époux ; ses larmes sont des gouttes d'or. Loffna calme les douces querelles d'amour et réunit les époux séparés. Snotra protége la science ; Éyra, la médecine ; et Gésione, la virginité ; Vara punit les parjures (1).

Tels étaient les dogmes de la religion des Scandinaves. Sa morale et le culte que ces peuples rendaient à leurs divinités, doivent fixer maintenant notre attention.

Lorsqu'une religion n'est point armée de la puissance du glaive, la seule influence qu'elle puisse exercer sur la morale publique, repose toute entière dans les promesses ou les menaces d'une vie future ; car l'espérance et la crainte sont les mobiles les plus puissans des actions humaines. L'immortalité de l'ame fut un des dogmes fondamentaux de la religion des Scandinaves ; mais ce dogme s'empreignit des idées qui dominaient au sein de cette société. Ceux-là seulement dont le sang avait été versé Morale.

(1) *Edda, Mytholog. island.* 18.e fable. L'*Edda* indique encore une foule de divinités inférieures : je ne les ai point rappelées ici. Qu'on daigne observer que je ne puis rien approfondir dans un tableau aussi rapide, et qui n'entre que secondairement dans la matière que je traite.

dans les combats, pouvaient aspirer aux plaisirs qu'Odin réservait aux braves guerriers dans son palais du Walhala (1); et ces plaisirs étaient eux-mêmes l'image fidèle des mœurs nationales. « Les héros (dit » l'Edda) qui sont reçus dans le palais d'Odin, ont » tous les jours le plaisir de s'armer, de se ranger en » bataille, et de se tailler en pièces les uns les autres; » mais, dès que l'heure du repas approche, ils re- » tournent à cheval, tous sains et saufs, dans la salle » d'Odin, et se mettent à boire et à manger. Leur » boisson est la bière et l'hydromel; leurs coupes sont » les crânes des ennemis qu'ils ont tués...; une foule » de vierges servent les héros à table, et remplissent » les coupes à mesure qu'ils les vident (2). »

Quels effets ne devaient pas produire de pareilles promesses sur des ames avides de gloire jusqu'au fanatisme! « Nous nous sommes détruits à coups d'épée » (s'écrie, près d'expirer, le roi Regnar Lodbroch); » mais je suis plein d'alégresse en pensant au festin qui » se prépare dans le palais d'Odin. Bientôt, bientôt » assis dans cette brillante demeure, nous boirons » de la bière dans les crânes de nos ennemis. Un » homme brave ne redoute point la mort. Je ne pro-

(1) *Edda, Mytholog. island.* 20.e fable.

(2) *Ibid.* 20.e fable. J'emprunte la traduction de M. Mallet, qui se trouve à la fin de son introduction à l'*Histoire du Danemarck*.

» noncerai pas des paroles d'effroi, en entrant dans » la salle d'Odin (1). » Ce qui dut, enfin, puissamment contribuer à exalter cette ardeur guerrière, ce fut la honte, j'ai presque dit la punition, que la religion d'Odin attacha à toute mort qui n'était pas ensanglantée : tous ceux qui mouraient de maladie ou de vieillesse, entraient dans la sombre demeure d'Héla ; et dans ce séjour de souffrance et d'effroi, il n'était pas de calamités qui ne leur fussent réservées (2).

De telles idées religieuses influèrent nécessairement sur le culte : il fut d'abord *simple et grossier* (3), mais il se corrompit avec ces idées elles-mêmes. Des Culte.

(1) Wormius, *Littérat. runique*, pag. 197.

(2) *Edda, Mytholog. island.* 16.e fable.

(3) Je dis simple et grossier, et j'entends par-là ses formes extérieures. Je ne prétends pas laver ici les Scandinaves de l'accusation, justement fondée, d'avoir immolé des victimes humaines ; superstition qu'ils partagèrent avec tous les autres peuples de race celtique. (*Voyez* Pelloutier, *Histoire des Celtes*, pag. 332, tom. II.) On ne peut attribuer cette coutume qui révolte l'humanité, qu'à l'extrême crainte ou aux desirs ardens, sentimens qui dominent les hommes avec une puissance si énergique, qu'ils étouffent tous les mouvemens de la nature. L'histoire du nord offre plusieurs exemples de cette inhumaine superstition. Haquin, roi de Suède, voulant obtenir la victoire sur Harald, sacrifia à Odin son propre enfant (*Saxon. Grammat.* lib. X) ; et le roi de Vermelande (province suédoise) fut immolé par la populace soulevée, pour faire cesser, par ce sacrifice, une affreuse disette. (Wormius, *Monum. Danic.* pag. 28.)

temples furent élevés à la divinité, jusque là adorée sur de simples autels dans la campagne. Les temples d'Upsal en Suède et de Drontheim en Norwége furent long-temps célèbres. Odin, Thor et Frigga y furent principalement adorés. Chacune de ces divinités, caractérisée par des symboles différens, recevait les hommages et les sacrifices des mortels. On offrait à Odin des chevaux, des chiens et des faucons, quelquefois des coqs et un taureau gras. Le sang du bœuf, des victimes humaines et des chevaux engraissés, était le sacrifice le plus agréable à Thor, et celui d'un pourceau à Frigga. Des fêtes religieuses leur étaient aussi consacrées. La première et la plus solennelle se célébrait en l'honneur de Thor, au solstice d'hiver; c'étaient pour ainsi dire les saturnales des peuples du nord. La seconde, consacrée à Frigga, était placée dans le croissant de la deuxième lune; et la troisième se solennisait à l'entrée du printemps, en l'honneur d'Odin (1). On doit bien penser que chez un peuple plongé dans un tel état de superstition, l'influence des prêtres dut être très-grande; et peut-être, sans exagération, pourrait-on la comparer à celle des Druides sur les Gaulois. Ils infligeaient des

(1) J'emprunte tous ces détails à M. Mallet, qui expose, avec autant d'impartialité que d'érudition, dans son introduction à l'*Histoire du Danemarck*, les coutumes religieuses de l'ancienne Scandinavie. On peut consulter aussi Wormius, *Monumenta Danic.* pag. 4 et suiv.

peines de leur propre autorité, et avaient le pouvoir d'empêcher qu'on ne fît subir celles qu'avaient prononcées les magistrats (1). C'était encore à eux qu'était confié le soin de consulter la divinité, toutes les fois qu'il s'agissait de prendre quelque délibération importante (2); et nous allons voir, en exposant le système des institutions politiques des Scandinaves, combien fut grande leur influence dans les assemblées nationales.

Institut.ns politiques.

Condition des personnes.

Lorsqu'on veut étudier le système politique qui régit une société, le premier objet qui doit arrêter les regards, c'est la condition des personnes; et rien n'est en même temps plus difficile que de la déterminer à l'origine des sociétés. Si l'on excepte cette grande et première division en hommes libres et esclaves, tout le reste ne présente plus que des inégalités de fait et de position. C'est une erreur bien grande et bien commune, que de chercher toujours dans l'enfance des peuples des conditions déterminées: on veut y voir ce que le temps seul a pu produire. Hors de la famille royale, qui, chez tous les peuples du nord, puisait toujours son titre dans quelque filiation religieuse, il n'existait aucune distinction légale et positive entre les hommes libres. On n'y

---

(1) Tacite, *de Moribus Germanor.* n.° 7.

(2) *Ibid.* n.° 10.

trouve pas la noblesse, condition sociale supérieure, avec ses priviléges écrits et reconnus, mais seulement les causes qui la firent. La noblesse, telle que nous la définissons ici, a été l'œuvre des siècles; ce fut un état de fait, qui, transmis par héritage durant longues années, prit la forme et le caractère d'un droit. Les Scandinaves connurent sans doute ce préjugé, naturel à l'espèce humaine, qui parle en faveur de ceux dont les ancêtres se sont illustrés; il existe des traces nombreuses du respect qu'on avait parmi eux pour les antiques familles (1) : mais tout cela n'est point la noblesse telle qu'elle existait naguère en France et qu'elle existe encore dans plusieurs états de l'Europe, et qui donne à certaines familles la possession exclusive, et inhérente au sang, de certains

Hommes libres.

priviléges dans l'ordre civil et politique (2). Tout

(1) Ce qui prouve le respect qu'ils avaient pour les races antiques, c'est le prix que mettaient les plus illustres guerriers à leur appartenir. Ainsi Renoal ou Roynwald, comte des Orcades, père du fameux Rollon, se flattait de descendre de Gor, frère de Norus, que quelques historiens désignent comme le fondateur du royaume de Norwége. (Torfeus, *Norwegiæ Historia*, lib. 1, cap. 7.) Le même historien fait aussi remarquer, à cet égard, que la plupart des poésies des scaldes contenaient la série généalogique des braves qu'elles célébraient.

(2) On a souvent disputé sur l'antiquité de la noblesse : Schmidt (*Histoire des Allemands*, tom. I.er, pag. 361), l'a soutenue avec quelque modération; Montesquieu (*Esprit des lois*, liv. XXX, chap. 25), l'a, pour ainsi dire, reportée aux temps fabuleux. Je

homme libre pouvait assister aux assemblées de la nation et élire ses magistrats (1) ; tous étaient également

---

crois que toutes ces disputes naissent principalement du défaut d'une exacte définition du mot *noblesse*. Si l'on entend par-là, comme nous l'avons dit dans notre texte, ce respect qui s'attache comme spontanément aux illustrations personnelles et de famille, point de doute qu'elle n'ait existé chez tous les peuples; si l'on entend, au contraire, certains priviléges légaux et héréditaires, attribués exclusivement à certaines races, nous ne croyons pas qu'on pût aussi les y rencontrer. Cette distinction que nous établissons ici, paraîtra plus évidente encore à ceux qui ont une connaissance exacte de la constitution de la république romaine, et de la différence qui existait entre les *patricii* et les *nobiles*. La véritable origine de la noblesse et de ses priviléges aristocratiques est, indubitablement, dans la possession des propriétés foncières, continuée dans la même famille pendant une longue suite d'années; et, si l'on excepte quelques-unes des plus illustres familles, les nobles ne purent se distinguer héréditairement que par l'introduction des surnoms et du blason, dans le XII.e siecle. (Mabillon, *Traité de diplomatique*, liv. II, chap. 7.) Ce n'est pas, toutefois, qu'il n'existât déjà quelques priviléges accordés à certaines classes d'hommes libres, même avant l'établissement des barbares; c'est ce qui résulte des codes de lois de ces nations, qui établissent des *compositions* différentes à raison du rang de l'individu : mais ces priviléges étaient tous personnels, et ils ne furent jamais transmis héréditairement.

(1) Tacite, *de Moribus Germanor.* Ces assemblées, composées, dans le principe, de tous les citoyens libres, ne le furent plus par la suite que de seigneurs : c'est ce qui résulte de la dénomination qu'elles prirent de *als heriar ting* [cour de tous les seigneurs]. En Islande on exigea une certaine fortune pour obtenir le droit d'assister à l'assemblée de la nation. (Arngrimus Jonas, *Crymogæa seu de rebus Islandicis.*)

affranchis de l'impôt (1); et si, lors des expéditions militaires, il était indispensable de créer des liens de subordination entre les chefs et les soldats, ces liens étaient tous volontaires, puisque le service militaire n'avait rien encore d'obligé (2). Toutefois, des inégalités que la force des choses amena, s'établirent insensiblement. Ceux qui étaient unis au prince par les liens d'une sorte de vasselage, jouirent de certaines immunités auxquelles ne participèrent pas les simples hommes libres (3); le commandement des tribus dans les expéditions militaires, l'illustration guerrière sur-tout, créèrent, par la suite des temps, des distinctions assez positives; et dans le IX.e siècle, époque des expéditions des Normands, les conditions sociales commençaient comme d'elles-mêmes à se classer.

---

(1) Tacite, *de Moribus Germanor.* n.° 43, voulant prouver que certains peuples n'étaient pas d'origine germaine, en donne pour raison qu'ils étaient soumis aux impôts.

(2) Lorsqu'un chef proposait quelque expédition (dit César), ceux qui approuvaient le projet et voulaient le suivre, se levaient, &c. (César, *de Bell. Gall.* lib. VI, n.° 23.) Ce ne fut que lors de l'établissement du système féodal et de la stabilisation des propriétés foncières, que le service militaire devint obligé.

(3) Le titre de vassal du roi fut un privilége, dans l'ordre politique, commun à toutes les nations du nord, et qu'on voit se reproduire lors de leurs établissemens : ainsi les thanes royaux chez les Anglo-Saxons, les gasindi d'Italie, les fidèles, les leudes et les antrustions chez les Francs.

L'esclavage fut une des grandes plaies de l'humanité. Nous perdons beaucoup de notre admiration pour la liberté de Rome et de la Grèce, quand nous considérons qu'elle ne fut le partage que du petit nombre, et que les esclaves composaient une partie importante de la population. Les peuples du nord connurent aussi la servitude. Chez les Germains, on devenait esclave, non-seulement par la captivité, suite de la guerre, mais encore pour crimes, pour dettes, et, puisqu'il faut le dire, par suite de pertes au jeu (1). Tels étaient parmi ces peuples les excès déplorables de cette passion frénétique, qu'ils engageaient, pour la satisfaire, jusqu'à leur liberté; contradiction inexplicable avec ce dédain pour les richesses qui formait un des traits saillans du caractère des nations germaniques. On serait porté à croire, en voyant avec quelle facilité les Germains vendaient ainsi leur liberté, que l'esclavge était dépouillé parmi eux de tout ce qu'il a d'odieux; et cependant il n'en fut rien. Le maître avait sur ses esclaves les droits les plus étendus: il pouvait impunément, dans les excès de la colère ou de l'ivresse, leur arracher la vie (2); une fort modique amende, payable au maître, expiait le crime de celui qui donnait la mort à un esclave dont il n'était pas le pro- Esclaves.

(1) Tacite, *de Moribus Germanor.* n.° 24.

(2) *Ibid.* n.° 25; Potgiess. *de Statu servorum*, lib. II, cap. 1.

priétaire (1). On pouvait les appliquer à la torture et leur infliger des peines corporelles, tandis que tous les hommes libres s'en déchargeaient par des compositions (2); et lorsque la propriété se stabilisa, tout ce que possédaient les esclaves, sans même en excepter leur pécule et leurs propres enfans, tomba au pouvoir du maître (3). Enfin, des marques particulières distinguèrent les esclaves des hommes libres, et ils ne purent porter la longue chevelure, insigne de la liberté (4).

Affranchis. Mais l'esclavage, quelque rigoureux qu'il puisse être, ne s'établit jamais chez un peuple sans que la coutume de l'affranchissement s'introduise avec lui :

---

(1) Potgiess. *de Statu servorum*, lib. III, cap. 6.

(2) Il semble résulter du texte de Tacite, que rarement on appliquât les esclaves à la torture. (*De Moribus Germanor.* n.° 25.) Cependant les codes des barbares, véritable expression de leurs sentimens et de leurs idées, sont remplis de dispositions si atroces envers les esclaves, qu'il est douteux que le passage de Tacite soit bien exact. Potgiesser les a réunies, lib. III, cap. 7.

(3) Potgiess. *de Statu servorum*, lib. II, cap. 10. Les peuples du nord ne distinguaient pas les esclaves en plusieurs classes, comme les anciens Romains et la plupart des nations européennes, pendant le moyen âge. Chez eux on ne connut jamais que les esclaves prédiaux, attachés à la culture d'un champ. Les soins de l'intérieur domestique étaient confiés aux femmes et aux enfans. (Tacite, *de Moribus Germanor.* n.° 25; Spelmann, *Gloss.* verbo *Servus.*)

(4) Potgiess. *de Statu servorum*, lib. III, cap. 4. Sur l'état des esclaves dans la Scandinavie, *voyez* Arngrimus Jonas, *de Rebus Islandicis*, pag. 83.

il faut bien, en effet, que les sentimens d'humanité ou de reconnaissance du maître puissent éclater. Les nations germaniques affranchirent assez souvent leurs esclaves; et quoique cet affranchissement les rendît à la liberté, une sorte de flétrissure demeurait attachée à la condition d'affranchi, et ils n'étaient pas considérés, soit dans la famille, soit dans la société politique, comme beaucoup au-dessus des esclaves (1).

Dans une société aussi peu avancée, on présume facilement quel dut être l'état des propriétés. Les peuples de l'Europe septentrionale, presque tous nomades, négligèrent la culture des terres (2). Après avoir laissé paître leurs troupeaux dans une contrée, ils se transportaient dans une autre (3). Chaque com- État des propriétés.

(1) *De Moribus Germanor.* n.° 25. Aucun monument n'a transmis jusqu'à nous la forme de l'affranchissement des esclaves, au temps où les peuplades germaines n'avaient point encore envahi l'Europe méridionale : mais on peut facilement conjecturer qu'elle ne s'éloignait pas extrêmement de la forme qu'elles suivirent après cet établissement. Marculfe nous a conservé quelques formules d'affranchissement (Marculfe, *Formul.* ab. 1, n.° 22), et les savans compilateurs des *Historiens de France* ont recueilli un diplome du roi Odon (888), par lequel le monarque affranchit un esclave en faisant sauter un denier, *secundùm legem Salicam.* Tom. IX, pag. 440. En Islande le gouverneur suprême avait seul le droit d'affranchir les esclaves. (Arngrimus Jonas, *Crymogæa seu de rebus Islandicis.*)

(2) César, *Comm. de Bell. Gall.* lib. VI, n.° 22; Tacite, *de Moribus Germanor.* n.° 26.

(3) César, *ibid.* lib. IV, VI, n.° 22; Tacite, *ibid.*

munauté s'emparait d'une portion de terrain assez vaste pour satisfaire à ses besoins, et la partageait entre ses membres. La possession ne durait qu'une année ; après l'expiration de ce terme, un nouveau partage avait lieu, ou bien, ce qui était plus fréquent encore, la tribu toute entière abandonnait la contrée pour aller en conquérir une autre ; comme si l'on eût craint que l'amour de la propriété et l'attachement au sol n'amenassent insensiblement parmi eux toutes les délicatesses d'une civilisation avancée ! Lorsque les nations scandinaves s'adonnèrent à la piraterie, elles prirent un dédain toujours plus grand pour la propriété foncière. Comment eussent-ils pu être attachés au sol, des hommes qui se vantaient « de » n'avoir jamais couché sous un toit immobile, ou » bu de la bière au coin du feu (2) ! » Aussi la propriété foncière ne prit-elle un caractère stable dans la Norwége, le Danemarck et la Suède, que vers le x.e siècle (3).

(2) Snorro-Sturleson, *Hist.* apud Barthol. *Antiq. danic.* pag. 444.

(3) M. de Catteau-Calleville semble insinuer, dans son *Histoire de Norwége*, que la féodalité était établie dans les royaumes de Danemarck, de Suède et de Norwége, dans le IX.e siècle, au moment où s'effectua la révolution importante qui donna à la puissance royale une grande extension. Si l'assertion de M. de Catteau-Calleville était fondée, la propriété foncière eût été déjà stable, car la féodalité repose sur elle ; et là où elle n'existe pas, la féodalité ne saurait exister. Mais j'ai vainement recherché, dans

Police et Justice.

De telles idées sur la propriété et la condition des personnes, supposaient des institutions essentiellement imparfaites. Suivant l'ordre des progrès de la civilisation, les institutions locales ont dû devancer ces grandes agences publiques qui règlent les affaires de tous. Dans une société encore dans son enfance, c'est la garantie la plus sûre pour des individus dont la vue et les besoins sont très-bornés. Quand les relations sont rétrécies, les institutions n'ont pas d'étendue. Chaque famille, chaque communauté, se renfermant dans le cercle de ses besoins du jour, de ses droits du moment, *songe* à ses affaires et les fait : aussi les *institutions* locales suffisent-elles d'abord aux premiers besoins des sociétés. Chez les peuples du nord, elles consistaient dans les droits de justice et de police que chaque communauté exerçait sur elle-même par des magistrats qu'elle nommait (1) ; encore ces deux espèces de droits étaient-elles très-im-

les historiens de l'époque, quelques traces du système féodal, et je n'ai rien trouvé qui y ressemble. Je n'ai rencontré le mot *fief* que dans Suénon, un des plus anciens historiens danois, et il l'applique au duché de Sleswick, lequel n'était pas un fief, mais un démembrement de la monarchie danoise, possédé à titre de gouvernement ou de seigneurie : ce ne fut que long-temps après que le Sleswick prit le caractère de fief, et je ne crois pas que les terres aient jamais eu ce caractère dans les trois grandes monarchies scandinaves.

(1) Tacite, *de Moribus Germanor.* n.° 12.

parfaites; et la cause peut en être facilement devinée.

La vengeance, l'une des passions les plus indomptables de la nature humaine, agit avec une telle violence sur les barbares, qu'elle ne laisse aucune prise à leur raison. L'idée de maintenir l'ordre en faisant exécuter des lois fixes, de faire poursuivre au nom de l'état et par une magistrature spéciale, la punition des crimes qui attentent à la sûreté et à la paix des individus, et de considérer cette punition comme un exemple public, cette idée, dis-je, tient à des principes de gouvernement trop déliés, pour être saisie et sur-tout mise en pratique par des barbares. Il leur semble que la société ne saurait exiger le sacrifice du privilége que la nature a conféré à la force et à la valeur; le ressentiment devient chez eux une passion si vive, que devant elle s'absorbe toute autre considération; et le glaive de la justice est abandonné aux mains des particuliers. Mais un tel état d'anarchie et de violence ne saurait subsister long-temps; et comme néanmoins les idées ne sont point encore faites à l'exercice d'une vengeance publique et sociale, l'usage d'une satisfaction individuelle s'introduit naturellement. De là l'établissement uniforme des *compositions* chez tous les peuples barbares (1).

(1) Il serait difficile de trouver un usage aussi uniformément établi que celui des compositions : il n'est pas un seul des peuples du

La composition avait trois effets : elle satisfaisait la vengeance de la partie insultée, en imposant un sacrifice à l'agresseur ; elle diminuait ses regrets pour la perte qu'elle avait éprouvée, en lui faisant acquérir une sorte de compensation ; enfin elle lui conservait l'honneur, puisqu'elle supposait un acte de soumission de la part de l'agresseur. Tant que la composition ne fut que le résultat d'un acte volontaire, d'une convention entre les parties, l'intervention d'un magistrat ne fut point nécessaire ; mais dès l'instant que la loi ou la coutume imposa à la partie offensée l'obligation de l'accepter, il fallut des magistrats pour déterminer le degré de l'offense et la peine à infliger. Ils furent choisis dans l'assemblée générale de la nation ; on leur adjoignit cent assesseurs pris parmi le peuple, et avec leur concours ils rendirent la justice à la communauté et présidèrent à sa police (1). Les compositions consistèrent presque tou-

nord chez qui il n'ait été admis, et il serait possible d'en trouver des exemples chez d'autres nations. On voit, par l'*Iliade*, 7, Σ 49, que cette coutume n'était pas inconnue aux Grecs. Homère, dans sa description du bouclier d'Achille, représente deux personnes disputant devant le juge pour la composition ou prix du sang, εἵνεκα ποινῆς ἀνδρὸς ἀποφθιμένου.

(1) Tacite, *de Moribus Germanor.* n.° 12. César, qui a écrit à une époque antérieure de près de deux siècles à celle où écrivait Tacite, rapporte que les Germains n'avaient aucun magistrat, mais que le chef de la communauté [*princeps civitatis*] rendait la justice,

jours en bétail (1). Leur importance fut plus ou moins grande à raison du degré de l'offense et du rang de l'offensé (2). Une portion en fut dévolue au roi, une autre aux magistrats, une autre enfin à l'offensé ou à ses proches (3) : mais, dans toutes ces circonstances, la communauté n'intervint jamais que comme médiatrice, comme sanctionnant, pour ainsi dire, une convention qu'elle supposait ; en un mot, elle ne vit jamais dans la réparation de l'offense qu'une affaire privée. Deux seuls crimes, la lâcheté et la trahison, furent considérés comme blessant l'ordre public (4). Cela devait être au sein d'une société réunie dans le seul but de la conquête : trahir ou abandonner la cause commune, c'était briser les liens uniques qui en réunissaient les membres.

---

et plus souvent encore accommodait les différens. Cette version, qui semblerait contrarier celle de Tacite, peut se concilier avec elle, si l'on observe la différence des époques et les progrès de la civilisation.

(1) Tacite, *de Moribus Germanor.* n.° 12.

(2) On ne trouve rien, ni dans Tacite, ni dans les monumens du nord, qui puisse indiquer cette différence dans les peines, réglée à raison des distinctions de rang entre les individus ; mais comme elle se fait remarquer dans tous les codes de lois des barbares, il est à croire qu'elle entrait dans leurs mœurs. *Leg. Burgund.* 26 ; *Leg. Visigoth.* lib. II, cap. 4 ; Wilkins, *Leg. Anglo-Saxon.* Ducange, v. *Adalingus*, *Nobilis.*

(3) Tacite, *de Moribus Germanor.* n.° 12.

(4) *Ibid.*

Ces idées imparfaites de justice amenèrent des formes de procéder très-simples, mais le plus souvent ridicules ou absurdes.

Chez les nations civilisées, la plupart des engagemens se faisant par écrit, rien n'est plus facile que d'en constater l'existence; la représentation de l'acte suffit pour établir le fait, les stipulations et les obligations réciproques des parties : et dans les affaires criminelles, l'œil du magistrat, éclairé par la contradiction, descend jusqu'au fond de la conscience de l'accusé et pénètre le secret de son crime ou de son innocence. Tous ces moyens manquent également aux peuples barbares : l'usage de l'écriture leur est inconnu ; et outre les dangers multipliés qu'offre la preuve testimoniale, comment un juge ignorant et grossier pourrait-il reconnaître l'espèce de témoignage sur lequel il doit s'arrêter ! comment pourrait-il distinguer le cas où il doit insister sur des preuves positives, de celui où il peut se contenter d'inductions tirées des circonstances ! comment enfin pourrait-il comparer les rapports de plusieurs témoins qui se contredisent, et fixer le degré de confiance que chacun d'eux mérite ! Toutes ces opérations de l'esprit sont au-dessus de son entendement; et comme néanmoins il sent le besoin de réprimer le crime, sa pensée se porte naturellement sur l'interposition de la divinité, qu'il ne peut con-

cevoir indifférente à la manifestation immédiate de l'innocence ou du crime (1) : c'est à cette opinion que doit être attribué l'établissement presque uniforme du combat judiciaire, et de l'*ordalie* ou épreuve par les élémens ; usages que pratiquèrent toutes les nations du nord. Pour en constater l'existence, nous prendrons des exemples dans la législation des Islandais, parce que dans cette contrée, séparée, pour ainsi dire, du monde entier, leur esprit primitif se conserva plus long-temps dans toute sa pureté.

Les formes du combat judiciaire y différaient légèrement de celles qui furent établies par la législation des barbares après leur établissement dans l'Europe méridionale. Les armes des combattans consistaient quelquefois dans la hache, l'épée et le bouclier ; quelquefois en des bâtons d'un pied et demi de longueur. Lorsqu'ils employaient cette dernière arme, ils ne s'attaquaient point par des efforts simultanés ; chacun frappait à son tour, et l'accusateur toujours le dernier : enfin, celui dont le sang coulait le premier était censé vaincu, et, par une coutume unique et bizarre, s'il mourait de sa blessure, sa succession était dévolue au vainqueur (2).

---

(1) Robertson, introduction à l'*Histoire de Charles-Quint*, chap. 1.er

(2) Arngrimus Jonas, *Crymogæa seu de rebus Islandicis*, cap. 9, pag. 100. Robertson a traité le sujet du combat judiciaire avec cette

L'*ordalie* ou épreuve par les élémens présenta chez les Islandais des formes peut-être encore plus singulières que celles qui furent communément usitées chez les autres peuples. Outre les épreuves par l'eau et le feu, lorsqu'on manquait de preuves pour absoudre ou condamner un accusé, on coupait un long brin d'herbe, et l'on en fichait les deux extrémités dans la terre en forme d'arceau : si le brin d'herbe conservait cette position sans que personne y touchât, l'accusé était innocent ; dans le cas contraire, il était coupable. Il est à remarquer que quand l'épreuve avait un résultat favorable pour celui-ci, une infamie perpétuelle pesait sur la tête de l'accusateur (1) : c'est ainsi que la loi, complice de la folie des hommes, commettait aux mains du hasard la vie ou l'honneur des citoyens (2).

Ces institutions, et quelques autres d'une importance moins grande, composaient toutes les ga- Royauté.

---

supériorité de talent qui lui assure une des premières places parmi les historiens modernes, note 21 de l'introduction à l'*Histoire de Charles-Quint*. Montesquieu en a fait l'objet des chap. 17 et suiv. du liv. XXVIII de l'*Esprit des lois*; et M. Hallam, tout en renvoyant à Robertson pour les détails et les faits, a présenté, sur cette matière, des aperçus assez curieux. (*A Wiew of Europe in middle age*, ch. 2.)

(1) Arngrim. Jonas, *Crymogæa seu de rebus Islandicis*, cap. 9, p. 101.

(2) Il existe, dans le tome XV des *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, une dissertation très-curieuse de Duclos, sur les épreuves par les élémens, appelées *jugemens de Dieu*; on y trouve les faits les plus intéressans et des pensées véritablement profondes.

ranties de ces petites communautés prises isolément; mais comme le besoin de s'unir s'était fait sentir de bonne heure à des sociétés sans cesse occupées d'attaquer ou de se défendre, il fallut, pour les gouverner dès qu'elles furent réunies, des institutions plus générales. La royauté héréditaire marqua, pour ainsi dire, leur origine (3); l'idée d'une filiation religieuse servit à son établissement. C'était une sorte d'obligation de choisir le roi dans la race divine; mais comme tous les membres de la famille descendaient d'une source commune, comme tous pouvaient citer Odin parmi leurs aïeux, quelques formes d'élection se mêlèrent au principe pur de l'hérédité. Les enfans, et parmi eux l'aîné, ne furent pas nécessairement appelés au trône; on put choisir dans la famille le membre le plus capable: car un roi capable était une nécessité dans ces temps où l'on ignorait encore les moyens de suppléer à l'inhabilité du chef de l'État (2). L'élection, ou plutôt la recon-

(1) Tacite, *de Moribus Germanor.* n.° 7.

(2) Montesquieu a parfaitement développé cette idée, et l'a appliquée à la succession des rois de France pendant la première race (*Esprit des lois*, liv. XXXI, chap. 16). L'abbé de Vertot a aussi traité la question dans ce sens (*Mémoires de l'Académie des inscriptions*, tom. IV); mais M. de Foncemagne, toujours en l'appliquant à la succession des rois de France, a soutenu l'hérédité pure et simple. (*Ibid.* tom. VI et VIII.) Hottmann, dans sa *Gaule française*, c. 6, p. 47, édition de 1573, a cherché à établir l'élection sans hérédité.

naissance des droits du monarque, se faisait en pleine campagne (1). Les chefs proclamaient son nom, et les hommes libres approuvaient ou désapprouvaient leur choix. Après cette élection, le monarque était élevé sur les épaules des grands ; et un serment réciproque liait le roi à son peuple, et le peuple à son roi (2).

Le pouvoir des monarques fut loin d'être absolu, si ce n'est toutefois pendant le règne des premiers descendans d'Odin. Quoiqu'il soit difficile d'en indiquer les limites, d'une manière précise, dans ces temps éloignés et obscurs, on peut facilement présumer qu'un tel pouvoir était incompatible avec l'esprit d'indépendance et de liberté des nations germaniques. Toutefois les liens si faibles qui unissaient les sujets au monarque, furent resserrés par les principes de l'obéissance militaire, non moins que par cette espèce de recommandation personnelle, déjà pratiquée chez les premiers Germains, et qui créait, entre les *suivans* et le prince, d'une part

(1) On distingue encore, dans plusieurs parties du Danemarck et de la Norwége, les lieux où se tenaient ces assemblées électives. On a trouvé à *Lunden*, dans la *Scanie*, à *Lethra* ou *Leyre*, en *Sélande*, et près de *Vibourg*, dans *le Jutland*, de grandes masses de pierres qui attestent l'existence de ces réunions. (Wormius, *Monument. Danic.* passim.)

(2) *Voir*, sur les formes de cette élection, M. Mallet, introduction à l'*Histoire du Danemarck*, pag. 154 et suiv.

la nécessité de l'exemple, de l'autre celle du dévouement (1). Le prince, dit Tacite, combattait pour la victoire, et les *suivans* combattaient pour le prince (2). Ces rapports particuliers entre les suivans et le monarque s'agrandirent insensiblement, s'étendirent bientôt à tous les soldats; et, selon la remarque d'un antiquaire célèbre, à Rome, on mourait pour la république; chez les Scandinaves, pour ses rois (3).

Assemblées nationales.

Quelle que fût la puissance politique du monarque, la nation conserva toujours ces grandes assemblées où elle venait périodiquement exprimer sa volonté. Toutes les affaires d'une importance majeure, préalablement discutées entre les chefs, devaient y être soumises. Les prêtres indiquaient l'époque de ces réunions, et commandaient le silence au sein de l'assemblée. Alors le roi, ou le chef, parlait le premier, et les grands à leur tour. On déférait moins à l'autorité des personnes, qu'à leur raison. Lorsque la multitude désapprouvait une proposition, elle le faisait connaître par ses murmures; lorsqu'elle l'ap-

(1) Bartholin a rapporté plusieurs exemples de ce dévouement des Danois envers leur prince, dans son ouvrage intitulé *Causæ contemptæ à Danis mortis*, lib. 1, cap. 3.

(2) Tacite, *de Moribus Germanor.* n. 13 et 14.

(3) Bartholinus, *Causæ contemptæ à Danis mortis*, lib. 1, cap. 3, pag. 19.

prouvait, elle frappait sur ses armes, genre d'assentiment le plus honorable. C'est devant ces assemblées que se portaient les accusations capitales ; et c'est à elles, et exclusivement à elles, qu'appartenait le droit de nommer les magistrats chargés de rendre la justice dans les bourgs (1).

Tel était le système d'institutions politiques qui long-temps exista chez les peuples du nord. Son exposition est inséparable de l'examen d'une question importante agitée par les publicistes (2), et qui offre d'autant plus d'intérêt, qu'elle se lie à l'histoire d'une forme de gouvernement adoptée par le consentement unanime de presque tous les peuples de l'Europe. Le gouvernement représentatif a-t-il son origine dans les institutions de l'ancienne Germanie ! est-ce dans cette source que l'idée en a été puisée !

En discutant une telle question, nous devons également nous tenir en garde contre ces analogies apparentes qui s'évanouissent devant un examen plus sévère, et contre cet esprit trop rigide qui prononce hardiment que des institutions n'ont aucune similitude entre elles, parce que leur ressemblance n'est pas en tout point exacte. Pour éviter l'un et l'autre de ces dangers, fixons d'abord nos idées sur

---

(1) Tacite, *de Moribus Germanor.* n. 11 et 12.

(2) Montesquieu, *Esprit de lois*, liv. XI, chap. 6; Mallet, introduction à l'*Histoire de Danemarck*, pag. 145 et suiv.

les véritables élémens qui composent le gouvernement représentatif.

Le gouvernement représentatif diffère des gouvernemens populaires, en ce qu'il rend possible l'intervention de la multitude sans confusion ; et du gouvernement despotique, en ce qu'il permet l'action d'un seul sans tyrannie (1). Pour parvenir à ce double but, il se compose de divers grands pouvoirs essentiellement égaux, dont l'un retient ordinairement certain droit particulier. Ces pouvoirs émanent de sources différentes, et résultent tous de quelques nécessités sociales ; et c'est dans leur réunion que repose la plénitude de la souveraineté.

Cette forme de gouvernement n'est pas une conséquence du dogme absurde et dangereux de la souveraineté du peuple (2), ni du gouvernement aris-

---

(1) Cette pensée n'est point de moi ; j'en ai puisé le type dans Pascal. « La multitude, dit-il, qui ne se réduit pas à l'unité est » confusion ; l'unité qui n'est point multitude est tyrannie. »

(2) L'idée de la souveraineté du peuple est celle peut-être qui est le plus en opposition avec les vrais principes du gouvernement représentatif. Cette souveraineté repose sur la supposition que chaque homme, par le fait seul de sa naissance, possède non-seulement un droit égal à être bien gouverné, mais encore un droit égal à gouverner la société ; ce qui est évidemment contraire aux principes élémentaires du système représentatif, système qui ne place la souveraineté que dans les mains des plus capables de l'exercer. Pour que les fauteurs de la souveraineté populaire fussent conséquens avec eux-mêmes, il faudrait qu'ils supposassent des

tocratique dans le sens absolu de ce mot (1) ; l'idée fondamentale sur laquelle il repose, est celle que la société ayant des droits à être bien administrée, le plus sûr moyen d'obtenir ce résultat est de donner des organes à tous ses besoins, et de régler les pouvoirs politiques de telle manière, que, s'agitant sans cesse au sein de la société, ils puissent véritablement

mandats impératifs donnés par les électeurs aux députés, mandats dont ils ne pussent jamais s'écarter; et précisément le gouvernement représentatif s'éloigne entièrement de cette idée, car les commettans ne disent pas à leurs députés, Faites *telle chose*, mais seulement, Votez selon votre conscience ce que vous croirez être bon et utile.

(1) Il ne faut point confondre le gouvernement aristocratique avec les élémens aristocratiques d'une constitution. Sans doute, c'est aux principes aristocratiques de leurs constitutions, que la France et l'Angleterre doivent leur liberté politique; et sans le privilége et le caractère de leur noblesse, elles eussent peut-être succombé sous la main de fer du despotisme. Mais il n'en résulte pas moins que le gourvernement aristocratique proprement dit, c'est-à-dire, la souveraineté concentrée dans les mains d'une classe privilégiée, est en opposition directe avec le système représentatif. Tout ce que nous avons dit contre la souveraineté populaire, s'applique, sans restriction, au gouvernement aristocratique, qui n'en diffère que sur ce point, que, dans les démocraties, on naît membre du souverain par cela seul que l'on naît homme, tandis que, dans le système aristocratique, on naît membre du souverain, par cela seul que l'on naît de la classe privilégiée. On voit donc que l'un et l'autre de ces gouvernemens s'éloignent du gouvernement représentatif, qui ne place le pouvoir que dans les supériorités morales et intellectuelles, et non dans un fait indépendant de toute capacité reconnue.

en connaître toutes les nécessités et les satisfaire.

Les institutions des peuples germains avaient-elles ce même caractère! Si l'on s'arrête seulement aux formes extérieures, l'identité est frappante: comme dans le gouvernement représentatif, la royauté héréditaire y fut un dogme respectable et sacré; des assemblées nationales et périodiques s'occupèrent des intérêts généraux; et un conseil composé des chefs de la nation participa à l'exercice de la puissance législative, soit en préparant, par une discussion préliminaire, les affaires qui devaient être soumises aux assemblées générales, soit en décidant définitivement celles d'un moins grand intérêt. Mais en étudiant plus profondément la constitution de ces peuples, on s'aperçoit bientôt que l'idée qui y dominait était celle de la souveraineté populaire mêlée avec quelques principes aristocratiques non encore développés. En effet, ce ne sont point des hommes choisis et ayant subi l'épreuve de l'élection qui examinent et discutent les grands intérêts de la société, mais c'est tout homme libre, quelle que soit d'ailleurs sa capacité. Le droit qu'il exerce, il le tient de sa naissance et de sa liberté, et non d'une supériorité intellectuelle, reconnue et constatée par l'élection. L'idée d'un mandat politique confié par des électeurs à l'élu, est au-dessus des idées d'une populace grossière; elle ne conçoit pas qu'elle puisse être tenue

d'obéir à une règle qu'elle ne s'est pas elle-même directement imposée, et le consentement de tous devient, pour ainsi dire, nécessaire à l'obéissance de tous. Ainsi les élémens du gouvernement représentatif n'existaient pas, comme on l'a dit bien souvent, dans les vieilles institutions de la Germanie. Ce beau système qui place le pouvoir dans les mains de ceux qu'on estime plus capables de faire le bien, et dont la forme est telle, que toutes les lumières de la société sont sans cesse provoquées pour éclairer ceux qui la gouvernent; ce beau système, dis-je, n'a pu naître qu'au milieu d'une *civilisation* avancée, et lorsque l'homme a été rendu à toute sa dignité [D]. Ce n'est pas toutefois qu'il n'ait puisé quelque chose dans ces institutions: ce respect pour la liberté individuelle, l'intervention nécessaire de la société dans les actes de son gouvernement, le jugement par pairs, qui forment la base du système représentatif; tout cela nous le trouvons déjà dans ces anciennes assemblées des chefs et des soldats dans le champ de la patrie. Mais c'est une erreur de penser qu'il suffit aux gouvernemens, pour être semblables, d'avoir un caractère commun sous le rapport des garanties sociales; et de ce qu'on trouve quelque liberté dans la constitution d'un peuple, il ne faut pas en conclure que les élémens du système représentatif s'y rencontrent aussi.

Littérature. L'intérêt qui s'attache au point que nous venons de discuter, nous a peut-être entraînés hors de ses limites naturelles. Un objet non moins intéressant doit fixer maintenant notre attention. La poésie fut la première littérature des peuples. L'attrait de l'harmonie, le desir de conserver le souvenir des actions mémorables, lorsque l'écriture n'est point encore inventée, et la reconnaissance envers les dieux, sont les causes naturelles d'un fait qui paraît être en opposition avec l'ordre naturel des idées (1). Dailleurs l'imagination, cette faculté brillante de l'esprit, s'exerce long-temps avant que la raison et le goût puissent donner aux hommes des notions plus exactes du beau; et l'on sait que l'imagination est la mère de la poésie : à sa voix, les êtres les plus insensibles s'animent, la nature prend une couleur plus vive et plus brillante, les passions s'agitent avec violence, et le poëte, transporté dans le séjour des enchantemens, oubliant la terre, et s'oubliant lui-même, n'a, pour ainsi dire, plus de commerce qu'avec des intelligences d'un ordre supérieur (2). Dans l'antiquité, la poésie, destinée à chanter les hauts-faits de la génération qui s'éteignait, et à les

(1) Rollin, *Manière d'enseigner et d'étudier les belles-lettres*, tom. I, pag. 298; Pelloutier, *Histoire des Celtes*, tom. I, pag. 198; Laharpe, *Cours de littérature*, liv. I.er, chap. 4.

(2) Barthélemy, *Voyage du jeune Anacharsis*, chap. 80.

transmettre aux générations futures, puisa dans cette noble destination un caractère tout patriotique : elle chanta et fit les héros. Les Scandinaves virent aussi en elle quelque chose de national. Un peuple qui faisait tout pour acquérir de la gloire, ne pouvait manquer d'honorer le seul art qui la perpétuait ; et peut-être plus d'un héros n'exposa sa vie que dans le seul but d'être loué de son scalde (1).

Dans les temps les plus reculés, on voit déjà les peuples du nord s'adonner à la poésie. Tantôt elle servait à raconter leur origine, leurs migrations, leurs guerres, et tous les grands événemens du passé (2) ; tantôt elle était destinée à perpétuer les lois, les coutumes et les dogmes religieux (3), et plus souvent encore à enflammer les guerriers lorsqu'ils marchaient au combat, ou à chanter leurs victoires (4). L'amour aussi avait ses élégies (5) ; et

(1) Voyez les exemples rapportés par Bartholin, *Causæ mortis à Danis contemptæ*, lib. 1, cap. 10.

(2) Tacite, *de Moribus Germanor.* n.° 2 ; Jornandès, *de Rebus Getic.* cap. 4, pag. 618.

(3) Prud. *Apotheos.* v. 296.

(4) Tacite, *de Moribus Germanor.* n.° 3; *Jomswikinga saga*, ap. Barthol. *Causæ mortis contemptæ à Danis*, lib. 1, cap. 10.

(5) Voyez, à ce sujet, l'ode composée par Harald, roi de Norwége, rapportée par Bartholin dans l'ouvrage déjà cité, lib. 1, cap. 10. Harald se plaint amèrement de ce qu'après avoir fait les

des hymnes de reconnaissance confondaient dans des louanges communes les dieux et les héros (1).

Le style de ces poésies est tantôt sublime, tantôt gigantesque, et toujours sans art. La façon de penser d'un peuple simple et grossier, dont l'imagination vigoureuse ignore ou méprise les règles, s'y déploie avec toute l'énergie de la nature : les images, les figures, les hyperboles, les allégories, s'y reproduisent avec profusion; on n'y trouve aucun de ces termes abstraits, de ces idées réfléchies qui mettent tant de froideur dans nos compositions poétiques, et n'en font plus qu'un raisonnement rimé [E]. Nous jugeons avec une trop grande sévérité la littérature de ces peuples; car, étrangers le plus souvent à leurs coutumes et à leur mythologie, quelquefois même aux formes de leur langage, nous sommes tout-à-fait incapables d'apprécier le plus ou le moins de justesse de leurs métaphores. Il est, dans les langues des nations barbares, des expressions hardies et quelquefois pittoresques,

---

actions les plus éclatantes, il ne recevait que des dédains de sa dame. Toutes les strophes de cette ode se terminent par ces expressions qui décèlent l'esprit chevaleresque au berceau : *Et cependant une fille de Russie me méprise!*

(1) Ælien, *Var. histor.* lib. XII, cap. 23; Tacite, *de Moribus Germanor.* n.° 2; *Annal.* II, cap. 88; Lucain, I, vers 467; Jornandès, cap. 4, pag. 617.

des tours vifs et sententieux dont les langues polies sont peu susceptibles, parce que l'esprit, soumis à l'empire de la mode et à la crainte du ridicule, s'arme d'une grande rigueur et demande plus d'idées que de sentimens, plus de justesse que d'abandon. Cette obscurité ossianique, si l'on peut ainsi parler, qui environne les poésies des scaldes, n'existe peut-être que relativement à notre position; et si l'on se transporte par la pensée au milieu des Scandinaves, pendant le moyen âge, peut-être s'apercevra-t-on que ce qui paraît à nos yeux, obscur, gigantesque et forcé, n'est que la peinture naturelle des sentimens et des idées de ces peuples. En effet, quand ils exprimaient la fureur des combats par *la grêle d'Odin*, la mer par *le champ des pirates*, la langue par *l'épée de la parole*, que pouvaient avoir de forcé à leurs yeux ces métaphores, empruntées de leur mythologie ou de leurs mœurs dominantes (1)!

L'objet principal que se proposait la poésie, celui

---

(1) J'ai puisé ces exemples dans la traduction française que Mallet a donnée de l'Edda. Voyez, sur le caractère de ces poésies, l'introduction à l'*Histoire de Danemarck*, du même auteur, pag. 363; l'*Histoire des révolutions de Norwége*, par M. de Catteau-Calleville, tom. I, pag. 93; Lagerbrinck, *Histoire de Suède*, tom. I; et l'*Essai sur les Scaldes*, publié en italien par M. Graberg. *Voyez* aussi la note E à la fin de cet ouvrage, destinée particulièrement à faire connaître le caractère des *Sagas*.

de faciliter à la mémoire le souvenir du passé, dut imposer à l'imagination du poëte la contrainte de la rime. Quoique ce fait ne soit point démontré d'une manière positive, et qu'il ait été l'objet de savantes discussions, l'opinion que nous émettons ici nous semble la mieux établie [F]. Cette poésie était chantée (1), et quelquefois accompagnée de danses guerrières, au son de grossiers instrumens (2) : c'était sur-tout aux approches et à la fin du combat, que l'air retentissait des hymnes de guerre et des chants de victoire (3).

Scaldes.

Dans nos temps modernes, la poésie n'étant plus qu'un délassement de l'esprit, un poëte n'est plus aussi qu'un homme aimable. Un tribut de bienveillance semble, aux yeux de la société, le payer même au-delà de ce qu'il mérite, et ce n'est que de siècle en siècle que l'admiration s'attache, pour ainsi dire malgré elle, à la réputation de quelques rares génies. Mais l'utilité de la poésie, chez la plupart des anciens peuples, fit rejaillir sur les poëtes l'éclat d'une grande considération. La patrie reconnaissante les éleva à une

(1) Julian. *Misop.* pag. 337; Tacite, *de Moribus Germanor.* n. 2 et 3.

(2) Silius Italicus, lib. III, v. 345; lib. X, v. 231; Vossius, *de Cantu poematum*, pag. 107; Jornandès, cap. 4, pag. 617; Beda, *de Anglo-Saxon.* lib. IV, cap. 24.

(3) Bartholin, *Causæ mortis contemptæ à Danis*, lib. I, cap 10; Tacite, *de Moribus Germanor.* n. 2 et 3; Livius, XLII, 60.

sorte de sacerdoce ; et les langues n'eurent plus qu'une commune expression pour désigner les prêtres et les poëtes. Les scaldes (c'est le nom que l'on donnait aux poëtes chez les Scandinaves) étaient honorés à la cour des princes, qui leur confiaient quelquefois les missions les plus importantes (1). Harald aux beaux cheveux leur donnait toujours la première place sur les bancs destinés aux officiers de sa cour (2). Ils accompagnaient à la guerre les rois et les héros les plus célèbres, et chantaient leurs exploits avec impartialité (3). On s'exposait à mille morts pour être remarqué de son scalde ; et au jour de bataille, le brave Olaüs-Triggueson disait à celui qui combattait à ses côtés : « Vous ne raconterez pas » ce que vous aurez entendu, mais ce que vous aurez » vu (4). » Outre ces premiers avantages, suffisans pour flatter l'amour-propre et réveiller l'ambition, ces scaldes recevaient des présens magnifiques des héros

(1) Torfeus, *Histor. Norvegiæ*, tom. II, pag. 21. Voyez aussi les ouvrages historiques de Suhm ; l'*Essai sur les Scaldes*, de Graberg, et le *Gloss. Sueo-Goth.* de Ihre, verbo *Skald.* M. de Catteau-Calleville, tom. I, pag 93 et suiv. de son *Histoire de Norwége*, et Mallet, dans l'ouvrage déjà cité, pag. 363, sont les auteurs français qui, à ma connaissance, ont traité la question de la manière la plus distinguée. *Voyez* les notes E et F de cet ouvrage.

(2) M. de Catteau-Calleville, *ibid.* pag. 95.

(3) Bartholin, *Causæ mortis contemptæ à Danis*, lib. 1, cap. 10.

(4) *Olafs-Saga*, apud Veral. ad *Her-Saga*, pag. 178.

qu'ils avaient célébrés : et ce qui paraîtra peut-être étonnant, c'est que, dans l'enthousiasme que leur beau talent inspirait, on leur remit souvent la peine des crimes qu'ils avaient commis (1). Une profession aussi noble et environnée d'une aussi haute considération, ne fut pas dédaignée par les princes et les héros. Regnar-Lodbroch, ce roi pirate dont l'Océan redoutait les exploits, ne négligea point la poésie, et l'on sait qu'il termina sa vie non moins en poëte qu'en héros (2).

Lettres runiques.

Mais quel que fût le secours que l'art des vers offrît à la mémoire, il ne put suffire long-temps aux besoins toujours croissans de la civilisation; et ici, comme dans les autres sociétés, l'usage de l'écriture s'introduisit. L'époque précise où cette grande révolution s'opéra

(1) M. de Catteau-Calleville, *Histoire de Norwége*, liv. 1, pag. 96, et Mallet, introduction à l'*Histoire du Danemarck*, pag. 360, rapportent que le scalde Égild, s'étant rendu coupable d'un meurtre, fut condamné à mort par Éric, fils de Harald aux beaux cheveux; mais le scalde parut devant le roi, et récita un poëme qui lui fit obtenir sa grâce.

(2) Le roi Regnar-Lodbroch se livra pendant toute sa vie à la piraterie : il dévasta plusieurs fois les côtes de France et d'Angleterre; son nom portait par-tout l'effroi. Pris à la suite d'une expédition qu'il fit en Angleterre, il fut jeté dans un cachot et condamné à être dilacéré par des serpens : près d'expirer, il composa une ode dont la poésie est remarquable; Mallet en a donné la traduction dans le 2.e volume, pag. 169 de son introduction à l'*Histoire du Danemarck*.

a fait l'objet de longues discussions. Incapable de m'ériger en juge sur un point encore douteux aux yeux de l'Europe savante, j'exposerai, avec exactitude et impartialité, les raisonnemens et les preuves dont se sont étayées les opinions les plus opposées.

Ces opinions peuvent se réduire à deux principales, auxquelles se rattachent toutes les autres. La première considère comme très-moderne la connaissance de l'art d'écrire chez les Scandinaves : selon les défenseurs de cette opinion, ces peuples devraient ce bienfait au christianisme. La seconde la reporte aux temps fabuleux, et attribue à Odin l'invention des lettres runiques, caractères différens de ceux qui furent introduits par l'alphabet grec et l'alphabet romain (1).

A l'appui de la première opinion, on a dit : C'est un point incontestable que les peuples de l'ancienne Europe ne connurent pas l'écriture ; et s'il n'existait à cet égard aucune preuve, l'emploi si fréquent de la poésie le démontrerait suffisamment. Mais, loin

(1) Les principaux défenseurs de la première de ces opinions sont Pelloutier, *Histoire des Celtes*, tom. I, pag. 206, et le professeur Celsius, dans une dissertation spéciale. Tous les savans du nord ont soutenu la seconde. Mon texte est le résumé analytique de toutes ces opinions contenues et développées dans plusieurs volumes *in-folio*. L'origine des runes me paraît avoir été profondément discutée dans les dissertations latines de J. Ihre, qui sont des thèses soutenues sous la présidence de ce professeur, à Upsal, de 1769 à 1771.

que le silence des monumens force à recourir à des conjectures, tous, avec une uniformité remarquable, attestent l'ignorance complète des nations du nord dans l'art d'écrire. Au temps de Tacite, les Germains ne faisaient pas usage de l'écriture (1); et dans un siècle relativement moderne, sous Charlemagne, les peuples de la Westphalie et des confins du Jutland étaient encore dans le même état d'ignorance (2). Louis le Débonnaire voulant répandre la connaissance de l'Ancien Testament parmi les Saxons nouvellement convertis, fut obligé de le faire traduire en vers tudesques, afin que la mémoire de ces peuples illettrés fût soulagée par le secours de la mesure et de la rime (3). Et ce qui prouve encore mieux cette ignorance profonde, c'est qu'aucun des peuples du nord qui s'établirent dans les provinces romaines, n'avait encore, à cette époque, rédigé le code de ses lois, ce qu'ils ne firent qu'un siècle après cet établissement (4).

Vainement a-t-on conclu de la différence maté-

(1) Tacite, *de Moribus Germanor.* n.° 19.

(2) Éginhard, *Vita Caroli magni*, n.° 29.

(3) *De translatione divinorum librorum in linguam theudisc.* Duch. tom. II, pag. 326.

(4) Les Visigoths, qui s'établirent dans les provinces les plus civilisées des Gaules, ne rédigèrent leurs lois par écrit que plus de cent ans après. (Isidor. *Chron.* pag. 719.) Il en fut de même des Francs, des Lombards, des Vandales, et de tous les barbares qui conquirent d'autres provinces dans l'empire.

rielle qui existe entre les runes et les caractères grecs et romains, qu'elles avaient une origine distincte et particulière ; cette différence, qu'on ne peut nier, s'explique par deux faits : le premier, c'est que les runes, gravées le plus souvent sur du bois ou des rochers, n'ont pu prendre les formes arrondies des lettres romaines ou grecques ; le second, c'est qu'abandonnées à l'inhabileté des barbares, ces lettres ont dû éprouver de sensibles altérations. D'ailleurs, quelle origine plus naturelle pourrait-on donner à la connaissance de l'art d'écrire, que l'introduction du christianisme dans les royaumes du nord ! Serait-ce là le seul exemple des heureux effets de la religion de Jésus-Christ ! N'a-t-elle pas accompli sur la terre le grand œuvre de la civilisation ! En approchant, même dans les temps modernes, des nations qui ne sont pas chrétiennes, ne dirait-on pas que l'on s'éloigne non-seulement de la morale, mais encore des sciences, des arts, des lettres, de la civilisation même !

A ces raisonnemens on a répondu : Le passage de Tacite d'où l'on conclut que les Germains ignoraient l'art d'écrire, a été mal interprété ; il suffit de bien se pénétrer du génie et du style de ce grand historien, pour se convaincre que telle n'a point été sa pensée. Il n'a pas dit que l'écriture était inconnue aux peuples du nord, mais seulement qu'ils ne

l'employèrent jamais à des intrigues désavouées par les bonnes mœurs (1). Mais en supposant que la première interprétation donnée à sa pensée fût exacte, l'assertion s'appliquerait-elle à toute la Scandinavie, dont une portion, au rapport du même historien, était parvenue à un haut degré de civilisation (2)! N'y aurait-il pas contradiction à supposer illettrée une nation industrieuse, commerçante, et par conséquent déjà civilisée! D'ailleurs on apprend par l'histoire qu'Ulphilas, évêque des Goths en Mésie, traduisit la Bible en langue gothique, sous le règne de Valens (3); et le manuscrit encore conservé constate qu'il employa à cet effet les caractères runiques. Fortunat, poëte latin du VI.e siècle, dans une de ses épigrammes adressée à Flavius, parle en termes exprès des lettres runiques usitées chez les barbares (4); et si des écrivains latins on passe aux

---

(1) Je crois qu'en effet cette dernière interprétation est la plus conforme au sens de Tacite, dont voici les propres expressions : *Ergo septâ pudicitiâ agunt, nullis spectaculorum illecebris, nullis conviviorum irritationibus corruptæ. Litterarum secreta viri pariter ac feminæ ignorant. (De Moribus Germanor.* n.° 19.) L'abbé de la Bletterie traduit dans ce sens.

(2) Tacite, *de Moribus Germanor.* n.° 44.

(3) Socrat. *Histor. ecclesiast.* lib. IV, cap. 27; Sozomen. *Histor. ecclesiast.* lib. IV, cap. 36; Philostorg. *Opera*, lib. II, cap. 5.

(4) *Barbara fraxineis pingatur* runa *tabellis*,
Quodque papyrus agit virgula plana valet.
Fortunat. *Carm.* lib. VII, epig. 18.

monumens du nord, combien n'existe-t-il pas de preuves de la haute antiquité et du véritable fondateur de ces caractères! « Ce sont les dieux, c'est Odin, » le souverain des dieux, qui les a tracés, » dit une des odes les plus anciennes, et peut-être antérieure à l'établissement du christianisme (1). L'Edda leur donne aussi cette même origine (2); et Regnar Lodbroch s'en servit, dans le IX.e siècle, pour transmettre à la postérité ses exploits en Béarnie (3). Devant de tels témoignages, toutes les conjectures s'évanouissent, sur-tout lorsque l'on considère la différence matérielle qui existe entre les runes et les caractères grecs et latins. Il est vrai que cette différence, on l'a expliquée: mais en admettant la fiction si commode dont cette explication a été ingénieusement appuyée, quel vaste champ n'ouvre-t-on pas à l'imàgination! Est-il un seul alphabet dont on ne puisse, à l'aide d'un peu d'adresse, démontrer l'analogie avec les caractères grecs ou romains!

C'est par de tels argumens, et d'autres d'une moins grande force, que les défenseurs de l'antiquité des runes et leurs adversaires s'attaquent et se répondent depuis plus d'un siècle, sans que la lice

(1) Cette ode est traduite dans l'ouvrage de Bartholin, *Causæ mortis à Danis contemptæ*, lib. III, cap. 2, pag. 647.

(2) Voyez encore Bartholin, dans le même ouvrage, pag. 649.

(3) Saxo Grammat. lib. IX.

soit encore fermée. Tout-à-fait incapable, comme déjà je l'ai avoué, de m'ériger en juge au milieu de ce vif débat, j'abandonne aux antiquaires l'appréciation des preuves respectivement apportées.

Les résultats utiles de la révolution produite dans le nord par l'introduction de l'écriture, furent lents et presque insensibles. Les peuples abusent long-temps des choses avant de les appliquer à leur usage véritable; et les Scandinaves, frappés des effets merveilleux de l'écriture, virent d'abord quelque chose de magique dans cet art. Semblables aux Juifs modernes, qui attribuent des effets surnaturels à un certain arrangement de caractères hébraïques ou chaldéens, ils distinguèrent les runes en plusieurs espèces, et donnèrent à chacune d'elles des vertus particulières : il y eut des runes *nuisibles*, *favorables*, *victorieuses* et *médicinales*; les unes servirent à procurer la victoire, à éviter les naufrages ou les effets du poison; les autres, à chasser de l'esprit les mauvaises pensées, à se préserver du ressentiment de ses ennemis, et même quelquefois à toucher le cœur d'une belle (1). Ce ne fut que lentement et avec effort que la raison et le christianisme

(1) Wormius, *Litteratura runica*, passim, et Bartholin, dans l'ouvrage déjà cité, lib. III, cap. 2, pag. 506, entrent dans des détails fort longs et fort minutieux sur les effets différens attribués aux lettres runiques. Cette vertu magique qu'on leur reconnaissait, serait peut-être une preuve qu'elles ne furent point introduites par le christianisme.

parvinrent à faire justice de ces pratiques superstitieuses, et que l'écriture fut rendue à sa noble destination.

Mœurs des nations scandinaves.

En exposant quelle fut la forme des institutions politiques et religieuses de la Scandinavie, nous avons soulevé un coin du voile qui, dans une antiquité aussi reculée, dérobe à nos yeux les mœurs et les usages de ses anciens habitans; car les institutions en sont l'expression la plus simple et la plus naturelle : toutefois, le tableau que nous nous sommes proposé de présenter serait évidemment incomplet, si nous ne réunissions, sous un même point de vue, les traits les plus saillans du caractère des nations gothiques. A cet égard, nous devons d'abord observer que s'il pouvait exister quelque différence dans les mœurs de ces nations, de tribu à tribu, de peuplade à peuplade, les nuances qui les distiguaient étaient si légères, qu'elles n'altéraient en rien la physionomie des habitudes nationales; nous n'apercevons de différence digne d'être remarquée, que celle qui, au rapport de Tacite, existait entre les Suédois et les autres peuples du nord. Parvenus à un haut point de civilisation, amollis par les richesses et corrompus par le luxe, les Suédois avaient courbé la tête sous le joug d'un desposte (1). Il est à croire

(1) Tacite, *de Moribus Germanor.* n.° 44.

cependant que cet état, qui faisait, pour ainsi dire, violence à la nature des choses, ne dura pas long-temps. L'époque à laquelle écrivait Tacite se rapprochait sans doute de celle où gouvernaient ces rois pontifes, successeurs immédiats d'Odin, dont le pouvoir dut être absolu, par cela seul qu'il avait son principe dans une source divine et religieuse ; mais comme la cause qui apporta cette modification dans les mœurs nationales ne fut qu'accidentelle, et que l'esprit de liberté, inhérent au caractère des peuples du nord, reprit bientôt toute son énergie, nous ne croyons pas que cette situation momentanée mérite une exception dans le tableau que nous allons esquisser.

Les anciens habitans de l'Europe septentrionale avaient la taille élevée (1), et ceux de quelques tribus étaient d'une stature presque gigantesque (2) ; leur regard était farouche et menaçant; ils avaient les yeux bleus, les cheveux blonds et pendans (3) ; un

---

(1) Tacite *de Moribus Germanor.* n.° 4 ; Isidor. *Chronicon.* p. 731.

(2) Toutes les chroniques du nord peuplent d'une race de géans la partie la plus septentrionale de l'Europe. Les traditions ont transmis jusqu'à nous le nom des *Berserker*, hommes d'une taille extraordinaire et d'une force de corps plus extraordinaire encore. (Voyez la dissertation de F. Lysholm, *de Furore gigant. septentrion. Berserker gangu dicto.*)

(3) Tacite, *de Moribus Germanor.* n.° 4 ; Silius Italicus, lib. XVI, v. 481 ; Juvénal, satire XIII, v. 164.

tempérament robuste et vigoureux, mais peu propre à supporter des privations et de longs travaux (1). La passion pour la guerre les dominait avec une telle force, que devant elle s'absorbaient toutes les autres (2). Ils attaquaient l'ennemi avec impétuosité, mais s'il résistait à ce premier choc, ils regardaient alors la retraite non comme une lâcheté, mais comme un acte de prudence (3). Le courage leur tenait lieu d'honneur, de justice et de vertu; ils cherchaient à l'inspirer dès l'enfance par une éducation toute martiale: on exerçait les jeunes gens à la chasse, à la nage et

---

(1) Tacite, *de Moribus Germ.* n.° 4; Appien, *Celt.* pag. 1192.

(2) Priscus rapporte un trait qui peint bien cette exaltation de courage qui formait le caractère dominant des peuples septentrionaux. A la fin du repas qu'Attila donna aux ambassadeurs romains, deux Scythes s'avancèrent et chantèrent un poëme dans lequel ils célébraient ses victoires et ses talens militaires : l'assemblée qui les écoutait paroissait transportée; les vieillards fondaient en larmes en déplorant leur faiblesse; les jeunes gens étaient pleins de joie en se rappelant les exploits du passé et les triomphes qu'ils se promettaient. *(Excerpta ex Histor.* Prisci. Rhet. ap. *Script. histor. Byzant.* v. I, pag. 45.*)*

Ceux qui veulent avoir une juste idée du courage fanatique des Scandinaves, peuvent lire l'*Histoire de la colonie de Julin* ou *Jomsbourg* (Jomswikinga Saga, ap. Bartholin. *Causæ contemptæ mortis à Danis*, lib. I. cap. 5). Saxon le Grammairien, en parlant d'un combat singulier, dit que l'un des combattans *tomba, rit et mourut.* L'ouvrage de Bartholin, déjà cité, a pour objet de prouver avec quel mépris les Scandinaves bravaient la mort.

(3) Tacite, *de Moribus Germanor.* n.° 4; Plutarch. *in Mario.*

aux combats singuliers (1). Dès l'instant où ils pouvaient porter les armes, ils étaient agrégés à l'association politique et militaire (2). C'était alors que les jeunes princes demandaient à leur père quelques vaisseaux équipés, pour tenter, avec de braves compagnons, des exploits glorieux et utiles. Le père applaudissait toujours à leur desir, et bientôt de nouvelles flottes armées allaient écumer les mers (3). Une telle éducation influait non-seulement sur les habitudes privées, mais encore sur les mœurs publiques : aussi les Scandinaves portaient-ils dans toutes leurs actions un esprit de licence incompatible avec l'état d'une société bien ordonnée ; et lorsque, chaque année, un chef hardi et entreprenant ne les conduisait pas à de nouvelles conquêtes, la patrie était ensanglantée par la guerre civile (4). Les femmes exerçaient aussi leur portion d'influence sur cette exaltation de sentimens, car elles n'accordaient qu'aux héros ces douces préférences qui flattent si délicieusement le cœur. On voit avec une sorte

---

(1) César, *de Bell. Gall.* lib. VI, cap. 21 ; Amm. Marcell. lib. XXV, cap. 6, pag. 432 ; Isidor. *Chronic.* pag. 730.

(2) Tacite, *de Moribus Germanor.* n.° 13.

(3) Bartholin. *Causæ contemptæ mortis à Danis*, pag. 444 et suiv.

(4) Tacite, *de Moribus Germanor.* n.° 69 ; César, *de Bell. Gall.* lib. VI, n.° 11. On peut voir aussi dans Torfeus (*Norvegiæ Historia*, passim), par combien de guerres civiles ce royaume fut déchiré.

d'étonnement, les guerriers les plus farouches du nord se plaindre, avec l'accent de l'amour le plus passionné, des rigueurs de leurs maîtresses, et se montrer surpris en même temps que, couverts de blessures et de gloire, ils pussent trouver encore des cœurs indifférens (1).

« Je me suis battu à coups d'épée avec les peuples » du Drontheim (dit, dans une ode célèbre, le roi » Harald le Vaillant); ils avaient des troupes supé» rieures en nombre; ce fut un terrible combat; je » laissai leur jeune roi mort sur le champ de bataille: » cependant une fille de Russie me méprise!

» Je sais faire un grand nombre d'exercices: je » combats vaillamment; je me tiens ferme sur un » cheval; je suis accoutumé à nager; je sais courir en » patins; je lance le javelot; je m'entends à ramer: » et cependant une fille de Russie me méprise!

» Peut-elle nier, cette jeune et belle fille, que ce » jour où, posté près de la ville dans le pays du » midi, je livrai un combat, je ne me sois servi cou» rageusement de mes armes, et que je n'aie laissé des

(1) Torfeus, II.e partie, liv. I.er, chap. 2 de son *Histoire de Norwége*, rapporte très-longuement différens traits de galanterie qu'il a embellis de quelques épisodes dus à son imagination. Mallet, dans son introduction à l'*Histoire du Danemarck*, a traité ce sujet d'une manière fort spirituelle, mais avec son enthousiasme ordinaire pour les habitudes des anciens peuples du nord.

» monumens durables de mes exploits! et cependant » elle me méprise (1)! »

L'esprit chevaleresque qui domine incontestablement dans cette ode, se reproduit dans toutes les poésies du nord : il était la suite de cette opinion, commune à tous les peuples de race germanique, qu'il y avait quelque chose de divin et de prophétique chez les femmes (2); opinion qui, en se modifiant dans nos temps modernes, a produit ce desir général de leur plaire, fondé, sans doute, sur ce qu'elles sont des juges très-éclairés sur une partie des choses qui constituent le mérite personnel.

A leur passion pour les expéditions militaires et à cette soif ardente de gloire, les Scandinaves joignaient une paresse d'esprit et de corps inconcevable. Lorsque la guerre n'appelait pas une fougueuse jeunesse à des expéditions lointaines, elle partageait sa vie entre les festins, le sommeil et le jeu (3). La chasse, la pêche et la piraterie, fournissaient une abondante et grossière nourriture à ces peuplades vagabondes; l'hydromel et la bière leur

(1) J'emprunte ma traduction à Mallet, pièces justificatives de son introduction à l'*Histoire du Danemarck.*

(2) *Inesse quinetiam sanctum aliquid et providum putant, nec aut consilia earum aspernantur aut responsa negligunt.* (Tacite, *de Moribus Germanor.* n.° 8.)

(3) Tacite, *ibid.* n.° 15; Procop. *Vandal.* lib. I, cap. 12; pag. 207; Cassiod. lib. LI, pag. 461-463.

servaient de boisson (1). Ceux chez qui quelques rayons de civilisation avaient pénétré, demeuraient dans de simples bourgs (2) ; les autres, vêtus de peaux d'animaux, dédaignant l'agriculture et le commerce, se transportaient successivement d'une contrée à une autre, sans jamais se fixer dans aucune.

Lorsque le goût de la piraterie s'étendit et se généralisa, quelques marchés s'élevèrent sur les côtes de la Baltique pour faciliter l'échange des richesses dont s'étaient emparés les hommes du nord, et surtout pour les mettre à couvert contre les entreprises d'autres pirates (3). C'était principalement de ces re-

(1) Bartholin, *Causæ contemptæ mortis à Danis*, lib. II, cap. 12.

(2) Tacite *de Moribus Germanorum*, n.° 16; Pline, lib. IV, cap. 12. C'est un fait assez remarquable que cette horreur pour les villes murées, qu'avaient presque tous les peuples du nord. Tacite fait parler ainsi le Tenctères aux habitans de Cologne : *Démolissez ces remparts fastueux, qui sont des monumens de votre servitude.* (*Hist.* lib. IV, n.° 64.)

(3) Adam de Brème, qui parcourut le Danemarck à l'époque où le christianisme s'introduisait dans ces contrées, indique plusieurs villes comme contenant de grandes richesses que les pirates y avaient déposées, et principalement *Lunden*, en Scanie. (Adam. Bremens. *de Sit. Dan.* c. 213.) Voyez aussi, sur ce sujet, Mallet, introduction à l'*Histoire du Danemarck*, chap. X.

M. Malte-Brun, dans son excellent *Précis de la géographie universelle*, liv. XVIII, a présenté un tableau rapide, mais exact, de la situation commerciale des nations scandinaves du VIII.e au XII.e siècle.

paires que s'élançaient ces pirates hardis qui remplirent de leur célébrité l'Europe entière; c'était là que se formaient, sous la triple influence de la religion, des institutions et des mœurs, cet esprit de brigandage, ce dédain pour les foyers domestiques, ces habitudes errantes qui, détachant les peuples du nord de toute idée de famille, les identifiaient avec ce principe anti-social, que là où était le pillage, là où était la gloire militaire, là aussi était la patrie.

CHAPITRE II.

Révolution arrivée dans la Constitution politique des Nations scandinaves au IX.ᵉ siècle.

Exposition. — Obscurités de l'histoire du Danemarck. — Gormon le Vieux. — Ses conquêtes. — Histoire du royaume de Norwége. — Harald aux beaux cheveux. — Motif de son ambition. — Ses conquêtes. — Affermissement de son pouvoir. — Effets des changemens politiques arrivés dans ces deux monarchies. — Migrations plus nombreuses. — Colonies. — Pirateries.

L'INFLUENCE des causes générales et permanentes eût été suffisante pour amener progressivement le peuple d'Odin à envahir et dépouiller les côtes des provinces les plus méridionales de l'Europe. L'audace des navigateurs s'accroît par les succès et l'habitude, et leurs premiers essais, d'abord faibles et timides, deviennent hardis avec le temps. Mais il est, dans la durée des états, de ces grands événemens qui, en ébranlant leur constitution, exaltent toutes les idées, fanatisent toutes les ames, et donnent ainsi aux passions dominantes un plus haut degré d'intensité. Le IX.ᵉ siècle vit s'effectuer dans le nord une grande révolution. La royauté, jusqu'alors circonscrite, fit un heureux effort pour s'asseoir sur des bases plus larges et plus solides. Des lois fixes et sévères réprimèrent Exposition.

les écarts d'une farouche indépendance; une police plus active fit cesser l'état de désordres qui tourmentait la société; et ce fut au milieu de ces grands changemens que s'élevèrent les monarchies de Suède, de Danemarck et de Norwége.

Une telle révolution ne put s'effectuer sans rencontrer une vive résistance : on ne change pas la face d'un état, les habitudes d'une nation, sans trouver de l'opposition et dans les hommes et dans les choses. Les peuples du nord s'indignèrent de voir peser sur eux le joug d'une autorité qui jusqu'alors leur avait été inconnu; la liberté expirante fit un dernier effort; et cet effort, quoique infructueux, produisit néanmoins une violente secousse dont les effets furent sensibles sur les invasions des Normands.

Obscurités de l'histoire du Danemarck.

Tout en reconnaissant la nécessité indispensable de nous arrêter sur cette époque, et de préciser l'influence qu'eurent, sur les migrations des Scandinaves, les changemens survenus dans la constitution politique de ces peuples, nous devons indiquer de combien de difficultés une telle étude est environnée. Il ne s'agit plus ici de saisir la physionomie des mœurs et des institutions d'un peuple, pour en déduire les causes générales d'un événement, causes qui se révèlent pour ainsi dire d'elles-mêmes à la réflexion de tout homme raisonnable; mais il s'agit de suivre une série de faits attestés par des monumens suspects,

dont les passions se sont emparées pour créer des systèmes et bâtir des hypothèses (1).

Au milieu des doutes et des erreurs dont nous allons être environnés, nous n'aurons pour guide que notre bonne foi et notre impartialité : nous pourrons nous tromper, sans doute ; mais jamais du moins on ne nous accusera d'avoir dissimulé des vérités que nous aurions senties et reconnues.

L'histoire de la monarchie danoise, comme celle des autres peuples, présente des temps fabuleux et livrés à l'incertitude des traditions. Si l'on en croit quelques savans, son origine se confond avec celle de la création même (2). Mais la critique se refuse à admettre de telles opinions, tout-à-fait dénuées de vraisemblance. Jusqu'au règne de Regnar Lodbroch et de son fils, au VIII.[e] siècle, tout est obscurité

---

(1) Le vague qui environne les monumens du nord, se prête admirablement à l'esprit de système. On ne peut se faire une juste idée de tous ceux qu'ont vus naître les siècles derniers. Parmi eux se distingue, par sa singularité, celui de Rudbeck, savant Suédois, doué d'une imagination vive et ardente, et d'une érudition profonde. La Suède, selon lui, est l'*Atlantide* dont parle Platon ; il donne aux habitans de cette contrée la plus haute antiquité ; il ne doute pas que Japhet lui-même n'y soit venu avec sa famille, et attribue aux Scandinaves toutes les migrations des peuples septentrionaux.

(2) Voy. Saxo Grammatic., avec la note de Stephan.; Sora, 1644, *in principio*, et Lychander, *Abrégé des Histoires danoises, depuis le commencement du monde jusqu'à nos jours.* Torfeus les a réfutés dans son ouvrage intitulé *Series regum Danor.* lib. 1, cap. 8. *Voir* aussi Mallet, *Histoire du Danemarck*, introduction, chap. III.

et confusion; et quoique depuis cette époque les monumens soient plus positifs, ils n'offrent de secours satisfaisans que pour donner une idée générale de la situation du Danemarck.

L'absence continuelle des rois de ces contrées, qui, par suite de leur goût pour la piraterie, quittoient leurs propres États pour s'abandonner aux hasards de la navigation (1), avait favorisé l'élévation de petits monarques indépendans qui régnaient chacun dans une portion des états danois. Le Jutland avait ses souverains particuliers, et la Scanie ainsi que les îles danoises avaient aussi leur monarque, qui résidait à Léthra (2). Le royaume de Danemarck formait, pour ainsi dire, un groupe d'états indépendans, sans cesse aux prises les uns avec les autres. Gormon *le Vieux*, souverain de la Scanie, entreprit de réunir sous sa domination toutes les provinces danoises. Il marcha d'abord contre le Jutland, dont il acheva heureusement la conquête, malgré la résistance qu'il rencontra dans les petits princes de ces contrées (3). Le

Gormon le Vieux. Ses conquêtes.

(1) Olaüs Triggues, *Chronic. reg. Dan.*, ap. Langebeck. *Scriptor. rerum Danic.* tom. I, pag. 114.

(2) Il serait impossible de concilier les monumens du nord avec les chroniques françaises, si l'on n'admettait que le Jutland ait eu, à cette époque, des rois particuliers, distincts des souverains de la Scanie et des îles danoises. (Voyez, pour l'éclaircissement de ce point, la note A, à la fin de cet ouvrage.

(3) Sur la conquête du Jutland, voy. l'*Hist. du Danemarck*, par Mallet, t. I, p. 51, qui n'a fait d'ailleurs que traduire Torfeus, *Series regum Danor.*

même bonheur accompagna ses armes dans les autres provinces, depuis long-temps séparées de la monarchie danoise; et il ne put être arrêté dans ses conquêtes que par Henri l'Oiseleur, qui, craignant pour la religion et l'empire, également menacés par l'invasion du prince danois, marcha contre lui, et remporta, dans le Sleswick, une victoire décisive (1). Gormon, forcé d'évacuer le territoire de l'empire, n'en conserva pas moins le fruit de ses conquêtes. Aidé par les inspirations de Thyra, son épouse, il gouverna en paix tous les états danois; et pendant sa longue vie, prolongée jusqu'à près d'un siècle, il étendit sans cesse les prérogatives de la royauté.

Histoire du royaume de Norwége. Harald aux beaux cheveux.

Tandis que le Danemarck voyait s'effectuer dans

---

(1) Cette victoire est révoquée en doute par quelques savans. Adam de Brème, *Histor. ecclesiast.* lib. I, cap. 48, la rapporte avec de grands détails : il ajoute même que l'empereur Henri l'Oiseleur recula les bornes de l'empire jusqu'aux frontières du Jutland, et qu'il ne consentit à laisser dans son intégrité la monarchie danoise, que sous la condition expresse que Gormon embrasserait le christianisme. Toutefois, la créance que mérite le savoir d'Adam de Brème, est ici un peu diminuée par la considération qu'il vivait deux siècles après l'événement qu'il rapporte. Luitprand, qui était presque contemporain de cet événement, dit seulement que l'empereur Henri subjugua les Danois. (Luitprand, *Ticin. chron.* lib. III, cap. 5 et 13.) Le récit du moine Witikind, qui vivait sous le fils de cet empereur, confirme celui d'Adam de Brème (*Annal.* lib. I, pag. 641.) Voyez aussi, sur ce sujet, la dissertation spéciale de Torfeus, *de tribus potentissimis Daniæ regibus, Gormo Grandævo, &c.* cap. 3, pag. 8; Hafniæ, 1707.

son sein cette révolution importante, la Norwége en éprouvait une semblable. Harald Harfager atteignait à peine l'adolescence, lorsqu'il fut appelé, en 873, au gouvernement de ce royaume. Les premières années de sa vie, qu'il avait passées au milieu des montagnes de Dovrefield, avaient fait pressentir ce qu'il serait un jour; la haute capacité de son esprit s'était dévoilée dans ces actions de l'enfance qui proclament, pour ainsi dire, les grandes ames. Guttorm, frère de sa mère, d'un âge presque aussi tendre que le sien, guerrier intrépide et sage administrateur, devint son ministre et son appui. La Norwége vit avec étonnement deux princes, dont les âges réunis n'atteignaient pas celui de la maturité, gouverner avec sagesse les royaumes qui leur étaient confiés. Mais quoiqu'ils eussent devant les yeux l'exemple de Gormon, ils n'osaient point tenter une semblable entreprise, qui d'ailleurs, dans la Norwége, présentait de plus grandes difficultés: un incident, que nous allons exposer d'après les témoignages les plus accrédités, servit à les décider (2).

Motif de son ambition.

Gidda, fille d'un seigneur nommé Éric de Hada-

---

(1) L'histoire de Harald, rapportée par tous les historiens modernes, est consignée avec de grands détails dans Torfeus, *Norwegiæ Hist.* part. II, lib. I, cap. 2.

(2) Voir les autorités citées par M. de Catteau-Calleville, dans son *Histoire de Norwége*, tom. I, pag. 32, et par Mallet, introduction à l'*Histoire du Danemarck*, chap. 12.

land, joignait à la beauté la plus parfaite une ame noble et généreuse. Ses charmes avaient touché le cœur de Harald; il envoya quelques hommes de sa suite pour la conduire à sa cour. Gidda refusa de condescendre aux desirs du prince, et répondit que jamais elle ne consentirait à l'épouser, s'il ne se rendait digne d'elle, en acquérant, sur la Norwége toute entière, une autorité égale à celle que Gormon exerçait sur le Danemarck. Loin de s'offenser de cette réponse, le cœur de Harald en apprécia toute la dignité. L'amour exalta au plus haut degré les desirs secrets de son ambition : il jura de mériter Gidda par la conquête de la Norwége; et ce serment, il l'accomplit. Harald leva des armées considérables, équipa des flottes nombreuses; et ce fut avec ces forces réunies qu'il attaqua et réduisit facilement les petits souverains qui régnaient dans la partie méridionale de la Norwége (1). Une plus vive résistance l'attendait dans les provinces du nord. Dans ces contrées, l'asperité du climat avait donné aux habitudes une trempe plus forte, et l'esprit de liberté s'y était conservé dans toute son énergie. D'ailleurs, leur situation géographique opposait des obstacles presque invincibles : il fallait franchir, pour y parvenir, des cimes élevées, passer des défilés étroits, braver tous les élémens. C'était là que des tribus

Ses conquêtes.

(1) Torfeus, *Norwegiæ Histor.* part. II, lib. I, cap. 2,

indépendantes conservaient les mœurs primitives et toute la férocité des Germains. Leur cause se confondait avec celle de leurs chefs; elles allaient soutenir un gouvernement antique et conforme à leurs habitudes. Tous ces obstacles n'arrêtèrent point le courage de Harald : s'abandonnant à l'impulsion de son génie et à sa fortune, il passa, sans hésiter, les montagnes de Dovrefield, réduisit par des victoires successives toutes les provinces septentrionales sous son autorité ; et tandis que ses armes lui ouvraient une route facile dans les contrées les plus sauvages, sa flotte parcourait tous les rivages de la Norwége, et plantait ses étendards depuis le pays de Vick au midi, jusqu'à celui de Sandmoer au nord. Mais les conquêtes de Harald avaient prolongé son absence : les chefs de la partie méridionale de son royaume en profitèrent pour se soulever ; ils formèrent une coalition formidable contre lui. Le succès ne couronna pas ce dernier effort de la liberté ; Harald les battit et les dispersa dans un combat naval qu'il leur livra dans le golfe de Hafsfur ou Havog (1). Alors tout plia sous sa loi ; la Norwége le reconnut pour maître ; et la belle Gidda, fière de la gloire de son amant, consentit à devenir l'épouse d'un héros dont elle avait développé les grandes qualités (2).

(1) Ce golfe est situé non loin des côtes où est maintenant Christiansand.

(2) Torfeus, *Norwegiæ Hist.* part. II, lib. I, cap. 3, 4, 5 et 6.

Le monarque, ainsi parvenu au faîte de la puissance, chercha à en affermir les bases et à en régulariser l'exercice : il introduisit une nouvelle division de provinces et un système nouveau d'administration ; des officiers furent chargés, sous le titre de *jarls*, de la perception des impôts et du maintien de l'ordre dans chacune des divisions de son royaume ; les *herses*, qu'il leur subordonna, les assistèrent dans cette double fonction (1) ; et avec le secours de ces agens, passivement soumis à ses ordres, Harald exerça sans obstacles son autorité. Ainsi s'établirent et se consolidèrent les monarchies de Norwége et de Danemarck, et c'est depuis cette époque seulement que l'on peut suivre avec quelque exactitude la série chronologique de leurs rois. **Affermissement de son pouvoir.**

Mais, si cette révolution eut une heureuse influence sur le système du gouvernement des peuples du nord, si elle contribua avec le christianisme à civiliser ces grandes nations, son effet le plus immédiat fut d'y ébranler violemment toutes les existences, et d'y heurter toutes les habitudes.

Parmi les différens seigneurs qu'il fallut vaincre et soumettre pour élever sur les ruines de leur pouvoir l'autorité royale, les uns acceptèrent la loi du vainqueur ; les autres, ou trop coupables pour espérer **Effets de ces changemens politiques.**

---

(1) Voyez le *Gloss. sueo-goth.* d'Ihre, verbis *Jarl* et *Herse*.

un pardon, ou trop fiers pour le solliciter, cherchèrent, dans une vie plus conforme à leurs habitudes, une indépendance à laquelle ils ne pouvaient plus aspirer sous le gouvernement régulier qui s'établissait. D'un côté, la mer offrait des ressources à leur courage ; de l'autre, de vastes terrains encore incultes invitaient les bras vigoureux à des efforts qu'animait l'espérance de la liberté. Ce fut à cette époque que le nord de la presqu'île Cimbrique se peupla de Danois mécontens : des familles norwégiennes, poursuivies, ou menacées de l'être, par Harald, se fixèrent dans les cantons appelés depuis Jemtland, Herjedal et Helsingland ; et le golfe de Bothnie vit sur ses bords une foule de Suédois émigrés (1).

Pour apprécier avec exactitude le degré d'influence qu'eut cette révolution sur les expéditions maritimes des Normands, il faut prendre les choses d'un peu plus haut.

Première expédition maritime des Normands.

La position maritime des nations scandinaves les avait invitées, dès les premiers temps de leur existance, à se livrer à la navigation. Leur goût pour ce genre d'expéditions est attesté par les historiens de Rome et de la Grèce, qui s'accordent sur ce point avec

(1) Voyez les autorités citées par M. de Catteau-Calleville, *Histoire de Norwége*, tom. I, p. 40.

les traditions des peuples du nord. « Les Suiones, » dit Tacite, qui habitent au sein de l'Océan, sont » puissans par leurs flottes, indépendamment de » leurs forces de terre. La forme de leurs vaisseaux » diffère des nôtres, en ce qu'ils ont deux proues, » ce qui leur facilite la descente en tout sens; en » ce qu'ils ne vont point à la voile, et que les rames » ne sont point disposées par rang et engagées » dans les flancs du navire : on les place et on les » déplace à volonté, selon que le besoin l'exige, » comme cela se voit sur quelques-unes de nos » rivières (1). »

Mais ce goût pour les expéditions maritimes, attesté à une époque si reculée, même par un historien étranger, ne fut point dirigé vers les grandes entreprises commerciales, premier mobile de la civilisation : l'amour du pillage, l'exaltation des idées religieuses, les exemples de leurs princes, avaient porté naturellement les Scandinaves à se livrer à la piraterie; et là, comme chez tous les peuples maritimes, ce fut le premier essai de l'ambition, le premier degré de la célébrité (2).

---

(1) Tacite, *de Moribus Germanor.* n.° 44.

(2) Bartholin a réuni dans le chap. 9, liv. II de son ouvrage, *Causæ contemptæ mortis à Danis*, une foule de chroniques curieuses sur les pirateries des Scandinaves.

Dans les premiers siècles du christianisme, l'Europe avait gémi des pirateries des peuples du nord; déjà à cette époque, Sidoine Apollinaire dénonçait aux sociétés chrétiennes leur courage et leurs excès. « Ces barbares, écrivait-il, les plus cruels de tous, » se livrent, avec une hardiesse née de l'habitude, à » tous les dangers de la navigation; ils s'élancent à » l'improviste sur ceux qui s'y attendent le moins, » terrassent les hommes assez téméraires pour oser » leur résister: devant eux le courage et la crainte » sont également inutiles (1). »

En 519, des pirates danois, sous la conduite d'un chef nommé Cochiliac, se jetèrent sur les terres du roi d'Austrasie; Théodebert, fils de Thierry, marcha contre eux, les atteignit au moment où ils allaient monter sur leur flotte, les battit, et tua Cochiliac de sa propre main (2). Ce qu'il y a de remarquable, c'est que Grégoire de Tours, qui rapporte cette apparition des Scandinaves, ne s'en étonne point; il se borne à en décrire les circonstances et les détails. Est-il probable que si elle n'eût été precédée d'aucun antécédent, cet historien, dont le style est toujours un peu déclamatoire, se fût borné à une simple

(1) Sidon. Apollin. *Epist.* lib. VIII, ep. 6.

(2) Gregor. Turonens. lib. III, cap. 3; *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, tom. XV, pag. 641.

narration, l'eût raconté comme un de ces événemens qui n'ont plus rien pour fixer l'attention !

Toutefois, nous devons le dire, jusqu'au règne de Charlemagne on ne voit plus paraître les Normands sur les côtes de l'empire (1). Qu'eussent-ils pu espérer d'y gagner ! Ce n'étaient plus les Gaulois dégénérés et avilis qu'ils avaient à combattre, mais les braves compagnons de Clovis; et une terre hérissée de châteaux fortifiés avait remplacé les cités riches et commerçantes des Gaules.

Lorsque la grandeur de Charlemagne eut donné à son siècle un nouvel aspect, et que la civilisation eut ramené avec elle les richesses et le luxe, les pirates du nord parurent encore sur des côtes opulentes, qu'ils avaient l'espoir de surprendre malgré toute la vigilance du souverain. D'ailleurs le puissant empereur d'Occident soutenait des guerres continuelles contre les rois danois du Jutland (2). Ces princes, pour tenir sans cesse en haleine leur ennemi

(1) On trouve dans le XI.e siècle des Actes des saints de l'ordre de Saint-Benoît, pag. 624, cette note de Mabillon : *Apud monachum Sangallinum*, in lib. II, cap. 22, *Northmanni exploratores tempor. Caroli Martelli in Galliam appulisse feruntur;* mais on sait que les Normands appelaient Charlemagne *Karolus Martellus.* (Voir, à cet égard, un mémoire de M. Bonnamy, tom. XV des *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, pag. 641.)

(2) Voir à la fin de cet ouvrage la note (A).

commun, parcouraient les côtes de l'empire, et les menaçaient tour-à-tour de leurs armes; mais quoique ces expéditions fussent assez fréquentes et assez formidables pour éveiller l'attention de l'empereur, et lui faire verser ces larmes que l'histoire a, pour ainsi dire, recueillies, jamais elles n'eurent pour but de fonder des établissemens stables dans l'empire; toujours elles furent momentanées, sans aucune suite; et l'on peut dire qu'elles ne prirent un caractère de continuité qu'à l'instant où s'effectua dans le nord la révolution importante dont nous avons déjà parlé.

Outre le mouvement que cette révolution imprima dans les esprits, elle eut encore des effets qui paraissent dignes d'arrêter l'attention. Après que les rois de Danemarck et de Norwége eurent affermi et consolidé leur pouvoir, leur premier soin fut de ramener à des principes d'une justice plus sociale les peuples qu'ils étaient appelés à gouverner. Le goût presque frénétique des Scandinaves pour la piraterie, était trop général, trop profondément enraciné, pour qu'ils osassent espérer de l'extirper entièrement; ils bornèrent leurs efforts à en éloigner les effets de leurs propres états. Jusque là, les pirateries des hommes du nord s'étaient dirigées indifféremment contre les pays étrangers ou contre la patrie elle-même. Les deux monarques la défendirent expressément sur les côtes de leurs

états (1); et des exemples nombreux attestent que ni les liens du sang, ni une grande gloire militaire (2), ni les affections particulières, ne protégèrent les coupables contre la rigoureuse application de ces lois. Le résultat de telles mesures dut être, comme on le sent, de multiplier les expéditions extérieures; les exils volontaires, les ambitions déçues, en augmentèrent encore le nombre; et c'est

(1) *Haraldus rex severè prohibuit ne quis intra fines regni sui expoliaret.* (Snorrof Sturleson apud Bartholin. *op. cit.*, pag. 450.

Ce ne furent pas seulement Harald et Gormon qui prirent de violentes mesures pour extirper ce goût pour la piraterie des peuples du nord, mais encore leurs successeurs immédiats. *Relatum est ad regem Canutum Egillam etiam eâ ætate piraticam exercuisse, quod ipsi valdè displicuit.* (Krantz, *Daniæ* lib. 1, cap. 39.) Olaus fit aussi une loi qui défendait la piraterie. La peine contre les coupables était la perte de la vie ou d'un membre; *vitæ vel membrorum amissione.* (*Olaii reg. Harald. filii Hist.* apud Bartholin. *loc. cit.* pag. 452.)

(2) L'exemple de Rolf ou Rollon, le mieux connu, justifie suffisamment mon texte. Cet homme extraordinaire, dont je tracerai l'histoire dans le 4.e chapitre de cet ouvrage, jouissait de l'estime de Harald, que ses grandes actions lui avaient acquise; Harald n'hésita point cependant à le bannir de la Norwége, *propter mactationem maritimam.* (Snorrof-Sturleson, apud Bartholin. pag. 450.) Voici les plaintes qu'adressa à ce sujet la mère de Rolf à Harald, dont Torfeus nous a donné la traduction (*Histor. Norwegiæ*, part. II, pag. 44): *Nomen jam Nasorum tibi invisum est, dum virum præcipuum patriis finibus eliminas, nobilitatis illud decus. Lupum in greges inter silvas saltusque oberrantes irritare quid conducit! qui in rabiem versus haud exiguum damnum inferet.*

ce qui contribua puissamment à donner à ces expéditions cette physionomie régulière et sur-tout cette tendance à un but de stabilité qui furent leur caractère particulier à la fin du IX.e siècle. Auparavant, elles étaient instantanées et fugitives : après cette époque, elles se dirigèrent vers des établissemens durables.

CHAPITRE III.

État des Gaules à l'époque des invasions des Normands.

Faiblesse de l'empire; sa situation sous Charlemagne, sous Louis le Débonnaire. — Charles le Chauve; son caractère. — État de l'empire après sa division. — Répartition impolitique des dignités de l'état. — Les excursions des Normands favorisées. — Genre d'attaque que ces pirates adoptent.

Faiblesse de l'empire.

LORSQUE nous jetons un regard sur la nature des expéditions des Normands, si quelque chose nous étonne d'abord, c'est le succès dont elles furent accompagnées. Dans l'état des forces militaires de nos gouvernemens modernes, il est facile de concevoir quels pourraient être les résultats d'expéditions désordonnées de quelques hordes de pirates attaquant, avec des armes inégales, des troupes habituées aux ingénieuses combinaisons de notre tactique militaire; mais l'époque qui vit ces expéditions ne ressemble en rien aux temps présens, et un concours d'événemens et de circonstances semblait seconder l'audace des pirates du nord.

L'existence d'un gouvernement, quel qu'il soit, est un bien inappréciable, si on la compare aux maux que cause l'anarchie; et c'était précisément dans ce dernier état, le plus faible de tous, que se trouvait réduit l'empire d'occident, à l'époque où les pirateries des Normands commencèrent à inspirer de graves et véritables alarmes. La dignité impériale, déconsidérée dans la personne de Louis le Débonnaire, était privée de toute force morale; avec le règne de ce prince, avaient presque entièrement cessé les grandes assemblées politiques (1). L'aristocratie, quoique déjà forte et puissante, n'avait point encore pris cette attitude régulière, cette constitution hiérarchique, qu'elle puisa plus tard dans le système

(1) On ne peut douter que, pendant le règne de Louis le Débonnaire, il n'existât encore des idées très-libérales et une intervention populaire dans le pouvoir législatif. On en trouve même quelques traces dans les actes de son successeur, et c'est dans un capitulaire de Charles le Chauve qu'on trouve cette formule si souvent répétée : *Lex fit consensu populi et constitutione regis.* (*Edict. Pistens.* Baluz. *Capit.* tom. II, col. 177.) Cependant les troubles qui agitèrent ce dernier règne, ne permirent que rarement à ces grandes assemblées de se réunir. La servitude, qui commençait à se généraliser, avait d'ailleurs éteint tout esprit public. Il paraît que ces assemblées cessèrent entièrement sous Carloman. Les derniers capitulaires sont de 882; car on ne décora pas de ce nom ceux que Baluze attribue à Charles le Simple : le premier est la déclaration du douaire de la reine; le second, un arbitrage sur des discussions élevées dans l'église de Tongres. (*Capitular.* tom. II, col. 293, 295.)

féodal (1); en un mot, le pouvoir ancien avait cessé d'exister, et les nouveaux n'existaient point encore.

Cet état de faiblesse et d'impuissance avait ses racines dans le passé. Une décadence rapide marqua la durée de la race carlovingienne; toutefois cette décadence ne vint à son dernier terme de progression que successivement; et comme les expéditions des hommes du nord furent couronnées d'un succès plus ou moins facile à raison de cette faiblesse relative de l'empire, il ne paraîtra peut-être pas inutile d'en rechercher la cause et d'en suivre les différens degrés jusqu'au moment où, déchiré par des guerres intestines, attaqué par des ennemis extérieurs, cet empire s'affaissa sous le poids de sa propre grandeur.

Charlemagne, par l'énergie de son caractère et

État de l'empire sous Charlemagne.

(1) Ce ne fut que vers le commencement du X.e siècle que la féodalité parvint à son point de maturité, c'est-à-dire, à l'époque où les comtes préposés au gouvernement des provinces, et les détenteurs temporaires des biens du fisc, ayant changé leur propriété imparfaite, ou leur pouvoir politique, en une propriété pleine et entière, ne conservèrent avec la couronne que des rapports purement féodaux. Ce fut aussi à cette même époque que les sous-inféodations se multiplièrent, et formèrent l'un des traits les plus saillans de la féodalité et le principe de sa régularisation, en même temps que le changement de presque tous les biens allodiaux en fiefs donna une plus grande extension au système. On attribue le principe de tous ces grands changemens à un capitulaire de Charles le Chauve, de 877; mais ses effets ne durent recevoir leur développement qu'à une époque postérieure.

son infatigable activité, avait contenu tous les pouvoirs de la société, réprimé toutes les ambitions; les institutions libres admises par son gouvernement étaient incapables de résister à l'impulsion donnée par son génie. Les guerres continuelles qu'il entreprit appelant sans cesse les grands de l'état à un service militaire, les maintenaient dans une obéissance passive, tandis que le prestige attaché à son nom, la force de ses armes, assuraient la dignité de ses rapports extérieurs. Aussi, et bien que déjà ils eussent plusieurs fois ravagé l'Angleterre, les Normands n'osèrent que rarement, et toujours sans succès, tenter de semblables excursions sur les côtes de l'empire. Les précautions que prit Charlemagne, soit en armant des flottes considérables, soit en maintenant les villes maritimes dans un état respectable de défense, furent plutôt dirigées dans la crainte de l'avenir que pour satisfaire les besoins du moment (1). Mais telle est la destinée d'un état dépourvu de fortes institutions,

(1) Quelques tentatives faites sans succès sur les côtes de la Frise, résultant, la plupart d'entre elles, des guerres de Charlemagne avec les souverains du Jutland, et quelques expéditions dirigées sur des provinces plus méridionales, indiquèrent à ce grand monarque les nouveaux dangers qui menaçaient son empire : il visita ses ports, fit construire des vaisseaux, et établit à Boulogne l'arsenal de sa marine. Il fit relever dans cette ville un ancien phare, ouvrage de Caligula. (Eginhart. *Vita Caroli magni*, Duchesn. tom. II, pag. 65, 66.)

qu'il marche toujours avec l'homme qui le gouverne : puissant et prospère s'il est grand, faible et anarchique s'il est malheureux ou incapable, cet état s'empreint, pour ainsi dire, tout entier, du caractère de son chef, vit avec lui et par lui. Les assemblées publiques, seule institution de liberté qui existât au temps de Charlemagne, étaient tout-à-la-fois plus tumultueuses, moins libres et moins protectrices que nos assemblées modernes ; mais ce qui les caractérisait sur-tout, c'était une vraie impuissance de suppléer par leur intervention à l'incapacité du monarque ; et de même qu'avec elles toute la grandeur de Charlemagne avait apparu, de même aussi la faiblesse de Louis se montra dans toute sa nudité.

Après la mort de Charlemagne, quelque impolitiques qu'eussent été d'ailleurs les premiers actes du gouvernement de Louis le Débonnaire (1), l'empire conservait encore cette précieuse unité et cette force d'opinion que le règne de Charles lui avait assurées. L'état, intérieurement et sourdement agité, était respecté au dehors. Le partage de l'empire, ou plutôt l'association Sous Louis le Débonnaire.

---

(1) Il chassa tous les complices des désordres de ses sœurs. (Astronom. *Vita Lodovic. Pii*, Duchesn. tom. II, pag. 295.) Il fit crever les yeux à son neveu Bernard. On lui reprocha tous ces faits dans son acte d'accusation, et sur-tout d'avoir violé le serment fait à son père, de conserver, pour ses sœurs et son neveu, une clémence infinie, *indeficientem clementiam*. (Thegan. *de Gestis Ludov. Pii*, Duchesn. tom. II, pag. 276.)

de Lothaire au gouvernement, pouvait se justifier par les idées que le siècle attachait à la souveraineté; le lien d'union des portions assignées par Louis le Débonnaire à chacun de ses enfans était resserré par la supériorité politique attribuée à Lothaire, et l'intervention exclusive de ce prince dans les rapports extérieurs de l'état assurait à ces rapports toute la force de l'unité (1). La naissance de Charles le Chauve, en créant de nouveaux intérêts, fut le principe de toutes les dissensions. L'influence d'une épouse jeune et belle, l'intérêt qu'inspirent toujours l'enfance et la faiblesse, se réunissaient pour faire oublier à Louis tous les besoins de l'avenir; il voulait laisser à son dernier fils une portion de son vaste empire. Un nouveau partage fut donc nécessaire; il ne put l'effectuer qu'au milieu d'une vive résistance de la part des grands, et des révoltes multipliées de ses fils (2).

---

(1) Rien ne semble mieux prouvé que cette supériorité laissée à Lothaire. Je prie qu'on jette les yeux sur ces textes : *Imperator denominavit filium suum Lotharium, ut post obitum suum omnia regna quæ ei tradidit Deus per manus patris sui susciperet et haberet nomen patris sui.* (Thegan, *de Gestis Ludov. Pii*, Duchesn. tom. II, pag. 280.) *Cæteris filiis vestris designatis partes regni vestri, sed unum regnum esset, non tria; prætulistis eum (Lhotarium) illi quem participem nominis vestri fecistis.* Agobard. *Epistol.* Duchesn. tom. II, pag. 380.)

(2) Ce ne fut point autant l'assignation d'une portion de l'empire à Charles le Chauve qui provoqua les murmures des grands, que les mesures prises par le comte Bernard et Judith, pour enlever à Lothaire cette supériorité que lui assurait le partage d'Aix-la-Chapelle. Les murmures se firent sur-tout entendre lorsqu'on

Ces événemens eurent une grande influence sur la faiblesse de l'empire ; ils préparèrent les succès qu'obtinrent plus tard les Normands. Mais pendant le règne de Louis, ils parurent rarement sur les côtes, et ne pénétrèrent jamais dans l'intérieur des terres : les admirables précautions prises par Charlemagne, le souvenir de son nom ; il faut le dire encore, la vigilante administration de Louis (1), et le succès qu'obtinrent toujours ses armes, lorsqu'elles furent dirigées contre les ennemis extérieurs, arrêtèrent la

---

exigea un nouveau serment de fidélité des grands, à raison des innovations apportées aux premières conventions. Agobard écrivit à ce sujet une lettre presque insolente à Louis le Débonnaire. (Agobard. *Epistol.* Duchesn. tom. II, pag. 329.)

(1) Quand on analyse le caractère et la vie d'un souverain, il est bien difficile de séparer exactement ce qui appartient à son propre génie, de ce qui n'est dû qu'à la fortune, à la position des choses et des hommes. Cette réflexion explique peut-être le vif éclat qui rejaillit sur le règne de Charlemagne, et le mépris qui semble accabler son malheureux fils. On a traité Louis le Débonnaire avec une espèce de rigueur qu'on ne peut comparer qu'à l'excès d'enthousiasme qui s'est complu à voiler les grands défauts de Charles. Cependant, par sa scrupuleuse justice, ses connaissances vastes et étendues, ses réformes dans le clergé, son administration éclairée, et même par sa législation, Louis pourrait peut-être, sans injure pour son père, lui être comparé. Montesquieu a parlé de Louis le Débonnaire avec un ton évidemment passionné. (*Esprit des lois*, liv. XXXII, chap. 20.) Schmid, *Histoire des Allemands*, tom. II, a mieux rendu justice à son caractère ; et parmi les comtemporains, l'anonyme connu sous le nom de *l'Astronome* paraît l'avoir pour ainsi dire étudié.

hardiesse des Normands (1). L'humiliation de les voir impunément pénétrer dans l'intérieur de l'empire, était réservée au règne de son successeur.

Charles le Chauve, son caractère.

De tous les princes dont l'histoire nous a transmis le souvenir, Charles le Chauve est peut-être celui qui réunit de la manière la plus remarquable ces deux sentimens presque attachés à la condition humaine, le desir d'acquérir ce qu'il n'avait point encore, et l'indifférence pour ses possessions légitimes. L'esprit de conquête formait le trait le plus saillant de son caractère; ses armes ne furent point dirigées vers le but noble et utile de faire respecter son autorité méprisée, ou de repousser les ennemis extérieurs qui menaçaient le territoire du royaume; mais d'extravagantes conquêtes les appelèrent successivement dans l'Aquitaine, la Bretagne et la Lorraine (2); plus tard, la couronne impériale réveilla son ambition; et tandis

(1) Une seule fois ils osèrent se présenter sur les bords de la Seine, et ils furent repoussés. (*Gesta Normannorum in Franciâ*, Duchesn. *Histor. Normannorum scriptores antiqui*, pag. 1.)

(2) Charles le Chauve avait reçu dans son partage, des provinces dont il ne pouvait s'assurer la possession que par la conquête. Ces provinces étaient la Bretagne et l'Aquitaine. Pepin, son neveu, défendit avec beaucoup de résolution l'Aquitaine; il ne put jamais réduire sous son obéissance les Bretons et Nominoé leur duc. Lothaire, roi de Lorraine, étant mort en 869, il s'empara de son royaume, et, en 875, le décès de l'empereur Louis ouvrit une nouvelle carrière à son ambition. (*Art de vérifier les dates*, tom. V, édit. *in-8.°*, pag. 467 à 473.)

que de fréquentes humiliations ou des victoires inutiles tenaient ses forces occupées, les Normands pénétraient dans l'intérieur de la France, s'établissaient dans des lieux fortifiés, et répandaient la terreur au milieu d'une population incapable de se défendre par elle-même (1). C'était en vain que les gémissemens du peuple s'élevaient jusqu'au palais de Charles; ce prince les repoussait avec une coupable insouciance. « Le bruit se répand, lui écrivait l'homme » le plus étonnant de ce siècle, l'archevêque Hincmar, » que vous dites sans cesse que vous n'avez pas à vous » occuper des maux qui accablent vos peuples; que » chacun ait à s'en défendre comme il le pourra. On » le dit, parce que ceux qui s'adressent à vous ne reçoi» vent ni consolations, ni réponses satisfaisantes (2). » Les mesures faibles, et quelquefois honteuses, que Charles le Chauve prit contre les Normands pendant la longue durée de son règne, justifient complètement les reproches de l'archevêque de Reims (3).

(1) On ne saurait se former une idée exacte de la facilité que trouvèrent les Normands à pénétrer dans le royaume, par suite de la diversion que firent les conquêtes de Charles. Ils entraient simultanément par l'Escaut, la Seine, la Garonne et la Loire, et se fortifiaient dans des îles sur ces rivières : c'est ainsi qu'ils habitèrent pendant cinq ans l'île d'Oiscel. (Aimoin, *de Miracul. sanct. Germanor.* Duchesne, tom. II, pag. 658.)

(2) Hincmar. *Epistol.* tom. II, pag. 145.

(3) Tout le monde connaît cette malheureuse habitude que prit Charles, d'acheter par des sacrifices pécuniaires la retraite

Cette même indifférence que le souverain apportait dans l'administration publique, le dominait encore dans le discernement du bien et du mal, de la fidélité et de la trahison. Le souvenir des services passés est la vertu la plus noble comme la plus utile des rois : dans des temps de trouble et d'anarchie, cette vertu devient pour eux une nécessité ; la fidélité est alors à de si rudes épreuves ! Charles avait vécu et vivait encore dans des temps difficiles ; en récompensant les services passés, il en eût provoqué de nouveaux, il eût inspiré pour le monarque cet attachement personnel qui a quelque chose de plus fort, de plus magique, que l'amour toujours un peu abstrait de la patrie : mais il oublia tout ; confondit les attentats et les preuves de dévouement ; il ne vit jamais que l'utilité présente, ou les secours qu'on pouvait lui prêter (1).

---

des Normands, ou des armistices instantanés : la suite de cet ouvrage en offrira plusieurs exemples. Les Normands éludaient, sous mille prétextes, l'exécution des traités qu'ils avaient conclus ; ou s'ils les accomplissaient, c'était toujours pour se jeter sur quelque autre contrée et la dévaster.

(1) Lambert, comte des marches de Bretagne, avait fidèlement servi le roi à Fontenay et contre Nominoé, roi de Bretagne. Charles, ayant fait la paix avec Nominoé, priva Lambert de son comté pour en gratifier Renaud, comte de Poitiers. La conduite postérieure de Lambert justifia, il est vrai, sa révocation ; mais la disgrace de son souverain n'eut-elle pas une influence grave sur cette conduite même ? (Don Morice, *Hist. de Bretagne*, tom. I, pag. 32.) Cette confusion que fit toujours Charles le Chauve entre

Une pareille conduite mit de la tiédeur dans l'obéissance ; on ne vit plus en elle un devoir : la force seule put la commander ; en un mot, l'égoïsme le plus absolu prévalut, et fut le caractère dominant de cette époque. Il serait difficile de trouver un règne qui présente plus de vices et moins de vertus.

Un prince du caractère de Charles le Chauve, dans des temps ordinaires et au milieu d'une société fortement organisée, eût été une grande calamité : quelle désastreuse influence ne dut il pas exercer à l'époque de son règne !

État de l'empire après sa division.

La bataille de Fontenay avait épuisé les forces de l'empire ; et le traité de Verdun l'avait divisé sans éteindre les ressentimens des trois fils de Louis le Débonnaire. Les historiens contemporains (1) imputent en partie à ces deux événemens les succès inconcevables des hommes du nord : ils ne les expliqueraient pas d'une manière complète, si l'on ne con-

---

la trahison et la fidélité, se montre encore mieux dans la conduite qu'il tint à l'égard des grands qui favorisèrent l'invasion armée de Louis de Germanie ; non-seulement il pardonna leur défection, mais il les confirma dans leurs dignités. (*Capitul. Carol. Calv.* ann. 860, Duch. tom. II, pag. 441.)

(1) *Totam Franciam militum presidio nudam, cujus robur in bello Fontanido nuper deperierat, tantus metus corripuerat, ut eis (Normannis) nemo posset resistere nemo depellere.* (*Fragmen., Histor. Franc.* Duchesn. tom. III, pag. 334.)

naissait en même temps de quels moyens s'aidèrent les grands de l'état, soit pour résister aux entreprises de Charles le Chauve, soit pour satisfaire leurs haines ou leurs ambitions particulières. Pendant le règne orageux de Louis le Débonnaire, la noblesse avait conquis une puissance toujours ascendante que Charlemagne avait su maîtriser ; les enfans de ce prince, en s'adressant à elle dans leurs révoltes, lui avaient fait de grandes concessions qu'elle tourna ensuite contre eux. Toujours armée pour défendre ses priviléges et assouvir ses vengeances, elle profita de toutes les circonstances, s'aida de tous les moyens, et, pour tout dire en un mot, elle vit dans les Normands des auxiliaires à ménager (1). Cet esprit d'inquiétude, naturel à une aristocratie puissante, fut encore augmenté par l'inconstance, et je dirais presque par la mauvaise foi qu'apporta le souverain dans la distribution de ses faveurs.

(1) Une foule de faits justifient ce que j'avance ici; j'aurai soin de les indiquer lorsque je présenterai mes idées sous un point de vue moins général : je me bornerai à rapporter un fait qui, général en lui-même, s'appliquera mieux à mon texte. Baudouin, comte de Flandre, avait enlevé la fille de Charles le Chauve ; ce prince voulait tirer de cet affront une vengeance éclatante : le pape Nicolas I lui écrivit une longue lettre pour l'en détourner; le motif principal sur lequel il s'appuie, c'est qu'il est à craindre que Baudouin ne se lie avec les Normands. (Duch. tom. III, pag. 380.)

La juste répartition du domaine de la couronne (1) et des dignités de l'État (2), était, dans les mains

Répartition impolitique des dignités de l'état.

(1) Les possessions de la couronne se composaient, à cette époque, des terres du fisc, que les rois concédèrent temporairement, puis à vie, à certains seigneurs qui prenaient le titre de *vassi dominici*, et dont les obligations consistaient dans le service militaire et à héberger les rois ou leurs envoyés *(missi dominici)* durant leurs voyages. (*Capitul. Carol. magn.* 807, Baluz. tom. I, col. 457.) Les terres hermes ou en friche appartenaient aussi au domaine ; ce que l'on voit par la concession qui fut faite à des Espagnols réfugiés, d'une portion de celles qui étaient situées en Septimanie. J'ignore à quelle espèce de service ces concessions étaient en général assujetties : il résulte de la confirmation des priviléges concédés à ces Espagnols, qu'ils n'étaient soumis à aucune redevance pour leur possession. (*Chart. privilegior. concessor. Hispanis*, Duch. tom. II, pag. 321.) Mais on ne peut rien en conclure pour les autres, puisqu'il s'agissait d'un privilége sollicité par le malheur. Ces terres n'étaient considérées ni comme *bénéfice*, ni comme *alleu* ; elles avaient même une dénomination particulière, *aprisio*, *aprisiones*. Le domaine avait d'autres revenus, tels que les péages, les droits perçus sur les marchés, &c. ; mais rarement les rois les aliénaient par des concessions. La plupart de ces redevances continuèrent à se percevoir sous la troisième race, avec les autres droits fiscaux et régaliens. M. de Pastoret a, dans les préfaces des 15.e, 16.e et 17.e vol. des *Ordonnnaces des Rois de France*, présenté l'histoire complète des revenus domaniaux pendant la troisième race; ce tableau peut, à beaucoup d'égards, s'appliquer à ceux de la seconde.

(2) Les rois nommèrent directement au gouvernement des comtés et aux fonctions de *missi dominici*. Le premier de ces fonctionnaires avait, dans toute l'étendue de son comté, le commandement des troupes, l'intendance des finances, et l'administration de la justice, qu'il rendait par lui-même ou par des officiers subordonnés. (*Capitular.* Baluz. tom. I, col. 351, 352; tom. II,

du monarque, un grand moyen de gouvernement : Charles le Chauve s'aliéna les sentimens de l'aristocratie par l'usage inconsidéré qu'il fit de ce domaine, et sur-tout par des mutations continuelles que dictait le plus souvent son caprice. Si ces actes arbitraires avaient été soutenus par une volonté constante, et sur-tout par la force; tout en blâmant leur injustice, on aurait obéi : mais il y mêla de l'irrésolution et de la faiblesse, et rien ne provoque plus justement le mépris que cette alliance de l'injustice et de la pusillanimité. Le comte révoqué de son gouvernement, savait, par expérience, que la résistance seule pouvait lui en conserver la possession (1) : tous les moyens lui étaient dès-lors indifférens, pourvu qu'il parvînt à son but; plusieurs fois, qui pourrait le

---

col. 265.) Les pouvoirs du second, quoique temporaires, étaient plus étendus; ils sont précisément indiqués dans le capitulaire *de instructione missorum*. (Baluz. tom. I, col. 613.)

(1) Le comte Gérard était en possession du comté de Bourges : un seigneur nommé Acfrid l'obtint de Charles le Chauve, en recourant à des moyens aussi peu honorables pour le souverain que pour celui qui les employoit. *Ab Acfrido non modica exenia suscipiens comitatum Bituricum à Gerardo comite abstulit.* Gérard ne voulut point céder son comté : ses vassaux firent plus encore ; ils tuèrent Acfrid, qui était venu en prendre possession. Charles, au lieu de punir une désobéissance excusable, si l'on veut, dans son principe, mais toujours illégale, n'en tira aucune vengeance : il maintint Gérard dans la possession de son comté. (*Annal. Bertinian.* ad ann. 867, dom Bouquet, tom. VII, pag. 97, E.)

croire ! on le vit marcher à la tête des Normands, et reconquérir à main armée le gouvernement dont il avait été privé (1). Charles, au lieu de punir une coupable rebellion, cédait par crainte, et provoquait ainsi par l'impunité de nouvelles révoltes. Ce n'était pas tout encore : les expéditions des Normands étaient secrètement favorisées par les frères de Charles le Chauve, et particulièrement par Louis de Germanie (2), animé du desir de se venger de Charles, qui avait attiré les Bulgares dans son royaume (3). Ces barbares trouvaient aussi dans l'amour sordide du gain et dans la crainte qu'ils inspiraient aux habitans, des moyens propres à favoriser leurs desseins :

Les excursions des Normands favorisées.

(1) C'est ainsi que le comte Lambert amena par la Loire une troupe de Normands, à l'aide de laquelle il prit et saccagea Nantes, dont on lui avait enlevé le gouvernement. *Namque alloquens Normannos induxit ut per alveum Ligeris citissimè ad urbem Nanneticam capiendam pervenirent.* (*Ex Chronic. Nannetens.* ad ann. 843 ; dom Bouquet, *Histor. de France*, tom. VII, pag. 218.) C'est encore ainsi que Pepin, privé du royaume d'Aquitaine, se mit à la tête des Normands et ravagea ce royaume. (*Annal. Bertinian.* ad ann. 864 ; dom Bouquet, *Histor. de France*, tom. VII, pag. 84, A. B.)

(2) *Sed Ludovicus, alter frater, cupiens invadere monarchiam regni, iterùm contra Carolum bellum concitat, Normannos ceterasque gentes i regnum Caroli evocat.* (Ex *Chronic. monast. Besuens.*; Duchesne, *Histor. Norman. Scriptores antiqui*, pag. 23.)

(3) *Annal. Bertinian.* ad ann. 853 ; dom Bouquet, *Hist. de Franc*, tom. VII, pag. 670, A.

un capitulaire de Charles le Chauve défend, sous des peines sévères, de leur fournir des armes; et toute loi suppose un usage, un abus préexistant (1). La terreur qu'ils inspiraient augmentait leur force réelle, et leur nombre se grossissoit de tous les malfaiteurs qui se joignaient à eux (2); peut-être s'unirent-ils quelquefois avec ces bandes armées qui, pendant le règne de Charles le Chauve, parcouraient impunément le territoire de l'empire. D'un autre côté, les troupes qu'on leur opposait, vaincues avant l'action, prenaient la fuite sans combattre (3). Quelles troupes d'ailleurs! Les vastes conquêtes de Charlemagne

Impuissance de leur résister.

(1) *Capitular.* Baluz. tom. II, col. 186. On trouve, dans les *Annales de S.-Bertin*, ad ann. 869, *loco cit.* tom. VII, pag. 107, E, quelques indications qui font présumer que des arrangemens étaient souvent conclus entre les habitans des provinces et les Normands.

(2) Il n'est pas douteux que beaucoup de malfaiteurs chrétiens ne se joignissent aux Normands; voici un fait positif: l'abbé Hugues ayant remporté un avantage sur les Normands de la Loire, fit décapiter un moine apostat qui s'était réuni à eux. *Capientes quemdam apostatam monachum, qui, relictâ christianitate, se Normannis contulerat, decollari fecerunt.* (*Annal. Bertinian.* ad ann. 869, *loco cit.* pag. 117, C.)

(3) C'est ainsi que Charles le Chauve et ses troupes abandonnèrent le siége de l'île d'Oiscel, saisis par je ne sais quelle terreur panique. (Hildegaire, *Vita sancti Faronis*, *Hist. de France*, tom. VII, pag. 357, D.) Les Normands méprisaient tellement les troupes qu'on leur opposait, qu'en 865 ils vinrent, au nombre de deux cents, prendre du vin à Paris. (*Annal. Bertinian.* ad ann. 865; dom Bouquet, *Hist. de France*, tom. VII, pag. 91, D.)

furent dues en partie aux hommes libres assujettis à un service militaire par la possession d'un bénéfice ou d'une propriété allodiale (1). Les troubles qui agitèrent le règne de Louis le Débonnaire en avaient considérablement diminué le nombre, et la servitude était alors la condition d'une grande partie de l'espèce humaine. Quelles espérances pouvait-on fonder sur la

(1) Deux espèces de personnes étaient directement soumises au service militaire : les leudes, vassaux ou arrière-vassaux [*vassi dominici*], dont la tenure ressortissait médiatement ou immédiatement à la couronne; et les hommes libres, possesseurs de quatre manses, ou bien la réunion de plusieurs propriétaires, si l'un d'eux ne possédait pas une étendue de terre équivalente à quatre manses. (*Capitul.* Baluz. tom. I, col. 489.) Les leudes marchaient sous les ordres immédiats du roi, ou bien d'un délégué spécial; mais ils n'étaient jamais, sans cette délégation particulière, placés de droit sous les ordres du comte dans le gouvernement duquel ce bénéfice était situé : ce dernier n'avait pas même le droit de conduire les hommes du vassal, à moins que celui-ci ne pût pas les conduire lui-même. (*Capitul.* Baluz. tom. I, col. 495.) Quant aux hommes libres, astreints au service militaire, ils étaient placés sous le commandement du comte, et médiatement sous les ordres des viguiers et centeniers. La durée du service militaire était de trois mois, qui comptaient du jour où le territoire de l'ennemi était envahi, s'il s'agissait d'une guerre intérieure, ou du jour où les frontières de l'empire étaient franchies, si la guerre se dirigeait à l'extérieur. Après ce terme, le service militaire n'était plus obligé; ou si la force des choses commandait de le continuer, il n'était plus aux dépens du vassal. (Dom Vaissette, *Histoire du Languedoc*, tom. I, pag. 479.) Il est douteux que, pour les grandes conquêtes de Charlemagne, on ait suivi ponctuellement toutes ces règles.

résistance de serfs attachés à la glèbe, levés à la hâte, sans discipline comme sans émulation, et dans une condition assez malheureuse pour n'avoir rien à craindre des changemens ! A ces circonstances, il faut encore ajouter le genre d'attaque adopté par les Normands : ils apparaissaient inopinément sur les côtes désarmées; s'avançaient avec leurs barques légères dans le lit des rivières navigables (1); débarquaient en silence sur le rivage, dans un moment où les habitans, livrés avec sécurité au repos, ne pouvaient leur opposer de résistance (2) : le plus souvent ils se retranchaient dans des îles fortifiées et se répandaient dans les campagnes environnantes (3). Pour mieux réussir dans leurs desseins, ils les dissimulaient avec précaution et prenaient des routes détournées (4). Les mo-

Genre d'attaque adopté par les Normands.

(1) L'Escaut, l'Elbe, la Seine, la Garonne et la Loire, furent, dans le même temps, le théâtre de leurs exploits. V. *Chronic. de Gestis Normann. in Francia*, passim; Duchesne, *Histor. Normann. scriptor.* pag. 1 et suiv. Cette chronique contient un rapide aperçu des courses des Normands dans les Gaules.

(2) *Omnesque sub malefidâ securitate commorantes inesperatè decipere.* (Aimoin, *de Miracul. sancti German.* Duchesne, tom. II, pag. 658.)

(3) Les Normands restèrent pendant six ans dans l'île d'Oiscel, de 856 au printemps 862, et il n'est pas d'excès qu'ils ne commirent pendant leur séjour. (*Annal. Bertinian.* ad ann. 856; dom Bouquet, *Hist. de France*, tom. VII, pag. 71, E.)

(4) *Et quotiescumque Normanni tale quid agere disposuissent, dissimulabant et multis diebus antè nullatenùs quoquàm ire, ne cui illorum furtivè adventus innotesceret.* (Aimoin, *de Miracul. sancti Germann.*, Duch. tom. II, pag. 658.)

nastères, qui avaient jusqu'alors, dans une paix profonde, contemplé les dissensions intérieures, n'étaient pas épargnés ; ils ne se rachetaient de l'incendie et du pillage que par des sacrifices énormes et répétés (1). Quelquefois encore ces barbares s'emparaient de personnages éminens dont ils exigeaient de fortes rançons (2). La résistance même la plus vive ne faisait que détourner ou suspendre les effets désastreux de leurs expéditions ; repoussés d'une côte, ils se dirigaient vers une autre contrée (3). Ces barbares concevaient des projets d'une hardiesse étonnante, et les exécutaient avec un courage, une persévérance incroyables (4). On vit souvent Charles le Chauve, dans l'impuissance de leur résister, acheter par des sommes

---

(1) *Annal. Bertinian.* ad ann. 857 ; dom Bouquet, *Hist. de France*, tom. VII, pag. 72, D.

(2) *Ibid.* ad ann. 858, tom. VII, pag. 73, C ; Hildegaire, *Vita Sancti Faronis* ; dom Bouquet, *Hist. de France*, tom. VII, p. 357, C.

(3) *Gesta Normannor. in Francia*, Duchesne, *Histor. Normannor. Script. antiq.* pag. 1 ; Aimoin, *de Miraculis sanct. German.* ; Duchesne, tom. II, pag. 655.

(4) En 886, les Normands s'étant convaincus de l'inutilité de leurs efforts pour réduire Paris, firent une manœuvre d'une hardiesse inconcevable : ils traînèrent, pendant l'espace de deux lieues, leurs petites barques par terre, les remirent à flot au-dessus de Paris, et continuèrent ainsi leurs ravages. (*Chronic. Alberic. Tresfont.* ; dom Bouquet, *Histor. de France*, tom. IX, pag. 59, E.)

énormes une retraite volontaire (1), ou stipendier des corps de ces barbares pour en chasser d'autres des lieux fortifiés où ils s'étaient établis (2) : mais les Scandinaves se jouaient le plus souvent de ces traités ; quelquefois même on les vit ravager de concert des pays qu'une portion d'entre eux s'était chargée de défendre ; ou bien, lorsqu'ils ne trahissaient pas la confiance que le monarque leur avait accordée, ils faisaient payer cher par leurs ravages le secours momentané qu'ils fournissaient. Vainement, pour s'assurer de leur fidélité, leur accordait-on des terres, des honneurs ; rien ne pouvait amortir leur passion dominante, l'amour du pillage. Quelques faits assez remarquables prouvent aussi combien était peu sincère la conversion de ceux qui embrassaient le christianisme (3). En un mot, dans toutes les situations ils conservaient encore leur primitive férocité.

(1) Voir le chap. IV de cet ouvrage.

(2) *Annal. Bertinian.* ad ann. 860 ; dom Bouquet, *Hist. de France*, tom. VII, pag. 76, A. B.

(3) Voy. à cet égard une lettre remarquable du pape Jean IX. *Collect. Concil.* tom. IX, pag. 495.

CHAPITRE IV.

Courses des Normands dans la Neustrie.

Division des Gaules. — Premières expéditions des Normands dans la Neustrie. — Impression qu'elles font sur les esprits. — Nouvelles incursions. — État de la France. — Établissement des Normands dans l'île d'Oiscel. — Tableau de Paris au IX.e siècle. — Les Normands viennent dans cette cité. — Siége de l'île d'Oiscel abandonné. — Les Normands s'emparent des personnages les plus distingués. — Leurs courses dans toute l'étendue de la Neustrie. — Charles traite avec les Normands de la Somme. — Ceux de la Seine viennent à Paris ; sont assiégés dans l'île d'Oiscel et forcés de composer. — Histoire de Hasting. — Les Normands ont-ils pénétré jusqu'en Italie. — Parlement de Pistes. — Hardiesse des Normands. — On fortifie Paris. — Les Normands s'avancent pour l'assiéger. — Siége de Paris. — Avénement d'Eude à la couronne. — Histoire de Roll ou Rollon. — Versions des historiens de Normandie ; — des monumens du nord. — Il débarque en Angleterre. — Entre dans la Seine. — Ses succès. — Epousa-t-il Pope. — S'il traita avec le roi d'Angleterre. — Siége de Chartres. — Examen des conditions du traité de Saint-Clair-sous-Epte. — Principe de l'hommage des ducs de Bretagne. — Institutions fondées par Roll. — Caractère de ce conquérant. — Sa mort.

LA situation naturelle et politique de la Scandinavie a dévoilé la cause des expéditions des Normands, et l'état de faiblesse et d'impuissance de l'empire Division des Gaules.

explique le succès dont elles furent accompagnées : suivons maintenant ces expéditions dans toute l'étendue des Gaules.

La Gaule, théâtre de nombreuses guerres, n'eut pas de limites toujours fixes ; prise dans sa plus grande étendue, elle embrassait toutes les contrées placées entre l'Océan, le Rhin, les Alpes, les Pyrénées et la Méditerranée (1). Les Romains la distinguèrent d'abord en trois provinces : la première, appelée Celtique, la deuxième, Belgique, la troisième, Aquitanique (2). Cette première division ne demeura pas immuable ; les caprices des empereurs, les bouleversemens arrivés dans la géographie par suite des irruptions des barbares, la modifièrent plusieurs fois (3). Au moment où se forma l'empire d'Occident, la Gaule, dont le nom même n'existait déjà plus, présentait ces quatre grandes divisions : la Neustrie, pays fertile arrosé par la Seine ; l'Armorique, terre classique de la liberté ; les Aquitaines, dont les limites et la situation politique varièrent si souvent ; enfin la

---

(1) César, *de Bell. Gall.* lib. I, n.° 1 *et seq.*; Pline, lib. IV, cap. 31.

(2) César, *Ibid.*

(3) Voyez dom Vaissette, *Hist. du Languedoc*, tom. I, pag. 88, 101, 142, 147. Sur la situation des Gaules, on peut voir le tableau qu'en a présenté M. Malte-Brun, dans son *Précis de la géographie* (Histoire), liv. XIII.

Belgique, qui déjà, dans ces temps reculés, était renommée par son esprit industrieux et commerçant (1).

Pour mettre plus d'ordre dans cet ouvrage, nous suivrons séparément les expéditions des Normands dans chacune de ces provinces.

Première expédition dans la Neustrie.

Quoique sous le règne de Louis-le-Débonnaire, quelques pirates normands eussent paru sur les côtes de la Neustrie (2), ils n'avaient jamais osé pénétrer dans cette portion de l'empire. Ce fut dans le mois de mai 841 (3), c'est-à-dire, un mois environ avant la bataille de Fontenay, qu'Ogeric, chef d'une troupe de ces barbares, entra pour la première fois dans la Seine. Jusqu'alors les embouchures des rivières navigables avoient été exactement gardées (4) ; mais l'agitation des esprits à l'instant où les fils de Louis le Débonnaire allaient laisser au

(1) Nous ne citons ici que les provinces maritimes, puisque les expéditions des Normands se dirigèrent seulement dans ces provinces. Les Gaules en comprenaient de plus centrales ; il eût été inutile de les indiquer.

(2) En 833, *Chronic. de Gestis Normann. in Francia*, Duchesne, tom. II, pag. 524, B.

(3) *Chronic. Fontanell.* ad ann. 841, *de Gestis Normann. in Francia*, Duchesne, tom. II, pag. 387, B. et 524 B.

(4) *Normanni in ostio Sequanæ similia tentantes tandem repulsi sunt, resistentibus sibi littoris custodibus.* (*Chronic. de Gestis Normann. in Francia.*)

sort de armes le jugement de leurs ambitieuses prétentions, ne permit plus cette exacte surveillance qui jusqu'alors avait suffi pour repousser les tentatives des Normands. Ogeric pénétra, sans résistance, jusqu'à Rouen, où il arriva le 12 mai 841, y mit le feu le 14, alla brûler le 16 l'abbaye de Jumiége, et ne respecta celle de Saint-Wandrille que parce qu'elle se racheta par des sacrifices pécuniaires. Ce fut dans cette occasion que les religieux de l'abbaye de Saint-Denis, touchés de compassion pour les habitans que les Normands avaient réduits en captivité, en rachetèrent un grand nombre. Heureusement pour l'humanité, cette expédition ne fut que momentanée; les Normands, rassasiés de butin et de carnage, quittèrent impunément la Seine le 30 du même mois de mai (1).

Quatre années s'étaient écoulées depuis cette première expédition; et la Neustrie, intérieurement agitée, respirait du moins sans crainte des invasions étrangères, lorsqu'une nouvelle flotte de cent vingt navires normands entra dans la Seine, sous la conduite de Ragenaire ou Regner (2). Rouen fut pillé pour la seconde fois; et comme les officiers préposés à la défense de la Neustrie n'opposèrent aucune résis-

---

(1) *Chronic. Fontanell.* ad ann. 841, Duchesne, *loco cit.*

(2) *Ibid.* ad ann. 845.

tance (1), les Scandinaves débarquèrent sur le rivage, et portèrent la dévastation et la mort dans ces campagnes que la Seine, selon l'expression d'un contemporain, fertilise comme un nouveau paradis terrestre (2). Encouragés par la faible résistance qu'à peine on osait leur opposer, ces pirates hardis s'avancèrent jusqu'à Charlevanne (3), et mirent le feu au monastère de la Celle et à deux églises. Les historiens du temps peignent avec de sombres couleurs les ravages qu'ils firent sur les deux bords de la Seine : tout fuyait devant eux ; la terreur était dans toutes les ames ; elle comprimait tous les esprits. Pour éviter de sacriléges profanations, on transportait dans des lieux éloignés des périls les reliques les plus précieuses (4) ; et l'abbaye de Saint-Denis elle-même, défendue par la vénération des peuples et ses tours antiques, ne se croyait point en

(1) Aimoin, *de Miraculis sanct. German.* lib. 1, cap. 1 ; dom Bouquet, *Hist. de France*, tom. VII, pag. 348, C.

(2) Hildegaire, *Vita sancti Faronis ;* dom Bouquet, *Hist. de France*, tom. VII, pag. 357, B.

(3) Aimoin, *de Miraculis sanct. German.* lib. 1, cap. 1 ; *Carolivena id est Caroli piscatura ;* dom Bouquet, *Hist. de France*, tom. VII, pag. 348, C.

M. de Bonamy a placé ce lieu de Charlevanne près de l'endroit où depuis a été construite la machine de Marly. *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, tom. XIX, pag. 274.

(3) Aimoin, *de Miraculis sanctæ Genovefæ ;* dom Bouquet, *Hist. de France*, tom. VII, pag. 348, B.

sûreté. Cependant Charles le Chauve, pressé par les cris de ses sujets, vint avec quelques troupes levées à la hâte s'opposer aux ravages des Normands. Il établit son camp devant l'abbaye de Saint-Denis (1). Les barbares n'osèrent point l'y attaquer; mais joignant la ruse à l'audace, ils prirent le bras opposé de la Seine, s'élancèrent, avec une rare intrépidité, sur les troupes préposées à sa défense, les dispersèrent en un instant sous les yeux mêmes du roi; puis étant remontés sur leurs barques, ils arrivèrent à Paris le 28 mars 845 (2). La ville était déserte; prévenus de la défaite des soldats chrétiens, les habitans et les religieux avaient fui (3). Les Normands

---

(1) Aimoin, *de Miraculis sancti German.* lib. 1, cap. 1, *loco citat.*

(2) *Annal. Bertinian.* ad ann. 845; *Annal. Fuldens.* ad ann. 845; dom Bouquet, *Hist. de France*, tom. VII, pag. 63, D, pag. 161 A, B; *Chronic. Fontanell.* ad ann. 845, Duchesne, tom. II, pag. 388. Le père Mabillon, d'après Aimoin, a placé cette incursion des Normands à l'année suivante (*Annal. Benedict.* lib. IV, part. 1, p. 1128); mais son récit est en opposition avec tous les monumens. D'ailleurs, Aimoin dit lui-même que les Normands arrivèrent à Paris la veille de Pâques. La *Chronique de Fontenelle*, en fixant cette date, dit que c'était le cinquième jour avant les calendes d'avril, huitième indiction, c'est-à-dire, le 28 mars; et précisément Pâques de l'année 845 se trouvait le 29 mars. (Voyez la note B, pag. 348, tom. VII *des Historiens de France*.)

(3) Dom Félibien, *Histoire de Paris*, tom. I, pag. 86; *de Miraculis sanctæ Genovefæ*; dom Bouquet, *Hist. de France*, tom. VII, pag. 348, B.

ne respectèrent rien : l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés fut dévastée (1); celle de Sainte-Geneviève éprouva le même sort; et Paris tout entier eût lui-même subi cette commune destinée, si un événement presque miraculeux ne l'avait délivré des mains des barbares.

Au milieu des orgies de la victoire, une épidémie se répand, avec la rapidité de l'éclair, parmi les Normands ; tous eussent péri, dit Aimoin (2), s'ils n'avaient pensé à une prompte retraite. Une pieuse crédulité attribua cet événement à un miracle de S. Germain : on rapportait que le saint protecteur de l'église de Paris, irrité des impies profanations des barbares, les avait punis dans son indignation; que les uns avaient été frappés d'une cécité absolue, d'autres de maladies honteuses, d'autres enfin d'une mort subite, en touchant ses reliques sacrées.

A quelque cause miraculeuse ou naturelle qu'il faille attribuer cet événement, il eût été facile à Charles, alors à la tête d'une armée nombreuse, d'en profiter (3). Quelle résistance eussent pu lui opposer

(1) Aimoin dit qu'ils enlevèrent jusqu'aux poutres, parce qu'elles étaient propres à la construction de leurs vaisseaux. *Trabes ecclesiæ, quia erant habiles navigio.* (*De Miraculis sancti German.* loco. cit. pag. 349, E.

(2) *Ibid.* pag. 350, B.

(3) Hildegaire, *Vita sancti Faronis ;* dom Bouquet, *Hist. de France*, tom. VII, pag. 357, A.

des hommes affaiblis par la maladie ou frappés d'une terreur panique ! Cependant il n'eut pas le courage de garder les bords de la Seine. Enhardi par cet excès de faiblesse ou de crainte, Ragenaire, placé dans une position où il eût été heureux pour lui d'obtenir la vie, fit des propositions à Charles, qui les agréa. Le monarque s'obligea de lui payer sept mille livres d'argent (1); de son côté, le chef des pirates promit de sortir de la Seine, et de ne plus entrer dans le royaume que pour en devenir le défenseur. Ce traité honteux, que quelques monumens ont représenté comme le fruit de la nécessité, dévoile à la postérité le caractère de Charles le Chauve. Ragenaire quitta la Seine cette année. Aimoin le suit jusqu'en Danemarck : je ne rapporterai pas son récit, dont la vérité est plus que douteuse; plein de confiance dans les miracles de S. Germain, le pieux cénobite exprime mieux les idées de sa conviction, que le vraisemblable et le vrai (2).

Profonde impression qu'elles font sur les esprits.

Ces premiers ravages des Normands firent une profonde impression sur les esprits ; les peuples les placèrent au rang des grandes calamités. Les pieux habitans des monastères sur-tout gémirent sur

(1) *Annal. Bertinian.* ad ann. 845; dom Bouquet, *Hist. de France*, tom. VII, pag. 63, C. Ces livres étaient de douze onces, poids de marc. (Leblanc, *Traité des monnaies*, pag. 96, 97.)

(2) Aimoin, *de Miraculis sancti Germani*, loco cit.

un fléau qui frappait sans distinction le sacré et le profane. Au milieu des désordres des guerres civiles et extérieures, les tourelles des monastères étaient respectées; la fureur des guerriers les plus farouches s'arrêtait devant ces asyles de paix; et les chants solennels de l'église n'étaient jamais troublés par les désordres de la guerre. Mais les barbares du nord n'avaient pas les mêmes motifs de respect : animés par le fanatisme et l'amour du pillage, ils trouvaient dans les monastères de quoi satisfaire leurs passions dominantes (1). Les pieuses libéralités des fidèles avaient enrichi les reliques d'ornemens précieux, l'or et l'argent brillaient sur les autels; et la précipitation avec laquelle fuyaient les religieux, ne permettait pas toujours de dérober aux profanations des Normands les châsses des martyrs et les vases sacrés. Ému par les impressions douloureuses qu'il avait reçues, le savant moine Paschase Ratbert, qui travaillait alors à un commentaire sur Jérémie, ne put s'em-

(1) Je crois que ces deux motifs expliquent mieux l'acharnement des Scandinaves contre les églises, que ce qu'a dit Montesquieu, liv. 31, chap. X de l'*Esprit des lois.* Ce grand homme ne voit dans cet acharnement qu'un sentiment de vengeance contre les prêtres et les autels, vengeance qu'auraient excitée les violentes persécutions de Charlemagne contre les Saxons : cela est possible; mais Montesquieu n'apportant aucune preuve à l'appui de cette opinion, il est permis d'en douter, lorsque sur-tout il existe tant d'autres motifs plus probables.

pêcher d'interrompre son ouvrage pour déplorer les misères du royaume, dans le passage où le prophète parle de la destruction de Jérusalem : « Qui aurait » cru, s'écrie l'éloquent cénobite, ce que nos yeux ont » vu, et ce qui fait l'objet de nos gémissemens, » qu'une troupe de pirates, composée d'hommes » ramassés au hasard, fût venue jusqu'à Paris, et eût » détruit impunément les églises et les monastères des » bords de la Seine! Qui aurait cru qu'un royaume » si célèbre, si étendu, si peuplé, eût été destiné » à être humilié par les barbares!....Oui, tous » nos malheurs ne sont venus qu'à cause des péchés » des prêtres et des princes : c'est là la source » des calamités qui nous environnent. Il y a long- » temps que la justice est bannie des jugemens, et » que la discorde, née parmi les citoyens d'un même » empire, fait répandre le sang. On ne voit par-tout » que fraudes et tromperies; l'épée des barbares est » tirée du fourreau, et c'est Dieu qui l'a mise dans » leurs mains pour nous punir (1). »

Nouvelles incursions.

Cependant le long espace de temps qui s'écoula entre cette incursion et celle qui la suivit, avait calmé les craintes; il n'était resté des maux qu'elle avait occasionnés qu'un souvenir vague, et ce plaisir secret que l'homme éprouve involontairement à se rappeler de grands périls dont il a

(1) *Bibl. PP.*, tom. XIV, pag. 818, édit. de Lyon.

été le témoin sans en avoir été la victime. Mais cette sécurité fut troublée par l'apparition d'une nouvelle troupe de Normands, qui, pendant l'année 850, entra dans la Seine sous la conduite d'un chef nommé Godefroy. Alors se répétèrent les scènes de désordres et de carnage dont la Neustrie avait déjà été affligée. Charles le Chauve, incapable de toute mesure vigoureuse, traita secrétement avec Godefroy; et les Annales de Fuldes, monument contemporain, disent que Charles lui assigna des domaines, à titre de fief, sur le territoire français (1).

A peine ce traité avait-il été conclu, que la Neustrie fut encore exposée à de nouveaux ravages. Une autre troupe de Normands, commandée par un chef désigné dans les chroniques sous le nom d'Ogeric, pénétra jusqu'au cœur de cette province. Le 9 janvier 851, la célèbre abbaye de Fontenelle, fière de son antiquité et de ses souvenirs, fut brûlée (2); Beauvais éprouva le même sort. Ces pirates fussent peut-être entrés plus avant dans les terres, s'ils n'avaient trouvé à Vardes une résistance opiniâtre : obligés de regagner leurs barques, ils parcoururent tous les bords de la

---

(1) *Annal. Fuldens.* ad ann. 850; dom Bouquet, *Hist. de France*, tom. VII, pag. 162, C.

(2) *Chronic. Fontanell.* ad ann. 851; dom Bouquet, *Hist. de France*, tom. VII, pag. 389, C.

Seine, et, pendant dix mois qu'ils y demeurèrent, il n'est pas de calamités que n'aient éprouvées leurs malheureux habitans.

Cette longue résidence d'une poignée de barbares au sein même des états de Charles le Chauve, sans que ce prince prît contre eux des mesures vigoureuses, ne peut s'expliquer que par les événemens contemporains.

État de la France. Depuis long-temps convaincus que leur faiblesse mutuelle ne provenait que de leurs dissensions, les fils de Louis le Débonnaire s'étaient réunis, en 847, à Meursen sur la Meuse (1); le traité qu'ils y conclurent rétablit entre eux une intelligence momentanée (2), qui eût permis à Charles-le-Chauve de repousser les Normands, si des circonstances particulières n'eussent appelé ses armes dans d'autres lieux. Sans considérer ici jusqu'à quel point le caractère ambitieux de Charles y contribua, la période la plus laborieuse de son règne est indubitablement celle qui s'écoula depuis 848 jusqu'en 851 : elle n'est remplie que de révoltes intérieures et d'invasions étrangères. L'Aquitaine était

(1) *Annal. Fuldens.* ad ann. 848; dom Bouquet, *Hist. de France*, tom VII, pag. 162, B.

(2) *Capitul. regum Franc.* Baluz. tom. II, col. 41. Ce traité est infiniment important pour l'histoire politique de la France.

soulevée (1) ; Nominoé, duc des Bretons, s'efforçoit de conquérir son indépendance et le titre de roi (2) ; les Sarrasins et les Normands menaçoient toutes les côtes, et pénétroient dans le sein du royaume. Il eût fallu, pour repousser toutes ces calamités qui fondaient comme simultanément sur les Gaules, un génie plus vaste que celui de Charles le Chauve.

A l'instant où les Normands, sous la conduite d'Ogeric, entrèrent dans le sein même de la Neustrie, il venait de soumettre Pepin et l'Aquitaine, et marchait avec toutes ses forces sur la Bretagne, que la mort de l'ambitieux Nominoé semblait déshériter de ses espérances de liberté : il se trompa ; Hérispoé, digne successeur de son père, le défit complètement ; et une paix, glorieuse pour la Bretagne, réduisit désormais tous les droits de Charles sur cette contrée au simple hommage de ses rois (3).

Telle était la situation du royaume, lorsque deux nouvelles troupes de Normands entrèrent dans la Seine pendant le mois d'octobre 852 (4), et por-

(1) *Chronic. Fontanell.* ad ann. 848.

(2) *Ibid.* ad ann. 849.

(3) *Datis manibus suscipitur. Annal. Bertinian.* ad ann. 851 ; dom Bouquet, *Hist. de France*, tom. VII, pag. 68, C.—Inscription de la châsse de S. Serge, rapportée par dom Morice, *Hist. de Bretagne*, tom. I, pag. 43.

(4) *Chronic. Fontanell.* ad ann. 852 ; Duchesne, tom. II, pag. 389.

tèrent l'épouvante et l'effroi jusqu'à Jeufosse, village situé à une lieue de Vernon (1). Charles-le-Chauve, à la tête des forces de son royaume et secouru par Lothaire, s'opposa vainement à leurs entreprises; les pirates du nord, malgré les efforts combinés des deux princes, s'établirent à Jeufosse; ils y passèrent l'hiver, et y réunirent un immense butin. Réduit à l'impossibilité de les forcer dans leur retraite, Charles le Chauve traita avec un des chefs, que les chroniques désignent sous le nom de Godefroy: l'autre, nommé Sidroc, qu'il ne put parvenir à séduire, continua ses brigandages, et ne quitta la Seine qu'au mois de juin de l'année suivante.

Établissement des Normands dans l'île d'Oiseol.

Mais le repos que cette retraite assura à la Neustrie ne fut que passager. Cette malheureuse contrée trouvait dans son opulence même la cause de ses infortunes. Peuplée de riches monastères et de nombreuses cités, elle offrait une proie facile et attrayante à la rapacité des Normands, tandis que ses campagnes fertiles leur fournissaient abondamment de quoi satisfaire toutes les nécessités de la vie. Deux ans s'étaient à peine écoulés depuis que Sidroc avait quitté les bords de la Seine, lorsqu'il y parut de nouveau; il osa même s'avancer jusqu'au

(1) C'est l'opinion du savant Bonamy, *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, tom. IX, pag. 279. La *Chronique de Fontenelle* dit, *usque ad Augustodunum accedit*.

palais de Piste (1) : là, de concert avec une autre flotte sous les ordres de Bernon, il pénétra dans le Perche, d'où Charles le Chauve le força de se retirer. Mais ce triomphe d'un moment n'eut pas d'autres effets; l'attention du monarque fut détournée par de plus grands intérêts. Louis de Germanie, à la tête d'une armée puissante, le menaçait d'une invasion prochaine; et les Aquitaines révoltées proclamaient le jeune Pepin pour leur roi. Bernon profita de la diversion heureuse qu'amenaient les circonstances, pour s'établir dans la Neustrie : il bâtit un fort dans l'île d'Oiscel, située entre Rouen et le Pont-de-l'Arche (2) ; et, s'étant ainsi assuré une retraite, il

(1) *Chronic. Fontanell.* ad ann. 855; Duchesne, tom II, pag. 390. La situation de la résidence royale de Piste, si intéressante à raison des nombreuses assemblées qui s'y tinrent, a fait l'objet de savantes recherches. L'opinion unanime des érudits l'a placée depuis sur les bords de la Seine auprès du Pont-de-l'Arche, à l'embouchure des rivières d'Eure et d'Andelle. L'abbé Lebœuf, *Mémoires de l'Académie*, tom. XX, pag. 94; Bonamy, *ibid.* pag. 117.

(2) *Chronic. Fontanell.* ad ann. 855; Duchesne, *loco citat.* Quoique la position de Piste dût beaucoup servir à préciser celle de l'île d'Oiscel, la situation de cette île a fait l'objet d'une savante discussion entre deux critiques célèbres, l'abbé Lebœuf et Bonamy : le premier l'a placée aux environs de Paris, au même lieu où depuis a été construite la machine de Marly; le second a pensé qu'elle était située entre le Pont-de-l'Arche et Rouen. Les inductions tirées du texte d'Aimoin par l'abbé Lebœuf au soutien de son opinion, me paraissent un peu forcées : les preuves qui justifient celle de M. Bonamy me paraissent plus naturelles; d'ailleurs elle a

ravagea avec sécurité les campagnes environnantes.

Sont repoussés du Vexin.

Tandis que ce pirate jetait, pour ainsi dire, les premiers fondemens d'un établissement durable, Sidroc s'avançait avec une hardiesse inconcevable jusque dans le Vexin; il serait même entré dans la Picardie, si l'archevêque Hincmar, à la tête d'une armée dévouée aux intérêts du pays, ne se fût opposé à ses efforts (1). Parmi les grands caractères qui ont brillé pendant le moyen âge, celui de l'archevêque Hincmar mérite sur-tout de fixer les regards de la postérité : savant distingué, grand homme d'état et prélat vertueux, il édifia l'église par ses exemples, étonna son siècle par son vaste savoir, et régna sur les rois par ses conseils [G]. Une ambition mondaine ne l'appela pas, comme plusieurs prélats ses contemporains, dans le tumulte des camps, et il ne ceignit jamais l'épée que pour la cause de la religion ou de la société chrétienne menacées. Charles le Chauve lui avait confié la défense de la Picardie, et il accepta avec joie ce poste difficile : la guerre contre les Normands avait un caractère religieux. Ces barbares s'attachaient principalement à détruire les temples et les autels et à massacrer les ministres du

---

en sa faveur le sentiment de plusieurs savans distingués. Sirmond, *Not. ad Capitul.* tom II, pag. 788; Valesius, *Notitia Gall.* verbo *Oscellus*; Félibien, *Hist. de Paris*, tom. I, pag. 87.

(1) Hincmar, *Epistol.*

Seigneur. S'opposer les armes à la main à ces sacriléges profanations, n'était-ce pas bien mériter de Dieu et de la religion !

Mais si la présence d'Hincmar sauva la Picardie de tous les désordres d'une invasion, les autres provinces n'eurent pas des défenseurs aussi braves et aussi fidèles ; il n'appartient qu'aux gouvernemens réguliers et bien constitués d'exercer une surveillance de tous les instans et sur tous les points. Une administration faible est bien capable d'un effort, mais cet effort n'est ni durable, ni général. Repoussés de la Picardie, les Normands revinrent sur les bords de la Seine, et pénétrèrent sans résistance jusqu'à Paris, où ils entrèrent le 28 décembre 856 (1).

Tableau de Paris au IX.ᵉ siècle.

Cette ville industrieuse, déjà célèbre sous la première race par son commerce (2), et, dans des temps plus éloignés, par la résidence d'un empereur romain, ne s'étendait pas alors au-delà de l'enceinte de la cité (3) ; sa position centrale et

---

(1) *Annal. Bertinian.* ad ann. 857 ; dom Bouquet, *Hist. de France,* tom. VII, pag. 72, C. L'année commençant alors à Noël, la chronique a indiqué cette expédition à l'année 857.

(2) Dissert. de M. le Roy sur l'inscription des *Nautæ parisiaci*, en tête de l'*Hist. de Paris*, de dom Félibien, pag. 129 ; l'abbé Carlier, *Dissert. sur le commerce des Gaules sous la première et la deuxième race ;* l'abbé Josse, *Dissert. sur le même sujet*, Paris, 1753 ; Bonamy, *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, tom. XV, pag. 660.

(3) Dom Félibien, *Hist. de Paris*, tom. I, liv. 2, pag. 65.

la direction toute extérieure que prirent les guerres sous Charlemagne, en avaient fait négliger les fortifications; ses enceintes, comme la plupart de celles des villes de l'intérieur de l'empire, avaient été démolies, et les matériaux employés aux embellissemens des édifices publics et particuliers (1); elle possédait une population considérable, mais adonnée au commerce, et qui par conséquent en avait contracté les habitudes paisibles : au moindre signal du danger, elle fuyait précipitamment, et se retirait dans ces forteresses dont la France était hérissée pendant le moyen âge, et qui étaient tour-à-tour le refuge et la terreur de la population voisine.

Les Normands pénètrent jusqu'à Paris.

Les Normands pénétrèrent facilement dans cette ville sans défense. Un morne silence, interrompu alternativement par des cris de fureur ou les chants de la victoire, régnait dans ses rues désertes; les barbares, irrités d'avoir manqué leur proie, se livrèrent à tous les excès de la rage; les églises nombreuses que la piété des fidèles avait élevées à grands frais, devinrent la proie des flammes; trois seules, Saint-Germain-des-Prés, Saint-Étienne et Saint-Vincent, échappèrent à cet incendie en se rachetant moyennant des sommes considérables (2); et, selon l'ex-

(1) Bonamy, *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, tom. XVII, pag. 289.

(2) *Annal. Bertinian.* ad ann. 857; dom Bouquet, *Hist. de France*, tom. VII, pag. 72, &c.

pression d'un contemporain, les autels du Seigneur furent dépouillés pour éviter la profanation de ses temples. Cependant les hommes du nord furent bientôt étonnés de leur propre hardiesse. De toute part on pouvait les surprendre; seuls au milieu de nombreux ennemis, ils n'avaient d'autre défense à leur opposer que leur courage, d'autres remparts que leurs armes; ils abandonnèrent précipitamment ce poste dangereux, et se retirèrent dans l'île d'Oiscel, qui, par sa situation, les mettait à l'abri de toute surprise.

La position fortifiée des Normands au sein même de la Neustrie, avait des dangers apparens à tous les yeux; il n'était plus de repos, de sécurité à espérer pour des habitans, sans cesse menacés dans leur fortune et dans leur existence. Charles le Chauve venait de recevoir une grande leçon: les Aquitaines abandonnées à toutes les invasions de l'ennemi avaient appelé Louis de Germanie; les murmures des grands, le cri de l'opinion publique, l'avertissaient qu'un semblable abandon allait produire les mêmes effets dans les provinces voisines de la Seine: il les prévint. Siége de l'île d'Oiscel abandonné.

Au mois de juillet 858 (1), il s'avança à la tête

(1) *Annal. Bertinian.* ad ann. 858; dom Bouquet, *Hist. de France*, tom. VII, pag. 73, A. La chronique de Fontenelle place ce siége en 857; mais c'est là, à mon avis, une erreur; on peut s'en convaincre par les plaintes que Charles le Chauve adressa contre

d'une flotte nombreuse, vers l'île d'Oiscel; là, il fut joint immédiatement par Charles son fils, et au mois d'août par Lothaire, son neveu; une partie de son armée cotoyait les bords de la Seine, l'autre suivait le cours de cette rivière. Cet appareil formidable n'effraya pas les Normands; pendant les trois mois que dura ce siége, ils signalèrent leur valeur par des exploits presque surnaturels; et au moment où ils allaient se rendre ou succomber, Charles-le-Chauve abandonna précipitamment ce siége, laissant à la merci des Normands sa flotte et ses équipages (1). On a cherché à expliquer cette retraite inconcevable; les uns l'ont attribuée à l'invasion armée de Louis de Germanie déjà arrivé à Sens (3); les autres, à une maladie violente dont fut saisi le monarque (4): peut-être pourrait-on en trouver le motif véritable dans cette inconstance, dans cette légèreté qui formait le caractère dominant de Charles le Chauve.

Wenillon, archevêque de Sens, aux archevêques assemblés à Toul; elles sont datées du 14 juin 859, et parlent du siége de l'île d'Oiscel comme d'un événement qui s'est passé à une époque très-rapprochée. (*Proclamat. adversùs Wenillon.* Duchesne, tom. II, pag. 438.) On connaît assez l'extrême exactitude des Annales de Saint-Bertin.

(1) Hildegaire, *Vita S. Faronis;* dom Bouquet, *Hist. de France*, tom. VII, pag. 357, D.

(2) *Annal. Bertinian.* ad ann. 858 (loco cit.). *Quando frater suus Ludovicus apparuit cum hostili apparatu.* (*Proclamat. adversùs Wenillon.* Duchesne, tom. II, pag. 438.)

(3) L'abbé Lebeuf, *Mémoires de l'Académie*, tom. XX, pag. 95.

Cette retraite précipitée, que la postérité, instruite par les événemens de cette époque, peut justifier ou du moins expliquer, ne parut aux yeux des Normands qu'un acte de crainte et de pusillanimité. Forts de la terreur qu'ils inspiraient, ils se répandirent avec plus de hardiesse dans les campagnes, et cherchèrent par des moyens divers à augmenter le butin dont ils étaient avides.

Les Normands s'emparent des personnages distingués.

Dans ces temps religieux, les fidèles se rassemblaient, aux grandes solennités de l'année, dans les monastères qui, par leur sainteté, attiraient depuis plusieurs siècles le respect et la vénération des peuples. Les abbayes de Saint-Denis et de Saint-Germain, pleines de reliques et de souvenirs, réunissaient, à certaines époques, la population entière de Paris. Riches et pauvres, tous accouraient avec un pieux empressement aux cérémonies imposantes de la religion; les fatigues, les dangers, ne faisaient qu'augmenter la ferveur du zèle; tout était payé par la bénédiction du prêtre et par la vue des saints tombeaux. Outre ces réunions, à certaines époques, de la population entière, les monastères voyaient souvent des fidèles isolés qu'un vœu ou que la piété fervente attirait aux pieds des autels. Les abbés eux-mêmes se visitaient les uns les autres, et allaient chercher dans des conseils mutuels les moyens de gouverner sagement ces petites sociétés que leur séparation d'avec le siècle n'avait pas entièrement

délivrées du tumulte des passions. Ces hommes étonnans par leurs vastes connaissances, le plus souvent d'une naissance presque royale et accoutumés à la pompe des autels, parcouraient les campagnes, montés sur une mule, sans autre escorte que leur réputation de sainteté, et dans une simplicité vraiment évangélique.

Les Normands profitèrent du zèle et de la ferveur des fidèles. Ils parcouraient les campagnes, se cachaient aux environs des monastères, et s'emparaient de vive force des personnages les plus distingués, dont ils exigeaient ensuite de fortes rançons (1). C'est ainsi qu'ils se saisirent, pendant l'année 858, de Louis, abbé de Saint-Denis, et de Gauzelin son frère, abbé de Saint-Germain (2) : il fallut réunir des sommes immenses pour les délivrer des mains des infidèles; le monastère de Saint-Denis seul paya pour la rançon de son abbé six cent quatre-vingt-cinq livres d'or et trois mille deux cent dix livres d'argent (3). Les grands, les princes, contribuèrent spontanément à ce rachat; et selon l'expression un

(1) *Studebant prætereа vicissim equis, quatenus aliquos nobilium, gratiâ pecuniæ, capere possent.* Aimoin, *de Miraculis Sancti Germani;* dom Bouquet, *Hist. de France*, tom. VII, pag. 349.

(2) Hildegaire, *Vita Sancti Faronis;* dom Bouquet, *Hist. de France*, tom. VII, pag. 375, D. *Annal. Bertinian.* ad ann. 858; *ibid.* pag. 73, C.

(3) *Annal. Benidict.* tom. III, lib. 35, n.° 33.

peu obscure d'Hildegaire, Rome, cette riche capitale du monde chrétien, se dépouilla d'une partie de sa splendeur (1).

Leurs courses dans toute l'étendue de la Neustrie.

Les courses des Normands prenaient de jour en jour une plus grande extension ; ils envahirent la même année le diocèse de Bayeux, et égorgèrent l'évêque Blatfrid, son pasteur (2). Frotbald, évêque de Chartres, poursuivi par les Normands, se noya dans l'Eure. Ils arrivèrent pendant la nuit, 859, à Noyon, mirent à mort l'évêque au pied des autels, et emmenèrent en captivité une multitude sans défense; le diocèse de Beauvais fut dévasté, et Ermenfroy, son pasteur, périt pat l'épée des barbares (3). On ne se croyait plus en sûreté dans les lieux les plus éloignés du péril; et le célèbre abbé de Ferrières refusa de recevoir les reliques du monastère de Saint-Germain, en prétextant le peu de sûreté qu'elles trouveraient dans son abbaye (4). Vainement, pour repousser ces

(1) *Atque ipsa aurea Roma se spoliatam suo decore aliquo modo sentit.* (*Vita Sancti Faronis*, loco citat.)

(2) *Annal. Bertinian.* ad ann. 859; dom Bouquet, *Hist. de France*, tom. VII, pag. 75, C.

(3) *Annal. Bertinian.* ad ann. 859. Il est plus que douteux qu'Ermenfroy et Immon aient été réellement égorgés à cette époque; plusieurs conciles postérieurs sont souscrits de leurs noms. *Voyez* not. D., pag. 75, tom. VII, dom Bouquet, *Hist. de France.*

(4) Luppi Ferrar. *Epist.* 110; Duchesne, tom. II, pag. 781. *Hunc enim si cognovissetis, non modò diuturno conservandum, sed ne tridui quidem spatio habendum cum nobis direxissetis.*

irruptions, les habitans des contrées situées entre la Loire et la Seine prirent-ils tumultuairement les armes ; leur résistance désordonnée, et par conséquent impuissante, ne fit qu'appeler de nouveaux excès (1).

Charles le Chauve traite avec les Normands de la Somme

On juge les rois dans les grandes calamités ; leur génie se révèle alors tout entier. Charles avait eu des torts sans doute ; mais, dans un malheur commun, on les oublie facilement. S'il se fût abandonné de confiance à son peuple, cette démarche lui eût donné des cœurs et une armée : il n'osa rien ; il fit ce que jusque là il avait fait.

Une bande de Normands ravageait alors les bords de la Somme sous la conduite de Weland : Charles le Chauve sollicita son secours pour le délivrer des Normands de la Seine (2). Weland n'y consentit qu'en imposant au monarque les conditions les plus dures : il demanda d'abord trois mille livres d'argent ; Charles les promit : il en exigea deux mille encore, et des vivres en abondance ; le faible monarque promit tout ce que l'insolence du pirate exigea de lui (3). Mais il ne put

(1) *Annal. Bertinian.* ad ann. 859 ; dom Bouquet, *Hist. de France*, tom. VII, pag. 74, D.

(2) *Ibid.* ad ann. 860 ; tom. VII, pag. 79, A et B ; *Chronic. de Gest. Normann. in Franciâ* ; Duchesne, tom. II, pag. 526.

(3) Weland n'exigea pas, à proprement parler, les 2,000 livres d'argent et les vivres par le premier traité ; mais lorsqu'il assiégea

exécuter immédiatement les obligations qu'il avait contractées; l'état misérable du royaume s'y opposait.

Une monarchie féodale présentait peu de ressources aux finances du prince. La noblesse, propriétaire de presque tout le territoire, croyait ne devoir à ses rois que son épée et sa vie. Le clergé, retranché derrière ses immunités, fulminait des anathèmes contre le monarque assez téméraire pour oser y attenter; et les hommes libres, propriétaires de biens allodiaux, n'étaient tenus qu'au service militaire et au serment d'allégeance. Dans un tel état de choses, la volonté des contribuables pouvait seule légitimer l'impôt, toujours flétri, dans les actes du temps, du titre odieux d'*exaction*, lorsque leur consentement n'intervenait point : et comment l'attendre ce consentement, dans l'état où se trouvait le royaume lors des invasions des Normands! Épuisée par les services militaires qu'avaient nécessités les vastes conquêtes de Charlemagne, la noblesse n'avait plus pour patrimoine que ses créneaux et ses manoirs; le clergé se ressentait encore des spoliations de Charles Martel, et voyait chaque jour ses richesses devenir la proie des Normands. Les hommes libres, livrés sans défense à la rapacité des comtes, exposés à

l'île d'Oiscel, il les demanda et les obtint sans difficulté; ce qui fait supposer que ce n'était que l'exécution de promesses déjà faites. *Chronic.* ad ann. 861; Duchesne, tom. II, pag. 526.

des hostilités continuelles de la part des grands, étaient loin de pouvoir satisfaire aux besoins du monarque, et ne trouvaient souvent d'abri contre toutes ces vexations, qu'en entrant, par le changement de leurs alleux en fiefs, dans la grande famille féodale (1).

Ceux de la Seine viennent encore à Paris.

Charles le Chauve ne trouvant, d'un autre côté, aucune ressource dans son domaine, presque tout aliéné, se vit donc réduit à suspendre l'exécution du traité jusqu'à l'année suivante, et à fournir des otages. Durant cet intervalle, les Normands, retranchés à l'île d'Oiscel, venaient à Paris, selon un auteur contemporain, aussi souvent qu'ils le voulaient (2). C'est ainsi qu'au mois de janvier 861, ils entrèrent sans résistance dans cette cité et brûlèrent l'église de Saint-Vincent (3). Les habitans ne purent échapper aux barbares : ils avaient pris la fuite à leur approche ; mais les Normands les atteignirent au-delà de la ville ; ils les dépouillèrent de tout ce qu'ils dérobaient à leur rapacité, et emmenèrent en captivité un grand nombre de ces malheureux.

---

(1) Ceux qui veulent prendre une idée exacte de la situation politique et financière de la monarchie sous la deuxième race, peuvent consulter avec fruit les derniers livres de l'*Esprit des Lois*, et l'ouvrage de M. Hallam, *a Wiew of Europe in middle age*, chap. 2.

(2) *Parisius sæpe dum prorsus placebat navali excursu veniebant.* Aimoin, *de Miraculis S. German.*; dom Bouquet, tom. VII, p. 351.

(3) *Chronic. de gestis Normann. in Franciâ*; Duchesne, tom. II, pag. 526.

Le jour de Pâques de la même année, un détachement de Scandinaves surprit l'abbaye de Saint-Germain (1). Vingt religieux étaient seuls demeurés à la garde du monastère, car depuis long-temps la crainte en avait éloigné la plupart de ces riches cénobites. Ils célébraient dans le recueillement l'office du matin. Par une marche adroite, les Normands avaient trompé la vigilance des cavaliers que l'abbaye de Saint-Germain avait appostés pour épier leurs démarches; ils arrivèrent avec tant de précipitation, qu'à peine les religieux eurent-ils le temps de fermer les portes de l'église et de se cacher dans les réduits les plus obscurs. Les hommes du nord entrèrent dans le monastère, mirent le feu au cellier; mais ayant presque aussitôt abandonné l'abbaye, l'incendie fut éteint par le zèle pieux des habitans de Paris.

Tandis que ces événemens se passaient, Wéland entrait dans la Seine et venait réclamer l'exécution du traité de l'année précédente. Charles le Chauve n'avait pu encore réunir les sommes promises; placé entre la crainte de voir les Normands ravager avec une nouvelle fureur une province déjà ruinée et le respect qu'il devait aux immunités de ses sujets, il n'hésita pas un moment à sacrifier les priviléges à la

Sont assiégés dans l'île d'Oiscel et forcés de traiter.

(1) Aimoin, *de Miraculis S. Germani;* dom Bouquet, *Hist. de France*, tom. VII, pag. 351, E.

nécessité; on taxa les églises et les laïques proportionnellement à leurs possessions et à leurs facultés (1). Néanmoins ce ne fut qu'avec beaucoup de peine que l'on put réunir les sommes promises par le traité de 860 et celles qu'exigea encore l'avide pirate. Wéland, satisfait, s'avança ensuite avec deux cents navires vers l'île d'Oiscel, dont il forma le siége; là, soixante autres navires se réunirent à lui. Les assiégés se défendirent avec la valeur du désespoir; on vit briller de part et d'autre le courage des Scandinaves. Les Normands de l'île d'Oiscel ne demandèrent à composer que lorsque, accablés par le nombre, ils sentirent qu'une plus longue résistance devenait impossible. On convint qu'ils paieraient à Wéland une somme considérable, et qu'ils sortiraient immédiatement de la Seine. Les approches de l'hiver ne permirent pas l'accomplissement immédiat de cette dernière condition; les assiégés se cantonnèrent à Saint-Maur-les-Fossés, et les assiégeans à Melun (2).

(1) Je pense que cet impôt dut être réparti comme celui qui fut levé pour le même objet en 869. Voici quelles furent les bases de celui-ci : chaque manse ingénue fut taxée à six deniers, la manse servile à trois, les habitans *[accolæ]* à un; ceux qui ne résidaient que passagèrement *[hospites]*, durent payer un demi-denier ou un denier pour deux; on exigea dix deniers de chaque commerçant, et les ecclésiastiques furent taxés à raison de leurs facultés. *Chronic. de Gest. Normann. in Franciâ*, Duchesne, tom. II, pag. 526.

(2) *Annal. Bertinian.* ad ann. 861; dom Bouquet, *Hist. de France*, tom. VII, pag. 77, B et C.

Mais de nouveaux désordres menaçaient la Neustrie ; les Normands avaient des habitudes de pillage trop profondément enracinées, pour qu'ils pussent être arrêtés par la considération qu'ils habitaient un territoire ami. Charles le Chauve l'avait senti ; des troupes furent chargées de veiller à tous leurs mouvemens. Néanmoins Melun fut pillé et détruit par les Normands qui séjournaient dans cette cité (1), et ceux de Saint-Maur-les-Fossés poussèrent leurs incursions jusqu'à Meaux, qu'ils incendièrent dans les premiers jours de 862 (2). Ces exemples révélèrent à Charles tout ce qu'il avait à redouter ; il se décida à prendre des mesures énergiques. Jusque là les ponts abattus et détruits avaient laissé un libre accès aux Scandinaves dans toutes les rivières navigables ; il fit reconstruire à la hâte celui d'Ile-lès-Villenois sur la Marne, près de Trilbardou. Les ponts ne consistaient pas uniquement alors en des assemblages de pierres ou de charpente projetés d'un bord à l'autre d'une rivière ; des fortifications en défendaient l'approche. Les Normands, se trouvant par ce moyen resserrés, furent réduits à composer. Charles reçut leur soumission avec empressement. Ils s'obligèrent non-seulement à quitter la Seine, mais encore à forcer les barbares qui y étaient cantonnés d'en sortir, s'ils refusaient d'exé-

(1) Luppi Ferrar. *Epist.* 125 ; Duchesne, tom. II, pag. 787.

(2) *Annal. Bertinian.* ad ann. 862 ; loco citat. tom. VII, pag. 78, B et C.

cuter le traité précédemment conclu. Ces promesses furent exactement remplies; les Normands quittèrent la Neustrie au printemps de 862. Wéland, éclairé par les lumières de la religion, ou séduit par les présens de Charles, abjura le culte d'Odin, et devint le vassal du monarque (1)

Histoire de Hasting.

Au milieu de cette longue série d'événemens semblables, dont le tableau a une physionomie si monotone, il est quelques faits qui, se rattachant à la vie de personnages plus distingués, offrent par eux-mêmes un intérêt plus grand. Hasting et Roll ne doivent point être confondus dans la foule de ces chefs obscurs de pirates qui pendant si long-temps ravagèrent la Neustrie. L'histoire de Roll trouvera sa place dans cet ouvrage, lorsque l'ordre chronologique des faits l'amenera; je me bornerai à discuter ici quelques événemens extraordinaires de la vie de Hasting.

Beier, un des fils puînés du roi de Danemarck, avait été banni des états de son père, et forcé de chercher à se procurer par la piraterie des biens que la loi du pays lui refusait (2). Hasting, son gouverneur, l'accompagna (3). Celui-ci, Champenois

(1) *Annal. Bertinian.* ad ann. 862; dom Bouquet, tom. VII, pag. 78, D.

(2) Guillaume de Jumiége, lib. 1, cap. 5; Duchesne, *Normann. histor. scriptores antiqui*, pag. 218. *Voy.* les notes B et C.

(3) *Cum eius pædagogo Hastingo.* Guillaume de Jumiége, *loco citat.*

d'origine, selon l'opinion isolée du moine Glaber (1), lui indiqua les belles provinces de France comme un théâtre digne de ses exploits : le jeune prince n'hésita point à suivre les avis de son gouverneur; ils débarquèrent tous deux dans le Ponthieu pendant l'année 846 (2). Beier, disent les historiens de Normandie, était invulnérable; moins crédule qu'eux, le romancier Vace (3) révoque en doute cet enchantement, avec sa naïveté ordinaire :

Ne sai c'est voir, mais ce dit-on (4).

Hasting et son jeune élève ravagèrent l'Amiénois et le Vermandois, pillèrent l'abbaye de Fécamp; entrant ensuite dans la Seine, ils saccagèrent l'abbaye de Jumiége, vinrent à Rouen, à Paris et dans la plupart des villes de France (5). Mais les courses de

(1) Glaber. *Chronic.*

(2) Guillaume de Jumiége l'indique à l'année 851. Orderic Vital (*Hist. ecclesiastic.*), que j'ai suivi, me paraît plus exact. Voyez d'ailleurs, à cet égard, la note E, pag. 21, tom. IX, des *Historiens de France* de dom Bouquet.

(3) Guillaume de Jumiége, *loco citat.*

(4) *Roman du Rou*, p. 2, mss. Sainte-Palaye, bibliothèque de l'Arsenal, n. 205 A belles-lettres. J'ai analysé ce roman avec quelque étendue dans mes notes.

(5) Guillaume de Jumiége, lib. 1, cap. 6, 7, 8, 9; Dudon de Saint-Quentin, lib. 1; *Roman du Rou*, pag. 8. Les seuls historiens de Normandie citent Hasting comme le chef des hommes du nord qui ravagèrent toutes ces provinces; la plupart des autres monumens n'indiquent aucun chef, ou en désignent dont le nom est tout-à-fait différent.

Hasting avaient épuisé ce royaume, qui, suivant les monumens contemporains, n'offrait plus d'objets assez précieux pour satisfaire l'avidité du pirate. Hasting forme avec son élève le projet d'aller piller Rome, Rome dont la splendeur frappait alors toutes les imaginations. A cet effet, il s'embarque à Nantes, côtoie l'Espagne, entre dans la Méditerranée, et descend pendant la nuit au port de Lune en Toscane. La splendeur de cette cité trompe l'ignorance géographique de Hasting; il la prend pour la capitale du monde chrétien. Mais les fortifications qui l'entourent arrêtent son courage; il craint que le succès ne couronne point une attaque de vive force, et emploie pour y pénétrer une ruse ingénieuse. Le mauvais temps, dit-il au gouverneur, l'a forcé de relâcher; exténué de fatigue et malade, il veut, avant d'expirer, recevoir le baptême; on l'accueille avec empressement, et il est en effet baptisé. Quelques momens après, il fait répandre le bruit de sa mort; on demande et on obtient facilement la permission de l'ensevelir dans la ville. Hasting se place tout armé dans le cercueil; les Normands l'accompagnent et cachent des armes sous leurs vêtemens de deuil. On arrive à l'autel; le prêtre entonne l'office des morts; un peuple nombreux, attiré par ce spectacle singulier, y assiste avec recueillement: mais à l'instant où l'on se disposait à l'ensevelir, Hasting se lève tout armé, égorge le

comte et l'évêque; ses soldats l'imitent, et Lune n'offre plus bientôt qu'un monceau de cendres (1).

Les Normands ont-ils pénétré jusqu'en Italie?

Aux yeux de la saine critique, les détails de ce statagème paraissent invraisemblables, et le tissu n'est indubitablement que le fruit de l'imagination de l'historien; mais il en résulte toujours des faits qu'il faut discuter. Les Normands ont-ils pénétré jusque dans l'Italie? Peut-on leur attribuer le sac de la ville de Lune?

Les historiens de Normandie ont tous rapporté ce fait; quelque nombreux qu'ils puissent être, leur assertion se rattachant à une source commune, Dudon de Saint-Quentin, n'offre la garantie que d'une seule autorité. Sans désigner Hasting pour le chef de cette expédition, la Chronique *de Gestis Normannorum*, écrite à une époque relativement moderne, atteste aussi que les Normands pénétrèrent jusqu'à Pise en 860 (2). Voilà les seuls monumens qui, à ma connaissance, constatent plus ou moins directement l'expédition de Hasting dans l'Italie. Sont-ils suffisans pour en prouver la réalité? Lorsque la critique cherche à fixer le degre de confiance que mérite un témoignage, elle doit d'abord examiner

---

(1) Dudon de Saint-Quentin, lib. 1; Guillaume de Jumiége, lib. 1, cap. 9, 10, 11; *Roman du Rou*, mss. Sainte-Palaye, pag. 12 et suiv.

(2) *Deinde Italiam petunt (Normanni) et Pisas civitatem aliasque capiunt atque devastant.* Duchesne, *Normann. hist. Scriptor. antiq.* p. 2.

la source d'où il émane. Dudon de Saint-Quentin, excellent peintre des mœurs et des institutions de son temps, a dégradé son intéressant ouvrage par une foule de fables, de visions et d'événemens invraisemblables : quelle méfiance ne doit pas dès-lors s'attacher à un tel témoignage, lorsque sur-tout il s'agit d'un événemement qui s'est passé dans un pays éloigné, et plus d'un siècle avant celui dans lequel l'historien de Normandie écrivait! La chronique des *Gestes des Normands* ne saurait inspirer plus de confiance : cette chronique est postérieure à celle de Dudon; elle n'est qu'un résumé de faits recueillis et rapportés sans critique. Les monumens de l'Italie, qui seuls offriraient de suffisantes garanties, gardent le plus profond silence sur cet événement; et il existe des pièces diplomatiques, d'une authenticité incontestable, qui constatent que la ville de Lune, réduite en un monceau de cendres, suivant les historiens de Normandie, subsistait encore avec splendeur, comme siége épiscopal, au milieu du XIII.ᵉ siècle (1).

Il est à croire que les historiens ont confondu les

(1) *Gloriosa civitas Luna, multis dignitatibus decorata, atque super universam Tusciæ marchiam caput ab exordio constituta.* (Charta int. *Andream episcop. et marchiones Mallespinas.* apud Murator. *Scriptor. rerum Italicar.* tom. X, col. 202, n. 99 et 100.

Normands avec les Sarrasins, comme eux *pirates*, comme eux désignés par l'expression commune de *païens*, et qui, par leur situation, pouvaient facilement désoler les côtes de la Méditerranée. Cette présomption, déjà si forte et si naturelle, prend un caractère de certitude plus grande, si l'on observe que les Annales de Saint-Bertin, dont l'exactitude est si recommandable, rapportent qu'en l'année 849 (1), c'est-à-dire, à-peu-près vers l'époque où l'on place l'expédition de Hasting, les Sarrasins s'emparèrent de la ville de Lune. Dailleurs est-il probable, quelque audacieux que fût le courage des Normands, quelque habitués que ces pirates pussent être aux longues et pénibles navigations, est-il probable, dis-je, qu'ils se fussent exposés au danger de parcourir des mers aussi éloignées, sans autre guide que de vagues indications! Ces conjectures, dont je laisse l'appréciation aux lumières des savans, m'ont paru mériter quelque attention.

Après cette expédition, Hasting et le jeune prince revinrent sur les côtes de France. La réputation qu'ils avaient acquise dans leur expédition d'Italie, les avait précédés : toutes les villes, disent les monumens, craignaient le sort de Lune; toutes suppliaient le souverain de les délivrer de tels en-

(1) *Annal. Bertinian.* ad ann. 849 ; dom Bouquet, *Hist. de France*, tom. VII, pag. 66, A et B. *Mauri et Sarraceni Lunam Italiæ civitatem adprædantes.*

nemis. Charles le Chauve lui-même, alarmé de la célébrité des deux pirates, sentit le besoin de les séduire ou de les éloigner : il donna le comté de Chartres à Hasting [F], qui devint son homme lige (1). Mais Beier, jeune encore et ne voulant point acheter des honneurs au prix de ses goûts et de son indépendance, quitta le territoire français, et périt sur le rivage de la Flandre (2).

Cet épisode, que l'ordre chronologique des faits a nécessité, me ramène à-peu-près à l'époque où de nouvelles irruptions menacèrent les bords de la Seine.

La retraite des Normands, par suite du traité conclu après le siége de l'île d'Oiscel, procura un repos de quelques années à la malheureuse Neustrie ; mais pendant l'année 865, une flotte de cinquante voiles menaça encore une fois de troubler sa tranquillité. Charles le Chauve, alors moins occupé de ses projets ambitieux, pensa sérieusement à délivrer son royaume du fléau qui le désolait (3). Peu confiant dans ses propres efforts, il voulut, en s'entourant de l'opinion publique,

(1) Guillaume de Jumiége, lib. 1, cap. 11 ; *Roman du Rou*, mss. Sainte-Palaye, pag. 19. Voici, selon Vace, à quel titre il le reçut :

Pour ceu que pays tenist,
Et d'autres gens le defendist.

(2) Guillaume de Jumiége, lib. 1, cap. 11. Vace ignore où il se retira :

Ne sai en Soire ou en Hongrie.

(3) *Annal. Bertinian.* ad ann. 865 ; dom Bouquet, *Hist. de France*, tom. VII, pag. 91, D.

donner à la guerre contre les Normands un caractère national; il réunit, à cet effet, un parlement dans le palais de Pistes.

Ces assemblées, composées des grands de l'état, ecclésiastiques et laïques (1), avaient hérité de toute la liberté des Francs. Lorsque ces braves compagnons de Clovis se répandirent dans les spacieuses provinces des Gaules, et qu'il leur fut assigné des terres ou permis d'en occuper, leur présence aux assemblées générales, tenues chaque année pour délibérer sur les affaires publiques et passer la revue des forces militaires, devint pour eux un devoir onéreux; déjà, à cette époque, les lois furent obligées de sévir contre le Franc dégénéré qui se refusait à remplir ce devoir imposé par l'association politique et militaire (2). Mais des institutions sont menacées d'une ruine prochaine, lorsqu'elles n'ont plus pour appui que les peines de la loi: insensiblement les simples hommes libres cessèrent avec impunité de se rendre à ces assemblées; et jusqu'à l'avénement de Pépin, la France fut soumise, sans autre garantie pour ainsi dire que la révolte, à l'autorité presque absolue des rois mérovingiens.

La famille carlovingienne devait le trône à l'épée

(1) Hincmar, *Epistol. de ordine palatii;* dom Bouquet, *Hist. de France*, tom. IX, pag. 267, E.

(2) Ducange, verb. *Mallum* et *Miles*.

des guerriers qui avaient suivi les drapeaux du maire d'Austrasie (1); Pépin, reconnaissant envers eux, rétablit sur leurs antiques bases les libertés nationales (2). Charlemagne au faîte du pouvoir ne dédaigna pas de consulter les compagnons de ses victoires; et ses immortels capitulaires furent approuvés dans les assemblées du champ de mai (3). Sous Louis le Débonnaire, l'intervention du peuple prit une forme moins tumultueuse et plus régulière; ce prince, dont les conceptions étaient vastes et l'esprit éclairé, jeta dans l'un de ses capitulaires le premier germe du gouvernement représentatif (4). Charles le Chauve, quel que fût d'ailleurs son despotisme, proclama dans le parlement de

---

(1) Montesquieu a traité ce sujet en grand maître, *Esprit des lois*, liv. XXXI, pag. 16.

(2) Voir la preuve qu'en a donnée Ranken, *History of France*, book I, chapt. 3, §. 1.

(3) *Ut populus interrogetur de capitulis quæ in lege noviter addita sunt, et postquàm omnes consenserint, suscriptiones et manufirmationes suas in ipsis capitulis faciant.* (*Capitul.* Baluze, tom. I, col. 394 et 963.)

(4) Un capitulaire de Louis le Débonnaire porte que chaque comte amenera avec lui douze scabins à l'assemblée générale; et s'il n'en trouve pas un nombre suffisant, il le complétera avec les personnes les plus respectables du comté. *Vult dominus imperator ut in tale placitum quale ille nunc jusserit, veniat unusquisque comes et adducat secum duodecim scabinos, si tanti fuerint; sin autem, de melioribus hominibus illius comitatûs suppleat numerum duodenarium.* (*Capitul.* Baluz. tom. I, col. 605.) On sait que les scabins étaient les assesseurs de la cour du comte, élus par les propriétaires des biens allodiaux.) Voyez aussi Ducange, verb. *Lex Mallum*.

Pistes cette maxime essentiellement libérale : « La » loi est le résultat du consentement du peuple et » de la promulgation du roi (1). » Toutefois on méconnaîtrait l'esprit du siècle où vivait ce prince, et le caractère des institutions de nos vieux âges, si l'on donnait à l'expression *peuple*, employée dans ce capitulaire, le sens qu'elle reçoit aujourd'hui.

« Les assemblées annuelles, dit l'archevêque » Hincmar, se composaient des grands, tant ecclé» siastiques que laïques : les plus élevés en dignités » préparaient les affaires, et leurs décisions devaient » être ensuite confirmées par ceux qui l'étaient moins; » ceux-ci les mettaient quelquefois de nouveau en » discussion, et l'assentiment qu'ils y donnaient » était toujours libre, &c. (2) »

(1) *Lex fit consensu populi et constitutione regis.* (*Capitul.* Baluze, tom. II, col. 177.)

(2) *In quo placito generalitas universorum majorum tam clericorum quàm laïcorum conveniebat, seniores propter consilium ordinandum, minores propter idem accipiendum, et interdum pariter tractandum, et non ex potestate sed ex proprio mentis intellectu vel sententiæ.* Ce texte laissé néanmoins encore quelques doutes par la distinction qu'il établit entre les *minores* et *seniores* : on observe que le mot *majores* est d'abord employé d'une manière générale pour exprimer les personnes admises dans ces plaids, et qu'ensuite les expressions *seniores* et *minores* ne sont que des subdivisions de cette désignation générale; ce qui s'explique, soit qu'on s'arrête sur les gradations qui pouvaient et devaient même être établies parmi les grands, soit sur l'âge, qui pouvait aussi introduire certaines distinctions. (Hincmar. *Epistol. de Ordine palatii*; dom Bouquet, *Hist. de France*, tom. IX, pag. 267, E.)

Ce fut à une assemblée ainsi composée, et réunie dans le palais de Pistes, que Charles le Chauve s'adressa pour demander des conseils et des secours (1). On y arrêta de reconstruire les ponts écroulés, et d'élever des forteresses capables d'empêcher les Normands de pénétrer dans les provinces arrosées par des rivières navigables, et qui étaient le théâtre ordinaire de leurs exploits. Ces travaux avaient été entrepris par Charles le Chauve; mais, soit négligence de sa part, soit défaut de fonds, depuis trois ans qu'ils étaient commencés aucun n'avait été terminé (2): la volonté de l'assemblée et les secours qu'elle fournit en activèrent l'achèvement.

Tandis qu'on délibérait sur les moyens d'arrêter leurs courses intérieures, les Normands semblaient augmenter de hardiesse : au nombre de deux cents (3) ils osèrent remonter la Seine jusqu'à Paris, pénétrèrent sans résistance dans cette populeuse cité, et, après s'être emparés de quelques provisions, retournèrent au lieu d'où ils étaient partis, sans que personne s'opposât à leur retraite. L'histoire ne peut expliquer cette impunité qu'en supposant de grandes

---

(1) *Annal. Bertinian.* ad ann. 865; dom Bouquet, *Hist. de France*, tom. VII, pag. 91, C).

(2) *Ibid.* ad ann. 862, 865; pag. 78, E, 91, B.

(3) *Ibid.* ad ann. 865.

trahisons ; et Charles le Chauve lui-même sembla y croire un instant, en privant de leurs bénéfices domaniaux (1) les comtes Adelard, Hugues et Bérenger, à qui il avait confié la garde des bords de la Seine. Mais quelle efficacité peuvent avoir quelques exemples de sévérité au milieu d'une longue série d'attentats impunis ! Les Normands ne cessèrent pas d'être favorisés par la trahison et par la lâcheté des grands du royaume ; et quelque temps après, ils vinrent camper dans l'île Saint-Denis (2). De là ils s'avancèrent jusqu'au château de Melun (3), et bravèrent la résistance faible et irrégulière que tentèrent de leur opposer deux armées qui longeaient les rives de la Seine. On fut encore réduit à composer avec eux ; ils exigèrent quatre mille livres d'argent, indépendamment d'une indemnité qui devait leur être payée pour chaque prisonnier chrétien échappé de leurs mains, ainsi que pour chaque Normand tué dans les combats.

(1) C'est ainsi que je traduis le mot *honores* employé par l'annaliste de S.-Bertin. D'autres lui ont donné la signification de *dignités* : mais je crois qu'ils ont erré ; c'est toujours dans le sens que je lui donne que les capitulaires ont pris cette expression : j'ai d'ailleurs pour moi l'opinion imposante de Ducange, verbo *Honores*, et celle des savans compilateurs des *Historiens de France*, tom. VII, pag. 92, C.

(2) *Annal. Bertinian.* ad ann. 865 ; dom Bouquet, *Hist. de France*, tom. VII, pag. 92, C.

(3) *Ibid.* ad ann. 866.

L'exécution de ce traité n'ayant pas immédiatement eu lieu, les Normands se cantonnèrent dans l'île de Saint-Denis jusqu'à son entier accomplissement. A l'abri eux-mêmes contre toute surprise, ils parcoururent et dévastèrent les environs de l'île qu'ils avaient choisie pour retraite ; ils menaçaient même d'étendre leurs courses jusqu'à Chappes, lieu situé à peu de distance de Troyes, et où se réunissaient les commerçans de différentes contrées pour échanger les produits du sol et de l'industrie (1).

Durant le moyen âge, tout le commerce se concentrait dans des foires périodiques : le marchand isolé était exposé à trop de vexations pour qu'il osât se confier, dans l'espoir d'un bénéfice chanceux, à tous les dangers qui menaçaient sa fortune ou sa vie ; il n'y avait pas de sûreté pour lui dans des routes parsemées de châteaux forts, retraites d'une orgueilleuse noblesse qui méprisait toute autre profession que celle des armes (2) ; sur chaque pont, sur chaque

---

(1) *Etiam sedem negotiatorum Cappas se petituros jactabant.* (Luppi Ferrar. *Epist.* tom. II, pag. 787.) Ducange, dans son *Glossaire*, verbo *Cappas*, donne à ce mot la signification de manteau, et cite, à l'appui de son opinion, le passage de la lettre de l'abbé Ferrières que je rapporte ; mais il suffit de le lire attentivement pour reconnaître l'erreur de Ducange, car ce mot ne peut évidemment y exprimer qu'un nom de lieu.

(2) La preuve des vexations qu'éprouvaient les marchands dans leurs voyages, résulte de cette foule de lois qui punissaient de

route, à chaque ville, on exigeait, sous différentes dénominations, des droits exorbitans (1); heureux encore lorsqu'un châtelain avide ne dépouillait pas les malheureux voyageurs des richesses qu'ils avaient sauvées à travers de nombreux dangers. Dans les foires on n'avait point à craindre les mêmes inconvéniens : les marchands s'y rendaient en troupes et en caravanes armées ; ils jouissaient le plus souvent de la franchise de tout péage et des droits perçus sur les marchandises (2). Comme les habitans des environs connaissaient les époques où se tenaient ces foires, ils s'y rendaient en foule ; c'était là qu'ils achetaient toutes les superfluités de la vie. Il n'en était pas alors comme aujourd'hui, où les délicatesses d'une civilisation avancée ont donné aux hommes des besoins multipliés ; le luxe était

peines graves ceux qui osaient attenter à leur liberté ou à leurs propriétés. Voyez à cet égard la note 29 de l'introduction à l'*Histoire de Charles-Quint*, par Robertson.

(1) La série de ces droits, multipliés à l'infini sous la première, la seconde et la troisième race, est rapportée, avec de savantes explications, dans la préface du tom. XVI et suivans des *Ordonnances des Rois de France*, par M. de Pastoret.

(2) On peut voir, sur les priviléges dont jouissaient les marchands dans les foires, la grande charte d'établissement de la foire Saint-Denis, attribuée à Dagobert. L'abbé Carlier l'a analysée avec une grande exactitude, dans les pages 69 et suivantes de son excellente *Dissertation sur l'état du commerce en France pendant la première et la seconde race.* (Amiens, 1743.)

presque inconnu à toutes les classes de la société. Des vêtemens grossiers, tissus dans les manoirs du château ou dans le monastère voisin, suffisaient à des hommes simples et rustiques (1); et dès-lors quelques foires tenues à des époques éloignées les unes des autres, fournissaient à tous les besoins de la société.

Ces réunions de commerçans présentaient de quoi exciter l'avidité des pirates du nord : on y apportait de toutes parts des marchandises précieuses; les Juifs exposaient en vente leurs bijouteries et les parfums de l'orient; les marchands de la Neustrie et de l'Armorique, le miel et la garance; ceux de Lombardie, d'Espagne et de la Provence, l'huile et les productions du pays d'outre-mer; et ceux d'Orléans, de Bordeaux et de Dijon, les vins les plus exquis, de la cire, du suif et de la poix (2). Aussi les Normands tentèrent-ils plusieurs fois de se rendre à Chappes, où se rassemblaient en grand nombre les commerçans de tous pays, sur-tout depuis que la présence de ces barbares dans la Seine empêchait qu'on ne tînt la foire de Saint-Denis. Le célèbre abbé de Ferrières exprime à cet égard, dans

(1) M. Hallam, *a Wiew of Europe in middle age*, chap. 9, a représenté, avec une supériorité remarquable, le tableau de l'Europe commerçante au moyen âge.

(2) L'abbé Carlier, *Dissertation sur l'état du commerce en France pendant la première et la seconde race*, pag. 74 et 75.

une de ses lettres, toutes les craintes qu'il avoit conçues (1); et ce ne fut qu'à sa position centrale que ce marché dut sa sûreté.

Charles le Chauve sentant le besoin d'exécuter promptement les conditions du traité qu'il avait conclu, réunit les sommes convenues; et les Normands, après avoir été satisfaits, quittèrent la Seine dans le mois de juillet 866 (2).

Dix ans s'écoulèrent sans qu'ils tentassent de nouvelles expéditions dans la Neustrie. Le 14 septembre 876, une flotte nombreuse pénétra dans cette contrée (3). Charles, alors occupé à conquérir le royaume de Louis de Germanie, n'y fit d'abord aucune attention; mais les déprédations nombreuses auxquelles cette flotte s'abandonna, le forcèrent d'envoyer le comte Conrad et plusieurs autres seigneurs de sa cour pour conclure la paix avec les Normands, quelles que fussent d'ailleurs, disent les monumens contemporains, les conditions que ces pirates imposeraient. Un capitulaire du mois de mai 877 (4) ordonne la levée d'un subside extraordinaire, afin de se procurer les

---

(1) Luppi *Epistol.*, Duchesn. tom. II, pag. 787.

(2) *Annal. Bertinian.* ad ann. 866; dom Bouquet, *Hist. de France*, tom. VII, pag. 93, B.

(3) *Ibid.* ad ann. 876; pag. 121, E.

(4) *Capitular. reg. Francor.*, Baluze, tom. II, col. 258, 259. Ce capitulaire serait important à consulter, si l'on voulait se faire une juste idée du mode de répartition des impôts publics en France sous la seconde race.

sommes qui leur avaient été promises; et ce ne fut qu'après que les engagemens pris envers eux eurent été exécutés, que les Normands quittèrent la Neustrie: malheureuse province, qu'ils ne devaient laisser quelque temps en repos, que pour la dévaster avec une fureur toujours plus grande!

Charles le Gros venait de succéder à Carloman (1); et la réunion de l'empire de Charlemagne sous un même chef faisait espérer de plus grands moyens pour repousser les invasions des Normands : l'expérience apprit qu'on s'était trompé. L'incapacité d'un monarque se montre dans toute sa nudité, lorsqu'il est appelé à gouverner de vastes états; et ce qui est force sous un prince actif et éclairé, devient faiblesse dans les mains d'un roi obscur ou incapable.

Les Normands, après avoir préludé par quelques excursions passagères à l'importante entreprise qu'ils méditaient, s'avancèrent vers Paris dans le mois de novembre 885. Leur flotte était composée de sept cents voiles (2); elle portait trente ou quarante mille hommes (3), sous le commandement de Sigefroy.

---

(1) En 884, *Art de vérifier les dates*, édit. *in-8.°*, tom. V, pag. 477.

(2) Abbonis monach. *Carm. de Bello Paris.* lib. 1; Duchesne, tom. II, pag. 502. Ce poëme d'Abbon, très-obcurément écrit, offre le tableau détaillé de toutes les opérations du siége de Paris par les Normands. Voyez-en l'analyse dans mes notes.

(3) Ex *Histor. regum Francor.*; dom Bouquet, *Hist. de France*, tom. IX, pag. 42, B.

Cette cité n'était plus alors exposée sans défense aux entreprises des barbares ; l'expérience avait dévoilé la nécessité de l'entourer de fortifications (1) : elle était défendue par une double enceinte de murs ; et deux ponts couronnés de tours, jetés sur le petit bras de la rivière, protégeaient les habitans contre toute attaque extérieure (2). Outre ces fortifications, les murs flanqués de tours de l'abbaye Saint-Denis avaient été relevés, et l'on avait construit un nouveau pont fortifié sur le terrain de l'abbaye Saint-Germain (3). Sigefroy ne voulut point d'abord s'exposer à attaquer une ville aussi bien défendue ; il demanda seulement le passage de ses troupes, et promit de respecter les personnes et les propriétés.

Eudes gouvernait alors, au nom de Charles le Gros, le comté de Paris : illustre héritier des grandes qualités de Robert le Fort, il déployait déjà ces vertus héroïques qui, plus tard, l'élevèrent au trône (4). Robert son frère ne lui cédait point en courage ; plus d'une fois il s'étoit distingué dans les

---

(1) Au parlement de Quiercy-sur-Oise, en 877, Charles le Chauve pourvut à l'entretien de toutes ces fortifications. (Baluze, *Capit.* tom. II, col. 267.)

(2) Abbonis monach. *Carm. de Bell. Paris.* lib. 1, loco citat.

(3) Baluze, *Capitul.* tom. II, col. 1491.

(4) *Hic venerabatur, consul rex atque futurus ;*
Urbis erat tutor, regni venturus et ultor.

Abbonis monach. *Carm. de Bello Paris.* lib. 1.

combats livrés aux pirates du nord, et son cœur généreux brûlait de se signaler encore (1). Le saint évêque Gozlin (2) les aidait de ses conseils et de son bras ; l'église n'avait pas de prélat plus vertueux, et la patrie de plus zélé défenseur. A la tête du troupeau qui lui était confié, il avait montré une ame sainte et pure ; ses pieuses libéralités secouraient l'indigence, et ses douces consolations portaient le calme dans les consciences alarmées. Toutes les fois que le souverain fit un appel à ses *fidèles*, Gozlin ceignit l'épée et marcha sous ses drapeaux : il porta dans les camps ses vertus modestes et pacifiques ; jamais son bras ne se souilla dans le sang de ses compatriotes ; jamais on ne le vit prendre part à ces guerres privées dont la France au moyen âge fut si souvent le théâtre ; tout desir d'ambition mondaine était banni de son cœur, et son bras ne fut à craindre qu'aux ennemis de la religion ou de son pays.

Ces braves guerriers s'indignèrent de la demande de Sigefroy. « Préposés, par l'empereur notre souverain, au gouvernement de cette cité, répondirent-» ils au pirate, notre devoir est non-seulement de la

(1) *Hic comites Odo fraterque suus radiabant*
Robertus.......................
Abbonis monach. *Carm. de Bell. Paris* lib. 1.

(2) *Gozlinus Domini præsul, mitissimus heros,*
Astra petit.......................
Ibid. lib. 1.

» défendre contre toute insulte, mais encore de pro-
» téger tous les pays que Paris défend par sa posi-
» tion ; si une telle tâche vous était imposée, hési-
» teriez-vous un seul moment à rejeter une proposi-
» tion semblable à celle que vous nous adressez (1) ! »
Sigefroy ne vit dans ces paroles qu'un injuste refus, et se prépara à se frayer par les armes le passage qui lui était refusé.

De leur côté, les habitans de Paris se préparèrent à se défendre. A la voix d'Eudes et de Gozlin on se précipitait sur les remparts (2) ; l'éloquence adroite de ces deux chefs présentait aux uns le tableau déchirant de leurs femmes et de leurs enfans abandonnés à la fureur et aux passions dégoûtantes des barbares ; aux autres, leurs richesses devenant la proie des flammes et de l'avidité ; à tous, enfin, la cause de la religion expirante, et s'ensevelissant, pour ainsi dire, sous les ruines de l'antique Lutèce. En écoutant de tels discours, les vieux soldats, par un mouvement involontaire, portaient la main à leur épée, les ministres de la religion se félicitaient mutuellement de pouvoir mourir pour la cause de Jésus-Christ, et le courage des pères de famille prenait une nouvelle énergie par suite des craintes que leur

(1) Abbon. monach. *Carm. de Obsidion. Parisiens.* lib. I.

(2) *Ibid.*

inspiraient les dangers qui menaçaient leurs foyers domestiques.

Le lendemain, dès la pointe du jour, les Normands s'avancèrent en bon ordre, et en poussant des cris horribles, vers la tour placée à la tête du grand pont: arrivés au pied de cette tour, ils firent voler dans les airs une grêle de traits; la ville en retentit (dit le moine Abbon (1), témoin oculaire des événemens qu'il raconte), le pont s'ébranla, et les citoyens en frémirent. Alors les plus braves guerriers, ayant à leur tête l'évêque Gozlin, le comte Eudes, Robert, l'abbé Ebble, sortirent de la cité et marchèrent à la défense de la tour menacée. Là s'engagea un combat opiniâtre: habitués à de faciles victoires, les Normands avaient quelque peine à expliquer une résistance aussi vive. Le combat ne cessa qu'avec le jour. De part et d'autre on avait fait des prodiges de valeur: parmi les chevaliers chrétiens qui succombèrent dans cette journée, l'histoire a conservé le nom d'un jeune homme nommé Frédéric, dont les exploits prodigieux étonnèrent tous les chefs de l'armée (2).

La nuit sépara les combattans sans suspendre les travaux du siége: les chrétiens la passèrent à élever de plusieurs étages la tour attaquée; et les Scandinaves,

---

(1) Abbon. monach. *Carm. de Obsidion. Parisiens.* lib. 1.

(2) *Ibid.*

retirés sur leur flotte, construisirent des machines de guerre propres à renverser les nouveaux obstacles qu'on allait leur opposer. Le lendemain à la pointe du jour, ils parurent pour la seconde fois au pied de la tour et se disposèrent à l'attaquer; mais tous leurs efforts vinrent échouer devant la résistance héroïque que leur opposèrent les gardes préposés à sa défense. Sigefroy, prévenu par les mauvais succès qui jusqu'alors avaient suivi ses entreprises, de s'armer de plus grandes précautions, passa les mois de novembre et de décembre à élever des fortifications autour de Saint-Germain-l'Auxerrois. Pendant ce temps, les Normands se répandirent dans la campagne; ils ne respectèrent ni le sexe ni l'âge; les plaines fertiles qu'arrose la Seine offrirent par-tout l'image de la dévastation et de la mort; tout fuyait un voisinage si dangereux; les monastères les mieux fortifiés étaient abandonnés, et les religieux de Saint-Denis se retirèrent avec leurs reliques les plus précieuses auprès de Foulques, archevêque de Reims (1). Au milieu de toutes ces calamités, Paris seul demeura debout; sa population entière, animée de l'esprit de ses chefs, et sur-tout par ce sentiment le plus impérieux de tous, le besoin de sauver ses proches, ses propriétés et soi-même, offrait de grands

---

(1) Dom Félibien, *Histoire de Paris*, tom. I, pag. 103.

moyens de résistance. Sigefroy l'avait senti; et afin de ne plus s'exposer aux dangers d'une attaque tumultueuse, il s'approcha de la tour pour en former le siége régulier.

L'art de défendre et d'attaquer les places était à cette époque encore dans son enfance ; on ne connaissait aucun de ces moyens ingénieux ou terribles que les hommes ont depuis conçus et pratiqués. Toutefois, les guerriers du moyen âge avaient conservé quelques-unes des conceptions des anciens Romains sur l'art de faire les siéges ou de les soutenir. A une époque où la chaîne de toutes les traditions littéraires et scientifiques était interrompue, celle des traditions militaires se maintenait encore ; les braves paladins de Charlemagne pouvaient bien mépriser les hautes connaissances que Rome avait léguées à une génération plus éclairée, mais ils n'avaient pas le même motif de dédaigner cette tactique militaire que l'empire humilié avait enseignée à ses vainqueurs. Les assiégeans employaient encore les galeries surmontées d'un double toit de planches et de claies, qui leur servaient pour s'approcher de la place attaquée; les tours roulantes garnies de soldats ; le belier, dont les coups redoublés détruisaient les remparts; les balistes, qui vomissaient sans cesse des poutres et une grêle de traits ; et ces terribles catapultes, dont les flancs lançaient avec fracas d'énormes

pierres ou des matières combustibles (1). Les assiégés opposaient à ces machines, des pierres, des poutres ou des javelots enflammés, qu'ils précipitaient du haut des murailles sur les assiégeans; et l'eau bouillante, les métaux liquéfiés, leur servaient aussi à éloigner du pied des murailles le soldat trop hardi qui osait en approcher.

A l'attaque de la tour et au siége de Paris, les Normands se servirent de deux autres espèces de machines : les premières consistaient en des chariots appuyés sur plusieurs roues, au-dessus desquels s'élevaient des édifices en bois assez spacieux pour contenir soixante hommes armés; les seconds, en de petits mantelets ou toits en cuir, suffisans pour garantir des traits des assiégés les guerriers qui s'y plaçaient (2). Ces machines furent-elles inventées par les seules inspirations du besoin et par le génie actif des Normands, ou bien ces pirates trouvèrent-ils des secours dans l'industrie des habitans des bords de la Seine! L'histoire se tait à cet égard et laisse un vaste champ aux conjectures.

Quoique cette nouvelle attaque fût plus régulière, elle n'eut pas un résultat plus heureux. Aux machines

---

(1) J'ai pris le type de mon texte dans le *Glossaire* de Ducange, à chacun des mots employés pour désigner les machines. Il existe aussi sur cette nation une curieuse dissertation de Muratory.

(2) Abbon. monach. *Carm. de Obsidion. Parisiens.* lib. I.

que les Normands avaient construites, les assiégés en opposaient d'autres qui en rendaient l'effet inutile. Animés par la présence d'Eudes et de l'évêque Gozlin, les chrétiens firent des prodiges de valeur : tantôt ils faisaient pleuvoir sur les Normands de la poix et de l'huile bouillante ; tantôt ils leur lançaient des javelots et des flèches qui venaient, avec un horrible sifflement, percer les casques en cuir de ces barbares. En traçant cet affreux tableau, le moine Abbon rapporte des exploits qui tiennent plus de l'épopée que de l'histoire : Gozlin perça sept infidèles d'une seule de ses flèches (2) ; par-tout où se portait Eudes, la terreur et la mort accompagnaient ses pas ; on n'entendait que les cris de la douleur, le son rauque des instrumens de guerre, et le cliquetis des armes. A la fin du jour, les Normands se retirèrent encore sans avoir obtenu d'importans avantages.

La courageuse défense des assiégés ne lassa point la persévérance des hommes du nord ; le jour avait à peine paru, qu'ils se présentèrent avec une nouvelle ardeur devant la tour, contre laquelle ils dirigèrent tous leurs efforts. Pour qu'ils pussent espérer quelque succès dans leur attaque, il fallait combler un large fossé qui défendait cette tour ; ils transportèrent de leurs barques des branches d'arbres et les y entassèrent ; mais comme elles étaient insuffisantes pour en

(1) Abbon. monach. *Carm. de Obsidion. Parisiens.* lib. I.

remplir entièrement l'espace, les Normands assommèrent un grand nombre de bœufs qu'ils précipitèrent dans le fossé ; ce second moyen étant encore insuffisant, ils eurent la barbarie d'égorger les prisonniers chrétiens, afin que leurs corps entassés leur facilitassent l'accès jusqu'au pied de la tour. Pénétré d'une sainte horreur, l'évêque Gozlin invoqua le nom de la Vierge et blessa mortellement d'un trait celui qui présidait à l'exécution de cet ordre barbare. Déçus des espérances qu'ils avaient fondées sur ce premier moyen, les Normands dirigèrent contre les fortifications qui défendaient le pont, des barques remplies de combustibles enflammés ; la tour devait être infailliblement incendiée, et de sa destruction dépendait en quelque sorte la prise de Paris. Le son des cloches et les gémissemens annoncèrent l'effroi des habitans ; les femmes, les enfans, les vieillards, se précipitaient dans les églises et embrassaient les autels : le tombeau de S. Germain attirait sur-tout le pieux concours des fidèles ; le souvenir des miracles du saint frappait toutes les imaginations et éveillait de consolantes espérances ; de toutes les bouches sortit, comme spontanément, ce cri de piété et de crainte : *Saint Germain, ayez pitié de nous* (1) ! Au même moment, soit résultat du

(1) *O famulis, Germane, tuis succurrere disce.* Abbon. monach. *Carm. de Obsidion. Parisiens.* lib. 1.

hasard, soit qu'en effet le Dieu de miséricorde eût jeté un regard de commisération sur son peuple affligé, les barques enflammées vinrent toutes échouer contre un des piliers du pont, et s'engloutirent dans les flots. L'étonnement des chrétiens et des barbares fut égal; et tandis que, dans le transport de la reconnaissance, les uns, aux pieds des autels, célébraient les louanges du Très-Haut, les autres, pleins de dépit et de rage, faisaient sonner la retraite et rentraient en désordre dans leur camp.

Quelques jours se passèrent sans que les Normands reparussent devant Paris : répandus dans la campagne, ils cherchaient, dans des conquêtes plus faciles, de quoi réparer les pertes qu'ils avaient éprouvées. Au commencement du mois de février, ils s'emparèrent de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés; le corps du saint avait été transporté dans la ville, et l'église, dépouillée de tous ses ornemens, n'offrait rien qui pût assouvir leur cupidité : quelques-uns osèrent pénétrer jusque dans le sanctuaire, et porter une main sacrilége dans le tabernacle du Saint des Saints; au même instant (dit l'historien un peu crédule que nous suivons), ces impies furent frappés de mort (1).

Cependant les habitans de Paris profitèrent du

(1) Abbon. monach. *Carm. de Obsidion. Parisiens.* lib. I.

repos momentané que la retraite des Normands leur donnait, pour relever les fortifications abattues et en construire de nouvelles; mais un événement aussi inattendu que malheureux vint tromper toutes leurs espérances, et ramena presque aussitôt sous leurs murs les barbares du nord. Le 6 février, le petit pont fut entraîné par la rapidité des eaux de la rivière, accrue extraordinairement : privée ainsi de toute communication avec la ville, la tour qui le protégeait était menacée d'une destruction inévitable; douze hommes seulement la défendaient. Les Normands l'attaquèrent avec leur impétuosité ordinaire; mais toutes leurs tentatives furent repoussées avec un courage plus qu'humain : réduits à y mettre le feu, ils ne purent contraindre les braves défenseurs de la tour à se rendre, que lorsqu'ils n'eurent plus un seul ustensile pour puiser de l'eau et éteindre l'incendie qui menaçait de les dévorer. Les barbares du nord, plus irrités de la résistance qu'ils avaient rencontrée, que frappés d'admiration pour les vertus héroïques qu'avaient déployées les soldats chrétiens, les égorgèrent inhumainement. Un seul fut sauvé, parce que sa physionomie était belle et son air martial; les autres, selon l'expression d'Abbon (1), allèrent recevoir la couronne du martyre, que Dieu

(1) Abbon. monach. *Carm. de Obsidion. Parisiens.* lib. 1.

destine aux défenseurs de la religion et de la foi.

Tandis que, par leurs seuls efforts, les habitans de Paris résistaient à la fureur des Scandinaves, l'empereur Charles le Gros, long-temps insensible aux pressantes sollicitations du comte Eudes, y cédait enfin, et faisait marcher au secours des Parisiens, Henri, duc de Saxe, à la tête d'une armée puissante. Ce prince, d'une audace et d'une hardiesse étonnantes, arriva pendant la nuit sous les murs de Paris. Le plus profond silence régnait autour de lui; les Normands reposaient dans une sécurité parfaite. A un signal donné, les soldats de Henri s'élancent sur le camp des infidèles; surpris dans les bras du sommeil, ceux-ci prennent la fuite en poussant des hurlemens épouvantables. Les habitans de Paris, en ignorant la cause, volent sur leurs remparts, qu'ils croient menacés d'un assaut; mais quel est leur étonnement, lorsque, à la pointe du jour, ils voient flotter les étendards impériaux aux mêmes lieux où s'élevaient la veille les tentes des Normands! A cette vue, leurs craintes se changent en transports de joie; Eudes sort des murs de Paris à la tête de ses plus braves guerriers, et va achever la défaite des infidèles. Ceux-ci ne parvinrent à se rallier que loin du camp qu'ils avaient occupé. Sigefroy, encore saisi par la terreur, demanda à composer; Gozlin lui donna soixante livres d'argent; et le pirate,

satisfait, se retira : mais cette retraite ne délivra point les environs de Paris de la présence des Normands.

Chez les peuples du nord, lorsqu'un roi ou un chef refusait de conduire à la guerre ses intrépides compagnons, ceux-ci en choisissaient un autre, et tous les liens qui les unissaient avec le premier étaient brisés, du moins pendant la durée de l'expédition projetée (1). Sigefroy avait traité avec l'évêque de Paris sans le consentement de ses soldats, et ses soldats l'abandonnèrent, sans se croire obligés par le traité que leur chef avait conclu. Ils attendirent la retraite de Henri, duc de Saxe, rappelé par Charles le Gros, et se présentèrent devant Paris, qu'ils assiégèrent encore, mais inutilement (2).

(1) Cette habitude est constatée même dans l'histoire des Francs, après leur établissement dans les Gaules. Thibault, fils de Théodebert, prince jeune et faible, refusa de les conduire dans une expédition en Italie contre Narsès; il eut le chagrin de les voir se choisir des chefs pour les mener à la victoire. (Agathias, lib. I; Greg. Turonens. lib. V, cap. 9.) On en trouve encore un exemple sous Charlemagne. Voici le discours que le chroniqueur de Saint-Denis prête aux paladins de ce monarque : *Nous vouons et preumettons à Dieu, que si tu, qui es nostre terrien sire, refuses à venir avec nous, et que tu ne nous veuilles conduire, nous mouverons au point du jour.* (*Chroniq. Saint-Denis*, liv. I, chap. 6; dom Bouquet, *Hist. de France*, tom. VI, pag. 178.) Les faits que rapporte ce chapitre des *Chroniques*, sont depuis long-temps reconnus faux; mais comme l'auteur n'a pu placer dans la bouche des paladins qu'un discours conforme aux idées du siècle où il écrivait, on peut, je crois, sous ce rapport, s'y arrêter.

(2) Abbon. monach. *Carm. de Obsidion. Parisiens.* lib. II.

Une perte affligeante vint alors navrer le cœur des malheureux habitans de cette cité. Le saint évêque Gozlin expira victime de son dévouement. Les fatigues d'un siége long et pénible avaient épuisé le dernier souffle de vie que le temps avait épargné. Son troupeau tout entier le pleura, et jamais larmes ne furent plus sincères ni mieux méritées. Sa mort fut suivie d'une foule de calamités : la peste, la famine, compagnes presque inséparables d'un siége long et meurtrier, couvrirent la ville d'un crêpe de douleur. Eudes n'était même plus dans ses murs ; il sollicitait en personne des secours de Charles le Gros, qui les refusait avec une sorte de ténacité (1). C'est un fait qui marque la décadence des grands empires, que cette nécessité où sont réduits les sujets de solliciter comme une grâce la protection du prince, première dette de la souveraineté (2). Lorsque l'état est plein de vie et de force, le moindre coup qu'on lui porte se fait sentir dans toutes ses parties ; mais lorsqu'il est épuisé et languissant, les plus violentes secousses l'étourdissent sans rappeler une vigueur qu'il n'a plus. Ce ne fut qu'avec beaucoup de peine que Charles le Gros se rendit aux prières de ses sujets : il envoya pour la seconde fois le duc de Saxe, qui, s'étant trop imprudemment approché du camp des Nor-

(1) Abbon. monach. *Carm. de Obsidion. Parisiens.* lib. II.

(2) *Ibid.*

mands, tomba dans un piége qu'ils lui avaient tendu, et fut tué par ces barbares (1).

Cet échec éprouvé par les troupes chrétiennes releva les espérances des pirates du nord. Les eaux de la rivière étaient alors considérablement diminuées; sur plusieurs points, il était même possible de la passer à gué, et la cité présentait ainsi un abord facile. Les Normands profitèrent de ces circonstances heureuses pour donner un assaut général. Au même instant, ils s'élancent de toutes les parties de leur camp, et attaquent avec une irrésistible impétuosité les enceintes de Paris. Les habitans courent aux armes et s'efforcent de repousser cette attaque imprévue; mais rien ne peut résister au courage des barbares : déjà une portion des murs est escaladée, l'autre va bientôt être franchie; les assiégés sont épuisés de fatigue et la terreur s'empare des esprits. Au milieu des cris du désespoir et de la crainte, le clergé s'avance processionnellement et dépose dans les deux parties opposées de la cité les châsses de S.[te] Geneviève et de S. Germain. A la vue de ces reliques précieuses, qui vont tomber aux mains des infidèles et devenir l'objet de leurs sacriléges profanations, les soldats chrétiens sentent renaître dans leurs ames une nou-

---

(1) *Chroniq. Turonens.* ad ann. 886; dom Bouquet, *Hist. de France*, tom. IX, pag. 47, B.

velle ardeur : vainement les infidèles tentent-ils de franchir la sommité du rempart; ils ne trouvent que la mort, où ils attendaient la victoire et le pillage. On combat corps à corps, et le courage brille de part et d'autre de tout son éclat. Parmi ceux des assiégés qui se distinguèrent dans cette journée, Abbon cite un chevalier nommé Gerbald; il soutint seul, pendant quelques instans, tous les efforts de l'ennemi. Lassés par une résistance aussi opiniâtre, les Normands se retirèrent à la fin du jour dans le plus grand désordre (1).

Aux yeux de la foi et de la conscience, les miracles ont en eux-mêmes une suffisante authenticité: l'histoire s'impose une charge plus difficile; et lorsqu'elle raconte un fait extraordinaire constaté par des monumens irrécusables, elle doit, en respectant les causes divines possibles, chercher à l'expliquer par des causes simples et naturelles. Les exploits plus qu'humains des chrétiens, dans cette mémorable journée, sont attribués par les légendes contemporaines à la bienheureuse intercession des saints protecteurs de Paris: on les vit, au milieu des combattans, intercéder la toute-puissance, et inspirer un courage invincible aux chrétiens, tandis qu'ils semaient une terreur panique dans les rangs des infi-

(1) Abbon. monach. *Carm. de Obsidion. Parisiens.* lib. II.

dèles. Mais, sans nier l'intervention divine, ne pourrons-nous pas expliquer la cause naturelle de ce qui, aux yeux de la religion, est le résultat d'un événement miraculeux ! Si la vue d'un drapeau, si les paroles d'un chef, rappellent dans l'ame du soldat un courage qui est près de s'éteindre, quel effet ne doit point produire sur des ames pleines de ferveur l'aspect des objets vénérés d'une religion sainte ! Les souvenirs des miracles passés font naître dans tous les cœurs l'espérance et la conviction de miracles nouveaux ; si l'on meurt, la palme du martyre sera la récompense du dévouement, et le titre glorieux de défenseur de la religion décorera pour toujours le brave soldat que sa valeur aura fait distinguer. De telles idées peuvent tout sur le cœur humain. Deux siècles après, elles *arrachèrent*, suivant l'expression énergique d'une princesse grecque, *l'Europe de ses fondemens, et la précipitèrent sur l'Asie.* Ce furent elles encore qui assurèrent aux croisés dans l'Orient ces victoires qui tiennent du prodige, et que, dans leur pieuse modestie, ils attribuèrent à la protection du Tout-Puissant.

Ce dernier effort des habitans de Paris avait été terrible, mais la nature et la valeur étaient également épuisées; les Normands recevaient sans cesse de nouvelles troupes, et la ville assiégée allait céder à leurs efforts, lorsque l'empereur Charles le Gros

parut à la tête d'une armée nombreuse sur la colline de Montmartre (1). L'espérance renaquit alors dans l'ame des Parisiens ; on s'attendait à voir bientôt les Normands exterminés par l'armée impériale, ou s'éloigner d'un territoire que leur présence avait si long-temps souillé. Mais Charles le Gros avait un caractère essentiellement pusillanime ; l'approche du danger le remplissait de terreur, et cette terreur il la communiquait à tous ceux qui l'entouraient. Au lieu d'agir vigoureusement contre les pirates du nord, il aima mieux traiter avec eux ; il leur permit un libre passage dans la Seine, et s'engagea de plus à leur donner sept cents livres d'argent (2). Ainsi, par la faiblesse d'un seul homme, furent perdus tous les fruits de l'héroïque résistance des habitans de Paris ; tant de sang répandu, tant d'exploits mémorables, n'eurent aucun résultat utile pour la patrie et la religion : les Normands, répandus au milieu des pays les plus fertiles des Gaules, continuèrent leurs ravages, et peu de temps après ils vinrent à main armée demander l'exécution du traité précédent (3).

(1) C'est ainsi que dom Félibien a traduit l'expression *Mons Martis*, du texte d'Abbon. *Histoire de Paris*, tom. I, pag. 108.

(2) Abbon. monach. *Carm. de Obsidion. Parisiens.* lib. II.

(3) Les modernes ont varié sur la durée du siége de Paris : les uns l'ont fait durer deux ans (Dubois, *Hist. ecclesiastic. Paris.* tom. I, pag. 505 ; Mabillon, ad ann. 886, tom. III, liv. XXXIX, pag. 252) ; les autres ne l'ont fait durer qu'un an, du mois de novembre 885

Charles le Gros était mort misérablement peu de temps après ce honteux traité; flétri dans l'opinion publique, arraché d'un trône qu'il déshonorait par sa faiblesse, le petit-fils de Charlemagne fut réduit à solliciter la mort comme un terme à ses maux.

L'empire d'occident, réuni un seul moment dans ses mains, se démembra à l'instant même de sa déposition. Des droits plus ou moins légitimes assurèrent l'Italie à Gui et Bérenger, la Germanie à Arnoul, et la Bourgogne à Rodolphe. Le vœu et les besoins des Français avaient déjà appelé Eudes sur le trône (1). On a dit avec vérité que l'usurpation est presque toujours le résultat du desir qu'ont les peuples de satisfaire à quelque nécessité publique. Q'aurait-on pu opposer aux Normands! Un enfant, et les factions qui agitent presque toujours l'administration d'un empire placée dans des mains si débiles! La conduite passée du comte Eudes ga-

---

à novembre 886. (Dom Vaissette, *Hist. du Languedoc*, tom. II, pag. 527, col. 1; Daniel, *Hist. de France*, tom. I, pag. 843 à 855.) Cette dernière opinion n'est plus conforme au texte d'Abbon.

(1) L'époque de l'élection d'Eudes n'est pas fixée : ce qui jette quelque doute sur ce point de chronologie, c'est que des diplomes, datés d'une ou plusieurs années de cette élection, la reportent indifféremment, les uns à 887, les autres à 888. Cette différence s'explique, si l'on considère qu'Eudes ne fut reconnu dans les provinces que successivement, et que les diplomes étant particuliers à chacune de ces provinces, ont été datés de l'année de cette reconnaissance, qui fut pour elles, en quelque sorte, l'élection. (*Art de vérifier les dates*, édit. *in-8.º*, liv. XXV, pag. 480.)

rantissait la conduite à venir du roi de France; on comparait ses qualités généreuses et brillantes avec la faiblesse d'une famille expirante; et cette comparaison atténuait dans le cœur des Français ce respect pour la légitimité, base la plus assurée, condition indispensable des libertés et de la tranquillité publiques. Eudes justifia pleinement le choix qu'on avait fait de lui; il repoussa les Normands qui, pendant l'année 888, osèrent encore se présenter devant Paris; et le 24 juin, il les atteignit dans la forêt de Montfaucon, les dispersa et leur tua neuf mille hommes (1). Repoussés de tous ces points, les pirates du nord, après avoir transporté leurs barques par terre pendant l'espace de deux lieues (2), et les avoir remises à flot une lieue au-dessus de Paris, pénétrèrent dans la Marne, assiégèrent et brûlèrent Toul, Troyes, Verdun (3) et Auxerre, et reparurent devant Paris, d'où ils furent de nouveau repoussés.

Les historiens de Normandie ont prétendu que Rollon était à la tête de la plupart de ces expéditions: la discussion de ce point, l'ordre des faits, nous

(1) Abbon. *de Bell. Paris. urb.* lib. II.

(2) *Chroniq.* Alberic. Tresfont.; dom Bouquet, *Hist. de France*, tom. IX, pag. 59, E. Il faut observer cependant que les barques des hommes du nord étaient fort légères; on peut consulter sur les formes de ces barques un mémoire de M. Mongès (*Collect. des mémoires de l'Inst.* tom. V, pag. 91).

(3) *Ex Histor. reg. Francor.* ad ann. 889; dom Bouquet, *Hist. de France*, tom. IX, pag. 84, D.

amènent à retracer la vie de cet homme extraordinaire.

Déjà, dans une des notes du second chapitre de cet ouvrage, nous avons soulevé un coin du voile qui couvre l'origine de Roll et l'histoire des premières années de sa vie. Les recherches historiques devraient s'arrêter là : il est, dans la vie des hommes illustres comme dans celle des nations, des temps héroïques. Cependant, le desir de compléter cette importante partie de nos recherches nous oblige à pénétrer dans ces siècles d'obscurités et de confusion, où il est si facile de s'égarer, lorsqu'il ne s'agit pas seulement de saisir la physionomie des mœurs, l'esprit général d'un peuple, mais encore de suivre l'histoire d'un personnage le plus souvent obscur ou fabuleux (1).

Roll ou Rolf, fils d'un seigneur nommé Rogwald (2), naquit en Norwége (3) au milieu du IX.[e] siècle. Son courage indomptable et son caractère indépendant le firent distinguer, dès ses premières années, de la foule des seigneurs norwégiens. Il ne

---

(1) Nous avons réuni dans une note placée à la fin du volume, le résumé de toutes les opinions émises, dans les XVI.[e], XVII.[e] et XVIII.[e] siècles, par les savans du nord, sur l'histoire de Roll.

(2) Torfeus, Dissertation *de Gang Rolf postea Roberto dicto; Appendix in Histor. Norwegiæ*, II.[e] part., pag. 80 et suiv.

(3) Quelques auteurs l'ont fait Danois; Torfeus les a réfutés, avec autant de logique que d'érudition, dans sa dissertation déjà citée.

fléchit point le genou devant le roi Harald, qui tendait, par ses lois comme par ses actes arbitraires, à établir une monarchie absolue en Norwége : il ne respecta même pas les ordres sévères qu'avait donnés ce prince, de se saisir, par la force, des pirates qui oseraient ravager les côtes de ses états; il s'empara de quelques bestiaux dans la province de Wiken (1). Le roi, indigné de son audace, lui interdit le feu et l'eau (2). Rolf, plein de dépit, se dirigea avec sa petite flotte vers les Orcades et les Hébrides. C'était dans ces îles que s'était retirée une partie des mécontens que la nouvelle forme de gouvernement établie par Harald avait faits. Il ne lui fut pas difficile d'y trouver de nombreux auxiliaires (3). A la tête d'une multitude de pirates déterminés, il parcourut quelque temps la partie septentrionale de l'Océan, et vint enfin débarquer en Angleterre. Ce royaume, exposé depuis longues années aux ravages des Normands, était alors sous la domination d'un monarque que les chroniques de Normandie désignent sous le le nom d'Édelstan (4). Ce prince était brave et n'hésita

---

(1) *Unâ æstate ex orientali piratica in Wigiam Rollo reversus mactationem maritimam fecit.* (Snorro-Sturleson, *apud* Bartholin. *Causæ mortis à Danis contemptæ*, pag. 450.)

(2) *Ita rex in publico conventu Rolloni aquâ et igne interdicit.* Ibid.

(3) Torfeus, Dissertat. *de Gang Rolfo postea Roberto dictos Appendix Histor. Norweg.* pag. 80.

(4) Il paraît que le chroniqueur a voulu désigner ici Athelstan;

point à marcher contre les Danois. Plusieurs combats douteux apprirent à Roll toute la difficulté d'un établissement dans cette île. La France lui offrait une proie plus facile, et son propre génie lui dévoila tous les succès qu'il pouvait s'y promettre (1). Après avoir fait un traité de paix avec Édelstan, Roll quitta l'Angleterre et se dirigea vers la France.

A peine s'était-il éloigné des côtes qu'une horrible tempête le surprit : un vent violent poussa sa flotte vers l'île de Walcheren (2) en Zélande. Les habitans, secourus par les Frisons, tentèrent vainement de lui résister; Roll surmonta tous les obstacles, et pénétra par l'Escaut dans l'intérieur des terres.

---

mais ce monarque n'est monté sur le trône qu'en 925. A l'époque où Roll débarqua en Angleterre, c'est-à-dire, en 876, Alfred le Grand y régnait. (*Art de vérifier les dates*, tom. I, pag. 704, édit. *in-f.°*)

(1) Les historiens de Normandie ont supposé que Roll fut appelé en France par suite d'un songe qu'ils ont environné de beaucoup de détails mystiques. Si ce songe n'est pas dû à la même imagination qui l'expliqua si ingénieusement après la conversion de Roll, il ne serait qu'une preuve de plus de la vérité de cette pensée, que souvent les grands hommes honorent le ciel des conceptions de leur propre génie. (Voyez d'ailleurs, note A, tom. XI, pag. 34 des *Historiens de France* de dom Bouquet.)

(2) Dudon de Saint-Quentin et Guillaume de Jumiége se servent de l'expression *Valgri*, *Valgrenses* : Vace, de celle de *Valfreix*.

Regner au Long-cou, comte de Mons, qui avait voulu s'opposer aux entreprises de Roll, fut pris dans cette excursion. Ici se présentent une foule de détails embellis par l'imagination d'un romancier. L'épouse de Regner, désolée de la captivité de son mari, alla se jeter aux genoux de Roll, pour qu'il le rendît à la liberté. Le pirate sentit dans son cœur quelques mouvemens de générosité : la pitié parla plus haut que l'avidité et la vengeance; il refusa toute rançon, rendit Regner à son épouse, en exigeant du comte qu'il devînt *son homme lige* (1).

Roll demeura peu de temps sur les rivages de la Frise; il côtoya toute la partie nord de la France, et entra dans la Seine pendant l'année 876. Son arrivée au milieu de la Neustrie jeta l'épouvante dans les contrées voisines. L'archevêque de Rouen (2), que son grand âge et ses cheveux blancs garantissaient contre toute insulte, vint le trouver à Jumiége, où

(1) *Roman du Rou*, mss. de Sainte-Palaye, pag 29; *Notice des Manuscrits du Roi*, tom. V, pag. 36. Je ne sais ce que le romancier Vace entend ici par homme lige; durant le moyen âge, l'homme lige était le vassal d'un supérieur dans l'ordre des fiefs.

(2) Dudon de Saint-Quentin, lib. II; Guillaume de Jumiége, lib. II, cap. 9. Ces deux historiens le désignent sous le nom de *Francon*; mais Francon n'occupa le siége épiscopal de Rouen que plus tard. L'archevêque de Rouen, en 876, s'appelait Jean, auquel succéda Wito ou Wide, en 892. (*Gall. christiana*, tom. XI, col. 24, 25.)

déjà le pirate était arrivé. Ses paroles pénétrèrent l'ame de Roll d'un saint respect; il promit au vieillard vénérable d'entrer dans Rouen moins en vainqueur qu'en ami : en effet, il observa religieusement la parole qu'il avait donnée, et Rouen fut respecté.

Cependant le duc de France (1), prévenu de l'arrivée de Roll, voulut pénétrer ses intentions. Malgré les courses nombreuses des Scandinaves, peu de personnes connaissaient leur idiome demi-barbare. Le Normand Hasting, alors établi dans le comté de Chartres, fut chargé de cette difficile mission : il se rendit auprès de ses anciens compagnons, espérant de les ramener à des intentions pacifiques; mais ce fut vainement. Roll considéra comme une lâcheté insigne de se soumettre à l'autorité d'un maître. « Dis au roi » qui t'envoie, répondit-il, que nous saurons défen- » dre ce que nous avons conquis et ce que nous con- » querrons encore. » Après cette réponse insolente, le farouche guerrier reprocha à Hasting sa déloyauté et l'abandon qu'il avait fait de son indépendance, pour

(1) Je ne puis rendre que par cette dénomination celle que Dudon a employée, *princeps totius Franciæ*. D'ailleurs Vace dit qu'il avait sous sa domination

Paris et Parisie, et quand il appendait.

Ce qui contrarie un peu cependant ce que nous avançons, c'est que ces mêmes historiens donnent à ce *princeps totius Franciæ*, le nom de Regnault, et que jamais aucun comte de Paris n'a porté ce nom.

obtenir de vains honneurs. « Nous connaissons Has-
» ting, continua-t-il, et nous nous étonnons qu'il ait
» si mal fini une vie qu'il avait si bien commen-
» cée (1). » Hasting, convaincu de la supériorité des hommes du nord, fut effrayé des suites que pouvaient avoir, pour ses possessions et pour lui-même, les conquêtes de Roll; il vendit son comté à un nommé Thibaud, et disparut immédiatement après (2).

Cependant le duc de France rassemblait ses forces et marchait contre les Normands; mais ce prince, vaincu dans une première action, fut tué dans une seconde, et son armée entièrement détruite (3). Enhardi par ce succès, Roll, suivant les historiens de Normandie, vint assiéger Paris (4). Après avoir

---

(1) Cette conversation est rapportée avec de grands détails dans Dudon de Saint-Quentin, lib. II, et dans Guillaume de Jumiége, lib. II, cap. 10.

(2) Une nuit s'en alla la cité si guerpi;
Ne sais que puis devint ne parler n'en oï.

(3) De tous les ducs de France, un seul a été tué par les Normands, et ce n'est ni pendant l'année ni dans le lieu indiqués par les historiens de Normandie. (Voir le chapitre V de cet ouvrage.)

(4) Selon le moine Orderic Vital (*Historia ecclesiast.*; dom Bouquet, *Hist. de France*, tom. IX, pag. 11, D.), Roll assiégea Paris pendant quatre ans. Dudon de Saint-Quentin et Guillaume de Jumiége disent seulement qu'il l'assiégea, sans déterminer la durée du siége. Abbon, dans son poëme sur le siége de cette ville, n'en fait pas mention.

saccagé les environs de cette cité, il marcha sur Baïeux. Belangier, qui en était le seigneur, avait une fille; elle était jeune et belle; Roll l'aima et fut heureux : de son union avec cette princesse, union que quelques historiens ont prétendu avoir été légitime, d'autres purement naturelle [I], naquit Guillaume surnommé Longue-épée, qui régna après son père sur le duché de Normandie.

Roll rêvoit à de nouvelles conquêtes, lorsque Adelstan, avec qui il avait fait un traité d'amitié, lui fit connaître les troubles qui agitaient l'Angleterre (1). Les sujets de ce prince, révoltés contre lui, menaçaient de le renverser du trône. Roll vit dans cette expédition un nouveau moyen d'acquérir de la gloire; il n'hésita point à voler au secours d'Adelstan. Les rebelles ne purent résister à la valeur des courageux auxiliaires du monarque anglais; ils déposèrent les armes et se soumirent à son autorité. Adelstan, plein de reconnaissance, offrit au vainqueur de partager avec lui le pouvoir qu'il avait rétabli. Le généreux Roll, disent encore les historiens de Normandie,

(1) Les chroniques anglaises gardent le silence sur ces secours fournis par les Normands au grand Alfred ou à un de ses successeurs. Dudon de Saint-Quentin, lib. II, et Guillaume de Jumiége, lib. II, cap. 13, entrent dans une foule de détails peu vraisemblables.

refusa tout, même les secours que lui offrait le monarque anglais pour conquérir le continent (1).

Les Normands quittèrent l'Angleterre et revinrent encore sur les côtes de France. Roll partagea sa flotte en plusieurs divisions : l'une se dirigea, par la Garonne, dans les provinces méridionales ; l'autre pénétra dans la Loire ; la troisième, sous la conduite de Roll lui-même, aborda à Rouen, qui se rendit sans opposer la moindre résistance. L'archevêque de cette antique cité vint trouver une seconde fois le farouche Scandinave. Ce prélat, qui avait pris sur l'ame de Roll tout l'ascendant de la vertu, obtint par ses prières une trêve de trois mois : mais après l'expiration de ce délai, les Normands se répandirent comme un torrent dévastateur dans presque toutes les provinces de la France ; et selon quelques monumens, ils pénétrèrent jusqu'à Clermont en Auvergne (2). Les chroniques rapportent que, le samedi 20 juillet 911, Roll vint mettre le siége devant Chartres, défendu par Richard, duc de Bourgogne, et Robert, duc de France. Les assiégés firent une vi-

(1) Outre que cet excès de générosité attribué à Roll par les historiens de Normandie est invraisemblable, une chronique contemporaine constate les secours que le roi d'Angleterre fournit à Roll. *Idem Rollo Anglorum fretus auxilio.* (*Vetus Chronic.* incerto auctore, Duch. *Histor. Norman. script. ant.* pag. 25.

(2) Dudon de Saint-Quentin, lib. II.

goureuse sortie; malgré leurs efforts, ils étaient sur le point d'être repoussés, lorsqu'un spectacle solennel vint ranimer leurs forces épuisées. Chartres possédait dans ses murs une relique précieuse : Charles le Chauve avait donné à son église une tunique apportée de Constantinople, et qu'une pieuse tradition, transmise d'âge en âge, assurait avoir appartenu à la Vierge; les habitans de Chartres avaient pour elle une vénération particulière, et, dans les jours de joie comme pendant les grandes calamités, ils allaient lui payer le tribut de leurs prières et de leur reconnaissance (1).

A l'instant même où, repoussés par les Normands, les assiégés rentraient en désordre dans la ville, l'évêque paraît sur les remparts et deploie à leurs yeux la tunique sacrée. A cette vue, les habitans s'étonnent de leur fuite; ils se précipitent sur les Normands, qui, frappés eux-mêmes d'une terreur panique, se retirent précipitamment, laissant la terre jonchée de leurs cadavres et des débris amoncelés de leurs armes (2).

---

(1) Ex *Chronic. Senonensi Sanctæ Columbæ*, ad ann. 911; ex libro VII Orderic. Vital. ad ann. 911; dom Bouquet, *Hist. de France*, tom. IX, pag. 40 D et 16 C. Rouillard, *Histoire de l'Église de Chartres*, tom. II, pag. 186.

(2) Ex *Chronic. Alberic.*; dom Bouquet, *Hist. de France*, tom. IX, pag. 63, C. Dumoulin, dans le 1.er liv. de son *Histoire de Normandie*, a rapporté des vers fort anciens, qui célèbrent cet événement et en détaillent les circonstances.

Une partie des troupes de Roll se retira aux Loges, où elle fut bientôt assiégée par le comte de Poitiers; mais un stratagème hardi la sauva du sort qui la menaçait. Dans le même temps, Roll, à la tête d'une autre partie de ses soldats, parcourait la Neustrie et la ravageait sans pitié (1). De toutes parts s'élevaient des plaintes contre la faible administration de Charles le Simple; de toutes parts on accusait son inertie et son insouciance. Ce prince, placé sur un trône mal affermi, et luttant depuis longues années contre l'usurpation qui s'était élevée à ses côtés, crut calmer les plaintes de ses sujets en signant le traité de Saint-Clair-sur-Epte.

Par ce traité (2), Charles le Simple céda à Roll et à ses compagnons toute la partie de la Neustrie qui s'étend depuis l'Epte jusqu'à la mer. Quelques historiens ont prétendu que la Bretagne fut comprise dans cette concession; mais ce fait ne nous paraît pas justifié par les monumens contemporains [K]. Le roi de France donna de plus en mariage au nouveau duc de Normandie sa fille Giselle, et concéda à Gerlon (3),

(1) Dudon de Saint-Quentin, lib. II.

(2) Consulter, sur ce traité, en les comparant, Guillaume de Jumiége, lib. II, cap. 17, et Dudon de Saint-Quentin, lib. II. Voir aussi la note M, à la fin de cet ouvrage.

(3) Ce Gerlon est, d'après les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, le même que Thibault surnommé *le Tricheur*, tige de la maison de Champagne.

son proche parent, le comté de Blois. De leur côté, les chefs des Scandinaves promirent d'embrasser le christianisme et de demeurer les fidèles vassaux du roi de France. Ce traité fut ponctuellement exécuté.

Lorsqu'on en examine les conditions, on éprouve le besoin de blâmer la conduite sans énergie de Charles le Simple. Il paraît d'abord impossible de justifier l'abandon d'une des plus belles provinces de France, consenti comme spontanément, sans qu'une de ces victoires qui décident du sort des empires, eût imposé cet abandon pour loi au vaincu. Cependant, une attention plus réfléchie peut faire expliquer la conduite de Charles le Simple, et laver ce prince, aux yeux de la postérité, de ce que tous les historiens se sont réunis à appeler un acte de faiblesse.

Il est des temps dans l'histoire qui ne ressemblent à aucun autre; les événemens qui s'y succèdent avec plus ou moins de rapidité, s'empreignent d'un caractère singulier, qui ne peut être défini que par la connaissance profonde de l'époque toute entière. Les derniers instans de la race carlovingienne peuvent être comptés dans ce nombre : ils furent agités par l'anarchie et la lutte continuelle de l'usurpation avec la légitimité. Les comtes de Paris, forts de leurs talens militaires et de leurs vastes domaines, disputaient aux petits-fils dégénérés de Charlemagne un sceptre qui échappait pour ainsi dire de leurs mains.

Eudes avait déjà osé régner; et Robert son frère, dévoré de la même ambition, ne cachait plus des prétentions qu'il avait le pouvoir de faire triompher.

Dans cet état de choses, la cession de la Neustrie à Roll pouvait avoir des conséquences favorables à la cause presque désespérée de Charles le Simple. Ce monarque diminuait ainsi la puissance réelle des comtes de Paris, dont l'autorité s'étendait jusque dans la Neustrie; il associait à sa destinée une brave colonie, dont le chef devenait son gendre et son vassal; il opposait enfin aux plus valeureux champions de l'usurpateur, des adversaires dignes d'eux.

Les espérances de Charles ne furent point déçues; et si la puissance des ducs de Normandie devint formidable dans la suite à la troisième race de nos rois, les derniers fils de Charlemagne trouvèrent toujours dans Roll et son successeur une fidélité qu'ils eussent vainement espérée des plus anciens vassaux de la couronne (1).

Tous les historiens anciens et modernes qui ont écrit la vie de Roll, se sont arrêtés au traité de Saint-Clair-sur-Epte; aucun d'eux ne s'est attaché à étudier la forme des institutions et le système de gouvernement que le nouveau duc de Normandie établit dans ses états: cependant, cet examen n'eût pas été sans intérêt.

(1) Voir la fin du chapitre V de cet ouvrage.

Roll, à la tête de ses soldats, n'exerça sur eux que l'autorité que donnent la valeur et l'illustration militaire. Il eût été difficile d'en avoir une autre sur des hommes habitués à toutes les licences de la guerre, et qui abandonnaient leur propre pays en haine de la tyrannie. « Nous sommes tous égaux en pouvoir (1), » répond Roll à Hasting, qui lui demande quel est parmi eux le chef ou le roi; et ce témoignage pris parmi une foule d'autres dans un historien qui écrivait au temps de la toute-puissance des ducs de Normandie, ne peut être considéré comme suspect.

Cependant, dans ses formes les plus libres, le gouvernement militaire se rapproche sensiblement du despotisme. Le même chef qu'une soldatesque effrénée peut massacrer ou faire rentrer dans ses rangs, peut, à son tour, lorsque l'aveugle dévouement de ces mêmes soldats lui est acquis, envoyer arbitrairement à la mort ceux d'entre eux que son caprice ou sa politique lui désigne. Tout est violence dans un tel état de choses; et l'on a dit avec raison que toutes les passions du despotisme et de la république se réunissaient au milieu de la licence des camps.

Les hommes du nord, en s'établissant dans la Neustrie, apportèrent avec eux leur farouche indépendance. Roll fonda plutôt une colonie armée qu'un paisible établissement. Mais cet esprit, incom-

---

(1) Guill. Gemmet. lib. II, cap. 10.

patible avec l'existence d'une société régulière, se modifia sensiblement par l'effet inévitable du temps, et sur-tout de l'administration énergique du duc de Normandie. Roll, environné de la vieille estime de ses braves compagnons, exerça sur eux un pouvoir presque absolu, pouvoir qu'il fortifia encore par une adroite répartition de ses domaines et des dignités de l'état. La féodalité, qui s'établit presque immédiatement, vint encore resserrer les liens de l'obéissance; et le duc Robert, après un règne de quelques années, put prononcer, sans exciter l'indignation des Scandinaves, ces paroles remarquables, qui dévoilent toute la constitution de cette société : « Voilà mon » fils: j'ai droit de l'appeler à me succéder; votre de- » voir est de lui obéir (1). »

Cependant ce fut une idée trop profondément enracinée parmi les nations du nord, que celle de la nécessité d'une intervention populaire dans les actes législatifs, pour que cette idée, plus ou moins modifiée, ne présidât pas à toutes les institutions politiques que ces nations adoptaient. Des monumens respectables constatent l'intervention des grands dans les actes du gouvernement de Roll (2).

(1) *Meum est, inquit, mihi illum subrogare; vestrum est illi fidem servare.* (Guill. Gemmeticus, lib. II, cap. 22.)

(2) *Jura et leges sempiternas, voluntate principum sancitas et decretas, plebi indixit.* (Dudon de Saint-Quentin, lib. II; Guill. Gemmeticus, lib. II, cap. 19.)

On a reporté au règne de ce prince l'origine de tous les grands principes de la constitution et des coutumes de la Normandie. C'est sans doute un effet de la reconnaissance ou de l'admiration de la postérité, que ce concert indélibéré des peuples, qui attribue à quelques grands noms historiques l'idée de toutes les institutions utiles et libérales que les besoins successifs des sociétés ont introduites dans leur sein. En Angleterre, le grand Alfred est considéré comme le fondateur de toutes les institutions généreuses ; et la France reconnaissante voit dans Louis le Gros, S. Louis et Philippe le Bel, les restaurateurs de ses libertés communales et parlementaires.

Roll fonda, selon l'opinion commune, l'*échiquier*, espèce de tribunal ambulatoire, rendu depuis sédentaire à Rouen (1). Le fameux cri de *haro* (2), qui désigne une sorte d'appel à la protection du souverain, n'était encore que le nom de Roll corrompu (3). Ce fut aussi la législation de ce prince qui ramena

(1) Dumoulin, *Histoire de Normandie*, pag. 28 ; *Art de vérifier les dates*, édit. *in-8.°*, tom. XIII, pag. 4. M. Toustain de Richebourg a fait un mémoire spécial sur l'échiquier, couronné par l'académie de Rouen en 1766. On peut lire aussi le *Mercure* de septembre 1735, pag. 1950 — 1960.

(2) *Dissert. de Roll. Northmanno-Britann.* cap. 13, pag. 139; Dumoulin, *Histoire de Normandie*, pag. 29.

(3) Il semble aussi résulter des expressions de l'épitaphe de Roll, que son nom était invoqué comme celui d'un saint :

Rollo ferus, fortis quem gens Normannica mortis
Invocat articulo.................

l'esprit et les mœurs des Normands vers des principes d'une exacte justice. Sous son règne, le vol, sévèrement puni, n'échappait point à son œil vigilant. On cite des faits qui attestent son étonnante pénétration (1). Comme homme privé, Roll conserva toute la férocité de son caractère; on l'accuse (et ce fait n'est que trop vraisemblable) d'avoir, par ses mauvais traitemens, avancé la mort de son épouse Giselle (2); il fit exécuter, sans jugement, deux envoyés du roi de France. On a cherché à excuser le dernier de ces attentats en l'attribuant, les uns aux effets de la jalousie, les autres à une politique réfléchie (3); mais de quelque manière qu'on l'envisage, il dévoile toujours la férocité du caractère de Roll [L].

Accablé par l'âge et les travaux d'une vie laborieuse, le duc de Normandie se démit de son gouvernement, pendant l'année 927, en faveur de Guillaume Longue-épée son fils. Il mourut cinq ans après

(1) Guillaume de Jumiége et Dudon de Saint-Quentin rapportent que sa vigilance avait imprimé dans les esprits une terreur si grande, que des bracelets qu'il avait suspendus à un arbre, y demeurèrent pendant trois ans sans que personne osât y toucher. (Dudon de Saint-Quentin, lib. II; Guill. Gemmeticus, lib. II, cap. 20.)

(2) Voir, à cet égard, ce que dit M. de Bréquigny, dans le tom. V, pag. 41 et 42, des *Notices des Manuscrits du Roi.*

(3) Guill. Gemmeticus, lib. II, cap. 21; Dudon de Saint-Quentin, lib. II.

cette abdication (1), laissant après lui, selon l'expression d'un contemporain, un grand nom et de grands souvenirs (2).

---

(1) C'est-à-dire, en 932. Quelques historiens l'ont fait mourir en 917, ce qui paraît être une erreur. En effet, Frodoard dit positivement que Roll régnait encore en 927; Guillaume de Jumiége le fait vivre encore cinq ans après son abdication, *post hæc vivens uno lustro hominem exuit.* Il ne peut donc être mort avant 932. (Voir *Notices des Manuscrits du Roi*, tom. V, pag. 42.) Adémar de Chabanois, dont le témoignage historique n'est pas d'un grand poids, raconte qu'avant de mourir, Roll fit égorger cent prisonniers chrétiens, et que, dans un moment de délire, il retourna à ses anciens dieux. Cette assertion isolée me semble démentie par l'épitaphe de Roll, qui laisse croire à sa sainteté. (*Chronic.* Ademari Cabanens.; dom Bouquet, *Hist. de France*, tom. VIII, pag. 232, C. D.)

(2) Après l'établissement de Roll dans la Neustrie, les hommes du nord n'y parurent plus en ennemis; ils furent quelquefois appelés par les ducs de Normandie, et n'hésitèrent jamais à secourir leurs anciens compatriotes.

CHAPITRE V.

Courses des Normands dans la Bretagne.

Premières tentatives et succès des Normands. — Prennent Nantes. — Se retirent dans l'île de Noirmoutier. — Viennent de nouveau sur les côtes de Bretagne. — Leurs courses intérieures. — Révolution dans la Bretagne. — Robert le Fort est tué par les Normands. — Nouveaux ravages de ces pirates. — Sont assiégés à Angers. — Salomon est assassiné. — Causes des succès des Normands. — Sont battus par Allain. — Entrent de nouveau dans la Loire. — S'emparent de toute la Bretagne. — Leur domination est tour-à-tour renversée, rétablie, puis encore renversée.

Premières tentatives et succès des Normands.

LA position géographique de la Bretagne l'exposait plus que les autres parties de la France, aux excursions des Normands. Cette province, essentiellement maritime et arrosée par de nombreuses rivières, offrait un accès facile aux entreprises des pirates du nord. Déjà, pendant l'année 830, ils étaient descendus dans l'île de Noirmoutier, où ils avaient laissé une partie de leurs troupes (1). Attaqués par Renaud, comte d'Herbauge, ils s'étaient défendus avec tant

(1) *Vita S. Philibert., Acta Sanct. ordin. Sanct. Bened.* part. 1, pag. 539.

de persévérance, que ce comte avait été obligé de leur abandonner la possession de l'île. Six ans après ils se répandirent dans la Bretagne et envahirent le pays de Léon. Nominoé, duc des Bretons, tenta d'abord de les repousser par la force; mais ce moyen n'ayant pas eu le succès qu'il en espérait, il traita avec les Normands, et ne put délivrer ses états de la présence de ces barbares qu'en promettant de leur fournir des vivres et de l'argent (1). Ce fut par ces incursions passagères que les Scandinaves préludèrent à de plus grandes entreprises.

[illegible] Nantes.

Parmi les événemens remarquables du IX.ᵉ siècle, on peut placer la prise et le sac de la ville de Nantes par les Normands. Les chroniqueurs contemporains en ont tracé le tableau avec de sombres couleurs; mais un petit nombre seulement d'entre eux en ont recherché la cause, parce que la terreur laissait peu de prise à la réflexion; et ce n'est qu'en réunissant des faits épars dans une foule de monumens que l'historien peut parvenir à l'indiquer.

Les peuples de la Bretagne montrèrent, à toutes les époques de leur histoire, un esprit farouche et indépendant. Charlemagne, au milieu même de ses victoires, n'avait pu qu'avec peine les contenir dans

---

(1) *Chronic. Cadomens.*, cit. par dom Morice, *Histoire de Bretagne*, tom. I, pag. 31.

les liens de l'obéissance, et ils ne reconnurent jamais l'autorité de l'empereur qu'à la vue de ses armées (1). Louis le Débonnaire éprouva les mêmes difficultés à son avénement à la couronne; mais il s'attira l'affection des habitans de la Bretagne par un acte profondément politique. C'est un sentiment inné chez tous les peuples, d'aimer à être gouvernés par quelqu'un qui leur appartienne; l'obéissance perd ce qu'elle a en elle-même de repoussant, lorsqu'elle s'adresse à un prince pris au sein de la nation. Louis donna Nominoé pour duc aux Bretons; et par cette concession tout-à-la-fois libérale et politique, il s'assura l'obéissance du peuple et le dévouement de leur chef (2).

Il entrait dans le système d'administration politique de l'empire au IXe siècle, de confier la surveillance des possessions plus ou moins dépendantes de la couronne, à des comtes, officiers directement préposés par l'em-

---

(1) Dom Morice, dans son *Histoire de Bretagne*, pag. 25 *et suiv.*, a rapporté toutes les tentatives faites par les Bretons pour secouer le joug qui pesait sur eux depuis la conquête du comte Guy, en 799.

(2) On ne voit plus, depuis cette époque (826), de nouvelles révoltes de la part des Bretons. Nominoé demeura constamment attaché aux intérêts de Louis le Débonnaire, bien qu'il eût pu souvent profiter des positions difficiles dans lesquelles se trouva ce prince; il eut même à éprouver, de la part de l'impératrice Judith et du comte Bernard, mille vexations: rien ne put ébranler sa fidélité. (Dom Morice, *Histoire de Bretagne*, tom. I, pag. 29.)

pereur. Le comte Lambert avait obtenu, à ce titre, Nantes et les marches de Bretagne. A une grande inconstance de caractère, Lambert joignait une ambition démesurée. Son nom paraît à toutes les époques de ces déplorables dissensions qui tourmentèrent les derniers jours de Louis le Débonnaire. Attaché d'abord aux intérêts de ce prince, il se lia ensuite avec Lothaire, puis trouva grâce dans le cœur de son souverain, dont il avait trahi la cause. Dès qu'il fut rétabli dans la possession de son comté de Nantes, Lambert envahit à main armée la Bretagne, qu'il devait se borner à surveiller (1). Nominoé se plaignit à l'empereur de cet acte d'hostilité que sa conduite n'avait point provoqué; et Lambert fut exilé dans l'Italie, où il demeura jusqu'à la mort de Louis le Débonnaire. Rappelé alors de son exil, il réclama le comté de Nantes dont il avait été privé; mais il ne put l'obtenir, car Charles le Chauve l'avait confié à Renaud, comte de Poitiers. Ce refus le blessa; et, persuadé que toute tentative serait vaine auprès de son légitime souverain, il s'adressa au duc des Bretons, son ancien ennemi; il peignit à ce prince tous les avantages de sa position, lui rappela l'ancienne indépendance des Armoriques, les injustices et sur-tout l'impuissance de

---

(1) *Cartular. Rothonens.*, cité par dom Morice, *Histoire de Bretagne*, tom. I, pag. 31.

Charles le Chauve. Nominoé, secrètement flatté dans son ambition par tout projet qui pouvait lui procurer une couronne indépendante, sourit aux propositions de Lambert; il s'unit étroitement avec lui, et, dans le rêve de ses espérances, il lui concéda, à titre héréditaire, le comté de Nantes, dont il se promettait la facile conquête. En effet, Lambert leva des armées considérables, marcha sur Nantes ; et après avoir vaincu le comte de Poitiers et les habitans réunis sous le même étendard, il entra à main armée dans cette cité, dont il prit immédiatement possession (1). Mais les grandes imprudences s'allient admirablement avec les caractères présomptueux. Rétabli dans un gouvernement que la force seule lui avait rendu, Lambert congédia toutes ses troupes. Les habitans de Nantes, profondément aigris contre lui, se révoltèrent dès le moment qu'ils purent avec liberté manifester leur ressentiment. Lambert prit secrètement la fuite et se sauva dans les contrées voisines. Là, excité par le dépit, par la vengeance, en un mot par tous les sentimens que l'ambition déçue inspire, il conçut et exécuta un projet d'une profonde scélératesse (2). Depuis long-temps les Normands

(1) Ex *Chronic. Nannetens.* ad ann. 843; dom Bouquet, *Histor. de France*, tom. VII, pag. 218, A.

(2) *Fragmentum Histor. Britann. Armoricæ*, autor. Cervo (Dom Bouquet, *Histor. de France*, tom. VII, pag. 46, C, D).

dévastaient la Neustrie. Lambert se rendit auprès de ces barbares; il leur indiqua Nantes comme le dépôt d'immenses richesses dont la conquête serait facile; il s'offrit même pour les conduire et les guider dans une expédition que tout semblait favoriser. Il n'en fallut pas davantage pour enflammer la cupidité des pirates du nord; et à peine un mois s'était-il écoulé depuis que Lambert avait quitté Nantes, que leur flotte parut devant cette cité (1). A la vue du péril qui les menaçait, les habitans des contrées voisines avaient cherché un refuge dans ses murs; mais dénué de tous moyens de défense, ce peuple ne put résister long-temps. Les Scandinaves escaladèrent les murailles, et s'élancèrent dans la ville, qui bientôt ne présenta plus qu'un vaste tombeau. Une partie des habitans s'étaient retirés dans la grande église, que ses fortifications semblaient rendre susceptible d'une plus longue résistance: mais ni la sainteté de cet asile, ni ses tours antiques, ne purent arrêter le courage impie des Normands; après avoir brisé les portes de l'église, ces barbares, souillés de sang, avides de carnage, pénétrèrent jusque dans le sanctuaire. L'évêque, qui célébrait la messe dans un pieux re-

(1) Le jour de S. Jean-Baptiste, 843. Ex *Chronic. Nannetens.* ad ann. 843; dom Bouquet, *Hist. de France*, tom. VII, pag. 218, C, D; *Annal. Bertinian.* ad ann 843, *ibid.* pag. 92, A.

cueillement, et que la crainte de la mort n'avait pu détourner de ses saintes fonctions, fut égorgé sur les marches de l'autel; presque toute la population éprouva le même sort ou fut réduite en captivité. Le soir du même jour, les Normands quittèrent Nantes et remontèrent sur leurs vaisseaux.

Se retirent dans l'île de Noirmoutier.

Leur éloignement ne fut que momentané: réunis à une autre troupe de Scandinaves, ils se précipitèrent avec une nouvelle fureur sur les pays de Tiffauge, Mauge et Herbauge; plusieurs églises furent livrées aux flammes, et les ministres du Seigneur massacrés. Par-tout où passaient ces barbares, dit un monument contemporain, leurs traces étaient souillées de sang. Après avoir ainsi parcouru toute la Bretagne, ils se retirèrent à l'île de Noirmoutier.

Cette île, que l'austérité des cénobites qui l'habitaient avait rendue célèbre, était devenue, en quelque sorte, le centre des opérations des hommes du nord dans la Bretagne. Le même motif qui les avait portés à s'emparer de l'île d'Oiscel pour pouvoir ravager sans crainte les fertiles plaines de la Normandie, les avait aussi engagés à prendre possession de celle de Noirmoutier, qui, par sa situation, leur fournissait tous les moyens d'agir avec promptitude et sécurité. Depuis dix ans qu'ils étaient en possession de cette île, ses malheureux habitans vivaient dans les forêts les

plus sombres, et disputaient leur nourriture aux animaux sauvages. Quelques-uns d'entre eux étaient attachés à cette terre d'infortune par le vœu de la pénitence; d'autres avaient juré de veiller jour et nuit sur le lieu même dans lequel avaient été enfouies les reliques dérobées à la sacrilége rapacité des Normands. Dans l'état déplorable où ils étaient réduits, ils desiraient la mort comme les autres hommes demandent la vie. L'esclavage était le seul danger qu'ils redoutaient au milieu de tous ceux dont ils étaient environnés: devenir les esclaves des ennemis de la religion leur paraissait le plus grand des malheurs et la condition la plus humiliante pour des chrétiens. Pendant le long espace de temps que dura l'occupation des Normands, ils jouirent cependant de quelques intervalles de repos. Ces pirates, appelés à des expéditions lointaines, abandonnaient à certaines époques l'île de Noirmoutier: alors tous les cénobites se réunissaient pour célébrer les louanges de Dieu; on se racontait mutuellement les souffrances qu'on avait éprouvées et les dangers qu'on avait courus. Les précieuses dépouilles confiées à la terre en étaient momentanément retirées, et placées sur des autels de gazon: la vue de ces objets vénérés enflammait les ames, et donnait de nouvelles forces pour supporter les malheurs qui menaçaient l'avenir. Mais ces intervalles étaient d'une courte durée: dès le moment que les

fidèles apercevaient les barques des hommes du nord, ils rentraient dans leurs retraites secrètes, et les jours de douleur recommençaient pour eux (1).

Ce fut dans cette île que les Normands réunirent le butin qu'ils avaient fait pendant leurs courses dans la vieille Armorique. La vue de ces richesses immenses excita d'abord parmi eux les transports d'une joie féroce; mais Dieu, qui, selon une chronique contemporaine, s'indignait des profanations des barbares, ne voulut pas qu'ils profitassent des dépouilles de ses autels. A l'instant où ils allaient les partager entre eux, il fit naître dans leurs cœurs tous les sentimens de la jalousie : quelques-uns prétendirent avoir un droit exclusif à des richesses que seuls ils avaient acquises; les autres soutinrent qu'ayant partagé les périls de l'expédition, ils devaient aussi en partager les profits. Aux injures, aux vociférations, succédèrent les combats, et tous les rivages de l'île furent bientôt inondés du sang des infidèles. Après que les premiers mouvemens de leur aveugle fureur furent calmés, les Scandinaves virent avec douleur et effroi les effets qu'elle avait produits : la terre était jonchée de cadavres et le sang coulait par torrens. A cet aspect, ils furent saisis d'une sorte de terreur pa-

(1) J'ai pris tous ces détails dans la Vie de S. Philibert de Grand-Lieu. *Acta Sanct. ordin. S. Benedict.* part. 1, pag. 539.

nique : ils quittèrent à la hâte l'île de Noirmoutier, abandonnant une partie de leur butin aux prisonniers qu'ils laissaient sur ces plages devenues pour eux un objet d'exécration.

Tandis que ces événemens se passaient dans l'île de Noirmoutier, Lambert profitait de l'abattement des esprits pour prendre possession de son comté de Nantes, et pour établir sa domination sur les ruines d'une cité qui lui devait tous ses malheurs. Actard, qui en était alors l'évêque, ne put voir sans gémir le triomphe du crime et l'oppression des peuples; afin d'isoler les intérêts de Lambert, il chercha à unir Nominoé avec le roi de France. Un succès momentané couronna ses efforts. D'une part, le duc des Bretons ne voulait point paraître le complice des attentats de son ancien allié; d'autre part, Charles le Chauve était placé dans une position assez embarrassante pour qu'il saisît avec empressement toutes les ouvertures de paix. Dans un tel état de choses, il ne fut point difficile de rapprocher les deux princes et de les amener à conclure un traité d'alliance. Lambert, alors abandonné de tous ses alliés, se retira dans le centre de la France, où l'histoire contemporaine ne daigne pas le suivre.

---

(1) *Chronic. Namnetens.* ad ann. 843; dom Bouquet, *Hist. de France*, tom. VII, pag. 218, C.

Viennent de nouveau sur les côtes de Bretagne.

Sa retraite momentanée ne fit pas cesser les invasions des hommes du nord : ces pirates descendirent encore sur les côtes de la Bretagne pendant l'année 847 ; leurs troupes disséminées parcoururent dans tous les sens cette riche province. Vainement Nominoé, à la tête d'une armée puissante, marcha contre eux : vaincu dans trois combats, il ne put obtenir leur retraite que par d'immenses sacrifices (1).

L'union de Charles le Chauve et du duc de Bretagne ne fut pas et ne pouvait pas être de longue durée. Si des circonstances passagères avaient pu les rapprocher, leur intérêt permanent, leurs passions mêmes, tout, en un mot, tendait à les désunir. L'ambitieux Nominoé voulait acquérir le titre de roi, et assurer l'indépendance absolue de ses états. Le roi de France voyait ses intérêts et l'honneur de sa couronne essentiellement froissés par de telles prétentions. Placés tous deux par leur alliance dans une fausse position, une méfiance extrême présidait à leurs rapports et faisait échouer tous les projets que des mesures sagement combinées entre eux eussent pu seules faire réussir. Bientôt Nominoé rompit ouvertement avec le roi de France; il rappela

(1) *Annal. Bertinian.* ad ann. 847; dom Bouquet, *Histoire de France*, tom. VII, pag. 64, E. Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* ont placé, par erreur, cette expédition à l'année 843.

Lambert de son exil, lui rendit toute sa confiance, et marcha avec lui contre son suzerain (1). Mais leur entreprise, couronnée d'abord de quelques succès, fut déjouée par la résistance qu'opposa aux deux monarques Robert le Fort, préposé au gouvernement des provinces qui sont entre la Seine et la Loire. Cette expédition fut la dernière de Nominoé, qui expira en 851 (2).

Leurs courses intérieures.

Les Normands profitèrent des désordres qui, chez des nations peu civilisées, accompagnent toujours la mort d'un prince et l'avénement de son successeur, pour pénétrer dans la Loire, en 853. Dans leurs courses intérieures, ils s'emparèrent de Nantes (3), Tours (4) et Angers (5) ; ils détruisirent de fond en comble le monastère de Saint-Florent (6) ; et après avoir saccagé toutes les contrées voisines de la Loire,

(1) Dom Morice, *Hist. de Bretagne*, tom. I, pag. 40.

(2) *Art de vérifier les dates*, tom. XIII, pag. 193, édition in-8.°

(3) Adrevald. *de miraculis S. Benedict.*, apud Duchesne, *Normann. scriptor. antiq.* pag. 27.

(4) *Chronic.* Rheginon. ad ann. 853, apud Duchesne, *Normann. scriptor. antiq.* pag. 27. Dans une chronique anonyme du XII.e siècle, les Normands sont repoussés de Tours par les miracles de Saint Martin.

(5) Adrevald. *de miraculis S. Benedict.*, apud Duchesne, *Normann. scriptor. antiq.* pag. 27.

(6) Ex *Historia eversion. S. Florent. veteris;* dom Bouquet, *Hist. de France*, tom. VII, pag. 56, C, D.

ils s'établirent dans l'île de Bièce. L'année suivante, ils s'avancèrent jusqu'à Blois, vinrent même à Orléans, qui ne dut son salut qu'à la résistance de son évêque et de celui de Chartres (1).

En même temps que cette troupe de Scandinaves portait la désolation et la mort dans les riantes contrées qu'arrose la Loire, une nouvelle bande de ces pirates débarquait à l'embouchure de cette rivière, et de là se répandait sur les côtes de la Bretagne. Mais les barbares qui les avaient précédés ayant tout ravagé sur leur passage, ils ne trouvèrent plus rien qui pût satisfaire leur insatiable avidité: par-tout, dans les plaines, sur les côteaux, se présentait l'image de la dévastation; des villages détruits, des villes en ruines, étaient l'asile d'une population misérable, et des décombres noircis par la fumée ou sillonnés par les flammes indiquaient la place jadis occupée par de riches monastères. A cet aspect, les Scandinaves furent transportés de fureur et de dépit; ils voyaient s'évanouir les espérances qui avaient flatté leur cupidité : animés par ce sentiment le plus énergique de tous, ils méconnurent les liens d'une commune patrie qui les unissaient avec les autres barbares ; *ils* les assiégèrent dans l'île de Bièce, comme de vé-

(1) *Annal. Bertinian.*, ad ann. 854; dom Bouquet, *Hist. de France*, tom. VII, pag. 70, C.

ritables ennemis. C'était dans cette île, devenue depuis une année le centre de leurs opérations, que les hommes du nord avaient réuni tout leur butin. L'espoir de s'emparer d'une aussi riche proie étouffa tout autre sentiment dans l'ame de leurs compatriotes ; ceux-ci pressèrent non-seulement le siége avec vigueur, mais encore ils sollicitèrent et obtinrent des secours du roi de Bretagne. Après des attaques multipliées, repoussées par une vigoureuse résistance, les deux chefs se rapprochèrent ; ils convinrent de partager entre eux le butin déposé dans l'île (1). Les assiégeans sortirent ensuite de la Loire, et les assiégés, sous la conduite d'un chef que l'histoire désigne sous le nom de Godefroy, pénétrèrent par la Vilaine jusqu'à Redon.

Le monastère de Redon, situé dans la basse Bretagne, avait été fondé dans le VIII.ᵉ siècle par un saint moine breton ; protégé par Louis le Débonnaire, il s'était successivement élevé à un haut degré de splendeur (2). La réputation de sainteté dont jouissaient les religieux qui l'habitaient, et les reliques précieuses qui y étaient déposées, attiraient le con-

(1) *Chronic. Malleac.* cit. par dom Morice, *Hist. de Bretagne*, tom. I, pag. 44.

(2) La Martinière, *Dictionn. géographique et critique*, tom. VII, pag. 39.

cours des fidèles ; de toutes les villes voisines ils venaient déposer au pied des autels leurs offrandes et leurs dons. Les habitans de l'Armorique, pieux et simples tout-à-la-fois, considéraient ce monastère comme le palladium de la contrée. On se réunissait, aux grandes fêtes de l'année, dans son église majestueuse, pour écouter la parole de Dieu, célébrer ses louanges, et pour admirer les vertus de ces austères cénobites qui, fatigués par les ans et la pénitence, semblaient n'avoir conservé un reste de vie que pour le consacrer au service des autels. A l'approche des Normands, les religieux de Redon avaient pris la fuite et s'étaient disséminés dans les contrées voisines : le cœur plein d'amertume, ils gémissaient sur les profanations dont le lieu saint allait être souillé ; ils priaient le Seigneur, le Dieu des armées, d'éloigner l'impie de ses autels, et de l'anéantir du souffle de sa colère. Au même moment un orage terrible éclate ; le tonnerre gronde et les éclairs se succèdent avec une effrayante rapidité (1). Les Normands, qui s'avançaient vers le monastère de Redon, sont frappés d'étonnement et de terreur ; ils ne s'approchent que pénétrés d'une crainte religieuse de ces tours qu'ils se promettaient de livrer aux flammes. Les

(1) *Chronic. Malleac.* cit. par dom Morice, *Hist. de Bretagne*, tom. I, pag. 44.

monumens contemporains rapportent que tout fut respecté, les autels, les reliques et les offrandes des fidèles Les Scandinaves ne demeurèrent que peu de temps dans ce lieu sacré : ils se répandirent dans les campagnes voisines, et par-tout ils laissèrent des marques de leur brutale fureur. Vainement le comte Pasquiten et l'évêque de Vannes voulurent-ils s'opposer à leurs ravages : ils furent tous deux vaincus et faits prisonniers. Les moines de Redon rachetèrent Pasquiten moyennant un calice d'or ; mais l'évêque de Vannes demeura dans les mains des Normands. Les chroniqueurs du temps, en rapportant ce fait, semblent eux-mêmes s'en étonner. Comment se fait-il (dit l'auteur de celle de Saint Bertin) qu'on ait préféré racheter des mains des infidèles un laïque obscur, plutôt qu'un saint prélat revêtu des premières dignités de l'église ! Toutefois cela s'explique, si d'une part on considère que le comte Pasquiten était dans ce moment plus nécessaire à la défense du pays, et, de l'autre, qu'il est possible que les Normands exigeassent, pour la rançon de l'évêque de Vannes, des sacrifices que l'intérêt commun ne permettait pas de faire. Après avoir parcouru toute la Bretagne, les hommes du nord quittèrent la Loire au printemps de l'année 855.

Tandis que cette malheureuse province était ainsi continuellement désolée par la présence des Scandi- Révolution dans la Bretagne.

naves, les dissensions et la guerre civile l'agitaient intérieurement. Érispoé, duc de Bretagne, digne héritier des talens et de l'ambition de son père, avait signalé les premières années de son règne par d'éclatantes victoires sur Charles le Chauve. Ce monarque, vaincu dans plusieurs combats, avait reconnu le titre de roi à Érispoé et l'indépendance de sa couronne (1). Glorieuse de sa nouvelle existence politique, la Bretagne aimait le prince à qui elle la devait; mais le gouvernement énergique d'Érispoé avait froissé les prétentions des grands de l'état, qui n'attendaient que le moment favorable pour faire éclater leur ressentiment : ce moment se présenta bientôt. Salomon, neveu de Nominoé, était dominé par une ambition démesurée. Placé par sa naissance à côté du trône, ce prince desirait quelque chose de plus : quoiqu'il ne haït pas la vertu, il lui préferait le pouvoir, et dans la nécessité d'un choix il n'eût jamais hésité. A ce besoin de commander il joignait le talent nécessaire pour réussir dans les entreprises difficiles, une connaissance profonde de la nature des grandes affaires, un instinct merveilleux pour se connaître en hommes,

---

(1) *Annal. Bertinian.* ad ann. 851; dom Bouquet, *Hist. de France*, tom. VII, pag. 68, C.; inscription de la châsse de Saint Serge, rapportée par dom Morice, *Hist. de Bretagne*, tom. I, pag. 43.

et sur-tout cette indifférence pour la vie et la mort, qui est le premier gage de succès dans toutes les entreprises extraordinaires. Depuis long-temps une secrète inimitié l'avait séparé d'Érispoé, et il s'était jeté dans le parti des mécontens, dont il devint l'ame et le chef. Ce parti s'augmentait tous les jours, par suite de l'inconstance naturelle des peuples et des actes impolitiques du souverain. Quand il fut assez fort pour que ses chefs pussent espérer du succès, Salomon leva le masque qu'il avait gardé jusqu'alors par pudeur : il attaqua Érispoé à main armée ; et l'ayant poursuivi jusque dans une église où il s'était réfugié, il l'assassina au pied des autels. Dans le même moment il fut reconnu roi par les Bretons, et le diadème encore ensanglanté d'Érispoé fut placé sur sa tête (1).

L'assassinat du roi de Bretagne et l'usurpation de Salomon firent une profonde impression sur les esprits. Charles le Chauve, plutôt par instinct que par calcul, s'avança vers la Bretagne avec la résolution de venger la mort d'Érispoé ; mais, par suite de cette inconstance de caractère qui le dominait, il aban-

(1) *Annal. Bertinian.* ad ann. 857; dom Bouquet, *Hist. de France*, tom. VII, pag. 72, D; *Fragmentum Historiæ Britanniæ Armoricæ; ibid.* pag. 51, B; ex *Chronico Nannetensi*, ad ann. 857; *ibid.* pag. 220, D.

donna presque immédiatement ce projet. Ce monarque n'était point capable, et son siècle ne l'était pas plus que lui, de concevoir cette idée, tout-à-la-fois grande et politique, de la solidarité qui doit exister entre les têtes couronnées; de ce lien moral qui de toutes les nations ne fait qu'une grande nation, et qui donne à l'autorité des rois, quoique exercée selon des modes différens, une sorte de vie commune. Combattre l'usurpateur et le renverser d'un trône où le crime l'avait appelé, eût été une démarche politique; mais se borner à faire des menaces sans les exécuter, n'était qu'une imprudence. L'inimitié née de la position des rois de Bretagne fut alors augmentée de toute la haine personnelle de Salomon, et elle eut bientôt l'occasion d'éclater dans cette vaste conspiration qui facilita à Louis de Germanie l'invasion des états de son frère. Salomon s'en déclara le chef et le protecteur; mais ses efforts ne furent point couronnés de succès. Effrayé par les foudres ecclésiastiques, et vaincu par les armes de Robert le Fort, le roi de Bretagne fut réduit à solliciter le secours des Normands (1); il acheta d'eux, pendant l'année 862, des navires et des hommes pour remonter la Loire. De son côté, Robert le Fort ne négligea pas ce moyen de faciliter ses

---

(1) *Annal. Bertinian.* ad ann. 862; dom Bouquet, *Hist. de France*, tom. VII, pag. 78, C, D.

succès ; il engagea Wéland, chef de pirates du nord, à ravager la Bretagne (1). Depuis cette époque, Salomon, dans toutes ses guerres contre la France, se servit des Normands comme de troupes auxiliaires. C'est ainsi que ces barbares joints aux Bretons ravagèrent le Maine en 865 (2), et que l'année suivante quatre cents cavaliers de ces deux nations se répandirent dans la même province, où ils furent arrêtés par Robert le Fort (3). Ce comte valeureux, que ses contemporains appelèrent justement le Machabée de son siècle (4), atteignit cette petite troupe près de Brissarthe, au-dessus de Châteauneuf en Anjou, sur les bords de la Sarthe. Elle se retrancha dans une grande église, où bientôt elle fut assiégée par les Français. Fatigué par la grande chaleur du jour, Robert eut l'imprudence de se faire désarmer ; et la plupart de ses soldats l'imitèrent. Pendant la nuit, les hommes du nord firent une sortie vigoureuse et mirent facilement en fuite une multitude désarmée. Robert seul résista ; il soutint, avec une intrépidité plus qu'humaine, tous les

Mort de Robert le Fort.

---

(1) *Annal. Bertinian.* ad ann. 862 ; dom Bouquet, *Hist. de France*, tom. VII, pag. 78, D.

(2) *Ibid.* ad ann. 865, pag. 92, A.

(3) *Ibid.* pag. 94, B.

(4) Note C, pag. 94, tom. VII des *Historiens de France*.

efforts des Normands, et fut frappé à mort sur le champ de bataille (1).

Ces succès enhardirent de plus en plus les pirates du nord; ils parcoururent tous les bords de la Loire et s'avancèrent jusqu'à Orléans, qui se racheta du pillage (2). Ils menaçaient même de pousser leurs incursions jusque dans le comté de Paris, laissé sans défense depuis la mort du comte Robert, lorsque Charles le Chauve fit des propositions de paix à Salomon. Quoique le roi de Bretagne se fût servi des Normands comme d'utiles auxiliaires dans ses projets d'indépendance et de conquête, il sentait tout ce qu'avait de dangereux pour sa propre sûreté l'emploi de ce moyen. L'homme le moins prévoyant pouvait aisément concevoir qu'habituer ainsi ces barbares à servir la cause et les passions des princes, c'était faciliter leurs courses, et peut-être leur établissement au milieu même de la France. Dailleurs le service de tels auxiliaires, qui, dominés par l'amour du pillage, ne distinguaient pas leurs alliés de leurs ennemis, causait aux peuples des maux plus grands que ceux contre lesquels le secours des barbares avait été invoqué. Ces motifs déterminèrent Salomon à ac-

---

(1) *Annal. Mettens.* ad ann. 867; dom Bouquet, *Hist. de France*, tom. VII, pag. 194, D, E, 195, A.

(2) *Annal. Bertinian.* ad ann. 868; *ibid.* pag. 98, B, C.

cepter les propositions de Charles le Chauve, et un traité de paix et d'alliance fut conclu entre ces deux monarques. Mais dans ces temps de déloyauté et de mauvaise foi, la méfiance détruisait presque toujours les bons résultats qu'aurait pu avoir l'union de deux princes. Charles le Chauve proposait à Salomon de pénétrer dans la Bretagne et de délivrer cette province de la présence des Normands; ce projet aurait pu être facilement exécuté, car il eût été impossible aux Scandinaves de résister aux forces réunies de deux puissans monarques. Mais le roi de Bretagne, qui pénétrait les intentions secrètes du roi de France, éluda cette proposition sous différens prétextes. « Je n'ai besoin, lui écrivait-il, que d'un faible » secours. Envoyez-moi quelques troupes légères; » elles me suffiront pour chasser les Normands de la » Bretagne (1). » Charles le Chauve, afin de détruire les craintes qu'avait conçues son allié, n'envoya, comme il le demandait, qu'un corps de cavalerie sous les ordres du jeune Carloman. Ce prince, fier de sa haute naissance et incapable de toute espèce de subordination, parcourut la Bretagne plutôt en ennemi qu'en allié; ses soldats se répandirent dans les campagnes et se livrèrent aux plus coupables excès; par-tout

(1) *Annal. Bertinian.* ad annum 868; dom Bouquet, *Hist. de France*, tom. VII, pag. 181, C.

le pillage et le sang marquèrent leur passage. Irrité d'une conduite aussi déloyale, Salomon s'en plaignit hautement au roi de France, qui rappela son fils, en blâmant extérieurement des actes de violence que lui-même avait peut-être commandés. Le roi de Bretagne, réduit à ses seules forces, osa cependant se mesurer avec les hommes du nord. Mais ayant été plusieurs fois vaincu, il traita encore avec eux; et moyennant cinq cents vaches qu'il s'obligea de leur fournir, ces pirates consentirent à abandonner le territoire des Bretons (1). L'histoire contemporaine attribue ce traité, et la résolution d'abandonner la Bretagne, résolution prise comme spontanément par les Scandinaves, à une action tout-à-fait chevaleresque d'un seigneur breton.

Un comte nommé Gurvant, fatigué d'entendre prodiguer des éloges au courage invincible des Scandinaves, offrit à Salomon d'attendre ces barberes pendant trois jours dans un lieu déterminé, sans avoir avec lui d'autre armée que ses propres vassaux. Le bruit de cette provocation s'étant répandu jusque dans le camp des Normands, ceux-ci envoyèrent plusieurs de leurs guerriers vers Salomon pour le prier de permettre à ce téméraire seigneur d'accomplir sa promesse. Salo-

(1) *Annal. Bertinian.* ad annum 869; dom Bouquet, *Hist. de France*, tom. VII, pag. 109, C, D; dom Morice, *Hist. de Bretagne*, tom. I, pag. 51.

mon, qui affectionnait Gurvant, n'y consentit qu'avec peine. Ce comte se rendit en effet dans le lieu désigné, et attendit le temps convenu : les monumens rapportent que les Normands furent si étonnés de son courage, que non-seulement ils ne se rendirent pas au lieu indiqué, mais encore ils demandèrent à quitter la Bretagne.

Mais ce corps de Scandinaves n'agissait point isolément dans cette vaste province et dans les contrées qui l'environnaient : depuis plus d'une année, une autre troupe de ces barbares avait fixé son séjour à Angers (1) ; de ce point elle pouvait pénétrer facilement dans les parties les plus centrales de la France, et porter par-tout l'épouvante et la mort. Résolu de délivrer son royaume de cette grande calamité, Charles le Chauve s'avança vers Angers à la tête d'une armée puissante. Il croyait, par une marche précipitée, surprendre les hommes du nord ; mais leur vigilance trompa son espoir, et le monarque se vit forcé de les assiéger dans Angers.

Cette ville, que la présence de plusieurs saints évêques et sa haute antiquité avaient rendue chère aux peuples chrétiens, était défendue par sa seule position. Située non loin de la Loire et traversée par la Mayenne,

(1) *Ex Chronic. Monast. Sancti-Sergii;* dom Bouquet, *Hist. de France,* tom. VII, pag. 53, B, C.

elle était d'un accès naturellement difficile (1). Les Normands, maîtres de ces deux rivières, parcouraient tous les pays voisins, et pouvaient ainsi la pourvoir des munitions et des vivres nécessaires pour soutenir un long siége. Charles le Chauve avait peu d'espoir de s'en emparer sans le concours actif de Salomon (2). Le prince breton, qui, non moins que le roi de France, était intéressé à l'extermination des hommes du nord, accéda facilement aux desirs du monarque; il s'avança jusque sur les bords de la Mayenne. Mais le passage de cette rivière, nécessaire pour opérer la jonction des deux armées, était difficile : d'une part, tous les ponts étaient abattus; de l'autre, les Normands, avec leurs barques légères, occupaient tous les lieux où la Mayenne était guéable. Réduit à la triste alternative, ou de sacrifier son armée en tentant le passage, ou d'en rendre le concours inutile à la cause commune, Salomon conçut un expédient tout-à-la-fois hardi et ingénieux. La Mayenne, moins large et moins rapide que la Loire, pouvoit, à l'aide de quelques travaux, être détournée de son lit naturel : le roi de Bretagne les fit entreprendre par ses soldats, et les termina heureusement dans le court es-

(1) Moréry, *Dictionn. historique*, au mot *Angers*.

(2) *Annal. Bertinian.* ad annum 873; dom Bouquet, *Hist. de France* tom. VII, pag. 117, B.

pace de quelques jours. Par le moyen d'un canal qu'il fit creuser à peu de distance de l'ancien lit, il donna aux eaux de la Mayenne une autre direction (1). Alors la jonction des deux armées devint possible. Les Normands, pressés de toutes parts, furent bientôt réduits à la dernière extrémité : ils demandèrent avec instance à composer. On lit dans les Annales de Metz que, gagné par les présens qu'il reçut secrètement de ces barbares, Charles le Chauve leur permit de se retirer dans une des îles de la Loire et d'y tenir un marché (2).

Salomon, qui s'était couvert de gloire dans cette expédition, fut à peine rentré dans ses États, qu'il devint la victime d'un attentat semblable à celui qui l'avait appelé au trône. Pasquiten, comte de Vannes, et Curvant, comte de Rennes, conspirèrent contre lui. Haï de ses sujets, il fut facilement renversé d'un trône qu'il avait usurpé ; il se retira alors avec son fils dans une petite ville de Bretagne. Là, poursuivi par la haine publique, il fut assassiné dans une église et sur les marches de l'autel. « Ce semble, dit » la Chronique de Saint-Denis, que ce fust vengeance

(1) *Ex Chronic. monast. S. Sergii;* dom Bouquet, *Hist. de France*, tom. VII, pag. 53, B, C; *Annal. Mettens.* ad annum 873; *ibid.* pag. 200, B, C, D; *ex Chronico Nannetens. ibid.* pag. 220, D, E.

(2) *Annal. Mettens.* ad annum 873; *ibid.* pag. 200, B, C, D; *ex Chronico Britannico*, ad annum 873; *ibid.*, pag. 222, A.

» de Dieu pour punir sa grande desloyanté ; car il » avoit chassé Heripoé, son droit seigneur, jusques » dedans un mostier, et l'avait occis dessus l'autel » meismes (1). »

Curvant et Pasquiten, encore couverts du sang de Salomon, se partagèrent le gouvernement de la Bretagne. Mais la même ambition qui les avait rapprochés, les désunit bientôt. Pasquiten, qui voulait régner seul sur toutes les Armoriques, appela les hommes du nord au secours de sa cause ; il stipendia ouvertement un corps de ces barbares, et marcha à leur tête contre son compétiteur (2). Curvant, que la même ambition dominait, dédaigna cependant de se servir de semblables auxiliaires. Quoique avec des forces inférieures et abandonné d'une partie de ses soldats, il n'hésita point à attaquer Pasquiten. Après un combat de quelques heures, la victoire se déclara pour lui, et la Bretagne le reconnut pour maître.

Mais son triomphe ne fut qu'éphémère ; la Bretagne, qu'un trône légitime ne protégeait plus, vit les révolutions succéder avec une effrayante rapidité aux révolutions ; partagée en plusieurs souverainetés, elle devint le théâtre de guerres civiles continuelles

(1) *Chronique de Saint-Denis*, à l'année 874 ; dom Bouquet, *Hist. de France*, tom. VII, pag. 140, C.

(2) *Auxilia conducit Normannorum.* (*Chronic.* Rheginon. ad annum 874 ; Duchesne, *Normanniæ scriptores*, pag. 8.)

et la proie de toutes les ambitions heureuses. Durant cette période d'anarchie et de désordres, les Normands tentèrent et exécutèrent impunément tout ce qu'ils voulurent dans cette province ; ils s'emparèrent de Nantes (1), brûlèrent le monastère de Locminé (2), et vinrent jusqu'à la petite rivière de Blavet (3), en exterminant tout ce qu'ils rencontraient sur leur passage. Cet état de désolation se prolongea jusqu'en l'année 890, époque où Judicaël et Allain, qui régnaient alors sur les Bretons, unirent leurs efforts pour délivrer leurs sujets de la fureur des Normands (4). Judicaël atteignit ces barbares dans un lieu que les monumens du temps désignent sous le nom de *Traut;* là, après les avoir complétement défaits, il parvint à les resserrer sur un terrain sans issues. Dans cette position désespérée, les Scandinaves demandèrent qu'on les laissât paisiblement se retirer; Judicaël refusa d'accéder à cette proposition. Alors, animés par le désespoir, ils se précipitèrent sur le camp des Bretons, s'ouvrirent un chemin par les armes, et passèrent sur le corps de

(1) *Fragmentum Histor. Britann. Armoricæ;* dom Bouquet, *Hist. de France*, tom. VII, pag. 15, E.

(2) *Acta S. Gildæ*, rapp. par dom Morice, *Hist. de Bretagne*, tom. VII, pag. 55.

(3) *Ex Chronico Nannetens.;* dom Bouquet, *Hist. de France*, tom. VII, pag. 221, C.

(4) *Annal. Mettens.* ad ann. 890; *ibid.* tom. VIII, pag. 71, B, C.

leurs ennemis. L'histoire rapporte que Judicaël, après s'être vaillamment défendu, périt de la main du chef des Scandinaves.

De son côté, Allain attaqua un autre corps de Normands retranché à Quintambert, entre Redon et Vannes. La victoire demeura long-temps indécise entre les combattans ; et Allain désespérait déjà du succès, lorsque les chrétiens, par un mouvement unanime, firent vœu à Dieu de consacrer à l'église de Rome la dixième partie du butin. Dès ce moment, dit l'annaliste de Metz, la victoire ne fut plus douteuse ; les Normands furent complétement défaits, et, de quinze mille qu'ils étaient, à peine quatre cents se sauvèrent-ils du champ de bataille (1).

Cette victoire acquit à Allain l'estime de ses concitoyens : dans l'effusion de leur reconnaissance, ils l'appelèrent au gouvernement général de la Bretagne, et ce prince répondit par son dévouement à la confiance qu'ils lui témoignaient. Durant sa pénible administration, qui se prolongea jusqu'en l'année 907, il assura les frontières de ses états, et en garantit les côtes contre toute insulte (2) ; enfin, telle fut sa vigilance, que pendant son règne les

(1) *Annal. Mettens.* ad ann. 890 ; dom Bouquet, *Hist. de France*, tom. VIII, pag. 71, C.

(2) *Actes de Bretagne*, tom. I, colon. 143, 332 ; dom Morice, tom. I, pag. 56.

Normands n'osèrent plus aborder ces mêmes terres qu'ils avaient si long-temps dévastées.

Mais dans ces temps de confusion et de barbarie, la mort du souverain apportait un changement total dans la situation politique des peuples. Comme l'état n'était défendu par aucune institution prévoyante, et que tout y roulait sur le caractère personnel du prince, l'administration prenait une face nouvelle à l'avénement de chaque monarque. Après la mort d'Allain, la Bretagne fut encore exposée à tous les maux dont le gouvernement ferme et éclairé de ce prince l'avait préservée : les Normands pénétrèrent impunément par la Loire jusque dans l'intérieur de la Bretagne; ils s'emparèrent encore de Nantes, dont ils détruisirent les fortifications, brûlèrent Tours, et forcèrent Orléans à se racheter.

Quelques années après, une nouvelle flotte de Scandinaves se dirigea vers Guérande, petite ville située dans le territoire de Nantes, alors renommée par son commerce et sa pieuse vénération pour Saint Aubin. A la vue des barbares, les habitans furent saisis de crainte : d'une part, toute résistance était inutile et devenait même impossible pour une population faible et désarmée; d'autre part, ces habitans ne pouvaient fuir sans abandonner à la merci des hommes

(1) *Chronic. Nannetens*, citée par dom Morice, tom. I, pag. 58.

du nord, leurs femmes, leurs enfans et leur fortune. Dans cet état d'anxiété, ils se précipitèrent dans l'église de S. Aubin : là, au pied des autels, ils invoquèrent avec ferveur le saint protecteur de Guérande. Au même moment, dit une légende contemporaine, un clerc de la cathédrale, homme vénérable, s'avance vers ses concitoyens et leur annonce qu'il vient d'avoir une vision miraculeuse : un cavalier, armé de toutes pièces et rayonnant de gloire, lui est apparu, et lui a ainsi parlé : « Habitans de Guérande, que » craignez-vous ? Le Dieu des armées n'est-il pas avec » vous, et vos ennemis ne sont-ils pas aussi les siens ? » Souvenez-vous que ce Dieu peut vaincre le grand » nombre comme le petit, et que David enfant a » terrassé Goliath. En achevant ces mots, le cavalier » a disparu. »

L'accent de vérité avec lequel le saint clerc raconta sa vision, porta la conviction dans toutes les ames. On ne douta plus de la protection spéciale du ciel ; les plus lâches, les femmes, les enfans, brûlant de se mesurer avec les infidèles, se précipitèrent vers les portes et vers les remparts. Vainement les Scandinaves tentèrent-ils d'escalader les murs ; les habitans les repoussèrent en faisant pleuvoir sur eux une grêle de pierres et de traits. Étonnés d'une telle résistance, les hommes du nord prirent précipitamment la fuite, abandonnant au pied des murailles les

corps inanimés de leurs compagnons. Les monumens rapportent qu'on vit dans la mêlée ce même cavalier qui avait apparu au saint clerc, renverser avec son énorme lance les bataillons des Normands. On le chercha vainement après le combat parmi les morts et dans les rangs des chrétiens; il avait disparu (1).

Pendant l'année 919, d'autres Normands se répandirent dans la Bretagne, massacrant tout ce qui leur opposait la moindre résistance (2). Une partie des habitans tomba dans leurs mains et fut réduite en servitude (3); une autre se retira auprès du roi d'Angleterre (4); d'autres enfin se mirent sous la protection de Charles le Simple (5). Ce fut à cette époque que les translations de reliques se multiplièrent à l'infini : pour éviter les profanations de ces reliques, de saints religieux les cachèrent sous terre ou les transportèrent dans le lieu de leur exil. On lit dans les monumens du temps qu'il ne resta pas un seul Breton dans le canton de Cornouailles, et que la Bretagne elle-même fut si dépeuplée, que les

---

(1) *Ex Miraculis S. Albini episcop. Andeg.*; dom Bouquet, *Hist. de France*, tom. IX, pag. 151, C, D.

(2) *Ex Chronico Britannico*; *ibid.* pag. 88, E.

(3) *Ex Chronic.* Frodoard. ad annum 919; *ibid.* tom. VIII, pag. 176, C.

(4) Dom Morice, *Hist. de Bretagne*, tom. I, pag. 58.

(5) *Ex Chronico Britannico*; dom Bouquet, *Hist. de France*; tom. IX, pag. 88, E.

Normands y établirent leur domination sans éprouver aucune résistance (1).

Cette révolution, qui plaçait ainsi la Bretagne sous le joug des hommes du nord, était contemporaine d'événemens si importans, qu'elle fut pour ainsi dire inaperçue. Depuis longues années, Charles le Simple, faible et presque dernier rejeton de la race carlovingienne, luttait contre les efforts des comtes de Paris : ces comtes, possesseurs d'un vaste domaine et alliés avec les Carlovingiens à un degré assez rapproché, se croyaient déplacés sur les marches d'un trône que deux d'entre eux avaient déjà occupé. Hugues le Grand, héritier des prétentions de ses ancêtres, les avait soutenues les armes à la main. Doué de toutes les qualités qui, dans ces siècles, constituaient les hommes extraordinaires, Hugues avait combattu avec avantage le faible Charles le Simple : le roi de France, plusieurs fois vaincu, avait été réduit à prendre la fuite, et à parcourir toutes les provinces de son royaume, en implorant le secours de ses sujets et de ses leudes. Mais les peuples étaient alors trop opprimés pour qu'ils pussent concevoir l'idée de tous les bienfaits attachés à l'existence d'un gouvernement légitime; et les grands de l'état, usurpateurs eux-mêmes, étaient trop intéressés au succès

(6) *Ex Chronic.* Frodoard. ad annum 919 ; dom Bouquet, *Hist. de France*, tom. VIII, pag. 176, C.

de l'usurpation des comtes de Paris, pour répondre à l'appel de leur suzerain. L'histoire rapporte que de toutes les provinces de France, la Septimanie seule écouta la voix de son roi. Ainsi abandonné de tous ses sujets, Charles le Simple s'adressa aux Normands établis dans la Neustrie et à ceux de la Bretagne (1); il leur promit de vastes domaines, s'ils assuraient le triomphe de sa cause ou du moins s'ils le secondaient par leurs efforts. Les Scandinaves acceptèrent les offres du monarque, et remplirent avec fidélité les conditions du traité qu'ils avaient consenti. Mais l'activité et les talens de Hugues déjouèrent tous les projets de Charles. Ce malheureux monarque, plusieurs fois vaincu, tomba dans les mains de son ennemi; et son épouse, accompagnée du jeune Louis d'Outre-mer, alla chercher sur une terre étrangère des secours qu'elle ne pouvait plus espérer d'obtenir de ses propres sujets (2).

Quoique la captivité de Charles le Simple rendît peu probable l'exécution des promesses qu'il avait faites aux Normands, ceux-ci n'en demeurèrent pas moins attachés à sa cause; ils s'avancèrent jusque dans les possessions de l'usurpateur, qu'ils parcoururent le fer et la flamme à la main. La chronique

(1) *Chronic.* Frodoard. ad annum 923; dom Bouquet, *Hist. de France*, tom. VIII, pag. 180, A.

(2) *Chronic.* Rodulph. Glaber. *ibid.* pag. 220.

de Frodoard rapporte que, durant leurs courses intérieures, ils réduisirent plus de deux mille habitans en captivité et s'emparèrent des objets les plus précieux des églises (1). La surveillance d'un si grand nombre de prisonniers et d'un aussi riche butin ralentissait leur marche et les empêchait d'agir avec cette audace et cette célérité qui, pendant si long-temps, leur avaient assuré la victoire. Le comte Rodolfe, chargé de veiller à tous leurs mouvemens, profita de cette circonstance pour les attaquer; après un combat de quelques heures, les Normands prirent la fuite, abandonnant aux vainqueurs une partie de leur butin et mille de leurs prisonniers. Ce premier échec fut suivi de plusieurs autres; les hommes du nord furent successivement vaincus, dans l'Artois par le comte Adelard, et dans la Bourgogne par l'évêque Gozlin.

L'éloignement des Scandinaves et le bruit des désastres qu'ils venaient d'éprouver, rendirent quelque énergie au reste malheureux des habitans de la Bretagne. Comme rien de légitime ne se mêlait à la domination des barbares sur cette province, cette domination devait cesser avec la force, seul appui qui la soutenait. Depuis le jour où ils s'étaient éloignés de la Bretagne, une fermentation générale s'était mani-

(1) *Chronic.* Frodoard. ad annum 923; dom Bouquet, *Hist. de France*, tom. VIII, pag. 180, A, B, C.

festée dans les esprits. Jetant les yeux sur le passé, les habitans de l'Armorique comparaient leur servitude présente avec leur liberté passée, et cette comparaison exaltait au plus haut degré le desir de secouer le joug qui les accablait. Sur ces entrefaites, les princes bretons qui s'étaient retirés en Angleterre revinrent dans leur patrie; les peuples les saluèrent par leurs acclamations (1). Alors au besoin de l'indépendance se joignit le sentiment d'amour et de respect envers le souverain, qu'inspirent avec une plus grande énergie ses malheurs et son abaissement. La fermentation fut à son comble; et le jour de S. Michel 931, l'épée fut tirée du fourreau. Au même moment et dans toute l'étendue de la Bretagne, les Normands furent égorgés, et l'étendard des princes bretons arboré depuis la Loire jusqu'aux frontières de la Normandie (2).

Mais les succès ont aussi leurs dangers, plus grands peut-être que les revers. Dans l'ivresse de la victoire, les Bretons osèrent attaquer les Normands de la Neustrie, devenus chrétiens depuis la conversion de Rollon. Guillaume Longue-épée, alors duc de Normandie, repoussa cette entreprise irréfléchie : il força la plupart des seigneurs bretons à lui faire hom-

(1) Voyez l'*Histoire de Bretagne*, par dom Morice, tom. I, pag. 58

(2) *Chronic.* Frodoard, ad annum 931; dom Bouquet, *Hist. de France*, tom. VIII, pag. 187, D.

mage (1). Allain, trop fier pour solliciter son pardon, alla chercher pour la seconde fois un asile en Angleterre. Il forma, sur cette terre d'exil, le noble projet de délivrer sa patrie du joug qui pesait sur elle. Il s'embarqua à cet effet avec une troupe choisie, et se dirigea vers le monastère de Dollo. Là, il attaqua et battit un corps de Normands qu'il surprit au milieu des orgies d'un festin (2). Une autre bande de ces barbares éprouva le même sort auprès de Saint-Brieuc. Appelé pendant l'année 937 au gouvernement général de la Bretagne, Allain exécuta avec persévérance le projet qu'il avait conçu. Les Normands, plusieurs fois battus, abandonnèrent successivement les portions de territoire qu'ils possédaient encore; et la conquête de Nantes délivra pour toujours la Bretagne de la présence des hommes du nord (3).

---

(1) Gemmetic. lib. III, cap. 1; Duchesne, *Normannor. scriptores*, pag. 238.

(2) *Ex Chronic. Nannetens.* ad ann. 937; dom Bouquet, *Hist. de France*, tom. VIII, pag. 276, C.

(3) Voyez, pour de plus grands détails, dom Morice, *Hist. de Bretagne*, tom. I, pag. 60 et *suiv.*

CHAPITRE VI.

Courses des Normands dans les Aquitaines.

Royaume des Aquitaines.—Premières courses des hommes du nord dans ce royaume. — Les Juifs les facilitent. — Pepin, petit-fils de Louis le Débonnaire, se met à la tête des Normands.—Motifs qui l'y déterminent. — Lutte de Pepin contre Charles le Chauve. — Pepin est renfermé dans le monastère de Saint-Médard. — S'échappe de sa prison et se met encore à la tête des Normands.— Ces barbares ont-ils pénétré dans la Méditerranée? — Leurs nouvelles tentatives sur les côtes et dans l'intérieur des Aquitaines. — Pepin est pris à leur tête.—Mort de ce prince. — Son portrait. — Cessation des courses des Normands.

Le duché, depuis royaume des Aquitaines, comprenait toutes les provinces situées entre la Loire, l'Océan et la Garonne, et s'étendait jusqu'aux frontières de la Septimanie ou Gothie. Soumis d'abord à la domination romaine, il passa, par la conquête, sous la puissance des Visigoths (1), bientôt eux-mêmes subjugués par les Sarrasins d'Espagne (2). **Royaume des Aquitaines.**

(1) Ce fut en 418, par suite d'un traité conclu entre Walia, roi des Visigoths, et le patrice Constance, que ces peuples s'établirent dans les Aquitaines. (Isidor. *Chronic. Gothorum*, pag. 716; dom Vaissette, *Hist. du Languedoc*, tom. I, pag. 176, 206, 215 et *suiv.* 222.)

(2) L'entrée des Sarrasins dans la Septimanie peut être reportée à l'année 719. (Dom Vaissette, *Hist. du Languedoc*, aux notes, n.° 82, col. 686 du tom. I.)

La bataille de Poitiers vint arrêter la puissance toujours croissante des Musulmans, et donna à Charles Martel une autorité morale sur les peuples que ses armes avoient délivrés (1). Cette autorité s'accrut successivement jusqu'au règne de Charlemagne, qui réunit toutes les Aquitaines à ses vastes états. Alors ces provinces furent soumises au mode uniforme d'administation qui régissait l'empire. Puis elles furent confiées à Louis le Débonnaire, à peine sorti du berceau (2). Par son gouvernement sage et éclairé, Louis conquit l'affection des Aquitains, qui ne virent qu'avec douleur l'association de ce prince à l'empire. Pepin, son second fils, lui succéda dans ce gouvernement; il fut la cause, et, plus souvent encore, l'auxiliaire de toutes les révoltes de ses frères, et devint quelquefois le plus ferme appui de l'empereur. Pendant les longues dissensions qui divisèrent les petits-fils de Charlemagne, la souveraineté des Aquitaines changea de mains avec autant

(1) Il est positif que, même après la bataille de Poitiers (octobre 732), Charles-Martel ne possédait encore qu'une autorité morale sur les Aquitaines. Hunold succéda à son père sans contestation. (*Carta Carol. Calv.* aux preuves de l'*Hist. du Languedoc*, tom. I, col. 86.)

(2) Ce fut à l'âge de trois ans que Louis le Débonnaire fut couronné roi d'Aquitaine par le pape Adrien I.er (Astronom. *Vita Ludovici Pii*, Duchesne, tom. II, pag. 288.)

d'instabilité que la victoire ; Charles le Chauve, Louis de Germanie et Pepin la disputèrent entre eux avec acharnement (1). Comme dans la Neustrie et dans la Bretagne, ces dissensions politiques favorisèrent les entreprises des pirates du nord dans les Aquitaines. Nous verrons cette malheureuse province exposée, par l'imprévoyance de ses chefs, à de continuelles invasions, éprouver tous les maux qui en sont la suite inévitable, et, ce qu'il y a de plus étonnant, un jeune prince que sa naissance appelait à la gouverner, marcher à la tête des Scandinaves, et fonder toutes ses espérances sur les succès de ces barbares (2).

Déjà, pendant le règne de Louis le Débonnaire, des pirates normands, repoussés des côtes de Neustrie, étaient venus saccager celles de l'Aquitaine, et avaient brûlé un village que les chroniques désignent sous le nom de *Burnad* (3). Immédiatement après la mort de ce monarque, ils pénétrèrent par la Garonne jusqu'à Toulouse (4). A-peu-près vers cette

Premières courses des hommes du nord dans les Aquitaines.

(1) L'Aquitaine fut assurée à Charles par son père, pendant l'année 839. (Nithard. *Histor.* Duchesne, tom II, pag. 547.)

(2) *Annal. Bertinian.* ad ann. 864 ; dom Bouquet, *Hist. de France*, tom. VII, pag. 84, B.

(3) *Chronic. de Gest. Normann. in Franc.* ad ann. 833 ; Duchesne, tom. II, pag. 524.

(4) *Annal. Bertinian.* ; dom Bouquet, *Hist. de France*, tom. VII, pag. 63, B, C.

même époque, Saintes fut pillée et livrée aux flammes par des Normands qui débarquèrent entre cette ville et Bordeaux (1). On lit dans une lettre de Loup, abbé de Ferrières, que Seguin, duc de Gascogne, ayant voulu empêcher ce débarquement, fut pris et mis à mort par les pirates (2). En 847, ils menacèrent d'assiéger Bordeaux (3); de là ils se répandirent dans le Poitou, la Saintonge et l'Angoumois, provinces alors dépendantes des Aquitaines. Arrêtés sur la Dordogne par Charles le Chauve, ils revinrent à Bordeaux, dont ils formèrent le siége. Les chroniques contemporaines rapportent que cette cité leur fut livrée par la trahison des Juifs (4).

Sont favorisées par les juifs.

Durant une grande partie du moyen âge, les Juifs furent accusés de presque tous les crimes religieux ou politiques qui troublèrent la société. Dans des siècles de ténèbres, et au milieu de peuples superstitieux, ils étaient considérés comme une race maudite, que la vengeance divine poursuivait. Loin de chercher, par leur bonne conduite et les principes de leur

---

(1) *Ann. Bert.* ad ann. 845; dom Bouquet, tom. VII, pag. *64*, A.

(2) *Epistol. XXXI ad Wenillonem;* Duchesne, tom. II, p. 747.

(3) *Annal. Bertinian.* ad ann. 847; dom Bouquet, *Hist. de France*, tom. VII, pag. 65, A, B.

(4) *Northmanni Burdegalam in Aquitania, judæis prodentibus, captam ac depopulatam incendunt.* (*Chronic. de Gest. Normann. in Franc.* ad ann. 848, Duchesne, tom. II, pag. 525.)

morale, à diminuer l'horreur qu'ils inspiraient, les enfans d'Israël rendaient, pour ainsi dire, haine pour haine au genre humain. Au sein de leurs familles, au milieu de leurs fêtes religieuses, ils ne cessaient de déplorer leur captivité, de demander au Dieu d'Abraham la chute du superbe royaume d'Édom; et dans leurs écoles, les rabbins mettaient en question si un Juif devait sauver un Gentil menacé d'être englouti sous les flots ou d'être dévoré par les flammes (1). De tels principes, professés sans déguisement par une secte religieuse déjà en horreur à la société qu'elle opprimait par ses usures, et qu'elle insultait chaque jour par la manifestation d'une joie insolente au milieu des grandes calamités publiques, durent faire rejeter sur cette secte la cause même de ces calamités. Selon nos vieilles chroniques, la peste, la famine et tous les fléaux qui vinrent affliger l'humanité pendant la longue

(1) Voyez, sur l'état des Juifs pendant le moyen âge, les tomes XII, XIII, XIV et XV de la *Grande Histoire des Juifs*, par Basnage. Cet ouvrage mal fait, et qui n'est, à parler exactement, qu'une compilation mal digérée, est le seul qui existe sur cette nation. M. de Pastoret, dans son *Histoire de la législation*, a présenté un tableau complet de la législation des Juifs. Voyez les tom. III et IV. J'ai établi, dans un mémoire couronné par l'académie des inscriptions dans la séance du 4 juillet 1823, quel avait été l'état des Juifs en France, en Espagne et en Italie, pendant le moyen âge, sous le rapport des droits politiques et civils, du commerce et de la littérature.

durée du moyen âge, eurent leur principe dans les vœux ou les profanations sacriléges des Juifs. Mais si l'histoire impartiale se refuse à admettre comme vraies toutes les accusations vagues que dicta le plus souvent la haine ou l'ignorance, elle ne pourrait, sans professer un scepticisme répréhensible, rejeter celles qui, fondées sur la nature des choses, sont en outre certifiées en quelque sorte par le témoignage unanime des historiens. Dans les siècles qui furent témoins des invasions des Sarrasins, des Normands et des Hongrois, souvent on accusa les Juifs de les avoir facilitées : les monumens sont positifs à cet égard ; tous, avec uniformité, rapportent cette accusation. Sans doute, quelque imposans que soient ces témoignages réunis, aux yeux mêmes de la plus sévère critique, l'histoire devrait les rejeter si l'accusation avait en elle-même quelque chose d'invraisemblable : mais loin que celle que les contemporains ont fait peser sur les Juifs ait ce caractère, n'est-elle pas au contraire justifiée par les principes et la position sociale des enfans d'Israël ! Ce peuple, qui appelait de ses vœux la ruine de la nouvelle Babylone, dut-il toujours se borner à de stériles souhaits ! Gémissant sous le poids de l'oppression et du mépris, ne dut-il pas chercher dans de grands changemens politiques à améliorer sa condition ! Peut-être encore, poussés par l'avidité qui

formait le trait saillant de leur caractère, les Juifs vendirent-ils au poids de l'or leur trahison envers les chrétiens.

Quoi qu'il en soit, les Normands, devenus ainsi paisibles possesseurs de Bordeaux, y demeurèrent pendant une année. De là, ils marchèrent sur Toulouse, qui se rendit après une faible résistance. L'histoire rapporte qu'ils livrèrent cette cité au jeune Pepin, petit-fils de Louis le Débonnaire, à la sollicitation duquel ils en avaient formé le siége (1).

Pepin se met à la tête des Normands.

Jusqu'alors ce prince, en se servant des hommes du nord pour soutenir ses droits sur le royaume des Aquitaines, avait gardé quelque pudeur; quoique des traités lui eussent déjà plusieurs fois assuré les secours de ces puissans auxiliaires, il ne s'était point encore associé ouvertement avec eux; les peuples avaient toujours ignoré l'existence de ces traités, que la religion et la politique condamnaient également. Ce fut à cette époque que, déchirant le voile sous lequel il s'était caché, Pepin parut lui-même à la tête des bandes de Scandinaves, et porta le fer et la flamme dans ces mêmes provinces que sa naissance l'appelait à gouverner. Rien sans doute ne peut le justifier

(1) Dom Vaissette, *Hist. du Languedoc*, tom. I, not. 98, col. 750. Ce savant bénédictin, et son laborieux collaborateur, après avoir combattu l'opinion de Mabillon, qui place ce siége en 848, et celle de Catel, qui l'indique en 856, en reportent la date à l'année 850.

d'avoir cherché, dans la ruine et l'oppression d'un peuple, les moyens de s'asseoir sur le trône, et d'avoir voulu conquérir les armes à la main l'autorité qu'il avait perdue. Cependant la position de ce prince, et les circonstances dans lesquelles il se trouvait, atténuent sous quelques rapports l'odieux qui s'attache naturellement à sa conduite.

Motifs qui l'y déterminent.

Dans les querelles qui s'élevèrent entre les trois fils de Louis le Débonnaire, le jeune *Pepin s'était* constamment attaché à la fortune de Lothaire. Ses intérêts politiques le portaient naturellement à s'unir à ce monarque, afin de réduire Charles le Chauve, que Louis en mourant avait investi des Aquitaines, à l'impuissance de profiter des dernières volontés de son père. La bataille de Fontenay enveloppa dans une disgrace commune la cause de Lothaire et celle de Pepin (1). Charles le Chauve vainqueur imposa des lois aux princes coalisés, et les droits de Pepin sur l'Aquitaine furent tout-à-fait oubliés dans le traité de Verdun. Par ce traité, Lothaire consentit à ce que le roi de France régnât paisiblement sur la Septimanie et toutes les Aquitaines (2). Résolu dès-lors de défendre ses droits les armes à la main, Pepin se renferma dans Toulouse. Les habitans, atta-

---

(1) Nithard. *Histor.* lib. II ; Duchesne, tom. II, pag. 364.

(2) *Annal. Fuldens.* ad ann. 843 ; Duchesne tom. II, pag. 548.

chés à la famille de ce prince, se décidèrent spontanément à soutenir le siége que Charles le Chauve ne tarda pas à venir mettre devant les murs de cette cité. Animée par la présence du jeune prince, la population toute entière de Toulouse prit les armes, et repoussa, avec autant de bonheur que de courage, les efforts du monarque français. Les historiens du Languedoc ont remarqué que les premières tentatives des Normands dans l'intérieur de la Septimanie et des Aquitaines, étant contemporaines de ce siége, purent bien être provoquées par Pepin, afin d'opérer une diversion favorable au système de défense que ce prince avoit adopté pour repousser l'invasion armée de Charles le Chauve (1).

La résistance persévérante des habitans de Toulouse, et la situation déplorable de la société, qui commençait à ressentir tous les maux avant-coureurs d'une horrible famine, forcèrent Charles le Chauve à traiter avec son neveu : il lui céda, à titre de fief et sous la réserve de l'hommage, toutes les Aquitaines, en se réservant néanmoins le Poitou, la Saintonge et l'Angoumois. Mais il entrait essentiellement dans les habitudes politiques du roi de France, de ne respecter la foi des traités qu'autant que son intérêt ou la force des choses le comman-

(1) Dum Vaissette, not. 97, n.° 7, tom. I, pag. 750.

dait. Les Aquitains, mécontens de l'indifférence qu'apportait Pepin à les défendre contre les invasions des hommes du nord, avaient murmuré contre son gouvernement ; Charles le Chauve, qui peut-être, par des promesses adroitement prodiguées, avait excité ces plaintes, profita du mécontentement des esprits pour pénétrer dans les Aquitaines, et pour s'emparer de Toulouse. On lit dans les chroniques contemporaines, qu'afin de *détourner les* effets de cette attaque imprévue, Pepin s'unit avec les Musulmans, fomenta la révolte des Bretons, et favorisa les courses intérieures des Scandinaves. Aidé de ces puissans auxiliaires, ce jeune prince reconquit bientôt ce que les armes du roi de France lui avaient enlevé ; la fortune sourit à tous ses projets ; et le petit-fils de Louis le Débonnaire monta, après quelque effort, sur un trône que les vertus de son aïeul avaient honoré (1).

Ainsi devenu maître des Aquitaines, Pepin n'apporta pas dans son administration ces sentimens de modération et d'équité si nécessaires à ceux qui sont appelés à gouverner des sociétés long-temps agitées par les révolutions ; dans l'ivresse de son pouvoir, il oublia qu'un roi, en montant sur le trône, doit effacer de son souvenir les griefs du prince malheu-

(1) Dom Vaissette, *Hist. du Languedoc*, tom. I, pag. 548.

reux, et il se livra à tous les excès de la vengeance. Les peuples qui l'avaient appelé au trône, commencèrent alors à se repentir de leur amour; les grands sur-tout murmurèrent hautement contre les mesures arbitraires de leur suzerain, et bientôt le nouveau monarque fut entouré de piéges et de trahisons.

Parmi tous les seigneurs qui avaient servi la cause de Pepin, Sancion, marquis ou comte de Gascogne, s'était fait remarquer par son zèle et son dévouement. En retour de ses longs services, le petit-fils de Louis le Débonnaire l'avait, pendant le temps de ses malheurs, honoré de toute son amitié: mais parvenu au trône, il oublia ce que Sancion avait fait pour lui; il poussa même l'ingratitude jusqu'à le priver des fiefs qu'il tenoit de la couronne. Indigné d'une conduite aussi peu loyale, Sancion méconnut à son tour les lois de l'honneur et de la fidélité; il conçut le projet de s'emparer de son suzerain, pour le livrer ensuite au roi de France. Sous le prétexte de lui communiquer le secret d'une vaste conspiration, il l'attira dans son comté. Le prince trop confiant fut à peine arrivé sur les frontières de la Gascogne, que Sancion se saisit de lui, et le remit, chargé de chaînes, entre les mains des agens de Charles le Chauve (1). Ce mo-

(1) *Annal. Bertinian.* ad ann. 852; dom Bouquet, *Hist. de France*, tom. VII, pag. 68, E.

narque, qui s'était avancé jusqu'aux extrêmes limites de son royaume pour y attendre le résultat de la trahison du comte de Gascogne, et peut-être pour la préparer, fut au comble de la joie en apprenant que Pepin était son prisonnier. L'activité de ce jeune prince, ses talens militaires, et sur-tout l'art qu'il possédait à un haut degré, d'intéresser les peuples à sa cause, l'avaient rendu le plus redoutable des ennemis du roi de France; sa captivité était donc un événement heureux, non-seulement pour l'ambition, mais encore pour la sûreté du monarque. Charles réfléchit sur la punition qu'il lui infligerait. Après avoir hésité quelque temps, il fit assembler un concile à Soissons, où, sur l'avis des grands et des prélats de son royaume, il le força de prendre l'habit monastique dans le cloître de Saint-Médard (1).

Pepin est renfermé dans le monastère de Soissons.

Dans ces siècles religieux, la profession monastique était considérée comme une renonciation entière à toutes les grandeurs humaines. En se revêtant du cilice et en prononçant les vœux redoutables, le profès, quelle qu'eût été d'ailleurs sa dignité séculière, entrait dans une nouvelle société, dont les lois sévères éteignaient jusqu'à l'espérance de posséder jamais les futiles honneurs d'un monde qui cessait

(1) *Act. Concil. Suession.* not. B, tom. VII, pag. 69, des *Historiens de France* de dom Bouquet.

d'exister pour lui. Au milieu des révolutions qui agitèrent la monarchie française à son berceau, ce principe, profondément gravé dans l'esprit des peuples, évita aux ambitieux tous les attentats qui souillèrent si long-temps la cour des empereurs de Bysance et ensanglantent encore le sérail de Constantinople. Si, à une époque où les mœurs publiques et privées étoient encore empreintes d'un caractère de férocité, l'ambition heureuse avait eu quelque chose à craindre d'un prince détrôné et captif, un crime de plus ne lui eût rien coûté; au lieu de se borner à le condamner aux austérités d'un cloître, le vainqueur se fût délivré, par le poison ou le bourreau, d'un ennemi toujours redoutable : mais la profession religieuse, étant considérée dans l'opinion des peuples comme une abdication de tous les droits au trône, rendait inutile tout autre attentat. Ce fut à cette idée, plus peut-être qu'à la générosité de Charles le Chauve, que Pepin dut la vie.

Ce jeune prince, qu'aucun de ses goûts ne portait à la vie monastique, trouva bientôt sa prison insupportable. Son ambition active n'était point satisfaite par la possibilité d'obtenir un jour de grandes dignités ecclésiastiques; elle avait besoin de s'exercer sur un théâtre plus vaste que l'enceinte étroite d'un couvent. A peine eut-il été renfermé dans le monastère de Saint-Médard, qu'il s'efforça de recouvrer sa

liberté. Par l'ascendant de son éloquence et par ses libéralités, il parvint à gagner deux religieux qui promirent de favoriser son évasion. Mais à l'instant où les portes du cloître allaient lui être ouvertes, son projet fut découvert et déjoué par l'abbé de Saint-Médard. Alors il fut enfermé dans une prison plus étroite, et les deux moines ses complices, jugés coupables d'avoir tenté de le rendre à la vie séculière, furent condamnés à l'exil par le concile de Soissons (1).

Il s'échappe et se met à la tête des Normands.

Ces mesures rigoureuses n'eurent pas l'effet salutaire qu'en espérait la politique de Charles le Chauve. Plus les gardiens du jeune Pepin augmentaient la rigueur de leur surveillance, plus ce prince semblait redoubler d'activité. Pendant l'année 854, il s'échappa de sa prison et parvint jusque dans les Aquitaines. On lit dans les Annales de Saint-Bertin, qu'il fut reçu avec enthousiasme par ses sujets; mais qu'en ayant été abandonné presque immédiatement, il se jeta dans les bras des hommes du nord, dont il implora de nouveau le secours (2). A la tête d'une troupe de ces pirates, il parcourut toutes les Aquitaines, alors soumises pour la seconde fois au fils

(1) *Annal. Bertinian.* ad ann. 853; dom Bouquet, *Hist. de France*, tom. VII, pag. 69, D.

(2) *Ibid.* ad ann. 853, 854, 855; pag. 69, 70, 71.

de Charles le Chauve ; il s'avança même jusqu'à Poitiers, où il fut joint par quelques seigneurs mécontens de l'administration du roi de France (1). L'histoire rapporte qu'aussi barbare que les Normands, Pepin ne respecta ni le sacré, ni le profane, et que, par-tout où il se dirigea, son passage fut marqué par des traces de sang.

Les progrès des armes de son jeune neveu inspirèrent de graves alarmes à Charles le Chauve. D'un côté, les forces du monarque étaient alors occupées à repousser les Normands de la Seine et l'invasion de Louis de Germanie; de l'autre, il fallait peu compter sur les secours effectifs d'une population malheureuse, qu'accablait le poids d'une pesante servitude. Dans cette pénible position, Charles le Chauve fit des propositions de paix à Pepin, qui, honteux peut-être des moyens que la nécessité l'avait forcé d'employer, les agréa avec empressement. Par un traité conclu entre les deux princes, Charles le Chauve céda au jeune Pepin, à titre de fief héréditaire, plusieurs comtés dans l'Aquitaine (2). Mais la paix que ce traité avait momentanément rétablie, cessa avec les causes qui l'avaient nécessité. A peine le

(1) Dom Vaissette, *Hist. du Languedoc*, tom. I, pag. 556.

(2) *Annal. Bertinian.* ad ann. 858; dom Bouquet, *Hist. de France*, tom VII, pag. 74, A.

roi de France eut-il contraint Louis de Germanie à renoncer à ses projets d'envahissement, qu'il marcha sur l'Aquitaine, et parvint, par ses victoires et ses intrigues, à dépouiller Pepin des possessions que naguère il lui avait confiées (1).

Les Normands ont-ils pénétré jusqu'à la Méditerranée.

S'il faut en croire les monumens, durant ces années de troubles et de convulsions politiques, les Normands étendirent leurs courses sur toutes les côtes de la Méditerranée; suivant leur *témoignage*, ces pirates, après avoir passé le détroit, cotoyèrent les rivages de l'Afrique et de l'Espagne, abordèrent successivement sur les côtes du Roussillon, du Languedoc et de la Provence, et portèrent même leurs armes triomphantes jusque dans l'Italie et dans la Grèce (2).

Déjà, dans le quatrième chapitre de cet ouvrage, nous avons exposé nos doutes sur la vérité du récit des historiens contemporains, qui suivent les Normands jusque dans la Méditerranée, et racontent leurs exploits sur les côtes de la Grèce et de l'Italie. Nous avons dit que ces historiens, d'une part dénués de critique, et de l'autre préoccupés des maux occasionnés par les hommes du nord, avaient accusé ces

(1) *Annal. Bertinian.* ad ann. 859; dom Bouquet, *Histoire de France*, tom. VII, pag. 95, B.

(2) Dom Vaissète, *Hist. du Languedoc*, tom. I, pag. 751, not. 98.

barbares de tous les ravages des Sarrasins, comme eux pirates, et désignés comme eux par l'expression commune de *païens.* Mais cette conjecture, plausible sans doute aux yeux de la saine critique, a besoin d'être soutenue par de nouvelles preuves, puisque des monumens nouveaux viennent fortifier le récit des premiers.

L'historien qui parle de la manière la plus positive de l'apparition des Normands dans la Méditerranée, est le moine de Saint-Gall. Cet exact biographe de Charlemagne raconte que son héros, se trouvant dans une des villes maritimes de la Gaule narbonnaise, vit s'approcher du rivage de petits vaisseaux qui manœuvraient avec adresse et agilité. Ses courtisans crurent, les uns que ces navires appartenaient à des marchands juifs, les autres qu'ils portaient des pirates sarrasins. Charlemagne, les larmes aux yeux, les détrompa. « Non, leur dit-il; ces » vaisseaux renferment de plus dangereux ennemis. » A cette agilité dans les manœuvres, à cette au» dace dans les entreprises, qui ne reconnaîtrait » les intrépides Normands! Si je gémis, *ô mes fi*» *dèles*, ce n'est pas que je craigne pour moi-même: » tant que j'existerai, les côtes de l'empire seront » respectées; mon nom et votre courage les garan» tiront suffisamment. Mais ce qui fait couler mes » larmes, c'est que je prévois les maux que ces pirates » pourront causer un jour à mes successeurs. » En

achevant ces mots, Charlemagne donna des ordres pour repousser de vive force toutes les tentatives des pirates; mais ceux-ci voyant qu'on se préparait à leur opposer de la résistance, s'éloignèrent du rivage, et bientôt l'empereur les perdit de vue (1).

On ne pourrait, sans saper les fondemens les plus respectables de l'histoire, rejeter absolument le témoignage du moine de Saint-Gall : attaché, pour ainsi dire, à tous les pas du monarque, cet historien a rapporté, avec l'attention la plus scrupuleuse, toutes les actions, toutes les paroles, et jusqu'aux sentimens les plus intimes de son héros. Mais si le fait qu'il rapporte ne peut être mis en doute, que prouve-t-il en lui-même ? Charlemagne, suivant le moine de Saint-Gall, crut que les vaisseaux qu'il apercevait étaient normands; mais le jugement du monarque était-il assez sûr, pour qu'il fût toujours exempt d'erreur ? Les doutes exprimés par les courtisans n'atténuent-ils pas la force de l'opinion isolée du souverain ? Préoccupé des maux que l'intrépidité des Normands pourrait causer un jour à ses successeurs, ce grand homme conserva-t-il encore, au milieu de ses craintes, le sang-froid nécessaire pour bien juger ?

Ainsi, et quelque respectable que soit en lui-même le témoignage du moine de Saint-Gall, il

(1) *Monach. Sanct. Gall.* (Duchesne, tom. II, pag. 130).

ne prouve rien dans la question qui nous occupe; il laisse toujours dans le doute si les vaisseaux aperçus par Charlemagne étaient juifs, sarrasins ou normands. Une fois ce témoignage écarté, tout se réunit pour prouver que les pirateries qui affligèrent les côtes de la Méditerranée pendant les IX.[e] et X.[e] siècles, sont plutôt l'ouvrage des Sarrasins que des Normands. En effet, depuis longues années, les sectateurs du prophète s'étaient rendus maîtres de l'Espagne; leur domination s'étendait sur toutes les côtes d'Afrique; plusieurs îles de la Méditerranée obéissaient à leurs lois, et ils avaient même fondé des colonies sur les frontières maritimes de plusieurs états chrétiens de la Provence et de l'Italie (1). Leur position et leurs besoins, leur haine contre les ennemis de l'islamisme, les avaient portés à se livrer à la piraterie; les comtes de Toulouse et de Provence voyaient sans cesse leurs états ravagés par des hordes de Musulmans; et sur les bords du Rhône, sur les côtes de la Septimanie, et dans les riches cités de la Grèce et de l'Italie, il n'était plus de repos, plus de sécurité à espérer pour les malheureux habitans (2).

---

(1) Je ne citerai pour exemple que la colonie de Sarrasins de Frassineto, que les antiquaires ont placée entre Nice et Monaco, et qui fut détruite en 972 par un comte de Provence. (Muratori, *Annal. d'Italia*, ad ann. 906.)

(2) *Annal. Annian.* ad ann. 736. *Annal. Bertinian.* ad ann. 842, 850, 864 (dom Bouquet, tom. VII, pag. 61, 66 et 107).

Si, par leur position, les Sarrasins pouvaient ainsi facilement ravager les côtes de la Méditerranée, de telles entreprises présentaient aux Scandinaves des obstacles presque insurmontables. Comment croire que ces pirates enfans du nord se fussent livrés sur leurs barques fragiles aux dangers d'une navigation lointaine, qui, encore de nos jours, fait trembler les plus habiles navigateurs (1) ! Comment croire qu'avec des notions géographiques inexactes (2), et dénués de tous les moyens qui facilitent les longues expéditions maritimes, ils fussent parvenus des bords de la Baltique jusqu'aux colonnes d'Hercule, et même, comme on l'a prétendu, sous les murs de Constantinople ! Il est dans les entreprises un certain degré de difficulté devant lequel l'esprit humain s'arrête.

Pour prouver que les Normands ont en effet pénétré dans la Méditerranée, on s'est appuyé des monumens qui constatent toutes les précautions prises par Charlemagne et par son successeur afin de garantir les côtes de la Gaule narbonnaise contre les pirateries dont elles étaient sans cesse menacées (3). Mais

(1) Voyez, sur la forme des barques, pag. 170 de ce mémoire.

(2) M. Malte-Brun a, dans son *Histoire de la géographie*, parlé avec exagération peut-être des connaissances géographiques des Scandinaves.

(3) *Annal. Fuldens.* ad ann. 811 (Duchesne, tom. II, pag. 48). *Art de vérifier les dates*, édition *in*-8°, tom. V, pag. 454.

qui prouve que ces précautions aient été prises contre les peuples du nord? Et puisqu'il est constant que les pirates sarrasins parcouraient à cette époque la Méditerranée, pourquoi ces précautions n'auraient-elles pas été dirigées contre ces autres ennemis? Une administration forte et éclairée devait tout embrasser dans sa sollicitude; et puisque sur ce point les peuples étaient menacés, là aussi devait s'étendre sa protection.

Pendant l'année 841, l'Aquitaine fut encore dévastée par une troupe de Scandinaves; le Périgord sur-tout éprouva tous les excès de leur fureur. Leur passage fit une impression si profonde dans l'esprit des peuples de ces contrées, que plus d'un siècle après, Aggius, abbé de Vabres, écrivait ces paroles remarquables: « A cette époque, les » Gaules furent envahies par les *Marcomans*, les » plus barbares des peuples du nord. L'église alors » éprouva de grands maux; car ces pirates, ne trou- » vant point de résistance, détruisirent tout, les » riantes campagnes, les riches cités et les temples. » Ils poursuivirent les chrétiens avec acharnement; » peu échappèrent à leur épée ou à la captivité. » Pour éviter cette terrible persécution, beaucoup » de fidèles abandonnèrent les champs paternels, et » s'établirent dans le centre de la France; d'autres » préférèrent expirer sous le fer de l'ennemi, plutôt

Nouvelles courses des Normands.

» que de quitter les lares de leurs aïeux ; d'autres » enfin, et leur nombre, hélas ! fut bien grand, s'u- » nirent étroitement avec eux et protégèrent (1) leurs » entreprises. »

Tandis que les fertiles contrées du Périgord étaient ainsi ravagées par les Scandinaves, de nouvelles troupes de ces barbares, sous la conduite de Pepin, se répandaient dans les autres parties de l'Aquitaine (2). Ce jeune prince, abandonné des Bretons, qui pendant quelques momens avaient servi sa cause, s'était jeté encore une fois dans les bras des Normands. L'histoire contemporaine rapporte que, pour les attacher plus étroitement à ses intérêts, Pepin avait adopté leur costume et imitait leurs habitudes sauvages; quelques monumens l'accusent même d'avoir renié la religion de Jésus-Christ (3). Quoi qu'il en soit, le petit-fils de Louis le Débonnaire, à la tête de ces pirates, ravagea sans pitié toutes les Aquitaines, encore remplies des souvenirs et des bienfaits de son aïeul. On lit dans la chronique de Saint-Bertin, que, sans respect pour les autels du Seigneur, il mit le feu

---

(1) Note A, pag. 66. Dom Bouquet, *Hist. de France*, tom VII.

(2) *Annal. Bertinian.* ad ann. 863, 864 (*ibid.* tom. VII, pag. 84, A, B); *ex Translatione S. Vincentii martyr.* (*ibid.* tom. VII, pag. 352).

(3) Voyez Daniel, *Hist. de France*, tom. I, pag. 740, édition in-8.°

à l'antique église de Saint-Hilaire de Poitiers. Vainement, pour arrêter les progrès des barbares, Charles le Chauve ordonna-t-il une levée en masse de tous les Aquitains soumis au service militaire (1); vainement Aimoin, duc de Gascogne, et Étienne, comte d'Auvergne, voulurent-ils par la force s'opposer à leurs invasions (2) : tous leurs efforts vinrent échouer devant le courage indomptable des Normands dirigés par l'habilité du jeune Pepin. Ces barbares, après avoir remonté la Garonne, s'avancèrent vers Toulouse, dont ils formèrent le siége (3). Pendant la durée de ce siége, des partis de Normands se répandaient dans les campagnes, et chaque jour était souillé par de nouveaux excès; les monumens rapportent qu'ils étendirent leurs courses jusqu'à la célèbre abbaye de Castres, dans l'Albigeois.

Vers la fin du septième siècle, trois saints hommes, que les traditions de la contrée nomment Anselin, Robert et Daniel, abandonnant les vanités du siècle pour se consacrer à Dieu, jetèrent les premiers fondemens du monastère de Castres, sur les bords de la rivière d'Agout. Ils choisirent un lieu solitaire, où ils

---

(1) Dom Vaissette, *Hist. du Languedoc*, tom. I, pag. 568.

(2) *Translatio S. Faustæ* (Duchesne, tom. II, pag. 400). *Annal. Bertinian.* ad annum 864 (dom Bouquet, *Histor. de France*, tom. VII, pag. 84, B).

(3) Ex *Translatione beat. Vincent. martyr.* (*ibid.* pag. 353, A).

bâtirent trois cellules avec du gazon, des branches d'arbres et du feuillage. Là, dans la plus profonde retraite, ils se livrèrent à toutes les austérités de la pénitence et à toute la rigueur de la règle de S. Benoît. La réputation de leur sainteté se répandit dans toute la contrée, et attira bientôt dans ce lieu une foule de disciples. Avant la fin du septième siècle, les bords de l'Agout virent s'élever plus de vingt cellules, qui, réunies ensuite par les soins d'un saint abbé, prirent le nom de monastère de Castres (1). Successivement le nombre des cénobites augmenta; et sous le règne de Charles le Chauve, ce monastère était un des plus riches de la contrée. Aux approches des hommes du nord, les religieux de Castres prirent la fuite. Ce n'était pas le desir de conserver la vie, dit le biographe de S. Vincent, qui les décida à quitter le monastère; des hommes familiarisés avec l'idée de la mort fussent entrés sans crainte dans le sein de Jésus-Christ: mais le premier besoin de leur piété fervente était de dérober aux profanations des Scandinaves, le corps de S. Vincent, qu'un de leurs frères avait arraché depuis quelques années des mains des Musulmans d'Espagne. Les vieilles chroniques de l'abbaye de Castres rapportent (2) qu'Hildebert, reli-

(1) *Spicilége* d'Achéry, tom. VII, pag. 355 *et suiv.*

(2) *Translatio beat. Vincent. martyr.* (dom Bouquet, *Hist. de France*, tom. VII, pag. 352).

gieux du monastère de Congou en Rouergue, se sentit inspiré d'aller en Espagne pour rechercher les restes précieux de S. Vincent, martyr. Glorieux de la pénible mission que le Seigneur daignait lui confier, ce pieux cénobite partit pour l'Espagne, alors au pouvoir des Sarrasins. Après de longs travaux et de pénibles recherches, il parvint à s'emparer de la précieuse relique, et à déposer sur l'autel du monastère de Castres les restes du bienheureux martyr. La présence de cette relique attira le concours nombreux des fidèles; de toutes les contrées voisines, on vint implorer la protection de S. Vincent. Chaque jour, de nouveaux miracles augmentaient la ferveur des chrétiens, et bientôt la chapelle qui lui fut consacrée, et l'église elle-même, brillèrent d'or et de pierres précieuses, témoignage de la reconnaissance et de la piété des habitans. Lorsque les Normands s'approchèrent de l'abbaye de Castres, tous les soins des religieux se portèrent sur les reliques de S. Vincent; on se hâta de les transporter à Valderiez, petite terre dépendant du monastère, située près d'Alby. Dans cette retraite ignorée, quatre religieux veillèrent nuit et jour à la garde de ce dépôt sacré. Exposés aux plus grands dangers, jamais ils ne ralentirent leur surveillance; et pendant tout le temps que les Normands assiégèrent Toulouse, ces pieux cénobites vécurent de racines cueillies à la hâte dans les

campagnes voisines. Mais le ciel allait mettre un terme à leurs souffrances; les habitans de Toulouse, animés par le besoin de sauver leurs foyers domestiques, repoussèrent les hommes du nord et les forcèrent à évacuer le territoire de cette cité : alors les religieux de Castres ramenèrent avec pompe dans l'église du monastère le corps de S. Vincent. Le récit de cet événement mémorable fut écrit par le vénérable Aimoin, religieux de l'abbaye de Saint-Germain, à la prière de l'abbé de Castres.

Pepin est pris à leur tête.

Les Normands et Pepin, repoussés de Toulouse, se dirigèrent vers la partie des Aquitaines baignée par l'Océan. Irrités par la résistance qu'on leur avait opposée dans les provinces intérieures, ils ne respectèrent rien ; ils dévastèrent toutes les riches campagnes qu'arrose la Garonne. Mais leurs déplorables succès furent arrêtés par un stratagème de Rainulfe, comte de Poitiers. Ce seigneur témoigna au jeune Pepin un vif desir de protéger sa cause; il lui promit même de la défendre les armes à la main. Séduit par les témoignages d'une amitié feinte, Pepin se rendit à une conférence que lui indiqua le comte de Poitiers (1). Là, Arnulfe se saisit de lui et le livra aux agens de Charles le Chauve, qui tenait

(1) *Annal. Bertinian.* ad annum 864 (dom Bouquet, tom. VII, pag. 87, C, D). Adon. *Chronic.* (*ibid.* pag. 56 A et not. A.)

alors une assemblée à Pistes. Dans ce parlement, et en présence de tous les grands réunis, l'archevêque Hincmar rappela, dans un mémoire assez étendu, tous les crimes qui avaient souillé la vie de Pepin; il l'accusa d'avoir violé ses vœux monastiques, de s'être uni avec les ennemis de la foi, et d'avoir, à leur tête, ravagé les provinces chrétiennes et détruit les temples du Seigneur (1). Les grands, par acclamation, le condamnèrent à la mort. Mais il y avait dans le caractère et la politique de Charles le Chauve une sorte d'imprévoyance de l'avenir, une indifférence pour le bien et le mal, que l'humanité tournait souvent à son profit : content de jouir de la domination actuelle des Aquitaines, il négligea de faire exécuter la sentence du parlement de Pistes; il fit enfermer Pepin pour la seconde fois dans un monastère à Senlis (2). Ce fut dans ce monastère que finit la vie politique de ce jeune prince, et l'histoire contemporaine ne parle plus de lui. Pepin offre l'exemple de ces caractères humains qu'une sorte de fatalité entraîne au crime. Les premières années de sa vie ne dévoilèrent en lui qu'une

Mort de Pepin. Son portrait.

(1) Hincmar, *in Concilio de Pipini pænitentiâ* (dom Bouquet, t. VII, not. C, pag. 87).

(2) *Annal. Bertinian.* ad annum 864 (dom Bouquet, tom. VII, pag. 87, C).

grande incapacité. Destiné par son père à l'état ecclésiastique, il eût renoncé à la vie séculière, si une circonstance inattendue n'avait empêché l'exécution de ce projet. Dans son adolescence, il se livra avec une sorte d'ivresse à tous les plaisirs qui dégradent l'ame et abrutissent le corps; ses facultés intellectuelles s'affaiblirent au point qu'il tomba dans un état complet d'imbécillité (1). Les prétentions de son oncle rallumèrent quelques étincelles d'ambition dans cette ame presque éteinte; successivement ses idées s'agrandirent et les facultés de son esprit prirent un degré d'activité qui devint fatal au roi de France. On peut dire, avec quelque vérité, que la vie de ce prince est partagée en deux époques, dont l'une est remplie de faiblesse et d'obscurité, et l'autre de tous les égaremens de l'ambition.

La présence de Pepin avait provoqué et favorisé tour à tour les tentatives des Normands dans les Aquitaines; sa disparition de la scène politique les fit presque cesser. Néanmoins on lit dans les monumens de cette époque qu'ils y pénétrèrent en 889, et qu'ils furent battus dans le Limousin par Rodolphe, roi de la Bourgogne transjurane (2). Trois ans après,

---

(1) *Annal. Metens.* ad annum 851 (dom Bouquet, tom. VII, pag. 188).

(2) Ex *Chronico* Ademar. Cabanens. *ibid.* tom. VIII, p. 232, B).

Rainulfe, duc d'Aquitaine, privé par le roi Eudes du comté de Poitiers, stipendia un corps de ces barbares, et, avec leur secours, reconquit, les armes à la main, le comté dont il avait été dépouillé (2). Pendant l'année 925, les Scandinaves parcoururent toutes les Aquitaines, et parvinrent jusque dans l'Auvergne, où Guillaume II, alors comte d'Auvergne, et Raymond, comte de Toulouse, remportèrent sur eux une éclatante victoire. Selon les historiens du temps, les Normands perdirent douze mille hommes dans ce combat (3). Ce fut la dernière de leurs tentatives importantes sur les Aquitaines.

---

(1) *Chron.* Ademar. Caban. (dom Bouquet, t. VIII, p. 232, D).
(2) Frodoard. *Chronic.* ad ann. 798 (*ibid.* pag. 169, B).

CHAPITRE VII.

Courses des Normands dans la partie septentrionale des Gaules.

Premières tentatives des Normands sur les côtes de la Belgique et de la Frise — Causes de leurs succès. — Godefroi, chef de ces pirates, obtient un fief dans la Frise. — Cette circonstance ne fait point cesser leurs ravages. — Événement qui les interrompt pendant une longue période. — Les Normands reviennent encore. — Sont défaits par Louis de Germanie. — Sont attaqués dans Nimègue. — Nouveaux ravages. — Sont favorisés par la mort de Louis de Germanie. — Assiégés dans Ascloha. — Entrent encore dans la France. — Révolte de Godefroi. — Il est assassiné par ordre de Charles le Gros. — Mort de ce prince. — Après sa mort, les courses des peuples du nord n'ont plus ni importance ni intérêt.

Premières tentatives des Normands sur les côtes des Gaules septentrionales.

La partie septentrionale des Gaules, plus rapprochée de la Scandinavie, avait été désolée par les incursions des peuples du nord dans des temps plus reculés que les provinces du midi. L'histoire nous présente tous les peuples navigateurs et pirates se dirigeant d'abord vers les contrées les plus voisines de leur propre patrie, et ne s'exposant que progressivement

aux dangers de longues navigations. Dès les premiers âges de la monarchie française, des pirates danois s'étaient présentés sur les côtes de la Belgique et avaient tenté de pénétrer les armes à la main dans l'intérieur des terres (1). Charlemagne, dans tout l'éclat de sa puissance et à la tête de ses braves paladins, n'avait pu les empêcher de dévaster à plusieurs reprises le territoire des Frisons. On lit dans les chroniques contemporaines, que Godefroi, roi danois du Jutland, conduisant une flotte considérable, se présenta, au commencement du IX.ᵉ siècle, sur les rivages de la Frise. Charlemagne, quoique absorbé par les grands devoirs de son administration, conçut néanmoins de cette tentative audacieuse les plus graves alarmes; il envoya Charles son fils pour défendre les côtes menacées. Mais au moment même où Godefroi se disposait à poursuivre ses importantes entreprises, ses soldats se révoltèrent contre lui et l'assassinèrent (1). Les préparatifs de défense ordonnés par Charlemagne devinrent alors inutiles, et les peuples de la Frise n'eurent plus à craindre que pour leur avenir. Pendant le règne de Louis le Débonnaire, plusieurs fois les Scandinaves menacèrent la Belgique; mais

(1) Grégoire de Tours, liv. III, ch. 3. *Poet. Saxon.* ad ann. 798 (Duchesne, tom. II, pag. 161, A).

(2) *Annal. Francor.* ad ann. 810 (*ibid.* pag. 47, A).

jusqu'à la mort de ce monarque, peu de leurs entreprises furent couronnées de succès : par un effet de sa vigilante administration, ce prince les empêcha toujours de faire des conquêtes, soit dans l'intérieur de l'empire, soit même sur les côtes maritimes. Là, comme dans les autres provinces des Gaules, les Scandinaves ne durent leurs succès qu'aux dissensions qui agitèrent la société après la mort du fils de Charlemagne.

Le partage de la monarchie, résultat de la bataille de Fontenay, fit passer sous la domination de Charles le Chauve toute la France occidentale, qui s'étendait, dans sa partie nord, jusqu'aux bords de la Meuse, du Rhin et de l'Escaut. La France orientale, qui confinait à ces mêmes fleuves, échut à Lothaire, et la Germanie à Louis (1). Par l'effet de cette division territoriale, les provinces situées au nord des Gaules se trouvèrent soumises à différens princes, souvent armés les uns contre les autres, et toujours secrètement rivaux. Devenu ainsi le théâtre de toutes les guerres excitées par le choc des prétentions respectives de ces trois monarques, ce malheureux pays offrit une proie facile aux pirates du nord. A peine le traité de Verdun avait-il été conclu, que ces barbares se précipitèrent sur la Frise, qu'ils envahirent de toutes parts. Deux fois repoussés par les habitans, que le danger avait

(1) *Art de vérifier les dates*, édit. *in*-8°, tom. V, pag. 467.

fait lever en masse, ils furent plus heureux dans une troisième tentative; ils pénétrèrent dans l'intérieur des terres, et portèrent par-tout la désolation et la mort. Peu de temps après, ils débarquèrent dans la Picardie, et s'avancèrent jusqu'au célèbre monastère de Saint-Bertin. Les annales de ce monastère rapportent que Dieu frappa de cécité ceux des Scandinaves qui osèrent profaner par leur présence le sanctuaire de l'église; ce prodige étonna tellement le chef de ces pirates, qu'au milieu même de ses victoires il demanda la paix avec instance à Louis de Germanie (1). Pendant l'année 846, les hommes du nord vinrent pour la seconde fois dans la Frise (2); ils soumirent par les armes la plus grande partie de cette province, et menacèrent d'envahir le territoire de l'empire. Lothaire, après de vains efforts pour les chasser des contrées qu'ils avaient conquises, les concéda à Roric, leur chef, pour les posséder à titre de fief impérial. Ce fut là le premier établissement des Scandinaves dans les Gaules. Mais cet établissement ne fit point cesser leurs ravages : à peine Roric avait-il prêté serment de fidélité à son suzerain, qu'il s'efforça de secouer le faible lien du vasselage et d'acquérir toute son indépendance.

---

(1) *Annal. Bertinian.* ad annum 845; dom Bouquet, *Hist. de France*, tom. VII, pag. 67.

(2) *Chronic. de Gestis Normann. in Francia, ibid.* p. 152, D.

Instruit de ce projet, Lothaire en prévint l'accomplissement; l'histoire rapporte qu'il se saisit de Roric et qu'il le retint quelque temps dans les fers. Mais ce pirate, par une ruse ingénieuse, trompa la vigilance de ses gardes, et alla chercher un asile auprès de Louis de Germanie, protecteur naturel de tous les mécontens du gouvernement de son frère. Ce monarque irrita le pirate avec adresse contre la conduite déloyale de Lothaire; il peignit tout ce que cette conduite avait d'humiliant pour lui; il réveilla par ce moyen dans le cœur de Roric des sentimens de vengeance que le temps n'avait pas encore éteints. Le pirate, le cœur rempli de son injure, retourna dans sa patrie; il proposa aux anciens compagnons de ses victoires de les conduire sur les rivages de la Frise, où de nouvelles conquêtes les attendaient. De telles propositions n'étaient jamais repoussées par les hommes du nord; tous applaudirent aux projets de vengeance de Roric, et bientôt les frontières maritimes de la Belgique furent infestées par leurs pirateries (1). Si l'on en croit les chroniques contemporaines, Duesterde et Gand tombèrent au pouvoir des barbares, qui se seraient même emparés d'Arras, si, pour nous servir des propres expressions

(1) *Annal. Fuldens.* ad annum 850; dom Bouquet, *Hist. de France*, tom VII, pag. 63.

de ces mêmes monumens, ils n'en eussent été repoussés par les miracles de S. Wast.

Tandis que ces événemens se passaient, le Normand Godefroi menaçait avec une flotte nombreuse tous les bords de l'Escaut (1). Pendant le règne de Louis le Débonnaire, Hériold, père de Godefroi, issu du sang des rois danois du Jutland, forcé de fuir sa patrie agitée par des révolutions et la guerre civile, était venu chercher un asile sur les terres de l'empire. Louis l'avait reçu avec empressement. Depuis longues années, ce religieux monarque avait conçu le projet de convertir au christianisme le Danemarck et toute la Scandinavie; par ses ordres et par ses soins, S. Anschaire, archevêque de Hambourg, avait parcouru toutes les régions habitées par le peuple d'Odin. Pendant près de deux ans que le bienheureux cénobite demeura au milieu des nations barbares du nord, la parole de Dieu produisit peu d'effet sur ces ames endurcies; les préceptes de paix de l'Évangile avaient été repoussés avec mépris par ces peuplades guerrières habituées aux dogmes sanguinaires d'Odin. Quelques enfans achetés et convertis par les prédicateurs de la foi, furent les seules conquêtes du christianisme. Anschaire revint en France le cœur

Godefroi, chef de pirates, obtient la Frise à titre de fief.

(1) *Annal. Fuldens.* ad ann. 853, dom Bouquet, *Hist. de France*, tom. VII, pag. 63, B.

plein d'amertume, désespérant du succès de sa sainte expédition (1). Louis jeta alors les yeux sur Hériold, à qui il avait accordé un généreux asile : la conversion du prince danois, que sa naissance appelait au trône, pouvait opérer, dans la Scandinavie, une révolution favorable au christianisme. L'ame bercée par ces douces espérances, le religieux monarque tourna tous ses efforts vers Hériold : chaque jour il redoublait ses instances auprès du prince danois ; chaque jour, aux promesses du ciel il ajoutait les dons de sa munificence. Ses vœux furent enfin accomplis ; Hériold et son épouse embrassèrent le christianisme, et le fils de Charlemagne eut la pieuse satisfaction de les présenter lui-même devant l'autel du Seigneur, dans l'église de Saint-Albin de Mayence (2). On lit dans les monumens contemporains que Louis le Débonnaire promit au prince danois de le rétablir sur le trône dont il avait été écarté, et qu'en attendant la conjoncture favorable pour l'exécution de ce projet, il lui concéda, à titre de fief, un comté dans la Frise. Depuis ce moment, Hériold et son épouse, selon quelques chroniques, vécurent

---

(1) *Vita S. Anschar.* Langebeck. *Scriptor. rerum danic.* tom. I.er, pag. 429. J'ai analysé la vie du pieux Anschaire dans mes notes à la fin du volume.

(2) *Vita et actus Ludovici Pii*, Duchesne, tom. II, pag. 304, B. Nigellus a fait un poëme tout exprès sur la conversion d'Hériold.

saintement sous la loi de Jésus-Christ; selon d'autres, ils revinrent immédiatement au culte de leurs pères. Quelle que soit la vérité, Godefroi, leur fils, abandonna le comté de Frise pour retourner dans la patrie de ses aïeux. La piraterie, profession glorieuse chez les peuples scandinaves, devint celle du fils d'Hériold. A la tête de braves et nombreux compagnons, il parcourut les rivages de la Frise, semant par-tout l'épouvante et la mort. L'empereur Lothaire et Charles le Chauve sentirent alors combien il importait à la tranquillité de leurs états d'empêcher les progrès du pirate danois; ils investirent avec des troupes nombreuses tous les bords de l'Escaut dans lequel le fils d'Hériold avait pénétré. Mais telle était la terreur que la présence des Scandinaves avait répandue dans les esprits, que les soldats des deux monarques, mieux armés et plus nombreux que ces barbares, n'osèrent pas les combattre (1). Dans cette situation pénible, Charles et Lothaire eurent recours à un expédient que déjà ils avaient employé. Ils offrirent à Godefroi la portion de la Frise qu'il avoit conquise, et de plus celle que son père avait possédée. Si cette offre eût été faite au pirate dans des temps ordinaires, il l'aurait peut-être repoussée avec mépris; il n'eût pas

(1) *Annal. Bertinian.* ad ann. 852 et 853; dom Bouquet, *Hist. de France*, tom. VII, pag. 69, A, B.

compris comment Charles et Lothaire considéraient comme leur appartenant encore ces terres que les Normands avaient acquises par le droit le plus légitime à leurs yeux, la conquête. Mais au moment où ces offres furent faites au pirate, de nouvelles révolutions agitaient les royaumes du nord et lui enlevaient toute espérance de retourner dans la patrie. Godefroi, en les acceptant, vit donc un moyen de se créer une souveraineté durable dans la Frise : ce motif le détermina ; il se reconnut le vassal de Lothaire, et prêta dans ses mains le serment de fidélité (1).

La soumission de Godefroi ne délivre pas la Gaule.

Mais, comme déjà nous l'avons dit, un chef perdait, dans l'esprit des peuples du nord, toute autorité sur ses soldats, par cela seul qu'il refusait de les conduire à la victoire ; la violation du pacte militaire brisait tous les liens de l'obéissance et du commandement, et le général ne pouvait plus rien exiger de ses compagnons, lorsqu'il abandonnait les drapeaux de la patrie. Godefroi, en acceptant un fief dans l'empire sans leur consentement, abdiqua les droits qu'il avait sur eux ; les Normands ne se crurent point obligés de respecter un pacte qu'ils n'avoient point consenti. Sans aucun égard pour ce traité, ils continuèrent de ravager les terres qu'arrose l'Escaut,

(1) *Annal. Bertinian.* l. c.

qu'ils n'abandonnèrent que long-temps après, pour retourner dans leur pays.

Cessent pendant long-temps de désoler la partie nord.

Après la retraite de ces pirates, les provinces septentrionales de l'empire jouirent d'un long repos. Pendant une période de dix années, une seule fois les Normands se présentèrent sur les côtes de la Picardie, et dévastèrent les bords de la Somme, Amiens, Corbie et Saint-Valery (1). Les pieux habitans de ces contrées, habitués à des incursions pour ainsi dire annuelles, attribuèrent ce long repos à la protection des saints et aux prières des cénobites; mais la postérité, plus éclairée, doit chercher à l'expliquer par les événemens contemporains.

Depuis la mort de l'empereur Lothaire, des dissensions continuelles avaient séparé Louis, son fils et son successeur, de Charles le Chauve, son oncle. L'un et l'autre également ambitieux convoitaient avec la même avidité les possessions du malheureux Lothaire, roi de Lorraine, que son divorce avec Theutberge occupait entièrement. Dans cette lutte prolongée, les deux monarques, alternativement vainqueurs et vaincus, sentirent enfin le besoin de se rapprocher. Par le traité de Coblentz, ils promirent de se protéger mutuellement et de défendre

(1) *Gesta Normannor. in Francia*, ad ann. 879; Duchesne, tom. II, pag. 527. *Fragm. de destructionib. ecclesiæ Corbeiens.* dom Bouquet, *Hist. de France*, tom. VII, pag 153, n. E.

par des efforts communs leurs frontières menacées. Ce traité fut d'abord fidèlement exécuté ; et tant que la paix subsista entre ces deux princes, les Normands ne purent jamais envahir des frontières qu'un système de défense bien combiné protégeait. Dès que cette harmonie eut cessé, les Normands parurent de nouveau sur les côtes ; pendant le mois de janvier 863, ils pénétrèrent par le Rhin jusqu'à Cologne, cité déjà renommée par son industrie manufacturière et par l'étendue de son commerce. Dans leurs courses hardies, ils se saisirent d'un grand nombre d'habitans des bords du Rhin, et massacrèrent une foule de marchands étrangers que les opérations de leur négoce appelaient périodiquement dans ces contrées. Mais les Scandinaves, s'étant approchés d'une île située non loin de Nuitz, furent investis d'un côté par l'armée de Lothaire, de l'autre par les Saxons, qui s'étaient levés en masse (1). Cette attaque inattendue les força de quitter le Rhin. Seize ans après, il se répandirent dans le Brabant et le pays des Ménapiens. Le jeune Hugues, fils naturel de Lothaire, et préposé par son père au gouvernement de ces provinces, prit les armes pour s'opposer à leurs entreprises ; mais aux approches du combat, son

Y reviennent encore. Leurs ravages.

(1) *Annal. Bertinian.* ad ann. 863, dom. Bouquet, *Hist. de France*, tom. VII, pag. 81, B, C.

ame fut saisie de crainte; les monumens rapportent qu'en présence des hommes du nord, il prit honteusement la fuite, abandonnant à la merci de ces barbares ses soldats et les provinces qu'il devait défendre (1). Les Scandinaves, sûrs de l'impunité, ravagèrent encore une fois les rives de l'Escaut; chaque province, chaque cité, eut des crimes et des excès à leur reprocher. « Les Normands (dit la Chronique de Saint-
» Wast) ne cessèrent, dans leurs courses multi-
» pliées, de brûler les églises du Seigneur et de livrer
» à la mort ou à la captivité la plus dure le peuple
» de Jésus-Christ. (2) » Ce fut, pour ainsi dire, accompagnés de la dévastation et de tous les fléaux qui peuvent affliger l'humanité, qu'ils s'avancèrent vers les états de Charles le Chauve. Depuis quelques années, ce monarque avait cessé de vivre, ainsi que Louis le Bègue, qui lui avait succédé (3). Louis et Carloman, fils du dernier de ces princes, s'étaient partagé le royaume de France. Dans la série des faibles descendans de Charlemagne, ces deux jeunes

---

(1) *Annal. Vedastini*, ad ann. 878; dom Bouquet, *Histoire de France*, tom. VIII, pag. 80.

(2) *Ibid.*

(3) Charles le Chauve mourut le 5 octobre 877, à Briord, village près du Mont Cénis. La mort de Louis le Bègue est indiquée au 10 avril 879. (*Art de vérifier les dates*, édit. *in*-8.°, tom. V, pag. 471 et 474).

monarques furent ceux, peut-être, qui montrèrent la plus haute capacité. Les monumens exaltent leurs grandes qualités de cœur et d'esprit, et cette touchante amitié fraternelle qui les unit jusqu'au tombeau. Après les longues dissensions domestiques qui signalèrent l'existence de la race carlovingienne, on aime à s'arrêter sur le règne de ces deux princes, occupant, pour ainsi dire, le même trône, et vivant dans une union que rien ne put altérer. Au moment où les hommes du nord s'avançaient vers les royaumes dont l'administration leur était confiée, Louis et Carloman venaient de conclure un traité d'alliance avec Louis de Germanie (1). Le monarque allemand, après être demeuré quelque temps avec ses nouveaux alliés, et s'être concerté avec eux sur les moyens de délivrer leurs états du fléau des invasions étrangères, rentrait dans son royaume à la tête de son armée, lorsqu'il rencontra une troupe considérable de Normands dans la forêt de Charbonnière : il n'hésita point à l'attaquer. Le combat fut long-temps douteux ; enfin la victoire, pour nous servir des expressions des contemporains, se déclara pour la milice du Seigneur ; les barbares furent vaincus et mis en fuite. L'armée chrétienne eut à déplorer

Sont défaits par Louis de Germanie.

(1) *Annal. Bertinian.* ad ann. 880 ; dom Bouquet, *Hist. de France*, tom. VIII, pag. 35, A.

la perte d'un grand nombre de ses plus nobles guerriers ; parmi eux, on distingua le jeune Hugues, fils naturel de Louis de Germanie, qui succomba les armes à la main (1).

Dans le même temps que la victoire couronnait ainsi les efforts de Louis de Germanie, une autre troupe de Normands s'emparait de Nimègue, et se proposait d'y passer l'hiver. Le monarque prévit tous les maux dont ses états seraient affligés, si les barbares accomplissaient le projet qu'ils avaient conçu ; Nimègue allait ainsi devenir la retraite d'où les Scandinaves se précipiteraient impunément sur la France et la Germanie. Cette considération détermina Louis à les assiéger dans cette cité. Son armée, qu'une victoire toute récente avait remplie de courage et d'ardeur, s'avança sur les bords du Rhin, et de là bientôt jusque sous les murs de la ville. Les dispositions militaires de l'armée allemande n'effrayèrent pas les hommes du nord, qui, de leur côté, se préparèrent à se défendre. Aux anciennes fortifications dont Nimègue était entourée, ils en ajoutèrent de nouvelles, et, à l'abri de leurs remparts, ils se jouèrent des vains efforts des soldats de Louis (2).

Sont assiégés dans Nimègue par Louis.

---

(1) *Annal. Metens.* ad annum 880 ; dom Bouquet, *Hist. de France*, tom. VIII, pag. 61, E.

(2) *Annal. Fuldens.* ad ann. 889 ; *ibid.* pag. 40, B.

Cependant les barbares auraient à la fin succombé, si un événement inattendu ne fût venu à leur secours. Un hiver prématuré, et dont la rigueur fut extrême, rendit presque impossible de continuer les opérations du siége; on lit dans les Annales de Fuldes que les hommes et les chevaux périssaient également (1). La famine avec toutes ses horreurs se joignit à ce premier fléau; faute de fourrage, les animaux mouraient d'inanition. Louis, pressé par toutes ces calamités, se vit obligé d'abandonner le siége de Nimègue et de revenir dans ses états, où l'appelaient les soins d'une administration que les circonstances rendaient plus difficile.

Nouvelles courses des Normands.

Les fléaux qui affligeaient les malheureux habitans des Gaules et de la Germanie, ne firent naître dans l'ame des Normands aucun sentiment de pitié. A peine Louis avait-il levé le siège de Nimègue, qu'ils se répandirent dans les provinces voisines, et détruisirent par l'épée ce que le froid et la famine avaient épargné. Dans la triste situation de la société, personne n'était capable de leur résister; tout fuyait devant un ennemi barbare. L'histoire ne cite que l'abbé Gozlin, qui, à la tête de ses vassaux, osa s'opposer aux Normands. Mais l'armée qu'il avait

(1) *Annal. Fuldens.* Dom Bouquet, *Hist. de France*, pag. 40, C.

rassemblée, fut bientôt obligée de céder devant le nombre et le courage des Scandinaves ; lui-même se vit contraint de se réfugier, ainsi que tous les religieux des monastères situés entre le Rhin et la Somme, dans les provinces orientales de la France (1). On lit dans les chroniques contemporaines que les barbares pillèrent le monastère de Saint-Riquier, et les cités de Saint-Valery, Corbie, Amiens et Arras (2).

Les possessions de Carloman et de Louis s'étendaient, dans la partie nord des Gaules, jusqu'au-delà des bords de la Somme. Les Normands, après en avoir franchi les frontières, s'avancèrent à travers la Picardie jusqu'à Beauvais. Les deux princes français, alors occupés du siége de Vienne, craignirent les progrès ultérieurs des armes des barbares ; l'un d'eux, Louis, quitta les opérations de ce siége pour voler à la défense des provinces envahies. Après quelques jours de marche, le jeune monarque atteignit les Normands dans un lieu nommé Saulcourt, et remporta sur eux une victoire éclatante ; au rapport des chroniques contemporaines, plus de huit mille mordirent la poussière. Mais, tandis qu'ils se déro-

(1) Ex *Annal. Vedastin.* ad. ann. 881 ; dom Bouquet, *Hist. de France*, tom. VIII, pag. 81, C.

(2) *Ibid.* tom. VIII, pag. 82, E. Ex *Chronic. Cameracens. et Atrebat.* ad ann. 881, *ibid.* pag. 278, C.

baient par la fuite à l'armée victorieuse de Louis, ce prince, saisi d'une terreur panique et dont on ignore la cause, quitta le champ de bataille, et fut imité par ses soldats (1). On vit ainsi le spectacle extraordinaire de deux armées fuyant l'une devant l'autre, et les vainqueurs comme les vaincus chercher leur salut dans la fuite.

Cette victoire, que la retraite précipitée de Louis avait ainsi rendue presque inutile, délivra néanmoins, pour quelque temps, les provinces françaises de la présence des Normands. Mais à mesure que les hasards de la guerre diminuaient le nombre des pirates du nord, de nouvelles flottes en vomissaient d'autres essaims plus nombreux et plus formidables. Les Gaules septentrionales furent bientôt envahies par d'autres troupes de Scandinaves que le desir du pillage et le besoin de fuir une patrie déchirée par la guerre civile attiraient sans cesse sur les rivages de la France. La Chronique de Saint-Richard attribue à une cause particulière cette invasion des peuples du nord. Ésimbard, noble Français, disgracié par son souverain, médita long-temps sur les moyens qu'il emploierait pour se venger ; dans les transports de son ambition déçue, il s'adressa à Guaramond, roi des Normands qui alors parcouraient les mers, et l'ap-

(1) *Annal. Bertinian.* ad annum 881, dom Bouquet, *Hist. de France*, tom. VIII, pag. 35, D.

pela sur les rivages des Gaules ; ce pirate, aidé par la trahison d'Ésimbard, s'empara de Nimègue, où bientôt il fut assiégé par Louis de Germanie (1). Les Annales de Metz, qui suivent tous les événemens de ce siége, rapportent un touchant épisode, dont la poésie eût pu heureusement s'emparer. Pendant que Louis pressait étroitement Nimègue, les Normands faisaient de fréquentes sorties ; ils s'emparèrent, dans une de ces sorties, du jeune Éverhard, fils du comte saxon Éméginard. Le bruit de sa captivité se répandit dans toute l'armée chrétienne, et parvint jusqu'aux oreilles de sa mère ; Évère (c'était son nom), alarmée sur le sort de son fils, brava, pour le sauver des mains des Scandinaves, les dangers qui menaçaient sa liberté, sa pudeur et sa vie ; elle se rendit au milieu des barbares, et parvint, par ses prières et par ses larmes, à obtenir, moyennant une rançon modérée, la liberté de son fils (2).

Pendant ce temps, Louis de Germanie pressait avec vigueur le siége de Nimègue ; et bientôt il eût réduit cette cité et les Normands en son pouvoir, si les assiégés n'avaient employé un stratagème pour se sauver de ses mains. Ils offrirent

---

(1) *Chronic. Sancti Richardi*, ad ann. 881, dom Bouquet, *Hist. de France*, tom. VIII, pag. 273.

(2) *Annal. Metens.* ad ann. 881, *ibid.* pag. 63.

à Louis de s'éloigner de son royaume, s'il voulait lever le siége de Nimègue et les laisser librement sortir de cette cité. De telles offres étaient trop essentiellement liées avec la sûreté du pays, pour qu'elles fussent repoussées par le monarque allemand; en effet il les accepta et fit retirer son armée. Mais les Scandinaves, loin d'exécuter ce qu'ils avaient promis, mirent le feu à Nimègue et se rendirent à l'embouchure du Rhin, où, ayant augmenté le nombre de leurs troupes, ils se précipitèrent avec une nouvelle fureur sur ces mêmes rivages qu'ils avaient promis de respecter (1). Les monumens remarquent que dans cette expédition ils employèrent pour la première fois de la cavalerie, ce qui, disent-ils, augmenta leur force et prépara de nouveaux malheurs aux peuples chrétiens. En effet, jusqu'alors les provinces que n'arrosaient pas des fleuves navigables, avaient échappé aux ravages des hommes du nord; jusqu'alors ces barbares avaient bien pu, en suivant le lit des rivières, pénétrer, à l'aide de leurs petites barques, dans les provinces de l'intérieur des Gaules et de la Germanie; mais ils n'avaient jamais osé s'éloigner des bords de ces rivières, seul moyen de retraite qu'ils eussent en leur pouvoir. Dès l'instant

(1) *Annal. Metens.* ad ann. 881, dom Bouquet, *Hist. de France*, tom. VIII, pag. 63.

qu'ils eurent de la cavalerie, aucun lieu ne fut plus à l'abri contre leurs incursions; Cambray, Maestricht, l'Haspengaw, tout le pays de Riberols, les monastères de Pruym, d'Inde et de Stavelo, furent ravagés presque en même temps par les hommes du nord, qui s'étaient alors placés sous les ordres d'un chef nommé Godefroi. On lit dans les Annales de Fuldes, que les Normands s'étant emparés d'Aix-la-Chapelle, transformèrent en écurie l'église qu'avait fait ériger la piété de Charlemagne. De là ils allèrent brûler Bonne, Cologne et tous les monastères voisins, et l'année suivante ils s'emparèrent de Metz (1). Une circonstance qui facilita beaucoup les courses des Normands, ce fut la mort de Louis de Germanie, arrivée presque immédiatement après le siége de Nimègue.

Sont favorisés par la mort de Louis de Germanie.

Dans une société où l'administration toute entière repose dans les mains d'un seul, la mort du monarque, comme déjà nous l'avons dit, apporte un changement total dans la situation des peuples. L'administration de Louis de Germanie avait été sage et prévoyante; celle de Charles le Gros, son successeur, fut inepte et sans énergie. Ce changement

(1) *Annal. Fuldens.* ad ann. 881; dom Bouquet, *Hist. de France*, tom. VIII, pag. 40, D, E. *Ex Vita Alfred. ibid.* pag. 99, B. *Ex Chronic. de gestis Normannorum in Francia; ibid.* pag. 94, D.

se fit immédiatement sentir ; l'histoire rapporte que Charles mit tant d'insouciance dans le gouvernement de ses états, que ses sujets sollicitèrent avec instance Louis, roi de France, de venir prendre les rênes d'une administration presque abandonnée par leur souverain. Louis refusa constamment des offres qui eussent flatté un prince ambitieux. « La » foi du serment, disait-il, me lie à Charles le Gros, » et le premier devoir d'un prince est de garder » religieusement sa parole (1). »

Sont assiégés dans Asclhoa.

Cependant les Normands, profitant de toutes ces circonstances, parcouraient les Gaules et la Germanie, le fer et la flamme à la main. Après avoir brûlé Cologne et Aix-la-Chapelle, ils se retirèrent dans la petite forteresse d'Asclhoa, située non loin des bords du Rhin. Charles, alors, menacé jusque dans sa capitale, sentit la nécessité de forcer les Normands à évacuer la Germanie; à la tête d'une armée formidable, il vint les assiéger dans Asclhoa même. Ce prince pressa le siége avec vigueur: bientôt il se serait rendu maître de la place, si la trahison n'eût fait encore une fois triompher la cause des barbares. Au moment où les chrétiens allaient, par un nouvel assaut, forcer les hommes du nord jusque dans leurs

(1) *Annal. Bertinian.* ad ann. 882; dom Bouquet, *Hist. de France*, tom. VIII, pag. 36.

derniers retranchemens, Luitward, évêque de Verceil, puissant dans les conseils du monarque, ayant été gagné à prix d'argent, pour nous servir des expressions des Annales de Fuldes, vint faire à Charles, en leur nom, des propositions de paix. Le roi, qu'ennuyaient déjà les opérations d'un long siége, accepta les offres qui lui furent faites; de part et d'autre un traité fut juré : selon leur coutume (disent les mêmes annales), les Normands élevèrent leurs boucliers sur leurs têtes, en signe de paix; les chrétiens, de leur côté, jurèrent sur de saintes reliques de respecter les conditions du traité. Les portes de la forteresse s'ouvrirent alors : un grand nombre de soldats allemands, attirés par la curiosité, y entrèrent sans armes; à un signal donné, les portes furent refermées, et les chrétiens livrés à la mort ou réduits en servitude (1). Cette trahison étonna plus qu'elle n'irrita Charles le Gros; ce monarque, incapable de prendre une résolution vigoureuse, oublia bientôt la perfidie des Normands, et conclut avec eux un nouveau traité. Par ce traité il donna en mariage à Godefroi, qui se fit chrétien, Giselle, fille du roi Lothaire, et pour dot tous les bénéfices que Roric avait possédés dans la Frise; et *chose étonnante*, dit un monument contemporain,

Godefroi, chef de pirates, obtient un bénéfice dans la Frise.

---

(1) *Continuat. Annal. Fuldens.* ad ann. 882; dom Bouquet, t. VIII, pag. 3.

Charles, *de la famille des rois de France, qui ne payèrent jamais de tribut à personne*, s'obligea à payer annuellement une somme d'argent à Godefroi.

Nouvelles courses des Normands dans la France.

Comme les Normands n'étaient pas soumis aux ordres d'un chef unique, le traité conclu avec Godefroi n'eut aucun résultat favorable pour le repos des provinces que ce pirate n'avait pas reçues à titre de bénéfice; bientôt elles furent envahies par d'autres troupes de barbares qui, ne se croyant pas liés par une pareille transaction, ravagèrent, avec un acharnement toujours plus grand, les pays situés sur les bords de la Somme. Ils pénétrèrent, cette même année, jusqu'à Saint-Quentin; et après avoir brûlé l'église de Notre-Dame d'Arcy, ils vinrent se retrancher dans Amiens, qu'ils entourèrent de fortifications (1). Carloman, dont l'ame était grande et généreuse, gémit sur les malheurs de ses sujets et voulut les venger; mais telle était alors la triste situation de son royaume, que ce monarque ne put réunir une armée capable de repousser les barbares qui menaçaient de l'envahir. « Kalemane, disent les » chroniques de Saint-Denis, n'ot pas force de genz » par quoi il peust contrester aus Normans, pour ce » que aucuns des barons se retrestrent (refusèrent)

(1) *Chronic. de gest. Normannor. in Francia;* Dom Bouquet, t. VIII, pag. 528.

» quant ils deurent aider (1). » Ce prince se vit donc réduit à traiter avec eux. On lit dans les Annales de Metz qu'il promit aux pirates un tribut annuel ; ceux-ci, de leur côté, s'obligèrent à laisser en paix le royaume pendant douze années, sans jamais en franchir les frontières. Pour l'exécution de ce traité, on fut forcé de violer les immunités ecclésiastiques. Les moines contemporains déplorent la perte des riches ornemens de leurs églises : « O douleur! » s'écrie l'annaliste de Saint-Bertin, les temples du » Seigneur furent dépouillés, et les biens de ses » ministres vendus. »

Cependant les sommes promises avaient été réunies et payées, et les Normands satisfaits se disposaient à quitter les Gaules, lorsque le roi Carloman mourut à la suite d'une blessure qu'un de ses domestiques lui avait faite involontairement à la chasse (2). Le bruit de cette mort se répandit avec rapidité et parvint jusqu'au camp des hommes du nord. Dès cet instant les barbares cessèrent leurs préparatifs de départ, et s'avancèrent encore vers le centre de la France. Vainement l'abbé Hugues, instruit de leur dessein, leur rappela-t-il le traité qu'ils avaient conclu avec Carloman : les pirates du nord répondirent que tout traité

(1) *Chroniq. de Saint-Denis;* D. Bouq. tom. VIII.

(2) *Ex Chronic. Sith. seu Sancti-Bertini, ibid.* pag. 71.

était personnel à ceux qui le souscrivaient et ne s'étendait pas au-delà de leur vie; qu'ils avaient promis, il était vrai, à Carloman, de respecter les provinces de son royaume; mais que la mort de ce prince les avait tout-à-fait déliés de leurs obligations. Comme la force soutenait un tel droit des gens, l'abbé Hugues cessa de se plaindre, et la France se vit encore inondée par une nuée de Normands.

Tandis que ces événemens se passaient dans le royaume de Carloman, d'autres Scandinaves parcouraient avec une impunité plus grande encore les états de Charles le Gros. Pendant l'année 884, ils vinrent par l'Escaut jusqu'à Condé : après y avoir séjourné toute une année dans un monastère de filles, ils se précipitèrent sur la Germanie, où l'histoire contemporaine ne les suit point (1).

Ce fut à cette même époque que commencèrent à éclater des mésintelligences entre le Normand Godefroi, alors en possession du comté de Frise, et Charles le Gros, son suzerain. Depuis un an l'empereur avait rappelé près de lui la jeune Giselle, fille du roi Lothaire, qui, en épousant Godefroi, s'était, pour ainsi dire, dévouée au repos de son pays (2). Ce fut là le principe des mécontentemens de ce

(1) *Annal. Metens.* ad ann. 884; dom Bouquet, *Hist. de France*, tom. VIII, pag. 99.

(2) *Annal. Fuldens.* ad ann. 884; *ibid.* pag. 44.

pirate, mécontentemens qui bientôt eurent occasion de se manifester.

Le jeune Hugues, fils de Lothaire, roi de Lorraine, avait été privé par Charles le Gros de l'héritage de ses pères; pour en obtenir la restitution, il avait fait de vains appels à la conscience et à l'équité du souverain. Désespérant de toucher le monarque par la persuasion et la justice de ses droits, il eut recours à l'emploi de la force; mais dans l'impuissance de lutter seul contre les armées de l'empereur, il s'adressa au Normand Godefroi, dont il connaissait depuis long-temps la secrète exaspération; par ses discours adroits, il sut tour-à-tour exalter le ressentiment du pirate et flatter son ambition. L'histoire rapporte qu'il lui promit la moitié de la Lorraine, s'il voulait par ses secours lui en faciliter la conquête (1). De telles offres étaient trop avantageuses pour qu'elles pussent être rejetées; Godefroi jura de servir avec chaleur la cause du jeune Hugues, et il se hâta d'accomplir sa promesse. Mais dans la position respective de Charles le Gros et de Godefroi, il n'existait, à parler exactement, aucun prétexte suffisant pour justifier une guerre; l'esprit inquiet du Normand lui en fournit bientôt

(1) *Annal. Meten.* ad ann. 885; D. Bouquet, *Hist. de France*, t. VIII, pag. 66.

un : il supposa que, dans le traité qu'il avait conclu avec Charles, plusieurs villes lui avaient été promises, entre autres Coblentz et Maestricht, et il en demanda avec hauteur la restitution à son suzerain. Charles, qui était instruit des intelligences secrètes du jeune Hugues avec Godefroi, comprit facilement le but que le Normand se proposait, et dès ce moment il jura de se défaire d'un ennemi dangereux. C'est le propre des gouvernemens faibles, de marcher toujours à leurs desseins par des voies obliques et déloyales : une administration forte suit franchement la route qu'elle se propose ; elle ne cache rien, parce qu'elle ne craint rien. Charles le Gros aurait pu attaquer ouvertement son ennemi et le réduire par la force à l'impuissance de lui nuire ; il aima mieux se défaire de lui par le poignard et la trahison. Il indiqua une conférence au pirate pour écouter ses réclamations et y faire droit ; l'archevêque de Cologne, les comtes Eudes, Henri et Everhard, s'y rendirent en son nom. Dans une première séance, on discuta les prétentions respectives ; mais dans une seconde, Godefroi fut frappé d'un coup d'épée par le comte Everhard et achevé par les soldats de Henri. On se jeta ensuite sur les Normands qui avaient accompagné Godefroi ; tous, dit l'annaliste de Metz, furent assassinés. Charles, toujours plus cruel, ordonna de crever les yeux au jeune Hugues

et de le renfermer étroitement dans le monastère de Pruym (1). Peu après, ce monarque, déchu d'un trône qu'il avait déshonoré, expira dévoré de remords. Après lui, Arnould régna en Germanie et Eudes sur la France. Ces deux monarques, par leur administration sage et éclairée, surent faire respecter l'intégrité de leurs royaumes. Si les monumens parlent encore de quelques expéditions des hommes du nord, ces expéditions n'ont plus aucune importance pour l'histoire et n'offrent pas même d'intérêt.

(1) *Annal. Metens.* l. I.

CHAPITRE VIII.

Influence des établissemens des Normands sur la langue, la littérature et les institutions nationales ; les mœurs publiques et privées des Français, et sur le système politique de l'Europe.

Exposition. — I. Langue française. — Introduction de la langue latine dans les Gaules. — Sa corruption. — Formation d'un nouvel idiome. — Les établissemens des Normands lui donnent un nouveau caractère. — Leurs conquêtes le propagent dans l'Italie et l'Angleterre. — II. Influence des établissemens des Normands sur la littérature. — État de la littérature sous Charlemagne, sous Louis le Débonnaire, sous les derniers Carlovingiens. — Révolution qu'elle éprouve dans le XI.e siècle. — Origine des romans. — Romans de Charlemagne, — de la table ronde, — historiques. — Cette révolution littéraire est due aux établissemens des hommes du nord. — Parallèle des romans avec les poésies des Scaldes. — Les premiers romans furent composés en Normandie ou sous l'influence des Normands. — Sociétés poétiques en Normandie. — III. Influence des établissemens du nord sur les mœurs publiques et privées. — État moral de la société, du VII.e au X.e siècle. — Caractère des Normands. — Donnent naissance à la chevalerie. — Examen de cette institution considérée comme école de morale, — comme système militaire et de police. — Ses inconvéniens. — IV. Influence des établissemens des Normands sur les institutions judiciaires. — Formes de procéder antérieures à l'établissement de ces barbares. — Combats judiciaires. — Épreuves. — Prodigieuse extension que prend le com-

bat judiciaire au X.e siècle. — Sa cause. — Guerres privées. — V. Influence sur les institutions politiques. — Origine du système féodal. — Bénéfice réel ; les invasions des Normands en favorisent l'usurpation. — Bénéfice d'honneur ; l'usurpation en est favorisée par la même cause. — Changemens nombreux des alleux en fiefs, amenés par la même cause. — L'établissement du duc Rollon donne un chef à la féodalité. — VI. Influence sur le système politique européen. — Puissance des ducs de Normandie. — Conquête de Naples. — Étend le goût des pélerinages armés, et est en partie la cause des croisades. — Conquête de l'Angleterre. — Origine de la rivalité systématique de cette puissance avec la France.

NOUS avons consacré nos précédens chapitres à rechercher les causes des invasions des Normands dans les Gaules, et à tracer l'histoire de ces invasions et des établissemens qui en furent la suite ; mais il reste encore un point intéressant à éclaircir, si nous voulons compléter nos recherches et leur donner cette clarté qui résulte de l'examen d'un sujet considéré sous toutes ses faces.

Ce que nous avons dit sur les invasions et les établissemens des Normands dans les Gaules, a suffisamment indiqué au lecteur le moins attentif que cet événement a dû produire de grands effets s[illegible] l'état moral de la société aux IX.e et X.e siècles. Lorsque des nations barbares s'établissent au milieu des peuples civilisés, il se forme naturellement un mélange heureux de tout ce que les vaincus ont de

civilisation et de ce que les conquérans ont de courage, d'énergie et de franchise. Cette société, ainsi composée de nouveaux élémens, commence une vie nouvelle, et peut se promettre une longue et glorieuse existence. Un grand exemple se présente dans notre propre histoire. Quel avenir les Gaules auraient-elles pu espérer sans l'invasion des Francs ? N'est-ce pas l'établissement des braves compagnons de Clovis qui a commencé pour elles l'époque de leur gloire et de leur prospérité ! Nous sommes loin sans doute de vouloir reconnaître aux établissemens des pirates du nord une influence aussi grande que celle que l'on peut justement attribuer aux invasions des Francs : d'une part, les Gaules au X.e siècle n'étaient point encore dans cet état de civilisation où déjà étaient arrivées les provinces romaines lorsqu'elles tombèrent au pouvoir des barbares ; d'autre part, les Scandinaves du X.e siècle, sans avoir rien perdu de l'audace et du courage de leurs aïeux, avaient fait quelques pas de plus dans la vie sociale. Mais c'est précisément parce que les effets des établissemens des hommes du nord dans les Gaules ont été modifiés par cette double circonstance, qu'ils pourront être l'objet de quelques aperçus intéressans.

Je me propose, dans ce chapitre, d'examiner ces effets sous les différens rapports de l'influence qu'ils ont exercée sur la littérature, les institutions natio-

nales, les mœurs publiques et privées et le système politique européen (1).

Influence des établissemens des Normands sur la langue française.

Introduction du latin dans les Gaules.

I. Avec le joug de sa domination, Rome imposa toujours celui de sa langue (2); elle vit dans cette mesure un moyen d'unir toutes les provinces à la métropole, et de faire du monde entier un seul et même empire, animé d'un même esprit (3). Lorsque César eut conquis les Gaules et qu'il eut arboré les aigles romaines depuis la Garonne jusqu'aux frontières de la Belgique, le sénat, et après lui les empereurs, suivirent, à l'égard des provinces conquises, le même système d'union politique que jusqu'alors les Romains avaient adopté pour leurs autres conquêtes: les druides, principaux obstacles à toute innovation

---

(1) L'influence des établissemens de Normands dans les Gaules, sur la littérature et la langue françaises, a été l'objet d'une savante dissertation de M. Heeren, sous ce titre : *Ueber den Einfluss der Normannen auf die Franzoesische sprache und litteratur ;* Goetting. 1789, in-8.° M. Eichhorn y a consacré le chapitre I, S. 3, de son ouvrage intitulé *Allgemein Geschichte der cultur und litteratur des neueren Europa;* Goetting. 1796. Voyez aussi, mais plus spécialement pour la littérature, Warton, *the History of english poetry,* diss. I.

(2) *Etenim opera data est ut imperiosa civitas non solùm jugum, verùm etiam linguam suam, domitis gentibus per pactum societatis imponeret.* (S. Augustin, *de Civitate Dei*, lib. XIX, cap. 7.)

(3) *Fecisti patriam diversis gentibus unam ;*
Urbem fecisti quod priùs orbis erat.

Rutil. Numant. *Itiner.* lib. I.

morale et religieuse, furent proscrits; la langue latine, protégée de toute la force de la puissance publique, fut la seule admise dans les tribunaux du préteur et la seule usitée dans les actes publics (1); des écoles furent établies sur divers points de la Gaule; des académies s'élevèrent à Narbonne, Toulouse et Poitiers (2); aucune carrière ne fut plus ouverte à l'ambition sans la connaissance de la langue des vainqueurs, et la plainte même ne put être exprimée qu'en latin (3).

Cette protection spéciale accordée à la langue latine, jointe aux rapports fréquens des Gaules avec l'Italie, et sur-tout le prix que durent mettre les hommes éclairés à connaître une langue qui leur ouvrait tous les trésors d'une riche littérature, étendirent beaucoup les progrès du latin dans les provinces gauloises; et dès les premiers siècles du christianisme, ces provinces purent se vanter d'avoir produit des littérateurs distingués (4).

Mais les progrès de la langue latine ne durent être sensibles que parmi les classes supérieures de

---

(1) Digeste, lib. XLII, tit. I.er *de re judicatâ.*

(2) *Histoire littéraire de France*, tom. I, *État des lettres dans les Gaules.*

(3) Dio Cassius, lib. LX.

(4) Les principaux parmi eux sont Cornelius Gallus, Trogue-Pompée, Pétrone, Lactance, Ausone, &c.

la société. Dans les révolutions qui agitent le monde, le vulgaire conserve toujours une sorte d'indépendance; il échappe, par son obscurité, à l'action subite des événemens, et le temps seul a quelque prise sur lui. Les classes supérieures, parmi les Gaulois, pouvaient bien, par ambition ou par desir de s'instruire, étudier une langue difficile; mais le petit peuple, qu'aucun de ces sentimens n'animait, voyait en elle l'idiome de ses maîtres, que la superstition et peut-être quelques souvenirs de liberté lui rendaient odieux.

L'action lente et successive du temps, le desir d'imitation naturel au vulgaire, purent seuls lui rendre la langue latine familière; encore la pureté de cette langue dut-elle éprouver des altérations sensibles dans des bouches habituées, depuis des siècles, à parler un idiome demi-barbare (1).

Déjà, aux beaux jours de la littérature romaine, la langue latine parlée dut différer, soit dans la pureté des sons, soit dans la mesure des temps, le

(1) S. Irénée, évêque de Lyon dans le II.e siècle, se plaint de la nécessité où il est d'apprendre la langue celtique pour se faire entendre du peuple des Gaules. M. Hallam, *a View of Europe in middle age*, chap. IX, a réuni un grand nombre de preuves contre les savans Bénédictins auteurs de l'*Histoire littéraire de France*, qui, dans le tom. VII, Avertissement, pag. 6, ont soutenu que la langue latine avait été entièrement substituée à l'idiome celtique. *Voir* à cet égard les notes à la fin de ce volume.

choix des expressions et la tournure des phrases, de la langue latine écrite. La délicatesse de l'oreille et la rapidité du discours durent sensiblement modifier les principes rigides de la prononciation littérale, et sur-tout rendre impossible l'emploi de ces élégantes inversions qui jettent tant de charmes sur les langues anciennes et les rendent si harmonieuses.

Les meilleurs poëtes comiques, dont le style a dû nécessairement se rapprocher de la langue ordinaire de la conversation, offrent des exemples fréquens de contractions inusitées dans les autres genres de poésie, et l'emploi de tournures ou d'expressions que nos sévères scholiastes rejetteroient comme étrangères à la belle latinité. Sans doute ces licences furent sévèrement bannies des phrases élaborées des harangues publiques; mais, si l'on remarque que Térence les a placées même dans la bouche de ses personnages les plus distingués, il paraîtra évident qu'elles étaient admises dans le langage élégant de la conversation.

(1) Les vers de Térence, qui, comme on le sait, s'éloignent de toutes les règles usuelles de la prosodie, pourraient facilement se scander au moyen de certaines contractions inusitées dans la poésie ordinaire. Nous pourrions en rapporter de nombreux exemples; mais cette matière ayant été traitée d'une manière spéciale par M. Hallam, dans son ouvrage sur le moyen âge que nous avons eu occasion de citer, nous y renvoyons, pour éviter des répétitions et des longueurs. *Voir* à cet égard le chap. IX.

De telles déviations des règles de l'élocution et de la grammaire durent être encore plus grandes dans la bouche du vulgaire. On a justement remarqué que le peuple, chez toutes les nations, abrége un grand nombre de mots dans la rapidité de la conversation. Ce n'est que par la connaissance des étymologies et de l'orthographe que la portion éclairée de la société se préserve de ce défaut. L'extension des lumières peut seule lentement corriger ce vice, commun sur-tout dans les provinces éloignées de la métropole : nos temps modernes en offrent de nombreux exemples, quoique les communications plus faciles fassent refluer sans cesse la langue de la capitale dans les provinces. Mais lorsque ces communications deviennent difficiles, et que la littérature à son déclin se concentre dans le cercle étroit de ses adeptes, il n'existe plus alors de langue à laquelle tous les idiomes puissent se rallier, en quelque sorte, comme à un centre commun ; la prédominance d'un dialecte corrompu ou vulgaire s'établit dans chaque province, les violations grammaticales les plus grossières s'empreignent dans les habitudes des peuples, et l'usage sanctionne bientôt des erreurs qu'une nation éclairée eût cherché à corriger (1). Ce fut en cet état de décadence que la langue latine com-

(1) M. Hallam, *a View of Europe in middle age*, chap. IX.

mença à devenir l'idiome populaire dans les Gaules; elle éprouva encore de nouvelles altérations par son mélange avec la langue celtique, et sur-tout à la suite des premières invasions des peuples du nord.

Formation d'un nouvel idiome.

Ces barbares, en s'établissant dans les provinces romaines, adoptèrent la langue qui y était parlée; mais comme ils apportaient de nouvelles idées et des sentimens inconnus aux sociétés au milieu desquelles ils s'établissaient, ils ne purent les exprimer que par des mots particuliers à leurs idiomes, mots auxquels ils donnèrent une terminaison latine. Alors à la corruption des mots anciens se joignit l'introduction de mots nouveaux : bientôt toutes les règles de la grammaire furent oubliées; la langue laitne perdit les caractères qui lui étaient propres, et vit s'effacer les dernières traces de sa pureté primitive (1). On supprima la désinence des cas et on les distingua par l'emploi de pronoms (2); le régime des prépositions

(1) On a de la peine à se faire une juste idée de toutes les violations grammaticales que contiennent les diplomes de la première race. Il suffit d'avoir les moindres connaissances dans la science diplomatique pour s'en convaincre; c'est même à l'incorrection du style qu'on reconnaît leur antiquité (*diplomatum barbaries eorumdem sinceritatem prodit.* Fontanini, *Vindic. antiq. diplomat.* lib. 1, cap. X. (Voir l'Éclaircissement à la fin de ce volume, où je traite de l'origine et de la formation de la langue française.)

(2) Voyez le tableau intéressant de M. Raynouard. *Origine et formation de la langue romane*, pag. 27.

et des verbes devint arbitraire (1). Le nominatif ne fut plus le cas invariable du sujet (2); l'adjectif put ne point s'accorder avec lui (3), et, dans la composition des mots, des voyelles furent souvent substituées les unes aux autres (4). Enfin une nouvelle langue se forma, qui n'eut plus d'autre rapport avec le latin que son origine.

Cependant, au milieu de cette corruption, quelques hommes instruits luttaient contre tous les principes de décadence, et conservaient dans des ouvrages de goût les élémens grammaticaux de la langue latine (5). Le clergé, continuellement en

(1) *Illi Saxonus... persolvant de illos navigios* (Diplom. Dagoberti I, *Diplom. chart.* tom. I). *Ipsum alodum de Sanctas Piceltas cum ipsas vineas... dono ad illo cænobio* (Testam. de Raymond I.er, comte de Toulouse). *Ad ipsa virtute* (Muratori, dissertat. v). *Dono tibi caneo argenteo.. Dedit portione sua de villa* (*Diplomat. chart. ad res Francicas spectant.* passim).

(2) *Si aliquas causas adversus istud monasterium ortas fuerint... Per illos mansos unde operas carrarias exeunt.* (J'ai pris ces deux exemples dans l'ouvrage déjà cité de M. Raynouard, p. 20.)

(3) *Vinea quem colit..... Per alio latus.* (*Diplom. chart. ad res Francicas spectant.* passim.) *Pretium adnumeratus et traditus vidi.* (M. Raynouard pag. 20.)

(4) *Basileca. Pagenam. Ricto tramite. Volomus. Negutiante*, &c. (Chartes de Clotaire II, Dagobert I.er, Clovis II, rapportées par M. Raynouard, pag. 17.)

(5) Les maîtres de la grammaire de l'époque, Paul Warnefride, Pierre de Pise, Alcuin, Théodulphe, Leidrade, enseignèrent tous

rapport avec Rome, allait puiser dans cette capitale du monde chrétien toute la pureté de l'ancienne élocution, et des moyens de se préserver de la corruption qui envahissoit la langue harmonieuse des Latins. Les rois eux-mêmes favorisèrent l'établissement d'écoles publiques où la langue latine devoit être enseignée même aux classes inférieures de la société (1); et l'historien Éginhard rapporte que Charlemagne ne dédaigna pas de corriger l'idiome barbare de son enfance (2).

Protégée par les souverains et le clergé, la langue latine, légèrement altérée, devint la langue littéraire; et sous le nom de langue *vulgaire romaine*, *théo-*

---

les arts connus alors sous le nom de *grammaticaux* en langue latine. Alcuin, pour prouver la nécessité que la langue latine fût universellement parlée, a même affecté de mettre dans sa grammaire deux interlocuteurs, dont l'un est Français, l'autre Saxon, qui se font en latin des questions grammaticales. (Voir la Revélière, *Discours sur l'origine et les révolutions de la langue française*, pag. 85.)

(1) *Filios suos donant ad scholam, ut domi alios docere valeant.* (*Capitular.* Baluz. 1, tom. II.)

(2) Charlemagne regarda d'abord la langue française ou théotisque comme digne d'être cultivée; il ordonna de la réduire à des principes grammaticaux (Éginhard *Vita Carol. magni;* Duchesne tom. II, pag. 103). Mais il tourna bientôt toutes ses affections vers la langue latine. *Latinam ita didicit, ut æquè illâ ac patriâ linguâ orare esset solitus* (Eginhard, *ibid.*). Il employait même cette langue dans sa correspondance avec Fastrade, sa femme (La Revélière, *loco cit.* pag. 90).

tisque ou *francisque* (1), on abandonna l'idiome corrompu aux laïques et à la portion peu instruite du clergé.

L'existence d'un idiome vulgaire dans les Gaules au VIII.ᵉ siècle est attestée par d'anciens monumens dont l'authenticité est incontestable. Paschase Ratbert, disciple de S. Adélard, chargé d'écrire la vie de son maître, s'écrie dans sa pieuse admiration : «Parlait-il la langue vulgaire, ses paroles coulaient » avec douceur; parlait-il la langue barbare appelée » théotisque, il brillait par l'éloquence de la cha- » rité (2).» Le savant et modeste Éginhard s'excuse en quelque sorte d'écrire la vie de Charlemagne en latin. «Moi, dit-il, homme barbare et peu exercé dans » la langue des Romains, comment puis-je espérer » d'écrire en latin avec quelque politesse et quelque » facilité (3)! » Les conciles de Tours et de Reims, tenus en 813, ordonnèrent aux ecclésiastiques

(1) Les monumens de l'époque donnent à cet idiome toutes ces différentes dénominations. (Voy. l'art. XVII des Actes du concile de Tours, Labbe, *Concilior.* tom. VII, colon. 1263; l'épitaphe de Grégoire VII, rapportée par Fontanini, *della Eloquenza italiana*, pag. 15.

(2) Bolland. *Acta S. Januar.* tom. I.er, pag. 109. Voy. aussi une seconde Vie du même saint, écrite par Gérard de Corbie. (Bolland. *Act. S. Januarii*, tom. I.er, pag. 116.)

(3) *Non est quod admireris, nisi forte quòd homo barbarus et romanâ locutione perpaucùm exercitatus, aliquid me decenter aut latinè scribere posse putaverim.* (Eginhard, *Vita Caroli*, in principio.)

d'écrire leurs homélies en langue vulgaire, pour les mettre à la portée du peuple (1).

Mais bien que cet idiome dût être communément parlé, cependant les sciences et le génie le dédaignèrent également; délaissé au caprice de la multitude, il ne fut fixé, dans les IX.e et X.e siècles, par aucun bon ouvrage, et à peine quelques monumens échappés aux ravages du temps et des hommes nous révèlent-ils quel fut son caractère. Il était réservé aux troubadours et aux trouvères de le tirer de son obscurité.

Les établissemens des Normands lui donnent un nouveau caractère.

Quiconque a comparé la langue des troubadours avec l'idiome dans lequel est écrit le serment des fils de Louis le Débonnaire, monument presque unique qui nous reste de la langue vulgaire, a dû se convaincre d'une vérité, c'est qu'ils ont entre eux une ressemblance presque identique. Mais il n'en est pas de même du dialecte employé dans le XII.e siècle par les premiers trouvères; de sensibles altérations s'y font remarquer: au lieu des sons pleins et quelquefois harmonieux de la langue vulgaire, on y trouve des sons durs et secs, l'emploi fréquent de lettres inconnues ou peu usitées dans le premier de ces idiomes, des désinences différentes, et sur-tout un caractère particulier dans la construction matérielle des phrases.

(1) *Et ut easdem homilias quisque apertè transferre studeat in rusticam romanam linguam aut theotiscam, quòd faciliùs cuncti possint intelligere quæ dicuntur.* (Labbe, *Concilia*, tom. VII, col. 1263.)

Ces modifications dans la langue parlée par les peuples des provinces septentrionales de la Gaule, s'effectuèrent du X.ᵉ au XII.ᵉ siècle, c'est-à-dire, pendant la période où s'établit et se consolida la domination des Normands dans la plupart de ces provinces. N'est-il pas naturel d'en attribuer la cause principale à cette domination même ?

Lorsque la Normandie subit le joug du duc Rollon et de ses vaillans compagnons, les langues danoise et norwégienne, peu différentes entre elles, furent communément parlées dans les villes où se fixèrent les pirates du nord, sur-tout dans celles qui, situées non loin des côtes maritimes, conservèrent long-temps de nombreux rapports avec l'ancienne patrie des Normands. Les monumens contemporains attestent qu'à Bayeux on parlait encore la langue danoise un siècle après la conquête, tandis qu'à Rouen la langue romane (1) avait la prédominance. Quoiqu'il résulte de ces témoignages que l'un et l'autre de ces idiomes avaient encore à cette époque

(1) Guillaume I.er, desirant que son fils Richard n'ignorât pas la langue de ses ancêtres, voulut lui faire apprendre le danois; voici le discours que prête à ce prince Dudon de S. Quentin, copié par Guillaume de Jumiége : *Quoniam quidem Rothomagensis civitas romanâ potiùs quàm dacixâ eloquentiâ utitur*, Bajocassensis *fruitur frequentiùs daciscâ linguâ quàm romanâ, volo ut ad* Bajocassensia *deferatur quantociùs mœnia.* (Dudo S. Quent. lib. III; Duchesne, *Scriptor. rer. Norman.* pag. 112.) Dans le portrait que le romani-

leur caractère propre et leur nature distincte, ils ne durent pas les conserver long-temps; les rapports journaliers des vainqueurs et des vaincus amenèrent bientôt la fusion de ces deux idiomes. Mais comme le nombre des anciens habitans excédait de beaucoup celui de la nouvelle colonie, la langue romane prédomina dans le dialecte qui résulta de cette fusion; ce dialecte n'emprunta aux langues septentrionales que leur dureté naturelle, et quelques autres de leurs caractères propres que le temps n'a pas encore effacés.

Dès le onzième siècle, la nouvelle langue avait pris une forme assez régulière, pour être employée dans des traductions de livres saints (1), et la poésie ne dédaigna pas de s'en servir pour célébrer le voyage fabuleux de Charlemagne à Constantinople, et ses victoires sur les infidèles (2).

---

cier Vace fait du jeune Richard, il indique comme une de ses qualités brillantes, la connaissance de la langue danoise:

> Richard sout en daneis et en normans parler,
> Une charte sout lire et le parz diviser.
>
> *Rom. du Rou.* Mss. Sainte-Palaye, pag. 62 et suiv.

Le moine Orderic Vital se plaint, dans le prologue de son Histoire, de ne pouvoir entendre la langue parlée dans la Normandie.

(1) M. l'abbé Lebœuf, dans un mémoire inséré dans le trente-septième volume des Mémoires de l'académie des inscriptions, a présenté le résultat intéressant de ses nombreuses recherches sur l'antiquité des traductions en langue française, pag. 710, in-4.°

(2) Voyez le *Rapport sur les travaux de l'académie de Caen*, pag. 198. Il ne faut pas confondre ce roman, intitulé *Voyage de*

Lorsque Guillaume le Bâtard eut conquis l'Angleterre, la langue française se répandit avec assez de rapidité dans cette île célèbre (1) : le conquérant, soit qu'il voulût suivre la politique des Romains, soit par le simple desir de propager l'idiome qu'il chérissait, fit rédiger en cette langue le code de ses nouvelles lois (2); dès ce moment elle fut exclusivement employée à la cour et dans les tribunaux; et, ce qui

Charlemagne à Constantinople, avec celui qui a pour objet le voyage du même monarque à Jérusalem; ce sont deux ouvrages distincts. Avant ces deux romans, il avait paru quelques ouvrages en langue vulgaire. Tels sont les cantiques versifiés de Thethbault de Vernon, chanoine de la cathédrale de Rouen. *Urbanas cantilenas edidit.* (Mabillon, *Act. sanct. ord. Sancti-Bened.* tom. III, pag. 378, 379; *Analec.* lib. LX, n.° 41.) S. Israël écrivit une vie de Jésus-Christ en langue vulgaire. (*Hist. litt. de France*, tom VII, Avertissement, pag. xlviij.) Godefroy de Stavelo, se trouvant à Liége à la suite des reliques de S. Remnèle, composa un cantique dans l'idiome vulgaire, après avoir entendu un trouvère normand chanter dans cet idiome. (*Leod. Hist.* tom. II, pag. 561.) On en fit aussi sur S. Thibaut de Provins. (Bolland. 7 april. pag. 674, n.° 5.)

(1) Déjà, sous le règne d'Édouard le Confesseur, la langue française s'était introduite en Anglererre par suite des rapports nombreux des Normands avec les Anglais: la conquête de Guillaume acheva la révolution. (Warton, *the History of english poetry*, pag. 3.) Il existe, sur l'introduction de la langue française en Angleterre, une curieuse dissertation dans le nouveau *Traité de diplomatique*, t. IV, V. aussi *Hist. litt. de France*, avertissement, p. xxxvij.

(2) Ingulphe, ad annum 1066, *Scriptor. rerum Anglicar.* p. 901; Ducange, préface sur les Établissemens de S. Louis; Fauchet, liv. I.er, chap. V; Warton, *ibid.* pag. 3. On trouve cependant un

pourra peut-être étonner dans le XI.e siècle, l'évêque de Worcester fut déclaré incapable d'exercer les fonctions épiscopales et d'entrer dans le conseil du prince, parce qu'il ne savait pas le français (1).

Le règne de Henri II sur l'Angleterre fut véritablement l'époque où cette langue sortit de son obscurité première. Ce prince, amateur des lettres, attira à sa cour les meilleurs poëtes de son temps; il voulut que leur muse s'exerçât dans la langue nationale, et, par ses ordres, tous les ouvrages remarquables de son siècle furent traduits en français (2). Avide de plaire à son nouveau souverain, la jeune noblesse anglaise parcourut alors le continent, et vint puiser dans les

---

acte de Guillaume le Conquérant, adressé au sheriff de Somersetshire, rédigé en langue saxone. (Voyez Hickes. *Thesaur.* p. 106; préface, pag. 15.) Le premier acte de la collection de Rymer écrit en langue anglaise est de 1368 (tom. VII, pag. 526). Les lois de Guillaume ont été publiées par M. Howard; elles forment deux volumes in-4.o

(1) Mathieu Pâris, ad annum 1095, pag. 14.

(2) Ce fut principalement sous le règne de ce prince que fleurirent les poëtes anglo-normands. Henri ordonna à Vace de traduire le poëme du Brut; et ce fut par ses ordres que du Gast, Gasse le Blond, Gautier Map, Robert de Bosson, et Rusticien de Pise, traduisirent ou composèrent la plupart de nos romans de chevalerie. M. de Roquefort a présenté, dans son *Essai sur la poésie française dans le douzième siècle*, un aperçu aussi docte qu'élégant des productions des poëtes anglo-normands, pag. 241 *et suivantes*.

écoles naissantes, des leçons de politesse, d'urbanité et de littérature (1).

Avant que la conquête eût imposé à l'Angleterre le joug de la langue française, Robert Guiscard l'avait portée à Naples, où il établissait la domination des Normands (2). Les lois et les actes du gouvernement des vainqueurs furent rédigés en cet idiome, qui se répandit avec rapidité dans toutes les villes de l'Italie, où il devint en quelque sorte la langue populaire. On lit dans une vieille chronique de Milan, que les nouveaux maîtres de la Sicile parcouraient les provinces de l'Italie en récitant par-tout les chants nationaux d'Olivier et de Roland (3). Durant le XIII.e siècle, le nombre de ces trouvères se multiplia si considérablement, que, dans plusieurs villes de l'Italie, les officiers municipaux leur défendirent de s'arrêter

---

(1) Gervas. Tilbur. *de Otiis imperial.* man, cité par Warton, p. 5, n.° 21. Non-seulement les Anglais venaient étudier en France la langue française, mais ils la parlaient communément dans leur pays; les étudians ne parlaient que français ou latin dans les différens colléges d'Oxford. *Signa inter se proferant colloquio latino vel saltem gallico perfruantur.* (Hearne, *Strokelowe*, pag. 298).

(2) *Moribus et linguâ quoscunque venire videbant*
Informant propriâ, gens efficiatur ut una.

Voy. Muratori, *Scriptor. Ital.* tom. V, p. 255, tom. VII, p. 322.

(3) *Chronic. Milan.* rapportée par Gresley, *Observat. sur l'Italie*, tom. I.er, pag. 118.

sur les places publiques, dans la crainte de causer des désordres et du scandale (1) [M].

Révolution dans la littérature.

II. Il n'est donc pas douteux que les établissemens des Normands dans la Neustrie n'aient modifié sous plus d'un rapport la langue nationale, et que les conquêtes et les migrations postérieures de ces peuples ne l'aient propagée et répandue ; mais cette révolution importante arrivée dans l'histoire littéraire des Gaules, ne fut point isolée. Pendant le X.e siècle, la France vit s'introduire dans sa littérature un genre de composition inconnu aux Grecs et aux Romains, qui, jusque-là, avaient seuls servi de modèles à ses écrivains. De nouvelles fictions non moins brillantes remplacèrent celles que l'ingénieux paganisme offrait avec profusion à l'imagination du poëte; les féeries, les enchantemens, les tournois et les prodiges de la chevalerie, prêtèrent toutes leurs illusions à cette nouvelle production du génie ; l'esprit de galanterie qui y respire,

(1) *Ut cantatores Francigenarum in plateis communis ad cantandum morari non possint.* (Ad 1288, Muratori, *Dissert. antich. Ital.* t. II, chap. XXIX, pag. 16. Napol. 1752.) Ce passage ne peut s'entendre des troubadours, qui n'étaient pas alors appelés *Français*. Pétrarque, dans la préface de ses *Œuvres familières*, établit l'influence de la domination des Normands sur la langue et la littérature italiennes. (Voyez aussi l'*Histoire littéraire de France*, avertiss., tom. VII, pag. 10 à 49; et l'*Histoire littéraire d'Italie*, par Ginguené, tom. I, pag. 384.)

l'espèce de culte qui sans cesse y est rendu à la vertu, aux nobles sentimens et à la beauté, répandirent sur ces compositions un charme inexprimable, et pendant plus de cinq siècles elles firent les délices de nos aïeux.

Quel que soit le jugement d'une sévère critique sur le mérite de nos anciens romans, il n'en est pas moins vrai, et c'est déjà un préjugé en leur faveur, qu'ils plurent pendant long-temps à toutes les classes de la société (1). Dans des siècles où tout était prodige, les prodiges n'en étaient plus; et quand tout paraissait possible au courage d'un preux, les événemens même les plus incroyables, racontés par les romanciers, n'avoient rien pour lui d'extraordinaire. D'ailleurs, il faut l'avouer en nous dépouillant de toute prévention, nous trouvons encore aujourd'hui un charme inexprimable dans la lecture des romans de chevalerie. On aime à voir ces nobles paladins,

(1) Jusqu'à la fin du XVI.e siècle, les romans de chevalerie ont été la lecture favorite du peuple et des grands: après les statuts municipaux des villes, ils ont été les premiers livres imprimés; les éditions s'en sont sur-tout multipliées pendant le XVI.e siècle. Je ne prendrai pour exemple que le roman de Tristan en voici les différentes éditions: 1.° l'*Histoire du très-vaillant chevalier Tristan*, Paris, s. d., deux volumes in-f.°; 2.° *Tristant le Léonois*, in-f.° s. d.; 3.° *Tristan le Léonois*, Paris, 1433; 4.° *le premier livre du nouveau Tristan, fait en françois par Jehan Mangin*, Paris, in-f.°; 5.° *le Livre du nouveau Tristan*, Paris, 1577. Ce fut dans ce siècle ou celui qui l'avait précédé que les romans de chevalerie furent mis en prose.

grands redresseurs de torts, grands pourfendeurs de géans, soupirer tendrement aux pieds de la beauté, et solliciter *un amoureux merci.* L'imagination du guerrier se plaît au récit des grandes actions du héros de Roncevaux, et l'amant heureux sourit au tableau naïf des amours de Tristan et de la belle Yseult.

L'époque à laquelle s'introduisirent en France les romans de chevalerie, et un grand nombre d'autres circonstances, nous font croire que cette révolution importante arrivée dans l'histoire de notre littérature, est due en grande partie aux établissemens des hommes du nord dans les Gaules; mais pour fixer avec quelque exactitude le degré d'influence qu'exercèrent à cet égard ces établissemens, il est nécessaire d'examiner trois points préliminaires, examen qui facilitera la solution de la question principale : 1.° quel était le caractère de la littérature en France avant les établissemens des Normands, c'est-à-dire, aux VIIIe et IXe siècles? 2.° quel en fut le caractère après ces établissemens, c'est-à-dire, aux Xe et XIe siècles, et par conséquent quelles furent les modifications qu'elle éprouva pendant cette période? 3.° quelles étaient les ressemblances et les différences de la nouvelle littérature avec celle des peuples scandinaves, avec leurs mœurs, leurs idées et leurs institutions?

Charlemagne, après avoir acquis le nom de grand par ses victoires et ses conquêtes, voulut joindre à ce premier titre d'illustration un genre de gloire plus durable, et dont l'acquisition coûte moins de sang et de larmes aux peuples : il protégea les sciences et la littérature, sut découvrir et encourager le mérite, appela auprès de lui et honora de son amitié les savans nationaux et étrangers (1). Par ses ordres et par ses soins, des écoles furent établies sur tous les points de l'empire (2); une académie, à laquelle il ne dédaigna pas de s'associer, se forma au sein même de son palais (3). Le clergé, plongé jusqu'alors

(1) Les savans Alcuin, Théodulphe et Leidrade étaient étrangers; le premier était Anglais, le second Italien, et le troisième Allemand. (Lebœuf, *Dissertation sur l'état des sciences en France sous Charlemagne*, Paris, 1734, pag. 6.)

(2) *Histoire littéraire de France*, tom. IV, *État des lettres au huitième siècle*, pag. 7 et suiv.

(3) On prétend que chaque membre de cette académie prenait le nom d'un ancien auteur: Alcuin avait celui de *Flaccus;* le jeune Angilbert, qui n'avait sûrement rien d'homérique, se nommait pourtant *Homère;* Adélard, évêque de Corbie, *Augustin;* Wala, son frère, *Jérémie;* Riculphe, archevêque de Mayence, on ne sait par quelle fantaisie, *Damœtas;* qu'enfin Charles lui-même avait pris le nom de *David.* Tout cela est un peu bizarre, et l'on a quelque peine à concevoir quelles conférences académiques pouvaient se tenir entre David, Homère, Horace, Jérémie, Damœtas et S. Augustin. (*Histoire littéraire de France*, tom. IV, *État des lettres au huitième siècle;* Ginguené, *Histoire littéraire d'Italie*, tom. I.er, pag. 78.)

dans une honteuse ignorance, fut interpellé, au nom des puissances divine et humaine, de s'éclairer et d'éclairer le peuple (1); les livres classiques se multiplièrent (2); les principes de la grammaire et de la rhétorique furent fixés par les laborieux travaux d'Alcuin, de Théodulphe et de Leidrade (3); l'astronomie, quoique encore environnée d'épaisses ténèbres et livrée aux calculs de la superstition, fut étudiée avec ardeur (4); la poésie emprunta quel-

(1) *Capitular.* Baluz. ad. 789, tom. I.er, pag. 59, 161. La Revelière, *Discours sur l'origine et les révolutions de la langue française*, pag. 86.

(2) On peut se faire une juste idée de la multiplication des livres manuscrits pendant cette époque, par les catalogues qui nous restent encore des bibliothèques des monastères durant les IX.e et X.e siècles. La bibliothèque de l'église de Reims contenait les œuvres de César, de Tite-Live et de Virgile (*Præf. ad sæcul. V. Ord. Bened.*, pag. 120). Cicéron, Virgile et Térence étaient dans celle d'un monastère de Châlons (*Codex Colb. reg.* 4426). Loup, abbé de Ferrières, emprunta aux abbayes de Pruym, de Fuldes, &c. des manuscrits de Suétone, Salluste, Tite-Live, &c. (*Epistol.* 31, 69, 74, 104.)

(3) Les méthodes de ces trois savans firent l'admiration de leur siècle, selon Notker; celles de Donat, de Nicomaque, n'étaient rien comparativement à celle d'Alcuin. Ce dernier paraît avoir eu sur ses deux rivaux une supériorité reconnue. *Flaccus, nostrorum gloria vatum*, disoit Théodulphe en parlant de lui (lib. III, carm. I.)

(4) On peut voir, sur l'état de l'astronomie à cette époque, la contestation qui s'éleva, en 787, entre Alcuin et l'Astronome écossais, rapportée dans les épîtres d'Alcuin (*epist.* 4).

que chose à la délicatesse de l'antiquité (1) ; l'histoire, sous la plume du savant et modeste Éginhard, ne fut plus une froide chronique ; la vérité devint un besoin, et les légendes contemporaines gardèrent quelque pudeur (2).

Louis le Débonnaire hérita de la noble ambition de son père : plus instruit que lui, il apporta aussi plus de lumières dans le discernement du mérite ; il protégea avec une sorte de passion l'étude de la littérature ancienne, que des préjugés religieux et les superbes dédains d'Alcuin avaient fait jusqu'alors négliger (3). Cicéron, Virgile, Tacite, trouvèrent grâce auprès des savans de ce siècle, et plus d'une fois, au fond des monastères, les tableaux satiriques d'Horace et de Juvénal déridèrent le front sévère des cénobites et firent rougir les vierges du Seigneur (4). Cette ardeur pour l'étude des beaux

(1) Alcuin, qui fut un colosse littéraire pour le siècle, composa des vers d'un assez bon goût. (Leboeuf, *État des sciences sous Charlemagne*, pag. 52.)

(2) L'abbé Leboeuf, *ibid.*

(3) Alcuin manifestait le plus grand dédain pour la littérature ancienne ; il se vantait de ce qu'il avait toujours préféré les psaumes à Virgile, et il ne voulait pas que ses disciples lussent ce poëte, *plein de mensonges et de fables indécentes.* (*Vita Alcuini*, in initio.)

(4) A cette époque, les femmes, et sur-tout les religieuses, ne négligeaient pas la connaissance de la langue latine et la lecture des ouvrages les plus difficiles en cette langue. Elles disputaient entre elles sur des points théologiques ou grammaticaux. Une jeune

ouvrages de l'antiquité auroit dû exercer une heureuse influence sur le goût : cependant, ces admirables monumens contribuèrent le plus souvent à égarer des hommes qui n'avaient aucun égard à la différence des lieux, des personnes et des temps. L'érudition, les talens mêmes, ne manquaient pas aux littérateurs de ce siècle; mais ils étaient dénués de ce juste discernement qui coordonne ce que l'érudition recueille, qui règle l'usage des connaissances, et qui réussit souvent à les suppléer.

Durant la période qui s'écoula depuis le règne de Charles le Chauve jusqu'au XI.e siècle, les sciences et la littérature étaient tombées si bas, que, selon l'expression de Montesquieu, il ne faut plus en parler (1). Comment, au milieu des guerres civiles et des invasions armées d'une nuée de barbares, les hommes, sans cesse occupés à disputer leur malheu-

---

princesse témoignait, avec beaucoup de naïveté, à *Alcuin*, la peine que lui faisait éprouver la généralité de cette proposition du prophète, *omnis homo mendax* (Alcuin. *Epist.* IV); deux religieuses de l'abbaye de Chelles se croyaient assez fortes pour lire les homélies de S. Augustin (*Oper.* Alcuin. col. 374 et suiv.); et Théodulphe envoya un psautier à une autre religieuse nommée Giselle (lib. III, carm. 4).

(1) L'abbé Leboeuf a fait une dissertation spéciale sur l'état des sciences en France, depuis Charlemagne jusqu'au roi Robert; Paris, 1738. Le tom. VII de l'*Histoire littéraire de France*, par les Bénédictins, contient un tableau philosophique et savant des connaissances humaines pendant la même période.

reuse existence contre une foule de calamités, eussent-ils pu desirer de s'instruire (1) ? Aussi le caractère dominant de la littérature, si réellement il en existait alors encore une, fut la sécheresse et la monotonie : l'esprit s'exerça toujours, avec une ennuyeuse uniformité, sur les mêmes sujets ; rien de neuf, rien de piquant n'excita des émotions nouvelles ; tout semblait concourir à éteindre l'imagination et à dessécher le cœur. L'éloquence vide et boursouflée des rhéteurs déplorait, dans des amplifications diffuses (2), les ravages des barbares, ou célébrait les vertus et les miracles des saints ; la poésie s'exerçait à composer des hymnes religieux, sans idées comme sans pureté, ou des poëmes remplis de mauvais goût et d'expressions inusitées ; et des chroniques froides et arides rassemblaient sans critique les événemens contemporains.

Telle était la France littéraire au XIe siècle. Abandonnée à ses propres conceptions, elle eût été sans

(1) Au milieu des invasions multipliées et des guerres intestines, les livres étaient devenus si rares, qu'une comtesse d'Anjou acheta les Homélies d'Haimon d'Halberstadt deux cents brebis, un muid de froment, un autre de seigle, un certain nombre de peaux de martre. (Mabillon, *Annal.* l. 61, n.° 6.)

(2) Quelques personnes savantes ont pensé que la plupart des vies des saints de cette époque ne sont que des amplifications de thèmes que l'ont donnait aux élèves dans les écoles ; le caractère presque uniforme de ces productions semblerait justifier cette opinion.

ouvrages de l'antiqu… …; mais, vers le milieu de
influence sur l… …consolida et s'étendit la do-
monumens d… …nds, parut une compilation de
hommes q… …mens extraordinaires attribués à
des lieux, … où le profane et le sacré étaient mêlés
les talen… …sans goût. Dans cette chronique, qu'on
de ce si… …supposé être l'ouvrage de l'archevêque
cerne… …Tilpin (1), Charlemagne voyage en Es-
qui … à Constantinople, fait un pélerinage armé
sc… …Sépulcre, et remporte d'éclatantes victoires
…les infidèles. On y voit indistinctement con-

(1) Plusieurs conjectures ont été faites sur l'auteur véritable de la chronique attribuée à Turpin. (Roquefort, *de l'État de la poésie en France pendant les XII.e et XIII.e siècles*, pag. 137.) On en reporte assez généralement la date au XI.e siècle. (Warton, *the History of engl. poetry*, dissert. 1; Ginguené, *Histoire littéraire d'Italie*, tom. IV, pag. 134; Eichhorn, *Allgemeine Geschichte der cultur und litteratur, &c.* tom. I, pag. 41) Ce qui confirme cette opinion, c'est que le roman du voyage de Charlemagne à Constantinople, qui est puisé dans cette chronique, est du XI.e siècle. (*Rapport sur les travaux de l'académie de Caen*, pag. 198.) Selon Oihénart, elle fut composée d'après des chansons populaires, des romances, des récits et des traditions. (Arnoldi Oihenarti, *Notit. utriusq. Wasconiæ*, lib. III, cap. 3, p. 397.) Le pape Calixte II prononça, en 1122, que cette chronique était une histoire véritable, et elle a été insérée par extrait dans celle de Saint-Denis. (Ginguené, *Histoire littéraire d'Italie*, tom. IV, pag. 20; *Chronic. de Saint-Denis*, chap. 20, dom Bouquet, *Historiens de France*.) La bibliothèque du Roi possède un manuscrit français de la Chronique de Turpin, dont on peut reporter la date au règne de Philippe-Auguste (ms. n.° 8190).

ʼous les prodiges de la féerie et les miracles des .its, les épées enchantées et les géans invulné-rables ; en un mot, dans notre monde un monde nouveau, et le cours ordinaire de la nature laissé seulement aux hommes vulgaires.

L'apparition de cette chronique opéra une révolution subite dans la littérature. Alors on rima, non-seulement la vie et les actions fabuleuses de Charlemagne, mais encore celles de ses hauts barons et des preux chevaliers avec lesquels il avait plu au chroniqueur de le mettre en rapport. Le domaine des lettres fut bientôt inondé d'une foule de romans où l'on chantait tour à tour les exploits merveilleux du paladin Renaud, les enchantemens de Maugis d'Aigremont, la force et le courage du célèbre Roland, *qui périt avec Olivier, son cousin, dans les plaines de Roncevaux, par l'insigne trahison du lâche et discourtois Ganelon de Mayence* (1).

(1) Voici quels furent les principaux romans dits *de Charlemagne*, et tirés de la Chronique de Turpin, qui parurent en France du XI.ᵉ au XIII.ᵉ siècle : *les Enfances d'Ogier le Danois*, mss. bibliothèque royale, n.° 2729, fonds de la Valière. ; *Aimery de Narbonne*, même fonds, n.° 2735 ; *Berthe et Pepin*, n.° 7188. L'auteur de ces différens romans est Adenez ou Adam, dit *le Roi*, qui florissoit au XIII.ᵉ siècle ; ce trouvère fut couronné dans un *puy d'amour*, et c'est à ce triomphe littéraire qu'il dut son surnom. Huon de Villeneuve, autre poëte du même siècle, est auteur du roman de *Regnault de Montauban*, de *Garnier de Nanteuil*, des *Quatre fils d'Aimon*, de *Maugis d'Aigremont*, mss. n.ᵒˢ 7182, 7183, 7635. Voyez M. de Roquefort, *de l'État de la poésie en France pendant les XII.ᵉ et XIII.ᵉ*

Cette première espèce de romans, entièrement puisée dans la Chronique de Turpin, ne fut point la seule qui prit naissance dans les XI.e et XII.e siècles. A-peu-près vers la même époque parurent aussi les romans connus sous le nom de *la Table ronde ;* ces romans, quoique célébrant les hauts faits de la chevalerie, diffèrent sous quelques rapports des premiers. Une vieille chronique trouvée dans la Bretagne, alors soumise à la domination des Normands, fournit le type de toutes les bizarres conceptions de la Table ronde et de ses chevaliers. Cette chronique remonte à la prise de Troie, selon la manie des historiens contemporains, et conduit son sujet jusqu'au VII.e siècle ; c'est-à-dire qu'elle fait connaître l'histoire des princes welches ou gallois, depuis le troyen Brut ou Brutus, jusqu'à Cadwulader, qui régnait dans ce dernier siècle (1). Cette chro-

---

siècles, pag. 137 et suiv. On peut comparer avec lui Ginguené, *Histoire littéraire d'Italie*, source dans laquelle M. de Roquefort a abondamment puisé, tom. IV, pag. 125 *et suiv.* et Warton, *the History of english poetry*, tom. I.er, dissertation I.re, que M. Ginguené a de son côté le plus souvent traduit.

(1) M. Warton, dans son *Histoire de la poésie anglaise*, a tracé avec beaucoup de détails les circonstances de la découverte de la chronique du Brut. Selon ce savant antiquaire, Gualter, archevêque d'Oxford, voyageant en France vers le commencement du XII.e siècle, se procura dans l'Armorique une chronique écrite dans le vieux idiome de cette province, et intitulée *Brutty Brenhined* ou *le Brutus de Bretagne*. Il la communiqua à Geoffroy de

nique, remplie de fictions ingénieuses, fut reçue avec enthousiasme par les barons et les chevaliers de la Bretagne, de la Normandie et de l'Angleterre; les monarques anglo-normands ordonnèrent de la traduire en vers français (1): il était honteux, selon l'expression d'un contemporain, de ne la point connaître (2), et les dames allaient en faire la lecture dans les infirmeries, pour charmer les douleurs des chevaliers blessés.

C'est, comme je l'ai déjà dit, de la chronique du *Brut*, embellie par l'imagination et la poésie de son traducteur, que sont sortis tous les romans de la Table ronde. Comme ces romans sont moins connus que ceux de Charlemagne et de ses paladins, et qu'il est indispensable d'en indiquer d'abord le caractère, pour pouvoir ensuite comparer ces romans avec les poésies des scaldes et les autres productions littéraires

---

Montmouth, bénédictin profondément instruit dans la langue bretonne, qui en fit une élégante traduction en latin, dans laquelle il s'est permis quelques interpolations. (Warton, dissert. I.re, en tête du I.er volume.)

(1) Robert Vace mit en vers français le roman du *Brut;* sa traduction, quoique embellie par quelques traits de son imagination, est assez exacte. (Dissertation de M. de la Rue sur Robert Vace, *Archæologia*, vol. XII.)

(2) Voyez la préface latine et l'analyse du roman du Brut, faite l'an 1250 par Alfred de Béverley, et traduite par M. de Roquefort, dans son ouvrage déjà cité, pag. 146.

du nord, j'analyserai les deux principaux de ces romans, *Tristan le Léonois* et *le Roi Arthus.*

Tristan (1) dut son nom aux malheurs qui présidèrent à sa naissance. Sa mère, femme de Méliadus, roi de Léon, ignominieusement chassée de la maison de son époux, le mit au monde dans une forêt, et expira. Confié aux soins généreux d'une inconnue, Tristan fut élevé comme son propre fils. Il signala sa jeunesse par de grands exploits; et ayant appris le secret de sa naissance, il se fit connaître à Marc, roi de Cornouaille, frère de sa mère, alors en guerre contre Argine, roi d'Irlande. Tristan se distingua dans cette guerre, et parvint à conclure la paix entre les deux monarques. Argine avait une fille jeune et belle, nommée Yseult; Tristan fut chargé de la demander en mariage pour son oncle; elle lui fut accordée. Avant le départ de la jeune princesse, la reine d'Irlande remit à une des suivantes un vase contenant une liqueur propre à exciter au *gieu d'amour*, et lui recommanda d'en donner à boire au roi de Cornouaille et à son épouse, dès l'instant où ils

(1) Il existe quinze manuscrits du roman de *Tristan le Léonois* à la bibliothèque du roi. M. de Roquefort en a rapporté les numéros dans la note 1.re, pag. 150 de son *Histoire de la poésie:* sous le point de vue bibliographique, l'ouvrage de cet érudit peut être consulté; on doit cependant se défier de l'exactitude de ses citations, qu'il a faites le plus souvent au hasard.

seraient unis. Mais l'amour en avait autrement disposé. Un jour que Tristan et la belle Yseult jouaient aux échecs, ils éprouvèrent une soif ardente et demandèrent à boire ; la suivante inattentive leur donna l'amoureux breuvage. A peine eut-il mouillé leurs lèvres, qu'une passion violente les embrasa l'un pour l'autre ; ils oublièrent dans leurs embrassemens qu'ils ne s'appartenoient point, et, selon l'expression naïve du romancier, *Tristan fist sa volenté de la belle Yseult, et lui tolut le douls nom de pucelle.* Cet amour, qui causa *peines et chagrins* aux deux jeunes amans, dura tant qu'ils vécurent ; et même après leur trépas, leurs cercueils furent placés l'un à côté de l'autre ; il en sortit deux branches de lierre qui en s'entrelaçant les couvrirent de leurs feuillages.

Arthus (1) fut long-temps sans connaître les auteurs de ses jours : abandonné dès sa naissance, *de pauvres et bons vilains* prirent soin de ses premières années ; mais Merlin, ce puissant enchanteur, fils du démon et d'une vierge, veillait sur lui. Après une suite d'aventures trop longues à raconter, Arthus fut reconnu roi de la Grande-Bretagne. Le nouveau monarque fit de vastes conquêtes, et porta ses armes et

(1) Le roman d'Arthus a été imprimé à Rouen en 1488, *in-f.°* ; il se lie avec celui de Merlin, imprimé sous ce titre, *la Vie et les Prophéties de Merlin* ; Paris, 1498, 3 vol. *in-f.°*

son nom aux extrémités de la terre; c'est à lui que l'ordre des chevaliers de la Table ronde, institué par son père, dut sa splendeur. Malgré la gloire dont il était environné, Arthus éprouva une foule d'humiliations, au sein de sa famille et au milieu de son palais; il fut joué par sa femme, par le beau Lancelot, qu'elle aimait, par son sénéchal, et quelquefois même par de simples chevaliers; la protection de Merlin et la bonne épée dont il lui avait fait présent ne purent le défendre contre la mort, qui le frappa sur le champ de bataille. Avec lui s'éteignit l'ordre de la Table ronde (1).

Tel était le caractère des romans dits de *la Table ronde;* et l'on voit, en les comparant avec les romans mieux connus de Charlemagne, qu'ils n'en différaient que légèrement. Les enchantemens, les dames et la chevalerie sont toujours les objets qui animent la verve du romancier; la scène et les héros seulement sont changés. Bientôt nous verrons quelle ressemblance il existe entre ces deux espèces de romans et les productions des poëtes scandinaves. Mais avant de nous livrer à cette comparaison intéressante, nous devons dire un mot des romans historiques qui partagèrent

(1) Outre les romans dont nous venons de présenter l'analyse, la chronique de Brutty Brenhined en fournit encore la matière d'un grand nombre d'autres. Parmi eux on peut citer ceux du *S. Gréal*, de *Lancelot du Lac* et de *Perceval le Gallois*, *Meliadus et Palamède*. (Bibliothèque royale, mss. n.os 6961, 1987).

dans les XI.ᵉ et XII.ᵉ siècles, avec les deux autres espèces de romans, l'admiration de la société. On se ferait une fausse idée des romans historiques, si l'on croyait que, toujours altérée, la vérité ne peut s'y distinguer qu'à travers des fables qui la défigurent : ces productions de l'esprit n'ont quelquefois du roman que le nom ; leurs auteurs respectent la vérité des faits avec une sorte de scrupule, et même ils apportent quelquefois dans leurs jugemens un esprit de critique qu'on chercherait en vain dans les chroniqueurs qu'ils ont copiés et embellis. Ce qui les distingue des autres monumens historiques de l'époque, c'est un style naïf et attachant, une poésie toujours expressive et quelquefois délicate, et une connaissance plus profonde des passions qui agitent le cœur humain (1).

---

(1) On se convaincra facilement de la vérité de ce que j'avance ici, par la comparaison du roman du *Rou* avec les *Histoires* de Guillaume de Jumiége et de Dudon de Saint-Quentin ; outre le mauvais goût qui dépare les deux historiens, ils manquent totalement de critique dans l'étude des faits. Robert Vace, auteur du roman du *Rou*, au contraire, étudie chaque fait ; et lorsque la vérité lui paraît douteuse, il l'avoue ingénument : *Ne sai c'est voir.* (Voyez aux Éclaircissemens l'analyse du roman du Rou.) Les principaux romans historiques qui nous restent encore, sont le roman d'*Alexandre*, dont les auteurs sont Alexandre de Paris et Lambert le Cort (voyez *Notices des manuscrits du roi*, t. V, p. 101, 131) ; *le Chevalier du Cygne* ou *la Conquête de Jérusalem*, dont les auteurs sont un certain Renaus et Gandor de Douai (mss. bibliothèque royale, n.º 7192, *in-f.º* ; bibliothèque de l'Arsenal, belles-lettres, n.º 165, *in-f.º*) ; le ro-

Quant aux romans allégoriques, nous n'en parlerons point : leur origine est toute orientale, et nous ne devons examiner la littérature française que relativement à l'influence que les établissemens des hommes du nord exercèrent sur elle.

L'idée que nous avons donnée du caractère de cette littérature dans les temps antérieurs au IX.e siècle, suffit pour établir comme une vérité constante que les romanciers du XI.e n'ont puisé dans cette source que très-peu de leurs fictions : ce ne sont plus les mêmes idées, ce ne sont plus les mêmes passions et les mêmes sentimens qui respirent dans leurs ouvrages ; ce ne sont plus les mêmes hommes qui agissent sur la scène du monde, et les événemens eux-mêmes ont pris une autre couleur. Il faut chercher dans quelques-uns des événemens contemporains de l'époque où ces changemens s'opérèrent, la cause de ces changemens mêmes.

J'ai déjà indiqué l'enthousiasme des Scandinaves pour la poésie et toutes ses fictions (1) : dans leurs expéditions militaires, les héros du nord étaient

---

man de *Guillaume au court nez*, dont l'auteur est G. de Bapaume (ms. n.o 7186. Sinner. *Codex manuscr. Bremens.* t. III, pag. 333). Le roman de *Gérard de Nevers*, l'une des productions les plus agréables du XIII.e siècle, est due au talent de Gibers de Monstreuil (ms. n.o 7525, bibliothèque royale).

(1) Voyez pag. 49 de cet ouvrage.

toujours accompagnés de scaldes ou poëtes chargés de recueillir leurs hauts faits d'armes (1). Lors de l'établissement des Normands dans la Neustrie et une portion de l'Armorique, les scaldes se fixèrent à la cour des princes auxquels ils s'étaient attachés; et quoique les conquérans prissent en général les mœurs et les usages des anciens habitans, ils durent néanmoins répandre dans ces parties de la France, et de là dans la France entière, leurs fictions poétiques modifiées par suite des impressions qu'ils reçurent dans leur situation nouvelle.

Il suffit de comparer les romans du moyen âge avec les poésies islandaises, pour se convaincre que les romanciers doivent la plupart de leurs idées et de leurs conceptions à ces poésies. Les ressemblances qui se rencontrent entre ces deux productions de l'esprit ne sont ni imaginaires ni forcées; la plus simple comparaison peut les faire apercevoir.

L'imagination des romanciers du moyen âge s'exerça sur quatre objets principaux: 1.° les féeries et les enchantemens; 2.° l'amour et les sentimens qu'il inspire; 3.° le merveilleux des entreprises chevaleresques; 4.° enfin, la vie des héros les plus célèbres au sein de la nation. C'est aussi à de sem-

(1) Voyez les preuves qu'apporte Warton, *the Hist. of engl. poetry*, dissertation 1.re

blables sujets que long-temps avant eux les scaldes avaient consacré leur génie poétique.

1.° Soit que les nations du nord dussent à leur propre imagination la croyance des fées, des génies et des enchantemens, soit qu'ils l'eussent empruntée à l'Asie, leur patrie originaire, cette croyance était populaire et répandue dans toute la Scandinavie. Plusieurs passages de l'Edda célèbrent le pouvoir de ces fées, qui, sous le nom de *valkiriw*, présidaient à la naissance et à la destinée des hommes, qui leur dispensaient les jours et les âges, et déterminaient la durée et les événemens de la vie de chacun d'eux (1). D'antiques sagas, que le temps a respectés, parlent de tous les prodiges de la féerie, des génies bons ou mauvais, des dragons ailés et des palais enchantés, et de ce mystérieux pouvoir des fées sur tous les événemens de la vie humaine.

2.° Les sentimens d'amour et de galanterie res-

(1) *Edda*, fables 8.e et 9.e On trouve dans ces deux fables une théorie complète de la féerie. Déjà, au temps de Tacite, le pouvoir des fées était renommé chez les Germains: on lit dans cet historien que, sous Vepasien, il y avait, chez ce peuple, une fille nommée *Velléda*, qui exerçait par ses enchantemens un pouvoir très-étendu, *latè imperitabat*. Les plus illustres guerriers n'entreprenaient jamais une expédition sans son aveu, et lui consacraient une partie du butin. (*Histor.* lib. IV, 65.) Saxon le Grammairien rapporte que le roi Fridleif alla consulter les fées sur le sort de son fils Olaüs (Saxo, lib. 6).

pirent aussi dans les productions des poëtes du nord : les guerriers les plus terribles parlent de leur passion amoureuse avec l'accent d'un tendre dévouement. « Je respecte ton innocence (dit, dans une ancienne poésie du nord, le roi Harald, dévoré par un amour impétueux pour une simple bergère); viens à ma cour; tu seras l'épouse de mon cœur, et la maîtresse de toutes mes actions. » Nous avons vu le roi Harald obéir aux nobles inspirations d'une femme, et le farouche Regnar Lodbroch, le cœur brisé par la douleur, se plaindre des mépris de sa maîtresse.

3.° Dans un pays où la gloire et les actions chevaleresques étaient une sorte de besoin pour la société, où l'histoire nationale ne se composait, pour ainsi dire, que de récits de hauts faits militaires et d'expéditions périlleuses, dans un tel pays, dis-je, les productions littéraires durent s'empreindre d'un caractère martial : aussi toutes les poésies qui nous restent des peuples du nord, étaient-elles destinées à enflammer le courage ou à célébrer la gloire de cete ardente jeunesse qui, sous les ordres d'un chef audacieux, allait, chaque année, combattre sur des terres étrangères.

4.° Presque tous les chants des peuples du nord furent historiques; les poëtes s'appliquèrent à perpétuer dans le souvenir des hommes les événemens importans de l'histoire nationale, ou la vie

des héros qui avaient illustré leur patrie. *Les chansons de gestes*, car c'est ainsi qu'on peut justement nommer ces productions poétiques, étaient les seules annales des nations barbares du nord. Comme dans les romans historiques du moyen âge, le merveilleux de l'épopée y est mêlé avec la vérité, et les détails fabuleux avec les événemens généraux de l'histoire. Quelquefois ces poésies célèbrent la vie d'un seul héros ou d'un roi illustre au sein de la nation; quelquefois, les exploits de la nation toute entière (1).

En comparant l'esprit de la littérature des peuples scandinaves avec les nouvelles productions littéraires qui s'introduisirent dans les provinces du nord de la France, immédiatement après l'établissement des Normands, il est donc facile de reconnaître que ces productions doivent beaucoup à celles des Scandinaves.

A la preuve tirée de la ressemblance des romans de chevalerie avec les poésies des anciens peuples du nord, on peut en ajouter une autre non moins forte; c'est que les premiers essais de cette littérature eurent tous pour auteurs des Normands, ou

(1) *Edda*, fable 9.e Voyez les chap. II et IV du livre troisième de l'ouvrage de Bartholin, *Causæ contemptæ mortis à Danis*, et Warton, *the History of english poetry*, dissert. 1.re

furent faits sous leur inspiration (1). On lit dans la préface d'un des plus anciens romans du moyen âge, ce passage remarquable : « De peur que mon » livre ne fût méprisé, je ne l'ai entrepris que par » le conseil de Gaubert le Normand. » Expression qui indique tout-à-la-fois le goût des nouveaux habitans de la Neustrie pour les poésies romanesques, et la haute réputation de savoir qu'ils y avaient acquise (2). Il faut encore ajouter que l'Armorique, alors habitée par les hommes du nord, fut le théâtre le plus fréquemment choisi par les romanciers pour y placer l'action principale de leurs épopées romanesques.

Jusqu'à l'époque où l'Angleterre fut conquise par Guillaume et ses braves compagnons, les romans de chevalerie furent rares, et le temps a dévoré jusqu'aux débris de cette littérature des vieux âges : mais la protection spéciale que ce monarque accorda à la poésie ; le mélange des traditions galloises et de la mythologie scandinave, qui fut le résultat des relations étroites des Normands avec les insulaires ; l'introduction des fables plus gracieuses des Arabes, et sur-tout le nouvel aliment que fournirent à l'ima-

(1) *Voyez* la Ravalière, *Révolutions de la langue française*, pag. 128, 262 ; de Roquefort, *de l'État de la poésie en France*, p. 38 et suivantes.

(2) *Ne vilesceret propter verbum vulgare, non sine consilio Gauberti Normanni hoc opus agressus est* (Labbe, *Nova Biblioth. manuscript.* tom. II, pag. 296.)

gination du romancier les entreprises guerrières des hommes du nord, agrandirent chaque jour l'empire de la nouvelle littérature, et les productions des menestrels et des trouvères devinrent un besoin pour toutes les classes de la société.

A mesure que le goût pour la poésie et les romans devenait populaire, les poëtes acquéraient à un plus haut degré l'estime des nations; et par une conséquence naturelle, ces encouragemens flatteurs augmentoient le nombre des poëtes. Chargés de l'honorable mission de célébrer les héros et de transmettre leurs grandes actions à la postérité, ils combattaient à la tête de l'armée, qu'ils encourageaient par leurs chants et électrisaient par leurs exemples. Dans cette mémorable journée où l'Angleterre subit le joug de la domination des Normands, le menestrel Taillefer (1), brandissant une énorme lance, s'avança à la tête des guerriers du duc de Normandie, et donna le signal du combat en entonnant la chanson de Roland.

---

(1) Le poëte Geoffroy de Gaimar dit en parlant de ce menestrel :

Armes avait et bon cheval,
Si ert hardit et bon vassal.
Devant les altres il se mist,
Devant Engleis merveilles fit.
Sa lance prit par le tuet,
Comme si fust un bastonnet.

Geoffroy de Gaimar est un poëte anglo-normand, qui vivait de 1142 à 1145. (*Archéolog.* tom. XII, pag. 312.)

Cette noble conduite des menestrels et des trouvères des XI.e et XII.e siècles donna un éclat nouveau à leur profession; comme les scaldes chez les nations scandinaves, ils furent honorés dans les camps, à la cour des princes et au milieu de la société. On voit, dans les monumens du moyen âge, les plus grands de nos rois, Louis VI, Philippe-Auguste, ne point dédaigner les chants des menestrels, et écouter avec un égal plaisir, le *lay plaintif*, le *chant de gestes* et le *gai fabliau*. Sous les successeurs de ces princes, tel fut l'enthousiasme d'une cour galante et voluptueuse pour l'art des vers *et la science gaie*, que le titre de menestrel devint une charge importante dans la maison des rois et dans celles des grands vassaux (1).

(1) La profession de menestrel fut long-temps honorable aux yeux des nations; les rois et les grands vassaux en avaient toujours plusieurs auprès d'eux, chargés d'amuser les convives; c'était un emploi dans la maison des princes, comme est aujourd'hui celui de lecteur. (Legrand d'Aussy, *Fabliaux*, tom. I, pag. 196, in-8.°) Tout le monde sait que le poëte Hélinand, qui amusoit Philippe-Auguste en lui racontant diverses aventures tirées de la fable ou de l'histoire, jouissait auprès de lui de la plus haute faveur. (*Histoire littéraire de France*, tom. IX, pag. 174.) Le roman d'*Alexandre* en fournit aussi la preuve. (Fonds de du Cange, n.° 7190, folio 90, recto.) Les grands comblaient de dons les menestrels qui les avaient amusés; souvent ils quittaient leurs robes pour les en revêtir, coutume qu'ils avoient empruntée des peuples du nord. (Legrand d'Aussy, fabl. *le Siége prêté et rendu*, tom. I, pag. 291. *Lay de*

L'observateur éclairé qui a étudié les poésies de ce temps et les a comparées aux vieux monumens de la Scandinavie, a dû remarquer une grande similitude dans les usages des deux sociétés relativement à leurs poëtes; cette similitude n'existe pas seulement pour ces grands traits qui sont presque toujours uniformes au milieu des sociétés placées dans une situation semblable, mais encore pour ces usages singuliers qui naissent des mœurs et des institutions particulières d'un peuple, et qu'un autre peuple n'adopte que par suite de ses relations étroites avec la nation chez laquelle elles ont été, pour ainsi dire, indigènes; cette similitude, qui se fait apercevoir sous une foule de rapports, est une preuve de plus de l'influence qu'exercèrent les scaldes sur la littérature des IX.e et X.e siècles, époque où se consolida la domination des Normands dans la Neustrie.

Il faut croire aussi que les expéditions des Nor-

Laval, par Marie de France, ms. n.° 7989, 2, f.° 54.) Ces grands avantages augmentèrent considérablement le nombre des poëtes : mais à mesure qu'elle s'étendit, la profession dégénéra; ils n'inspirèrent plus la même estime et ne jouirent plus de la même considération; leurs mœurs dissolues, dont plusieurs fabliaux ont transmis jusqu'à nous le portrait, attirèrent sur eux les foudres ecclésiastiques, et la qualification injurieuse d'*histriones* leur fut dès ce moment appliquée. (Voy. Legrand d'Aussy, *le Jongleur qui va en enfer*, tom. II, p. 36-47. Ginguené, *Hist. d'Italie*, tom. II, pag. 21-23. Voy. aussi le chap. II de l'*Hist. de la poésie*, par M. de Roquefort.)

mands dans la Sicile, leurs pélerinages fréquens à la Terre-Sainte, et la chevalerie naissante, donnèrent un plus vaste essor à l'imagination. La poésie s'enrichit de nouvelles idées et de plus brillantes images; les trouvères normands purent chanter tour-à-tour les exploits militaires de leurs compagnons d'armes et les miracles des saints, l'amour et les grandes expéditions religieuses. Alors commencèrent à se former dans la Picardie, la Normandie et la Bretagne, nouvelle patrie des Scandinaves, les sociétés poétiques. Les *puys d'amour* et les *gieux sous l'ormel* (1) devinrent l'asyle des Muses, et le *chapel de roses*, offert par la beauté, fut l'encouragement le plus flatteur du poëte [N].

(1) Les *puys d'amour* et les *gieux sous l'ormel* étaient, pour les provinces septentrionales, ce que les *cours d'amour* furent pour les provinces du midi. Le mot *puy* a son étymologie dans *podium*, qui, dans la basse latinité, signifie un lieu élevé (*Glossaire de la langue romane*, aux mots *Puesch*, *Pug*, *Pui*). C'est parce que les poëtes lisaient leurs productions sur des éminences ou espèces de théâtres, que leurs assemblées prirent le nom de *puys d'amour*. A mesure que ces exercices littéraires se régularisèrent, on leur donna le nom de *palinod* ou chant répété. Parmi les établissemens de ce genre, plusieurs furent célèbres. La Normandie se glorifiait de ceux de *Caen*, de *Dieppe*, de *Rouen*; la Picardie, de ceux de *Beauvais* et d'*Amiens*; la Flandre, de ceux d'*Arras* et de *Valenciennes*. Il existe encore un certain nombre de chansons qui furent couronnées au puy de Valenciennes (ms. n.° 21-3, fonds de l'église de Paris). Comme ces assemblées se tenaient le plus souvent en pleine campagne, sous un ormeau, elles prirent le nom de *gieux sous l'ormel*. Dans toutes ces cérémonies, les poëtes portaient

Influence sur les mœurs.

III. L'influence des invasions et des établissemens des Scandinaves ne se fit pas sentir seulement sur la langue et la littérature françaises; les mœurs publiques et privées des peuples chez lesquels les hommes du nord s'établirent, durent aussi éprouver des modifications remarquables.

Les révolutions qui agitent le monde *moral* et politique, exercent toujours une influence énergique sur les mœurs. Lorsque tout change et se recompose autour d'eux, les hommes ne peuvent demeurer immobiles; ils suivent involontairement le torrent qui les entraîne. Dans cette lutte de ce qui est contre ce qui veut être, les habitudes se modifient, les traditions s'altèrent et les souvenirs s'effacent; la société

---

des couronnes de roses. Le vainqueur en recevait une particulière des mains de sa maîtresse. (Legrand d'Aussy, *Vie privée des Français*, tom. II, pag. 222-236. M. de Roquefort, *Essai sur la poésie dans les XII.e et XIII.e siècles*, pag. 94 et suiv.) Ces assemblées datent du XI.e siècle. Nous avons encore un ouvrage de Robert Vace, poëte normand du XII.e siècle, qui indique l'époque et le motif d'institution du *puy de la Conception*. Ce fut à l'occasion de l'apparition miraculeuse de la Vierge à un vénérable abbé envoyé par Guillaume le Roux en Danemarck, que cette fête fut instituée. Vace raconte avec beaucoup de détails les circonstances miraculeuses qui nécessitèrent, pour ainsi dire, son établissement. (*Rapport sur les travaux de l'académie de Caen*. L'ouvrage de Vace est intitulé *Establissement de la feste de la Conception* (mss. M, n.o 20, fonds de l'église de Paris; n.o 2738, fonds de la Vallière).

se refait, selon l'expression de Montesquieu, et commence une nouvelle vie.

Quelle que soit l'idée que l'on se fasse de l'état misérable des sociétés chrétiennes pendant la période qui s'écoula du VII.ᵉ au X.ᵉ siècle, cette idée sera toujours au-dessous de la réalité. Les habitans de l'Europe méridionale, pendant cette longue et triste période, ignoraient les arts qui embellissent les siècles policés, et avaient perdu les qualités qui distinguent les peuples sauvages (1) : la bravoure dans les entreprises, l'opiniâtreté dans l'exécution, et le sentiment de leur dignité personnelle, sont les vertus caractéristiques des peuples qui ne sont pas encore civilisés ; mais, durant une grande partie du moyen âge, ces nobles qualités de l'ame, fruit de la liberté et de l'indépendance, s'étaient corrompues avec les institutions qui les inspirent. Le poids d'une accablante servitude avilissait le peuple (2), et l'esprit de

---

(1) Robertson, *Introduction à l'Histoire de Charles-Quint*, chap. I. « Ouvrons (dit cet élégant et profond historien) l'histoire de Gré- » goire de Tours et des autres contemporains ; nous y trouverons » une foule de traits révoltans d'inhumanité et de perfidie. »

(2) A la fin de la seconde race, presque tous les hommes libres avaient été réduits en servitude : on distinguait plusieurs classes d'esclaves attachés à la terre, toutes plus misérables l'une que l'autre. Ce qui montre le triste état de la société à cette époque, c'est que, malgré toutes les humiliations et toutes les souffrances réservées aux esclaves, plusieurs hommes libres, pour

domination avait corrompu la noblesse. La *religion* chrétienne, dont la morale et les préceptes sont *si* propres à ennoblir l'ame humaine, réduite à de petites formules, avait dégénéré en une grossière superstition (1). Au lieu d'aspirer à la vertu et à la perfection morale, qui seules peuvent rendre l'homme agréable à la Divinité, les nations chrétiennes de l'Europe croyaient remplir toutes leurs obligations morales et religieuses en observant scrupuleusement des cérémonies extérieures et puériles (2). Le clergé, oubliant

éviter de plus grands maux, renonçaient volontairement à leur liberté. (Voyez la note IX, pag. 296, de l'*Introduction à l'histoire de Charles-Quint*, par Robertson.)

(1) On trouve dans l'*Histoire ecclésiastique* du docteur Mosheim plusieurs passages de théologiens du VII.e au X.e siècle, dans lesquels ils établissent tous les devoirs et les obligations d'un chrétien : ces devoirs, selon eux, consistent à visiter fréquemment les églises, à offrir la dîme avant d'avoir touché les fruits de la terre, à implorer la protection des saints et à honorer la religion; on chercherait vainement parmi ces obligations l'amour de Dieu, la résignation à sa volonté, la soumission à ses lois, la justice et la bienveillance envers les hommes; ces théologiens n'en parlent pas, car la superstition ne les comptait pour rien. (Mosheim, *Histoire ecclésiastique*, tom. I, pag. 324 de la traduction anglaise.) Voir aussi à ce sujet un passage remarquable de S. Éloi. (D'Achery, *Spicileg. veter. script.* vol. II, pag. 94.)

(2) Du Cange, dans son glossaire, au mot *Festum*, rapporte plusieurs fêtes puériles qui se célébraient pendant le moyen âge, et entre autres la fête si bien connue de la fuite de la Vierge en Égypte. Loin de trouver dans ces folles pratiques, comme Voltaire et d'autres historiens, des moyens d'attaquer la vérité de la religion

les grands devoirs qu'impose le sacerdoce, se livrait à tous les débordemens de la licence et de la débauche, et ne rougissait plus d'avouer sa corruption au milieu des peuples qu'il devait édifier par ses exemples; cette noblesse, depuis si généreuse et si loyale, donnait l'exemple de la trahison et de l'infamie, et bravait, à l'abri de ses châteaux fortifiés, la vengeance et jusqu'au mépris des hommes (1); les traces de l'urbanité et de la politesse que les Romains avaient répandues sur l'Europe, étaient entièrement effacées, et avaient fait place à des mœurs où dominaient la corruption et la brutalité. En un mot, comme déjà je l'ai dit, la société était dans cet état, le pire de tous, où les hommes, ayant perdu la simplicité de leurs mœurs primitives, ne sont point encore arrivés cependant à ce degré de civilisation où un sentiment de justice et d'honneur sert de frein aux passions féroces et cruelles.

Telle était la société au milieu de laquelle s'établirent les Scandinaves, pendant les IX.e et X.e siècles.

---

chrétienne, le philosophe judicieux admire la suprême providence qui a conservé la religion toujours intacte au milieu de ce torrent de superstitions.

(1) Sur l'état de la société pendant le moyen âge, voyez l'*Introduction à l'Histoire de Charles Quint,* par Robertson, chap. I.er, et l'excellent ouvrage de M. Hallam, *a Wiew of Europe in middle age*, chap. IX (*State of society*).

Ces peuples, quoique dominés par un fanatisme militaire dont on a de la peine à se faire une idée exacte, unissaient à leur passion pour la gloire, des sentimens généreux, une noble franchise de caractère, et, ce qu'il y a peut-être de plus remarquable, un respect mêlé d'une tendre admiration pour les femmes (1). Ce fut un des traits qui distinguèrent la civilisation du moyen âge de celle de Rome et de la Grèce, que l'espèce de culte rendu à la faiblesse et à la beauté, culte dont les effets, légèrement modifiés, se font encore sentir dans les sociétés modernes. Aux époques mêmes où les femmes furent le plus favorablement traitées par les législateurs de l'antiquité, jamais elles ne jouirent de ce mystérieux ascendant, de cet empire que leur assurent chez les peuples modernes les qualités aimables et précieuses dont la nature les a embellies (2). Placées sous l'influence des climats

(1) Mallet (*Introduction à l'Histoire du Danemarck*, chap. XII) a rapporté une foule de traits de cette galanterie des peuples du nord, et particulièrement des Danois et des Norwégiens. Voyez aussi les preuves que Warton a réunies (*the History of english poetry*, diss. 2, pag. 67). Eichhorn n'est pas d'avis que les femmes aient exercé une grande influence chez les peuples du nord; suivant lui, elles étaient livrées à une condition presque servile. (*Allgemeine Geschichte der cultur und litteratur der neueren Europa*, tom. I, pag. 10.) La question a été parfaitement traitée par John Miller, *Observations concerning the distinctions of ranks in society*, London, 1771, in-4.°

(2) On chercherait vainement quelque ressemblance entre les sentimens qu'inspiraient les plus chastes matrones de Rome et

voluptueux de l'Italie et de la Grèce, elles oublièrent trop souvent les préceptes de la vertu (1), pour conserver encore cette modestie touchante, cette douce sensibilité, qui font d'elles tout-à-la-fois des objets d'amour et d'admiration. Une situation différente produisit des résultats opposés chez les peuples du nord : la haute idée qu'ils s'étaient faite de la chasteté des femmes (2), leur avait inspiré un tendre dévouement pour elles, des égards et des attentions multipliées, enfin un degré de passion et de sollicitude amoureuse proportionné à la difficulté d'obtenir leurs faveurs. Dans un siècle de rapine et de piraterie, quand leur faiblesse était exposée à des attaques inattendues et à de continuels dangers, le premier devoir d'un brave fut de les défendre et de les protéger. Il est facile de concevoir quel devait être le dévouement de jeunes guerriers qui, en satisfaisant leur passion dominante, l'amour de la gloire, ac-

---

d'Athènes et la galanterie moderne; on ne pourrait l'y voir. Jamais il n'exista dans l'antiquité païenne ce commerce d'égalité entre les deux sexes, qui est la source de la galanterie.

(1) Voyez, sous la république, le discours un peu sévère de Caton contre les matrones. (Salluste, *Bell. Catilin.*) On sait jusqu'à quel point leurs mœurs furent corrompues pendant le règne des premiers Césars. Voyez aussi, mais avec toute la défiance que doivent inspirer la morosité et l'acrimonie de Juvénal; sa VI.[e] satire.

(2) *In those strong and exaggerated ideas of female chastity.* (Warton, *ubi suprà*, pag. 67.)

quéraient en même temps le prix le plus capable de satisfaire l'amour-propre et d'éveiller l'émulation. Les femmes elles-mêmes, persuadées qu'elles ne devaient qu'à leurs vertus les égards et les attentions dont elles étaient l'objet, devenaient plus vertueuses encore, et prenaient ainsi un juste orgueil d'elles-mêmes (1). Les Scandinaves, en s'établissant dans la Neustrie, apportèrent avec eux ces généreuses idées; elles se répandirent avec rapidité au milieu de peuples dont les pères, sortis du nord comme les Scandinaves, les avaient partagées. D'ailleurs, il suffit de présenter aux hommes tout ce qui élève l'ame, tout ce qui l'honore; ils le sentent fait à leur usage, ils l'accueillent, ils s'en saisissent. Ce fut sur ces premières bases que s'établit et s'éleva la chevalerie, organisée successivement par le système féodal (2); institution tout-à-la-fois noble et bizarre, où l'on voit

---

(1) Voyez le chap. XII de l'*Introduction à l'Histoire du Danemarck*, de Mallet.

(2) Si l'on veut considérer l'institution de la chevalerie comme une simple cérémonie par laquelle les jeunes gens destinés à la profession militaire recevaient leurs premières armes, son origine est alors bien antérieure à l'invasion des Normands; on trouve des exemples de cette cérémonie chez les Germains. (Tacite, *de Moribus German.* n.° 13.) Charlemagne donna solennellement l'épée et l'armure militaire à son fils Louis. (Aimoin, lib. V, chap. II, pag. 267 et suiv.) Louis le Débonnaire l'imita pour Charles son fils. (*Annal. Bertinian.* ad ann. 838, Duchesne, t. III, p. 198.) Mais la chevalerie, considérée comme institution militaire organisée en un système

confondus l'amour de Dieu et l'amour des femmes, le zèle pieux et la galanterie, la dévotion et la valeur, la charité et la vengeance, les saints et les héros.

Les romanesques exploits des chevaliers errans ont été justement l'objet de la satire et du ridicule; mais on ne s'est pas assez arrêté sur les effets moraux et politiques de cette institution, que les peuples du moyen âge empruntèrent aux nations du nord. Pendant plusieurs siècles, les sentimens que la chevalerie inspira eurent un effet sensible sur les mœurs et les habitudes des hommes; et ils avaient jeté des racines si profondes, qu'à l'époque où l'institution fut attaquée par la corruption et tous les vices d'une civilisation avancée, ses effets subsistèrent encore et agirent puissamment sur l'opinion des peuples (1).

Considérée comme école de morale, la chevalerie pourrait être opposée aux plus sages institu-

---

régulier, ne peut être reportée au-delà du XI.e siècle. Sainte-Palaye, *Mémoire sur l'ancienne chevalerie*, II.e part. pag. 68, et note 5.

(1) Le caractère de François I.er est l'exemple le plus frappant d'un loyal chevalier: survivant, pour ainsi dire, à l'esprit de la chevalerie, ce monarque semblait s'être proposé dans toutes ses actions les lois exactes de cette antique institution. Robertson, dans son *Histoire de Charles-Quint*, a bien fait ressortir son caractère, et tous les avantages qu'en tira son adroit et politique adversaire. (Voyez aussi Sainte-Palaye, *op. cit.* V.e partie, not. 38.)

tions de l'antiquité. Dans un système où l'honneur, la justice et l'humanité étaient les premières lois, où les vertus les plus nobles et les devoirs les plus inviolables d'un chevalier consistaient à réprimer l'insolence des oppresseurs, à secourir les malheureux, à protéger les êtres faibles et sans défense; dans un tel système, dis-je, toutes les qualités de l'ame et les sentimens du cœur devaient s'ennoblir et s'épurer. Ce fut sous son influence que le manque de foi devint le premier des crimes, le respect pour la vérité et la fidélité à sa parole les premiers des devoirs, et la courtoisie la plus aimable qualité d'une chevalier (1). Ces idées produisirent une heureuse révolution dans les habitudes nationales, et l'on peut

(1) On trouve un abrégé de la morale des chevaliers, dans une ballade attribuée à Eustache Deschamps, *poésies mss.* f.° 309, col. 4. La voici :

Vous qui voulez l'ordre de chevalier,
Il vous convient mener nouvelle vie,
Dévotement en oraison veillier,
Péchié fuir, orgueil et villenie;
L'église devez défendre,
La veufve, aussi l'orphelin entreprendre,
Estre hardis et le peuple garder:
Ainsi se doit chevalier governer.
Prodom a, loyaux, sans rien de l'autrui prendre.

On trouve ces mêmes devoirs de chevalier répétés dans le serment qu'ils prêtaient lors de leur admission dans l'ordre de chevalerie. (*Jouvencel*, rom. ms. f.° 93.)

La violation de sa parole était le crime le plus honteux pour un

dire que les nations modernes leur doivent cette loyauté et ces sentimens généreux qui ont survécu à tant et de si grandes révolutions.

A n'envisager même la chevalerie que comme une simple institution de police, elle mérite encore sous ce point de vue la reconnaissance des siècles qui la virent naître. Dans ces temps de barbarie, il n'était aucune garantie contre les vexations nombreuses et outrageantes qui accablaient et dégradaient les peuples. Tout-à-coup se forme cette noble et vaillante association, dont la première et la plus sacrée des lois est de défendre l'opprimé contre les violences de l'oppresseur puissant (1). Des chevaliers, isolément ou en groupes, parcourent les campagnes, cherchent à redresser les torts, à venger les injustices, purgent les grandes routes des brigands qui les dé-

---

chevalier; et la foi donnée, la chose la plus respectable à ses yeux. On en trouve un exemple assez plaisant dans le roman de *Lancelot du Lac*. Le roi Arthus avait donné sa parole de laisser emmener sa femme par un jeune chevalier; on vint le prévenir des intelligences amoureuses qui régnaient entre la reine et son *servant*: le roi ne répondit autre chose sinon *que roi ne se doit dédire de sa promesse*. Le naïf Lyonnel, entendant le discours du monarque, fit l'observation *que roi était plus serf de son dit qu'aultre*; et il s'écria: *Qui vouldrait estre roi, honni soit-il.* (*Lancelot du Lac*, tom. II, f.° 2, col. 1.

(1) Office de chevalier est de maintenir femmes, veuves et orphelins, et hommes malaisés et non puissans. *Ordre de cheval.* f.° 6, v.°

solaient, et font trembler jusqu'au fond de leurs repaires les châtelains perfides et déloyaux (1). C'est à cette époque si glorieuse pour la chevalerie qu'il faut reporter l'âge d'or de nos romanciers; ces temps heureux où les grâces et la beauté, sans autre escorte qu'elles-mêmes, voyageaient sans crainte, au milieu du tumulte des armes, de la licence des camps, et trouvaient par-tout des cœurs respectueux et des bras prêts à les défendre (2).

Mais c'est sur-tout par son influence sur le système militaire que la chevalerie a des droits à la reconnaissance des nations : nous n'entendons point parler ici des hauts faits d'armes, et de l'enthousiasme qu'elle

---

(1) Chevaliers, en ce monde-ci,
Ne peuvent vivre sans soucy;
Ils doivent le peuple défendre
Et leur sang pour la foy espandre.

(Eustache Deschamps, *Poésies mss.*)

Le même poëte dit encore que la terre avait *été donnée* aux chevaliers pour défendre les peuples. F.° 403. L'auteur du *Jouvencel* compare la chevalerie aux bras de l'état. F.os 94 à 97.

(2) Le respect envers les dames fut de toutes les lois de la chevalerie la plus rigoureusement exécutée: « Si une honeste dame (dit » Brantôme) veut se maintenir en sa fermeté et constance, il faut » que son serviteur n'espargne nullement sa vie pour la maintenir et » défendre, si elle court la moindre fortune du monde, soit de sa » vie, soit de son honneur. » (Brantôme, *Dames gal.*) « Sire, dit une » demoiselle à Gérard de Nevers, mon corps, ma vie, mes terres » et mon honneur, je mets en la garde de Dieu et de vous. » (Roman de *Gérard de Nevers*, part. 1, pag. 71.)

inspira pour la gloire à une jeune et ardente noblesse, enthousiasme dont les effets furent bien compensés par les grandes imprudences qu'il fit commettre; nous voulons parler de cette humanité, de ces sentimens généreux qu'elle mêla aux horreurs de la guerre et qui en diminuèrent les terribles effets. Des peuples civilisés qui prennent froidement les armes, guidés seulement par des motifs d'une politique réfléchie, se battent sans animosité; la guerre est parmi eux dépouillée de la moitié de ses excès. Les barbares ne connaissent pas tous ces raffinemens; le but qu'ils se proposent est de faire à leur ennemi tout le mal qu'ils peuvent, et sa destruction seule peut apaiser leur rage (1). L'humanité frémit, lorsque, reportant les yeux sur le passé, elle s'arrête à cette période qui s'écoula depuis le IV.e jusqu'au XII.e siècle. Jamais les fureurs de la guerre ne causèrent de si grands maux au genre humain. Partout où marchaient des armées, leurs traces étaient souillées de sang; elles ravageaient, sans distinction ni de rang, ni de sexe, ni d'âge, tout ce qui se rencontrait sur leur passage; et les provinces les plus fertiles étaient converties en vastes déserts (2). L'introduction de l'esprit chevaleresque dans les habitudes militaires des nations européennes, apporta d'heu-

(1) Robertson, *Introduction à l'Histoire de Charles-Quint*, chap. I.
(2) *Ibid.* note V.

reuses modifications à cet état de choses. La guerre se fit avec moins de férocité, lorsque l'humanité, la courtoisie, devinrent, non moins que la valeur, les vertus caractéristiques d'un noble chevalier; la violence et l'oppression causèrent moins de ravages, lorsque les preux se firent un devoir de les prévenir et de les réprimer; la politesse et l'aménité furent mieux appréciées, lorsque la galanterie devint une des plus brillantes qualités d'un paladin (1) [O].

Cependant, et notre impartialité nous oblige de le dire, la chevalerie, dans sa plus haute perfection, présentait des inconvéniens qui balançaient peut-être ses avantages. Le fanatisme militaire qu'elle excita dans toutes les ames, fit naître, au milieu de la société, des troubles et des discordes que la chevalerie elle-même ne put pas toujours réprimer. Ces hommes qui couraient sans cesse le monde pour chercher des aventures, ne respectèrent pas toujours les lois de l'honneur, qui étaient abandonnées en quelque sorte à leur propre conscience (2). L'histoire et la poésie

(1) M. de la Curne de Sainte-Palaye a traité de l'institution de la chevalerie; son ouvrage est plein d'une érudition bien digérée et écrit avec goût et élégance.

(2) Parmi les contemporains qui ont peint la chevalerie avec les couleurs les plus odieuses, on peut distinguer Pierre de Blois: il fait un portrait peu flatté des chevaliers de son siècle (le XII.e); il dit qu'ils pliaient sous le fardeau des munitions que traînent la gourmandise et l'ivrognerie, au lieu d'être chargés des armes et de l'attirail nécessaires pour le combat; *non ferro sed vino, non lanceis*

nous offrent sans cesse des chevaliers *félons* et *discourtois* tournant leurs armes contre les faibles et les opprimés, qu'ils avaient juré de défendre en entrant dans *l'ordre sublime* (1). Les femmes et la religion, qui, d'après les lois de la chevalerie, devaient être les objets particuliers du culte des preux, furent outrageusement insultées (2) : ces mêmes hommes qui, dans l'expression de leurs passions amoureuses, épuisaient toutes les figures hyperboliques de la langue, et

---

sed caseis, non ensibus sed utribus, non hastis sed verubus onerantur; leurs armes, selon le même historien, étaient encore *virgines et intactæ*. Alberic de Trois-Fontaines dit que le comte de Champagne se fiait plus à ses bourgeois et à ses paysans qu'à ses chevaliers (p. 541). Mais les historiens qui se sont élevés contre la chevalerie de leur temps avec le plus de force, ont toujours parlé avec respect de la chevalerie des vieux âges. Un romancier satirique, en parlant des désordres des chevaliers de son temps, comme d'une troisième plaie dont le genre humain doit gémir, s'exprime en ces termes :

Chevalerie est si grand' chose,
Que de la tierce playe n'ose
Parler......

(1) C'est le nom qu'on donnait à la chevalerie pendant le moyen âge. (Sainte-Palaye, *Mémoire sur la chevalerie*, tom. I.er)

(2) L'admiration que quelques personnes professent pour les mœurs simples et pures du moyen âge, me paraît peu réfléchie. Les mœurs étaient alors relativement plus corrompues que dans nos sociétés modernes. On peut facilement s'en convaincre en parcourant les fabliaux et les poésies du XII.e au XIV.e siècle. Jamais, même dans Rome dégénérée, on ne parla plus librement de l'adultère et des excès les plus condamnables de l'amour. (Legrand d'Aussy, *Collect. de Fabliaux.*)

analysaient, pour ainsi dire, le sentiment qui les animait, se livraient quelquefois à tous les vices de la corruption et de la débauche, et la tente de S. Louis, au temps brillant de la chevalerie, dans la plus sainte des croisades, fut souillée par la prostitution (1). La religion elle-même, qui dominait alors sur la société avec un empire presque absolu, n'eut pas toujours des forces suffisantes pour défendre ses propres autels contre l'avidité de ceux qu'elle avait déclarés ses champions; et plus d'une fois les dons que faisait à l'église voisine le châtelain au lit de la mort, ne furent qu'une imparfaite restitution des richesses dont il l'avait dépouillée pendant sa vie (2).

IV. Tandis que les établissemens des Normands dans les Gaules agissaient sensiblement sur les mœurs anciennes et les marquaient d'un caractère nouveau, l'esprit militaire de ces peuples s'empreignait aussi dans la jurisprudence du siècle, et donnait à la coutume du combat judiciaire et des guerres privées une extension qu'elle n'avait pas eue jusqu'alors.

---

(1) Le bon Joinville a parlé de ces excès avec beaucoup de naïveté; il a rapporté avec plus de naïveté encore le genre de punition qu'infligea S. Louis aux auteurs de ces excès. (*Collect. des Mémoires*, tom. II, pag. 222.)

(2) Il existe dans les collections diplomatiques une foule de chartes de donations qui, d'après l'aveu du donateur même, ne sont faites qu'à titre de restitution; j'en ai vu, à la bibliothèque du Roi, plusieurs dont je possède les copies.

Si l'on excepte la loi salique, tous les codes des nations barbares qui s'établirent sur les débris de l'empire romain, admirent le combat judiciaire (1). Outre que cette manière de prouver son accusation ou de justifier son innocence entrait parfaitement dans les idées de ces peuples guerriers, elle était le seul remède qu'il fût possible d'employer contre l'abus résultant des preuves négatives admises par la plupart des codes barbares. Dans ces temps de franchise et de simplicité, il suffisait à un homme libre de nier l'accusation qu'on portait contre lui, et de jurer seul ou avec ses vassaux qu'elle était fausse et méchamment portée, pour que cette accusation, quelque fondée d'ailleurs qu'elle fût, tombât d'elle-même et ne pût être poursuivie (2). Cette sorte de démenti donné à l'accusateur dut avoir aux yeux d'un brave guerrier un caractère tellement offensant, qu'il ne put en supporter l'affront sans tirer l'épée et sans sommer le parjure de soutenir

(1) Montesquieu a traité ce sujet avec toute la supériorité qui distingue ce beau génie. (*Esprit des lois*, liv. XXVIII.)

(2) *Lex. Burgund.* tit. VIII, §. 1 et 2, et tit. XLV; *Lex. Aleman.* tit. XCIX; *Lex. Lombard.* lib. I, tit. XXXII, §. 3. (Du Cange, au mot *Juramentum.*) On sentit si bien l'inconvénient de cette coutume, qu'immédiatement après qu'elle eut été établie, on chercha, par des moyens évasifs, à la modifier; on obligea l'accusé, non-seulement à affirmer par serment son innocence, mais encore à la faire affirmer par plusieurs témoins. (Du Cange, au mot *Compurgatores.*)

sa dénégation par les armes. C'est à ces deux causes réunies qu'il faut attribuer l'introduction première du combat judiciaire dans la jurisprudence française.

Mais ce mode de soutenir une accusation ou de la nier, si conforme à l'esprit militaire du siècle, trouva toujours une vive opposition de la part du clergé, dont l'humanité se révoltait à l'idée d'un jugement de Dieu provoqué en quelque sorte par le sang. D'ailleurs, il faut aussi le dire, son intérêt se trouvait compromis par l'établissement du combat judiciaire. Les épreuves par les élémens, alors communément en usage, étaient environnées de grandes solennités religieuses; c'était au pied des autels que l'accusé venait, en jurant sur de saintes reliques, affirmer son innocence ou la manifester par les différentes épreuves que les lois ordonnaient : tantôt il devait plonger son bras nu dans de l'eau bouillante, et chercher jusqu'au fond d'un vase un anneau béni par le prêtre; tantôt on lui présentait une barre de fer rouge dont ses mains devaient supporter l'ardeur, ou qu'il devait fouler sous ses pieds nus; tantôt enfin, étroitement lié avec des cordes et plongé dans un bain d'eau froide, il était déclaré innocent s'il surnageait, et coupable si le poids de son corps l'entraînait jusqu'au fond de l'eau (1). Dans toutes ces

(1) Voyez, à ce sujet, Muratori, *Dissert. de judiciis Dei.* (*Antiq. Italiæ*, vol. III, pag. 612.) Ce savant profond ne s'est point borné à

circonstances, des cérémonies religieuses accompagnaient la manifestation de l'innocence ou de la culpabilité; c'était toujours dans les temples du Dieu dont on invoquait le jugement, que les épreuves avaient lieu, et c'était dans son propre sanctuaire qu'on provoquait sa justice.

Les formes du combat judiciaire n'avaient rien, au contraire, qui pût assurer l'influence du clergé dans l'administration de la justice. L'accusateur et l'accusé vidaient leur différent en champ clos et par les armes; et quoique la victoire fût aussi considérée comme l'expression du jugement de Dieu, l'épée et le courage des combattans passaient pour être un plus noble moyen de provoquer ce jugement. Le clergé dut faire tous ses efforts pour proscrire l'antique usage des épreuves et s'opposer à l'extension du combat judiciaire (1). Favorisé dans son entreprise par l'affaiblissement successif de l'esprit militaire, et soutenu par sa propre puissance, le clergé parvint, après une lutte de quelques siècles, au but qu'il se proposait. Sa victoire fut, à cet égard, si complète, que, sous le règne de Pepin et de son illustre successeur, à une époque où la victoire avait fait revivre tout l'enthousiasme des

---

indiquer les différentes espèces d'épreuves, il s'est encore attaché à décrire toutes les cérémonies dont elles étaient accompagnées.

(1) Du Cange, au mot *Duellum*, tom. II, pag. 1676.

Francs, le combat judiciaire ne tint qu'une place obscure dans les immortels capitulaires (1).

Les belliqueux Scandinaves se fussent difficilement soumis à d'autres lois qu'à celle de leur épée, à d'autre justice qu'à celle de leur bras (2). Les épreuves ne leur étaient pas inconnues, mais elles furent toujours abandonnées, dans leur patrie, aux êtres faibles ou lâches (3); et tels n'étaient pas les compagnons de Roll. Par-tout où ils s'établirent, le combat judiciaire remplaça les épreuves par les élémens et les autres principes de justice civile qui jusqu'alors avaient existé (4). La loi salique, qui n'admettait pas la preuve par le combat, devint en quelque façon inutile et tomba en désuétude. Les lois romaines, dont l'économie et la sagesse étaient moins

---

(1) Ces capitulaires contiennent un grand nombre de dispositions sur les épreuves par les élémens; mais j'ai vainement cherché des traces du combat judiciaire dans l'excellente table de matières de Baluze.

(2) Orderic Vital, cet excellent peintre des mœurs, nous offre, dans plusieurs passages de son histoire, le tableau des habitudes farouches des Normands, même après leur établissement dans la Neustrie. Suivant cet historien, la nouvelle patrie des Normands était un théâtre continuellement ensanglanté par leurs guerres privées et les combats à outrance.

(3) Voir à cet égard pag. 38 de ce mémoire.

(4) On peut voir de nombreux exemples de combats judiciaires dans les trois historiens de Normandie, Orderic Vital, Guillaume de Jumiége et Dudon de Saint-Quentin.

compatibles encore avec les idées d'un droit fondé sur la force et le hasard, tombèrent aussi, et les capitulaires eux-mêmes furent bientôt oubliés. Le combat judiciaire s'étendit successivement à toutes les affaires civiles et criminelles, aux incidens, aux exceptions et aux interlocutoires; tout fut réglé par le point d'honneur, et, selon l'expression d'un grand publiciste, la jurisprudence consista toute en procédés. Le juge avait-il sommé quelqu'un de comparaître devant lui, et celui-ci n'avait-il pas comparu: «Tu as dédaigné de » venir, lui disait-il; fais-moi raison de ce mépris.» A son tour, la partie trouvait-elle quelque chose de contraire à ses intérêts dans la sentence du juge ou dans la déposition d'un témoin, elle appelait l'un ou l'autre en champ clos, et le faisait souvent repentir d'avoir suivi la loi de sa conscience ou écouté la voix de la vérité (1).

L'extension successive de cette coutume fut la cause principale de la fréquence des guerres privées pendant le moyen âge, guerres qui n'étaient, à parler exactement, que des espèces de combats judiciaires agrandis. Les ducs de Normandie et leurs vassaux regardèrent, pendant longues années, comme l'un de leurs plus beaux priviléges, le droit de *se guer-*

(1) Montesquieu a consacré le XXVIII.e livre de son *Esprit des lois* à l'histoire de la procédure presque militaire des tribunaux au moyen âge.

royer mutuellement; et tandis que cette coutume, si contraire aux lois d'une bonne police, était attaquée par les puissances divine et humaine, ils l'invoquaient encore comme inhérente aux droits de l'homme et aux prérogatives d'une vaillante noblesse (1) [P].

V. Mais c'est sur-tout sous le rapport *de l'influence* qu'elles exercèrent sur le gouvernement politique de la société, que les invasions des hommes du nord dans les Gaules doivent fixer l'attention de l'observateur éclairé. La période pendant laquelle la féodalité brilla de son plus vif éclat, est indubitablement celle qui s'écoula du X.e au XIII.e siècle. Jusqu'alors, ce gouvernement, qui a produit des règles avec une inclination à l'anarchie, et l'anarchie avec une tendance à l'ordre et à l'harmonie, avait tenté de s'établir au milieu de la société; mais un succès complet n'avait point couronné ses efforts. Durant cette période, la hiérarchie féodale prit une forme régulière; les relations entre les personnes s'établirent d'une manière fixe et permanente; et les usurpations des propriétés domaniales et des

(1) Ce fut dans la Normandie que résista le plus long-temps contre les efforts combinés de la puissance ecclésiastique et du trône, la coutume des guerres privées; on voit des exemples de combats judiciaires dans la Normandie à des époques presque modernes.

dignités de l'état se consolidèrent dans les mains de l'aristocratie (1).

Il a suffi de jeter les yeux sur le tableau que nous avons présenté des désordres qui accompagnèrent les invasions des Normands dans les Gaules, pour se convaincre que, considérées dans leurs effets immédiats, ces invasions furent la cause la plus active de l'extension et de l'affermissement du gouvernement féodal (2). Sans cesse occupés à repousser les irruptions armées des pirates du nord, les faibles princes de la seconde race ne purent apporter dans l'administration générale de la société cette surveillance attentive qui fait la force du pouvoir et assure sa dignité; ils laissèrent aller le gouvernement au gré de toutes les ambitions; et vers la fin du X.[e] siècle, la puissance royale était de toutes parts envahie et usurpée.

Toutefois, un concours de circonstances pré-

---

(1) Robertson a vu le gouvernement féodal établi à l'instant même de la conquête (*Introduction à l'Histoire de Charles-Quint*, sect. 1., pag. 28). Cette opinion a été combattue par M. Hallam (*a Wiew of Europe, &c.*, chap. 2). M. le comte Buat a présenté des idées assez originales à ce sujet dans une lettre écrite à M. Suard, rapportée en tête de la traduction de Robertson. S'il m'était permis de juger tant d'opinions imposantes, je dirais que l'erreur de tous ces systèmes consiste en ce qu'ils sont trop absolus. C'est un reproche qu'on peut aussi adresser aux auteurs plus anciens qui ont traité de la féodalité, tels que Boulainvilliers, Montesquieu et Mably.

(2) Voir le texte et les notes du 3.[e] chapitre.

parait depuis plusieurs siècles cette révolution importante, dont les invasions des Scandinaves précipitèrent l'événement. Déjà, au moment de la conquête des Gaules, les institutions des Francs avaient une tendance vers le gouvernement féodal; en s'établissant au milieu des Gaulois, les compagnons de Clovis partagèrent entre eux les terres des vaincus (1). Quoiqu'il soit difficile d'indiquer d'une manière positive quelles furent les bases de ce partage, il est certain qu'une portion des terres conquises fut spécialement affectée aux charges de l'administration générale de la société et au soutien de la dignité royale. Le monarque distribua cette portion entre les hommes libres qui avaient fidèlement servi sa cause. Un lien nouveau fut, par ce moyen, créé entre ces guerriers et le prince, et les possesseurs d'un bénéfice de la couronne se durent ainsi plus particulièrement à la défense du roi et de la patrie (2). Sous la dynastie des Mérovingiens et au milieu des désordres qui en signalèrent la durée, la propriété des bénéfices n'eut pas de caractère fixe; ce caractère varia selon la position respective de l'aristocratie et de la royauté : tantôt cette espèce de pro-

(1) Montesquieu s'est livré à de savantes recherches sur le mode de partage des terres conquises entre les barbares. (*Esprit des lois*, liv. XXXI, chap. 25 et *suiv.*)

(2) J'ai réuni dans un éclaircissement spécial tout ce qui tient à l'histoire des bénéfices et à leur nature.

priété fut temporaire, tantôt elle s'étendit à toute la vie du possesseur, et il n'est même pas rare de la voir concédée à titre héréditaire. Les premiers monarques carlovingiens réglèrent l'administration des bénéfices avec une sagacité et une politique remarquables; mais les courses des pirates du nord ne permirent plus aux derniers descendans de Charlemagne de faire exécuter les sages réglemens de leurs prédécesseurs, ni de réprimer les envahissemens et les usurpations des vassaux de la couronne. Quand l'existence toute entière de l'état était menacée, comment des usurpations, le plus souvent obscures et successives, eussent-elles pu frapper l'attention des princes! et comment ceux-ci d'ailleurs eussent-ils pu les réprimer, lorsque leurs armées, détruites ou vaincues par les Normands, ne leur offraient aucune ressource réelle (1)! Avant la fin du IX.[e] siècle, la révolution était complètement effectuée, et le roi n'était plus que le suzerain féodal de feudataires indépendans (2).

(1) En présentant l'histoire des invasions des Normands en France, nous avons eu plusieurs fois occasion de faire remarquer combien elles facilitaient les usurpations des grands; Pepin, le comte Lambert et une foule d'autres seigneurs plus obscurs se servirent des Normands pour accomplir leurs projets d'ambition. Voir les pag. 189 et 230 de cet ouvrage.

(2) J'entends par *indépendance* la dispense d'obéir à toute obligation autre que celles de la féodalité, et qui, comme on le sait,

L'envahissement des propriétés bénéficiaires, que favorisèrent les incursions des hommes du nord, ne fut pas la seule cause de l'extension du système féodal ; elles facilitèrent encore l'usurpation de pouvoir des gouverneurs de provinces, second terme de progression de la féodalité. Depuis la décadence des rois mérovingiens, les ducs, les comtes, les marquis ou margraves préposés à la garde des frontières ou au gouvernement des provinces, s'étaient

---

se réduisaient à celles-ci : 1.° LE SERVICE MILITAIRE, dont la durée était de quarante ou soixante jours (Du Cange, au mot *Feudum militiæ*), et se prolongeait jusqu'à cinq ans dans les royaumes qui, par leur position, étaient menacés d'invasions toujours prochaines (*Assises de Jérusalem*. col. 230). — 2.° L'HOMMAGE ET LA FOI. On distinguait l'hommage lige et l'hommage *per paragium* : le premier n'entraînait aucune obligation féodale; il n'en était pas de même du second (Du Cange, aux mots *Hominium*, *Fidelitas*; Littleton, *Stat.* 85). L'hommage était distinct de la foi, qui n'était que le serment de fidélité prêté par le vassal; ce serment pouvait être prêté par procureur (Du Cange, au mot *Fidelitas*). — 3.° LE RELIEF, ou la somme due pour chaque mutation par le décès du propriétaire du fief (*Ordonnances des Rois*, tom. I, préface, p. 10 et 15 du texte, tom. XVI, préface, p. 20). — 4.° LE DROIT D'ALIÉNATION, droit perçu par le supérieur sur la vente du fief faite par le vassal (Du Cange, aux mots *Reacapitum*, *Rachatum*. *Ordonnances des Rois de France*, préf. t. XVI, p. 28). — 5.° LE DROIT DE DESHÉRENCE ET DE CONFISCATION, droit qu'avait le supérieur de rentrer dans le fief en cas de mutation par décès ou de crime de félonie (*Assises de Jérusalem*, col. 200 et 201). — 6.° LES AIDES FÉODALES, dans les cas déterminés (Du Cange, au mot *Auxilium*). — Je ne parle pas du droit de garde et de mariage, particulier à quelques provinces de France (*Recueil des Historiens de France*, tom. XI, préface, pag. 162).

emparés de la direction de toutes les affaires publiques dans la portion du territoire dont l'administration leur était confiée; Charlemagne diminua leur ascendant politique en attribuant une partie de leurs fonctions à des agens spécialement délégués par la couronne, et sur-tout en augmentant l'influence du clergé, qu'il opposa politiquement aux forces de la noblesse (1). Ce système, suivi par son successeur, produisit des résultats favorables à la conservation de la puissance royale; et si l'invasion des hommes du nord n'en eût pas empêché les développemens naturels, peut-être l'ère du gouvernement féodal aurait-elle été reculée de quelques siècles. Mais, au milieu de la terreur qu'avaient inspirée les barbares, aucun système régulier ne pouvait être suivi avec persévérance; les ordres du prince étaient méconnus, et, lorsqu'il tentait de les faire respecter, les grands de l'état se jouaient de ses efforts en lui opposant des corps de Scan-

---

(1) Un grand nombre de capitulaires de Charlemagne et de son successeur immédiat ont pour objet de réprimer les abus que les comtes et les autres seigneurs féodaux se permettraient dans l'administration des bénéfices; mais ce qui porte à croire que, même sous le règne de ces deux princes, les usurpations des grands ne purent être entièrement arrêtées, ce sont les mesures répressives que les deux princes furent obligés de renouveler sans cesse. (*Capitularia* Baluz. passim. Voyez M. Gaillard, *Vie de Charlemagne*, tom. III, pag. 118.)

dinaves qu'ils prenaient à leur solde, et que souvent ils conduisaient eux-mêmes contre leur suzerain (1). En effet, en jetant les yeux sur les monumens historiques de la seconde race, nous voyons les hommes du nord devenir les auxiliaires permanens de toutes les révoltes contre le trône, des agens préposés par le trône lui-même; nous voyons Pepin, Lambert, et une foule de personnages plus obscurs, appeler les Normands au secours de leurs prétentions ambitieuses, et se maintenir par ce moyen dans les gouvernemens dont le prince voulait les priver.

Le troisième terme de progression du système féodal fut le changement de tous les alleux en fiefs; et il est incontestable que les invasions des Normands influèrent encore sur cette révolution que subit la propriété foncière. Dans les temps ordinaires, la possession d'un alleu offrait de grands avantages : outre qu'elle ne soumettait l'homme libre qu'au service militaire, elle le plaçait sous la protection spéciale du roi. Mais sous les derniers princes de la seconde race, les choses étaient bien changées. Exposés isolément à de continuelles hostilités de la part des Normands et des Hongrois, les possesseurs d'un alleu n'avaient à espérer aucune protection de la couronne, occupée à se défendre

---

(1) Voir à cet égard pag. 89 et 230 de cet ouvrage.

elle-même contre de semblables et peut-être de plus grandes calamités. Dans cette déplorable position, la protection d'un seigneur puissant était le premier des besoins; l'essence du pacte militaire entre le supérieur et le vassal étant la réciprocité de services et de protection, ce pacte offrait ainsi, en réunissant des forces éparses, le seul moyen de résister aux barbares et de se garantir de leurs ravages. Le possesseur d'une propriété allodiale, placé entre un besoin présent et les avantages incertains d'un avenir éloigné, se hâtait d'entrer, par le changement de son alleu en fief, dans la grande famille féodale. Ce fut durant les IX.e et X.e siècles que ces changemens se multiplièrent à l'infini, et qu'ils donnèrent à la féodalité une prodigieuse extension (1).

Le système féodal prit aussi, par suite de l'établissement des Normands dans la Neustrie, un caractère

(1) On trouve dans Marculfe une formule pour donner un *alleu* afin de le recevoir ensuite à titre de fief (liv. III, form. 13). La cause de ce changement, telle que nous venons de l'indiquer, est rapportée par un ancien écrivain, Robert d'Ardres, cité par du Cange, au mot *Alodis*. La coutume du changement des *alleux* en *fiefs* prit une extension si prodigieuse, qu'elle donna lieu, dans des temps plus rapprochés de nous, à la maxime *nulle terre sans seigneur*, maxime admise dans la plupart des coutumes, et qui ne trouvait quelques contradictions que dans les provinces méridionales. Ce n'est que dans des temps très-modernes que les parlemens s'élevèrent contre cette maxime, et établirent l'allodialité jusqu'à preuve contraire. (Denisart, *Dictionn. des décisions*, art. *Franc-alleu*).

d'unité et de force qui devint fatal à la couronne. L'absence d'un chef commun, sous l'étendard duquel les feudataires pussent se réunir dans leurs entreprises contre la couronne, avait souvent empêché qu'ils n'obtinssent tous les succès que les circonstances semblaient leur promettre. Il était facile pour le monarque d'anéantir une foule de petits vassaux, dont les forces réunies auraient pu sans doute être redoutables, mais qui n'étaient pas capables de lutter isolément contre les armées du souverain. Dès l'instant que le duc Rollon parut sur la scène politique, la face des choses changea. Ce conquérant, possesseur du plus grand fief du royaume, et qui, au moment même de son investiture, avait donné des marques de son esprit altier et indépendant, devint le chef naturel de la féodalité ; il en établit les principes dans ses propres domaines, et combattit long-temps pour les défendre : enfin, il les imprima si profondément dans les esprits, que lorsque les Normands conquirent la Sicile et l'Angleterre, leur premier soin fut d'établir sur des bases larges et régulières le système féodal (1) [Q].

(1) Toutes les institutions de liberté dont jouit l'Angleterre moderne ont eu leur principe dans le système féodal imposé à la Grande-Bretagne par les Normands; car les institutions anglo-saxonnes n'avaient rien de féodal. (Hallam, *a View of Europe in middle age*, ch. II, II.e partie.) Cet auteur vraiment distingué a présenté, dans une

V. Les effets que produisirent les établissemens des hommes du nord sur la situation politique de l'Europe, ne furent pas moins sensibles.

L'Europe chrétienne, à l'extinction de la famille de Charlemagne, offrait le spectacle d'une grande société unie par les mêmes principes, et morcelée en communautés diverses. En France, en Allemagne, dans l'Espagne chrétienne et dans une partie de l'Italie, présidaient le même système d'institutions politiques et la même religion, des mœurs et une civilisation semblables ; et toutes les parties de ce grand tout se ressentoient encore de leur réunion sous l'administration d'un chef unique pendant les règnes de Charlemagne et de Louis le Débonnaire. Comme cette grande société était de toutes parts entourée par des nations infidèles, l'union entre ses membres, pour résister à l'ennemi commun, était le premier de ses besoins ; et les guerres qui s'élevaient entre les peuples chrétiens, avaient, dans les idées du temps, le caractère

---

partie de son ouvrage, l'histoire de la constitution anglaise. Je renvoie à cette histoire, dans laquelle il a montré une saine érudition et un esprit judicieux; on y trouvera des preuves suffisantes pour justifier mon texte. Quant au royaume de Naples, on sait que le système féodal y brilla de tout son éclat, tandis qu'il disparaissait dans le reste de l'Italie, si l'on excepte cependant le duché de Milan.

de guerres civiles (1). Lorsque l'ambition personnelle ou quelque autre passion étouffait les sentimens de fraternité qui unissaient entre eux les souverains ou les barons, leur rivalité n'avait rien de systématique; elle n'était jamais la suite d'une combinaison d'idées, d'un système politique conçu avec réflexion et développé avec énergie. Aucune des souverainetés chrétiennes n'était parvenue à ce degré de force qui met de vastes monarchies en état d'employer toutes leurs facultés à poursuivre de grandes entreprises avec persévérance et succès; les princes étaient incapables et n'avaient d'ailleurs aucun moyen effectif d'observer et de pénétrer leurs intentions réciproques; et l'espérance de quelque avantage éloigné, ou la crainte de quelques dangers possibles, n'étaient pas des motifs suffisans pour faire prendre les armes à une nation (2).

L'établissement des Normands dans la *Neustrie* modifia cet état de choses. Le premier des résultats

(1) C'est ainsi qu'elles sont presque toujours appelées par les contemporains (*bella civilia*). Elles étaient particulièrement ainsi désignées par les papes, chefs suprêmes des sociétés chrétiennes du moyen âge. (Voir les discours du pape Urbain II dans les différens chroniqueurs recueillis par Bongars, *Gesta Dei per Francos*.)

(2) On serait embarrassé de citer des guerres véritablement nationales jusqu'au XI.e siècle; excepté celles cependant qui furent dirigées contre les Sarrasins d'Espagne ou contre les barbares du nord non encore convertis au christianisme.

importans de cet établissement fut la conquête de l'Angleterre : cette île célèbre n'avait eu jusqu'alors que peu de rapports avec le continent ; elle était pour lui une espèce de nouveau monde, dont les forces n'étaient comptées pour rien dans la balance politique de l'Europe (1). Mais lorsque Guillaume le Conquérant l'eut soumise à ses lois, il n'en fut plus de même ; l'Angleterre prit alors sa place naturelle parmi les nations chrétiennes. Ses nouveaux monarques ayant, comme ducs de Normandie, un intérêt permanent à abaisser le pouvoir des rois de France, cherchèrent à se créer des ressources en sollicitant des alliances, et à diminuer les forces de leur ennemi en détachant de sa cause les alliés qui pouvoient la servir. De leur côté, les monarques français ne demeurèrent pas dans l'inaction ; ils s'efforcèrent d'obtenir, par l'emploi de semblables moyens, les mêmes résultats (2). Cette rivalité sys-

(1) Sous la première race, l'Angleterre n'avait avec la France que des rapports commerciaux peu actifs ; cette île était une espèce de retraite où les hommes pieux allaient chercher la solitude. On peut voir, dans la *Vie de S. Malo*, l'opinion exagérée qu'on s'était faite, dans son siècle, des périls des voyages dans la Grande-Bretagne. Le règne du grand Alfred, sous la seconde race de nos rois, en donnant à l'Angleterre un nouvel aspect, dut augmenter les rapports extérieurs ; mais je n'aperçois entre cette île et la France aucun rapport politique ; l'imagination de l'Arioste seule en a supposé dans l'*Orlando furioso*.

(2) Il serait difficile de suivre l'histoire des alliances qui, depuis

tématique entre les deux plus puissans princes de la chrétienté troubla l'état de paix des nations européennes; ces nations furent quelquefois contraintes et le plus souvent tentées d'embrasser la cause d'un des deux monarques rivaux, et de les servir comme auxiliaires dans leurs longues querelles. Une politique nouvelle succéda ainsi à l'ancien état de choses : les rapports de peuple à peuple se compliquèrent; et la machine diplomatique, si l'on peut appliquer ce mot au moyen âge, fut montée sur un nouveau ressort. Ce ne fut plus l'ambition du moment ou des passions fougueuses qui engagèrent les souverains et les barons à prendre les armes, mais une politique réfléchie, qui ne devait produire des fruits que dans des temps éloignés de l'époque où elle était employée; et l'Europe vit avec étonnement et effroi les rois normands d'Angleterre et les monarques français ensanglanter pendant trois siècles le continent par des guerres qui *n'eurent* d'autres causes que la situation respective de leurs états et les froides combinaisons de la politique [R].

---

le commencement du X.e siècle jusqu'au règne de Philippe Auguste, assurèrent aux rois de France ou aux ducs de Normandie des auxiliaires plus ou moins attachés à leur système politique. Ces alliances étaient principalement contractées avec les empereurs d'Allemagne, la seule des puissances élevées sur les débris de l'empire de Charlemagne, qui fût réellement redoutable; quelquefois elles le furent aussi avec les comtes de Flandre et d'Anjou.

VI. En même temps que la conquête de l'Angleterre modifiait l'état respectif des nations chrétiennes de l'Europe, les mœurs des nouveaux habitans de la Neustrie favorisaient le goût des pélerinages, qui contribuèrent si puissamment eux-mêmes à former l'esprit des croisades, cette grande cause de la civilisation européenne.

En effet, les historiens qui ont étudié avec attention le caractère de ce grand mouvement des nations au moyen âge, en ont recherché la cause lointaine dans le goût des pélerinages, qui, se développant successivement, produisit à la fin les croisades, qui ne furent elles-mêmes que des pélerinages armés (1).

Les voyages des chrétiens aux saints lieux eurent leur principe dans ce plaisir secret qu'on éprouve à voir un pays illustré par quelque grand événement. Dès que les Francs et les autres barbares du nord se furent établis dans les provinces romaines et eurent embrassé le christianisme, les pélerinages devinrent fréquens. Les mœurs de ces peuples se prêtaient admirablement à cet acte de dévotion, méritoire aux yeux des contemporains; c'était pour eux

(1) Cette opinion a été exprimée par M. Michaud, dans son *Histoire des Croisades*, ouvrage qui se distingue non-seulement par l'élégance du style, les recherches multipliées de son auteur, mais encore par la connaissance profonde du moyen âge qu'a montrée l'historien. (Voyez principalement le I.er chapitre.)

un facile moyen de racheter leurs fautes et leurs crimes : aussi dès les premiers temps de la conquête se dirigèrent-ils en foule vers les saints lieux, dont le nombre était si multiplié en France, en Espagne, en Italie et dans la Palestine (1). Mais à mesure que leurs mœurs se modifièrent par la civilisation et que l'amour du sol devint plus puissant, les pélerinages diminuèrent beaucoup, et bientôt même on compta ces actes de dévotion parmi les actions les plus méritoires des saints. Lorsque les Scandinaves s'établirent dans la Neustrie, ils apportèrent avec eux cette indifférence pour la patrie, ce caractère aventureux, qui les distinguaient même parmi les autres nations du nord. En adoptant la religion chrétienne, ils durent chercher dans cette religion les pratiques les plus conformes à leurs goûts et à leurs habitudes : celle des pélerinages, qui n'était que l'application à un but pieux, de ce besoin d'*errer* qu'éprouvaient, pour ainsi dire, les peuples du nord, devint leur habitude de prédilection (2). Ce goût pour

(1) Ce qui prouve que les pélerinages aux saints lieux étaient assez fréquens sous la première et la seconde race, ce sont les dispositions multipliées qui y sont relatives et que l'on trouve dans les Capitulaires. (Baluze, *Cap.* tom. I.er, pag. 110, 175 et 370.)

(2) Le pélerinage du duc Robert est rapporté avec une naïveté touchante par la *Chronique de Normandie* (dom Bouquet, *Hist. de France*, tom. X, pag. 326).

les pélérinages eut tant de force chez les nouveaux habitans de la Neustrie, que l'on vit, au milieu du XI.e siècle, un duc de Normandie, abandonnant son propre duché, se diriger, comme pour expier ses victoires, vers la Palestine, qu'il édifia par sa piété et étonna par sa munificence. Il est croyable aussi que ce furent les nouveaux habitans de la Neustrie qui habituèrent les chrétiens aux pélerinages armés, pélerinages qui préludèrent aux expéditions d'outre mer: en effet, le caractère des Scandinaves était trop altier, trop fier, pour supporter de sang froid des humiliations de la part des ennemis de la foi. Un sentiment de pénitence put porter quelques pélerins normands à provoquer ces humiliations, afin d'expier leurs fautes par une peine plus rigoureuse (1); mais le plus grand nombre dut prendre les armes pour venger de telles injures par la force. Si la connaissance des idées et des mœurs des hommes du nord, au moyen âge, n'autorisait cette conjecture, l'exemple de ces braves aventuriers normands, chassant les Sarrasins de la Sicile, comme par épisode, qu'on nous permette cette expression, à leur pélerinage, le prouverait suffisamment. Les succès dont

---

(1) Je fais allusion au duc Robert, qui, ayant reçu un coup de bâton, dit *que raison estoit que pèlerins soffrent por l'amor de Dieu, et qu'il aimoit mieux le cop qui lui avoit esté donné que la meilleure cité de son duché.*

cette expédition fut accompagnée, durent aussi grandement contribuer à étendre et fortifier l'esprit des croisades. Des projets d'ambition se mêlèrent alors aux pieuses idées des chevaliers et des barons; on se promit de conquérir la Palestine, comme les Normands avaient conquis eux-mêmes Naples et la Sicile. L'éloignement des lieux ne parut plus un obstacle au succès des expéditions, et les entreprises les plus difficiles cessèrent de se montrer telles aux yeux des guerriers chrétiens du XI.e siècle, lorsqu'ils eurent appris que quarante de leurs compagnons d'armes avoient suffi pour délivrer la Sicile de la présence des Sarrasins.

Nous voilà parvenus au terme de nos travaux: nous avons recherché avec bonne-foi les causes d'un des grands événemens de l'histoire de France, et sur lequel l'académie avait appelé l'attention de l'Europe savante; nous avons étudié le caractère de cet événement, et, pour compléter nos travaux, nous avons recherché quels en furent les effets sur la condition morale des sociétés du moyen âge: heureux si cet essai est accueilli avec indulgence par le public éclairé! nous trouverons dans cet encouragement un nouveau motif de redoubler de zèle dans les études auxquelles nous nous sommes consacrés.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

ET

ÉCLAIRCISSEMENS.

[A] *Pag. 9.* L'OPINION de Hume et de Montesquieu jetterait un vif intérêt sur la question; mais cette opinion ne me paraît nullement fondée. On peut la résumer en ces termes : Charlemagne avait été poussé par la superstition à exercer des cruautés horribles contre les Saxons : ce peuple brave se révolta plusieurs fois; mais il ne put résister aux armées nombreuses et mieux disciplinées de l'empereur. Beaucoup de Saxons se retirèrent dans le Jutland; ils y trouvèrent une nation dont les mœurs et la religion étaient semblables aux leurs, qui compatit aux malheurs qu'il avait éprouvés, et jura de les venger. Ce fut la cause de ces expéditions successives qui, depuis le commencement du IX.e siècle, se dirigèrent des côtes du Jutland sur l'empire de Charlemagne.

Pour démontrer combien cette opinion est peu vraisemblable, il suffira d'établir ces deux faits : 1.° long-temps avant la conquête de la Saxe par Charlemagne, les Normands avaient menacé toutes les côtes de la Gaule (Sidon. Apoll. lib. VIII, ep. VI; Gregor. Turon. lib. III, cap. 3); 2.° les expéditions des Normands ne prirent une haute importance que long-temps après la pacification de la Saxe (843). (*Voyez* le chap. IV de cet ouvrage.) De ces

deux faits il résulte que la conquête de la Saxe par Charlemagne ne fut ni la cause primitive des expéditions des Normands, ni la cause de l'extension que prirent ces expéditions vers le milieu du IX.ᵉ siècle. A cette preuve tirée des faits, on peut ajouter des considérations d'une grande force. 1.° Les Saxons ne se retirèrent qu'en petit nombre dans le Jutland; les familles les plus influentes furent dispersées dans l'empire de Charlemagne (Eginhard, *Annal.* ad ann. 804; Duchesne, tom. II, pag. 252). 2.° Le peu de Saxons qui se réfugièrent dans la portion plus nord de l'Europe, ne purent chercher un asile que dans le Jutland; la Norwége, les îles du Danemarck et la Suède étaient trop éloignées de leur patrie pour qu'ils s'y retirassent, et pussent y exercer une influence quelconque sur la situation politique, les idées et la population de ces vastes contrées. De là il résulte encore que si l'on expliquait les expéditions des Normands par les migrations des Saxons dans le nord, on ne résoudrait le problème que pour les expéditions venues du Jutland; quant à celles qui partaient de la Suède, de la Norwége, elles ne pourraient être raisonnablement attribuées à cette cause.

De l'opinion que nous venons de combattre en est née une autre non moins ingénieuse: c'est celle qui ferait résulter les expéditions des Normands, des rapports politiques des souverains du nord avec Charlemagne et ses successeurs.

Ce système ne me paraît rien moins que fondé. On sent d'abord qu'il n'expliquerait, comme le précédent, que les expéditions venues du Jutland, parce que ce n'était qu'avec les souverains de cette partie du nord que Charlemagne avait des rapports politiques (*Annal.* Eginhard. ad ann. 814, 815 et 828; Duchesne, tom. II, pag. 259

et 271; Baluz. *Capit.* tom. II, pag. 42). D'ailleurs il est impossible de supposer que cette cause ait réellement exercé une grande influence sur les invasions des Normands; en effet, des rapports politiques entre Charlemagne et les souverains du Jutland eussent amené une guerre régulière, et non pas seulement des expéditions qui n'avaient d'autre but que la piraterie. Jamais guerre de souverain à souverain n'eut le caractère des expéditions des Normands; les monumens nous montrent les différens chefs de flottes scandinaves ne s'unissant que rarement entre eux contre l'ennemi commun, ce qui eût été naturellement la suite d'une guerre politique, mais s'attaquant et se disputant entre eux le butin qu'ils avaient fait, et se mettant même quelquefois à la solde des princes chrétiens (*Chron. Malleac.*, citée par dom Morice, *Hist. de Bretagne*, tom I, pag. 44. *Annal. Bertinian.* ad ann. 866; dom Bouquet, tom. VII, pag. 66). Au reste, il existe contre cette opinion une raison déterminante; c'est que les pirateries des Normands ne se dirigèrent pas exclusivement contre l'empire de Charlemagne, avec qui les souverains du Jutland étaient en guerre, mais contre l'Angleterre, mais contre l'Espagne, en un mot par-tout où il y avait du butin à faire.

[B] *Page 10.* Guillaume de Jumiége est, à ma connaissance, le premier historien qui ait parlé de cette coutume: *adultos filios*, dit-il, *præter unum à se pellebat, quem hæredem sui juris relinquebat* (lib. I, cap. IV et V). Mais Guillaume de Jumiége, historien respectable lorsqu'il se circonscrit dans l'histoire de Normandie, ne mérite pas la même confiance quand il parle des usages domestiques ou des habitudes sociales des peuples du nord;

son récit alors fourmille de fables, parce qu'il ne put être que le résumé de vieilles traditions conservées par les Normands établis dans la Neustrie, ou peut-être l'ouvrage de sa propre imagination.

Si l'on recourt aux anciens monumens du nord, on trouvera des exemples que dans ces pays, comme dans les autres contrées de l'Europe, le partage des états entre les enfans des princes, et des patrimoines entre les fils d'un même père, entrait dans les usages politiques de la société. Odin partage son vaste empire entre ses fils (Snorro Sturleson, cité par Torfeus, *Series regum Danor.* pag. 109); et Regnar Lodbroch, roi de Danemarck, fait un semblable partage entre tous ses enfans (*Olaf Trigguin saga* apud eumd. pag. 395). D'ailleurs l'idée de la primogéniture est trop complexe, pour qu'une société encore dans son enfance ait pu la concevoir; l'expérience seule dut la faire adopter pour les chefs des états, et la politique ou l'orgueil l'introduire parmi les classes inférieures.

Mais, a-t-on dit, comment alors expliquer cette existence simultanée de plusieurs chefs de pirates, désignés tous par l'expression commune de REX DANORUM! Si l'on admet au contraire ce partage de la souveraineté, l'explication devient facile; car le fils déshérité par la loi du pays, a dû conserver quelque chose de la royauté dont son père était revêtu; alors rien de plus naturel qu'il ait porté le nom de *rex*, qualité distinctive de sa royale naissance.

Ceci peut facilement s'expliquer: d'abord, un point qu'il faut admettre, c'est que la Norwége, la Suède, le Danemarck, étaient, lors des expéditions des Normands, divisés en plusieurs souverainetés; que tous les petits princes qui les gouvernaient, étaient désignés par les chroniques françaises sous le titre commun de *rex Norman-*

norum, rex Danorum (Torfeus, *Series regum Danor.* lib. III, cap. XIV). Voilà la première cause de cette multitude de chefs de pirates désignés sous le titre de *rex Normannorum*.

2.° Ce fut une habitude assez uniforme chez les peuples du nord, que de donner à ceux qui les conduisaient au combat une épithète qui ne peut exactement se traduire en latin que par le mot *rex*, parce que, comme on sait, ce mot, qui dérive de *regere*, s'applique aussi bien au commandement d'une armée, à la conduite d'une flotte, qu'au gouvernement d'un empire; ainsi le *hérétog* des Anglo-Saxons, le *herskonung* des Scandinaves, peuvent se prendre indifféremment dans le sens que nous donnons habituellement au mot *roi*, ou dans celui de *conducteur d'hommes*.

3.° Les nations scandinaves adonnées à la piraterie désignaient les chefs les plus habiles dans ces expéditions par le titre de *see konung [rex maris]* (Bartholinus, *Antiquit. Daniæ*, lib. II, cap. 9). De là ce grand nombre de rois des Normands que l'on trouve désignés dans les chroniques du temps. *Hinc factum est*, dit Bartholin, *ut Danis assiduâ infestatione Angliam, Galliam vastantibus, tot nomina regum occurrant*. Pag. 446.

4.° Les chroniques françaises ont pris le plus souvent le mot *rex Normannorum* dans le sens d'un commandement temporaire de forces militaires (*Chronic. Turonens.* dom Bouquet, tom. IX, pag. 46. *Vita S. Romualdi, ibid.* tom. IX, pag. 150).

Ainsi le système que nous examinons, outre qu'il est dénué de preuves, n'est plus même nécessaire à l'éclaircissement du point pour l'explication duquel il avait été établi.

[C] *Page 10.* L'idée que c'est à la grande population dont le nord était surchargé, qu'il faut attribuer les migrations nombreuses qui eurent leur origine dans les contrées septentrionales, a été exprimée par les plus anciens historiens; Jornandès a appelé le nord *vagina gentium :* mais cette opinion, quelque vieille qu'elle puisse être, n'en est pas moins invraisemblable. En effet, c'est un fait reconnu que les peuples du nord étaient presque tous nomades: or, dans une telle situation sociale, il faut à un peuple, même peu nombreux, de vastes terrains pour suffire à ses besoins. Ce qui est vrai pour un pays fertile est toujours plus vrai pour un pays couvert de forêts, de montagnes stériles, tel qu'était le nord. Il serait en effet étonnant que des pays qui, dans leur état actuel de culture, fournissent à peine aux besoins d'une population industrieuse et commerçante, eussent dans le moyen âge satisfait à toutes les nécessités d'une immense population nomade. Cependant il est quelque chose de vrai dans cette opinion. Une terre, quoique faiblement peuplée, peut encore avoir, relativement à ses produits, un excédant de population : mais alors l'expression absolue de Jornandès, *vagina gentium*, ne serait point exacte. Il a pu aussi arriver, et c'est une opinion commune dans le nord, quoiqu'elle soit moins positive que celle que nous avons indiquée, qu'il y ait eu un refoulement des peuples du centre de l'Asie vers le nord de l'Europe, refoulement qui a produit les migrations successives des peuples du nord. Les anciens historiens de Normandie, Guillaume de Jumiége, Dudon de Saint-Quentin, pour expliquer cette affluence de population qui frappait leurs yeux et dont ils ne pouvaient comprendre la cause, ont supposé l'existence de la polygamie dans le nord. Pour répondre à cette allégation, il nous

suffira de rappeler le passage dans lequel Tacite décrit cet ascendant mystérieux des femmes dans la Germanie, ascendant si inconciliable avec la polygamie, qui entraîne nécessairement la servitude du sexe le plus faible.

[D] *Pag.* 47. L'origine du gouvernement représentatif est toute moderne; cette espèce de gouvernement est née des besoins présens des sociétés et de leurs nouvelles idées. On en chercherait vainement le modèle dans les institutions de Rome et de l'ancienne Grèce, dans les assemblées politiques de notre ancienne monarchie. Il y avait sans doute dans ces institutions quelques élémens épars du système de garanties que le gouvernement représentatif établit; mais voilà tout. Ce serait une histoire bien curieuse que celle qui suivrait le développement successif de nos institutions, depuis les assemblées tumultueuses du champ de Mars jusqu'à celles de nos temps modernes. M. Hallam a traité ce sujet avec beaucoup de critique, dans l'intéressant ouvrage que nous avons déjà eu plusieurs fois l'occasion de citer.

[E] *Pag.* 50. On trouvera peut-être exagérés les éloges que je donne à la poésie des Scandinaves, et la censure presque amère que je me permets à l'égard de la poésie française. C'est une opinion que je ne crée point; elle a été exprimée, long-temps avant moi, par des savans et des hommes de goût. Cette manière de voir s'est fortifiée dans mon esprit par l'examen de cette seule question : Pourquoi la poésie française n'a-t-elle pas, comme la poésie des peuples anciens, cette puissance de remuer les ames et de les exciter à de grandes actions!

Pour compléter les développemens qu'il m'a été impossible de donner dans mon texte, je me propose, dans cet

éclaircissement, de faire connaître les poëtes et les poésies des Scandinaves. Je regrette de ne pouvoir consacrer que quelques pages à un sujet qui offre un aussi grand intérêt.

§. I.er *Des Scaldes.*

Le mot *skald* ou *skiald* dérive du mot suéo-gothique *skalla* ou *skialdre*, qui signifie *résonner, retentir*. L'origine des scaldes est aussi ancienne que celle de la poésie dans le nord; c'est-à-dire qu'elle remonte à Odin, le fondateur de toutes les institutions de la Scandinavie. L'âge brillant des scaldes fut du VIII.e au X.e siècle. Les poëtes d'aucune nation ne peuvent se vanter d'avoir joui d'une aussi grande considération dans leur patrie: ils étaient honorés de leurs concitoyens, et principalement des princes qui s'adonnaient à la profession des armes; quelquefois ces princes eux-mêmes ne dédaignaient pas d'embrasser la profession de scalde. On confiait aux scaldes les fonctions les plus importantes, et cette seule qualité donnait à ceux qui en étaient revêtus une sorte de prééminence sur tous les seigneurs de la cour. Les scaldes chantaient dans les combats et animaient les guerriers par *leurs* poésies martiales; dans les assemblées publiques, dans les repas, on les écoutait avec enthousiasme. Non-seulement les rois, mais encore les princes, les seigneurs, avoient un plus ou moins grand nombre de scaldes à leur cour: on cite comme s'étant particulièrement distingués par cette espèce de luxe, dans les X.e et XI.e siècles, les comtes Jon Sveskerson, Fune Juarson et Charles Sunarson. (Snorro Sturleson, *Præfat. ad Heims Kringla.* Stephanus, *Not. ad Saxonem Grammat.* pag. 12. Graberg di Hemso, *Saggio istorico su gli Scaldi*, pag. 7.)

Vers le milieu du XII.ᵉ siècle, la profession des scaldes avait entièrement dégénéré; dans le XIII.ᵉ, ils ne méritaient plus le nom de poëtes.

On a élevé la question si les scaldes ont emprunté leur poésie aux trouvères et aux troubadours. L'opinion affirmative a été développée dans une thèse soutenue à Upsal, sous la présidence du docteur Foent, sous ce titre: *De antiquitatis in Suecia reliquiis Dissertat.*, 5 mars 1791. Mais cette opinion ne peut plus se soutenir, depuis que Bartholin a rapporté des poésies scandinaves qui appartiennent au IX.ᵉ ou X.ᵉ siècle. (*Antiquit. Danic.* pag. 81 et 489.) On sait que les poésies des trouvères les plus anciennes ne remontent pas au-delà du XI.ᵉ siècle. (*Voy.* Heeren, *in Breyers historisch Magazin*, tom. II, pag. 288.)

Voici les noms des scaldes les plus célèbres qui sont cités dans les monumens du nord.

IV.ᵉ SIÈCLE.

Gram, prince danois; Besco, son confident; Hardgrepa et Groa, poëtes suédois; Hiarn.

V.ᵉ SIÈCLE.

Svanhvita, Danois; Asmondo, Regner, Suédois; Hiarn, Fridleif, Danois; Éric-Frode, Norwégien.

VI.ᵉ SIÈCLE.

Hagvard, Hervora, Danois.

VII.ᵉ SIÈCLE.

Biarkr, Hialte.

VIII.ᵉ SIÈCLE.

Bodda, Bragge le Vieux.

IXe SIÈCLE.

Bragge-Boddason; Rognvald, comte des Orcades; Hadder, Suédois; Regnar-Lodbroch et sa femme Aslauga; Thiodolfler, Norwégien.

Xe SIÈCLE.

Eivendo, Egillo-Skallagrim, Norwégiens; Thorvald, Suédois.

Nous nous arrêtons au Xe siècle, époque où le christianisme s'introduisit dans le nord, et précipita la décadence de la profession des scaldes. (Consulter, sur cette matière, l'intéressante collection intitulée *Bibliotheca historica sueo-gothica*, Stockholm, 1782 *et suiv.*

§. II. *Poésies du Nord.*

Toutes les traditions reportent à Odin les premières poésies scandinaves. L'Edda, dans une fable assez ingénieuse, attribue l'invention de la poésie à deux nains qui, mêlant du miel avec le sang du géant Weiser [le plus sage], composèrent le merveilleux breuvage qui inspire l'art des vers. (Edda, *Mytholog.* 65.) Les plus anciennes poésies des Scaldes qui existent encore, soit dans la bibliothèque d'Upsal, soit dans celle de Stockholm, ne remontent pas au-delà du VIIIe siècle; mais leurs formes perfectionnées, les citations qu'elles contiennent, tout en un mot porte à croire que ce ne furent pas les premières productions des poëtes. Nous traiterons, dans la note [N], de l'esprit de la poésie scandinave, et des sujets sur lesquels s'exerçaient les poëtes; nous nous bornerons ici à faire connaître les sagas (poésies du nord), considérés sous le simple point de vue de leur forme matérielle.

Nous avons, sur ce sujet, deux monumens remar-

quables. Le premier est la partie de l'Edda qui termine ce grand ouvrage, et qui, sous le nom de *Scalda*, contient non-seulement un vocabulaire raisonné ou une phraséologie poétique de tous les termes, épithètes et phrases de l'art antique des scaldes, mais encore un traité de la langue, de l'orthographe et des règles de la versification. Le second est un manuscrit que l'on conserve à Upsal, et qui contient aussi un petit traité sur le mécanisme des différentes espèces de vers de la poésie gothique et scandinave. Malheureusement le petit nombre de poésies des scaldes qui nous reste, ne permet pas toujours d'appliquer les règles infinies de cette poétique.

La phraséologie commence par indiquer les épithètes dont la poésie peut se servir pour désigner les dieux. Odin seul a cent vingt-six surnoms; tantôt il est le père universel *[Alfader]*, tantôt le Seigneur *[Herian]*, le dieu de la mer *[Nikoder]*, &c. Elle s'occupe ensuite des métaphores que les scaldes peuvent employer, et qui sont toutes puisées dans l'Edda. Ainsi la terre n'est que le corps du géant Imer; les montagnes, ses ossemens immenses; le firmament, son crâne; la mer, son sang. Nous ne nous arrêterons pas sur le génie de ces métaphores, sujet qui a été traité avec soin par Graberg, *Saggio su gli Scaldi*, page 57. Quant à ce qui concerne le mécanisme des compositions scaldiques, quelques antiquaires ont prétendu que plusieurs de leurs vers se rapprochaient, et pour le mètre et pour la césure, de nos vers alexandrins, et des saphiques, qui furent particuliers aux Grecs et aux Latins; mais on sent que parmi cent trente espèces de mètres, toutes différentes entre elles, qu'offre la poésie scandinave, il n'est pas difficile d'en trouver une ou deux qui ressemblent à celle qui fut usitée à Athènes et à Rome. Les vers les plus

communément employés étaient ceux de quatre ou cinq pieds ou syllabes, qui, marchant avec plus de rapidité, exprimaient aussi plus facilement les idées improvisées des scaldes, et étaient plus appropriés à la poésie militaire, qui formait le sujet des sagas scandinaves. Le mécanisme de la versification reposait sur le nombre des syllabes, combiné avec le retour alternatif de certaine lettre placée à la fin ou au commencement du vers; ce qui revient à-peu-près à nos acrostiches. Par exemple :

Thu hefir hingat
I seinsta sinni
Feigum fotum
Folld sperada.

Holmveria Saga, apud Bartholin. *Antiquit. Danic.* lib. III, ch. II.

Mallet, qui se laisse trop facilement séduire par des analogies éloignées, prétend qu'on pourrait trouver le type de ce genre de versification dans les poésies de l'Orient, et particulièrement chez les Persans et les Hébreux; Graberg soutient l'opinion de Mallet, et lui donne plus d'extension encore (pages 59 et 60).

[F] *Pag.* 52. Il paraît assez vraisemblable que les *vers* dont on se servait dans les poëmes scandinaves étaient *rimés*. Les poésies les plus anciennes qui sont parvenues jusqu'à nous, sont écrites en rimes. On ne peut douter que l'usage des rimes, qui distingue les poésies modernes de celles de la Grèce et de Rome, ne soit celtique. Ces rimes étaient d'une grande utilité; elles aidaient la mémoire, la fin d'un vers indiquant toujours la terminaison de celui qui doit le suivre. D'ailleurs, dans les langues dont les mots n'ont pas de quantité, la rime est une nécessité littéraire. C'est ainsi que, pendant le moyen âge, lorsque les règles de quantité furent

oubliées dans la langue latine, la rime s'introduisit par la force des choses. Voir, à cet égard, *Histoire des Celtes*, t. I, page 87. Le professeur Foent a soutenu que la rime ne s'était introduite que très-tardivement dans les poésies scandinaves, et que les scaldes l'avaient empruntée aux troubadours et aux trouvères; mais Bartholin a rapporté une chanson rimée du X.e siècle, et par conséquent antérieure à tout ce qui nous reste des trouvères ou des troubadours. (*Olaus Triggueson Saga*, Bartholin, page 81 et 489.)

[...] *Pag. 75.* L'opinion que nous venons d'établir sur les migrations des Normands, qui est la plus simple et la plus naturelle, n'a cependant pas été adoptée par les savans du nord. Pour jeter plus de poésie sur leur histoire nationale, ils ont supposé que ces expéditions furent la suite d'autres migrations parties de la Scythie, et qui, augmentant la population de la Scandinavie au-delà des ressources qu'elle pouvait fournir à ses habitans, forcèrent les indigènes à chercher des moyens d'existence hors de leur patrie. Nous respectons les savans qui ont attaché leur nom à cette opinion; mais les monumens qu'ils rapportent à l'appui de leur système, ne me paraissent pas suffisans pour le justifier. Sans doute, dans des temps plus éloignés, les Scythes habitans du Pont-Euxin, repoussés dans le nord par les armes des Romains, purent chercher un asile dans la Scandinavie; il est à croire même que la plupart des institutions des nations scandinaves furent empruntées à l'Asie : mais ces migrations, qui sont bien antérieures aux expéditions des Normands, quelle influence purent-elles exercer sur elles! Ce refoulement des peuples méridionaux vers le nord est un phénomène trop extraordi-

naire pour qu'on puisse le supposer fréquent; il a fallu, pour le produire, la circonstance de l'agrandissement sans mesure de l'empire romain. L'opinion qui fait résulter les courses des Normands des migrations asiatiques, pourrait se réfuter par les mêmes raisons que nous avons données contre l'opinion de Montesquieu, qui les attribue aux migrations des Saxons repoussés dans le nord par les armes de Charlemagne. (*Voyez* éclaircissemens A et B.)

[...] *Pag. 171.* L'origine et la vie de Roll ont été l'objet de vives controverses; nous allons réunir ici les témoignages qui peuvent éclaircir ce point intéressant de notre histoire. On s'est d'abord demandé si Roll était Danois ou Norwégien : les monumens français indiquent le Danemarck comme sa patrie; peu d'entre eux le font Norwégien : *Rollo Danus, origine Danica.* (*Voyez* Torfeus, dissertation *de Gaungo Rollo, posteà Roberto dicto; in Historia Norwegiæ*, 2.ᵉ partie.) Mais on doit remarquer que le mot *Dania*, employé dans les monumens français, s'appliquait alors à toute la Scandinavie. Dudon de Saint-Quentin et Guillaume de Jumiége, qui devraient rapporter quelque chose de positif, puisqu'ils ont écrit l'histoire des ducs de Normandie, sont plus obscurs encore, et se servent de l'expression générique *in partibus Daciæ.* (Duchesne, *Scriptor. rerum Normanicar.* pag. 70 et 221.) Quant aux monumens du nord, ils sont, à cet égard, uniformes et positifs; ils indiquent la Norwége comme la patrie de Roll. Torfeus les a réunis dans sa dissertation que j'ai déjà citée. Il ne sera pas inutile pour ceux qui veulent approfondir l'histoire du premier duc de Normandie, de mettre en regard le récit des historiens latins et celui des monumens scandinaves sur

la vie de Roll. On s'apercevra que le fond des choses est le même, quoique les détails varient infiniment. — *Version des historiens scandinaves.* Roll naquit en Norwége, d'un comte nommé Regnwald (*Chronic. Danic.* pag. 1, apud Torfeum, *Hist. Norweg.* II.e partie, p. 91). Il s'adonna dès l'enfance à la piraterie. Bientôt il se distingua par son courage et la fierté de son caractère, et refusa de fléchir le genou devant Harald, roi de Norwége. Au mépris des ordres de ce prince, il dévasta, par la piraterie, les états qui dépendaient de la Norwége; la cour du roi le condamna à l'exil (Snorro Sturleson, apud Bartholin. *Antiquitat. Danic.* pag. 450). Roll, plein de dépit, se retira dans les Orcades et les Hébrides, qui étaient alors le refuge de tous les mécontens qu'avait faits la nouvelle forme de gouvernement établie par Harald. Aidé du secours des insulaires, il ravagea pendant quelque temps les côtes de la Norwége; puis, cinglant vers l'Angleterre, il débarqua dans cette île célèbre. (Torfeus, *Dissertat.* loco cit.) C'est ici que s'arrêtent les monumens du nord. — *Version des historiens latins.* Dans une partie de la Dacie (disent ces historiens), était un comte riche et puissant, qui avait, par indépendance de caractère, refusé de courber la tête sous le joug de son roi. Il expira laissant deux fils presque encore dans l'enfance, Rollon et Gurrim. Le roi, pensant que les deux jeunes comtes ne pourraient résister à ses projets ambitieux, envahit leur domaine à la tête d'une armée puissante; mais il rencontra une résistance à laquelle il ne s'attendait pas. Forcé de céder, il se retira. Cependant, ce que la force n'avait pu faire, la ruse l'effectua: pendant la sécurité d'une paix jurée, ce monarque attaqua et prit la cité où s'étaient retirés les deux frères. Gurrim fut tué; Rollon, plus heureux, se sauva dans une île, où, après diverses épreuves de

la fortune, il fut appelé, par un songe, dans l'Angleterre, et de là dans la France, &c. (Dudon de Saint-Quentin, lib. II; Guillaume de Jumiége, lib. II; Duchesne, *loc. cit.* pag. 70.)

[I] *Pag. 177.* Les historiens modernes de la Normandie ont souvent élevé la question de savoir si Roll s'unit en légitime mariage avec Pope. Quoique cette question soit peu importante, puisqu'elle ne se lie point à de *grands intérêts* historiques, je crois devoir néanmoins la traiter, parce que tous les auteurs qui ont écrit sur la Normandie l'ont fait eux-mêmes avec beaucoup d'étendue. D'abord, une question préliminaire à examiner, est celle de savoir ce qu'on entendait au X.e siècle par *mariage légitime*. Les monumens nous apprennent assez, par de nombreux exemples, que le mariage connu chez les Romains sous le nom de *connubium*, et qui résultait de la vie commune de deux individus, était dans les mœurs des peuples scandinaves. Ainsi la question de légitimité ou d'illégitimité prend une autre physionomie: elle devient même presque oiseuse; car, si la vie commune suffisait pour légitimer l'union contractée entre deux *individus*, il est indubitable que rien ne fut plus lé*gitime que* l'union de Roll et de Pope. On sait que le con*quérant* de la Normandie conserva toujours un tendre attachement pour la fille de Belengier, lors même que sa politique lui commandait de s'unir avec Giselle. Si l'on entend le mot *légitimité* dans le sens où il est pris aujourd'hui, alors je crois que Roll n'épousa point Pope. Voici mes raisons. Le seul *monument* qui puisse faire croire à cette légitimité, est Dudon de Saint-Quentin, qui se sert de l'expression *connubio sibi junxit;* mais on peut répondre à cette autorité que le mot *connubium* n'exprime pas l'union légitime, *mais*

l'union pure et simple : ce chroniqueur, s'il avait entendu parler d'union légitime dans le sens qu'on veut lui donner, aurait employé le mot *matrimonium*. En supposant d'ailleurs que l'interprétation que je donne au passage de Dudon de Saint-Quentin fût douteuse, Guillaume de Jumiége et le poëte Vace leveraient toute incertitude à cet égard. Le premier de ces historiens, qui a le plus souvent paraphrasé et expliqué Dudon, se sert de l'expression *more Danico sibi copulavit* (lib. XII, cap. II), et le second, presque toujours plus exact sur les points de critique que les deux historiens, dit que Roll *fit de Pope sa mie* (ms. Sainte-Palaye, p. 36). On peut ajouter à ces preuves, celle qui résulte de l'union postérieure de Roll et de Giselle, et du mariage légitime, *matrimonium*, que Roll contracta après la mort de Giselle avec *sa doulce mie*, mariage qu'il n'aurait pas eu besoin de sanctionner une seconde fois s'il avait déjà existé une union légitime entre lui et Pope. (*Voyez*, sur cette matière, une dissertation assez curieuse de Robert Denyald, prêtre du diocèse de Rouen, sous ce titre, *Rollo Northmanno-Britannicus*; le bon prélat s'efforce de prouver, dans le chapitre II de l'ouvrage, par les textes des canons et du code théodosien, que le mariage entre Roll et Pope était nul pour cause de disparité de religion.)

[K] *Pag. 180.* Le dernier article du traité de Saint-Clair-sur-Epte a été l'objet de savantes discussions. Dudon de Saint-Quentin et Guillaume de Jumiége rapportent que la Normandie ayant souffert les maux inévitables de plusieurs invasions, et ne pouvant suffire aux besoins de la nouvelle colonie qu'elle recevait dans son sein, Charles le Simple offrit à Roll une portion de la Flandre, que

celui-ci refusa, sous prétexte qu'elle était couverte de marais et peu propre à remplir le but qu'on se proposait; qu'alors Charles le Simple offrit la Bretagne, qui fut immédiatement acceptée. En conséquence, deux comtes de cette province, Allain et Bérenger, prêtèrent serment de fidélité au nouveau duc de Normandie. (Duchesne, *Script. histor. Normann.* pag. 83 et 231; *Roman du Rou*, pag. 49.)

J'exposerai, en hésitant, quelques réflexions sur cette partie du récit des historiens de Normandie.

D'abord on pourrait se demander quels droits Charles le Simple avait sur la Bretagne, pour la céder au duc Rollon: était-elle alors une dépendance de la couronne de France! On a vu que les ducs de Bretagne s'étaient rendus indépendans; que les rois de France leur avaient même reconnu le titre de roi; que les nouveaux monarques s'étaient bornés, pendant une longue période, à prêter une seule fois serment de fidélité aux souverains de la France, et à leur payer soixante livres d'argent, plutôt comme présent que comme tribut. (*Annal. Bertinian.* ad ann. 851, 863, 864; *Historiens de France*, tom. VII, pag. 68, 80, 87.) Tous ces faits ne peuvent prouver une *dépendance* tellement absolue, que le caprice pût abitrairement changer les souverains de ces provinces. Un tel exemple pourrait se présenter, sans doute, sous le règne ferme et énergique de Charlemagne; mais il serait évidemment étonnant, disons plus, impossible, sous le règne du prince auquel on l'attribue. On dira peut-être que toutes ces raisons tombent d'elles-mêmes, puisque la cession de la Bretagne fut consentie par Allain et Bérenger, comtes de Bretagne, qui se soumirent volontairement à prêter serment de fidélité au duc Rollon: mais ce fait n'est qu'une erreur

de plus; car à l'instant où le traité de Saint-Clair-sur-Epte fut conclu (l'an 911), aucun prince du nom de Bérenger et d'Allain ne gouvernait la Bretagne. En effet, deux Allains ont régné sur les Bretons, à des époques assez rapprochées de celle où fut conclu le traité de Saint-Clair-sur-Epte: le premier, Allain III, de 877 à 907; le second, Allain IV, de 937 à 952. Il y eut aussi un comte de Rennes nommé Bérenger, de 930 à 937. Ainsi, au moment où fut conclu le traité de Saint-Clair-sur-Epte, Allain III avait cessé d'exister, Allain IV et Bérenger n'existaient point encore ou étaient évidemment trop jeunes pour contracter. Qu'on remarque d'ailleurs que, pour disposer d'un droit, il faut soi-même le posséder, et que ni Allain IV, ni Bérenger, n'avaient des droits sur la Bretagne. Le duc régnant était alors Gurmaelon, qui succéda à Allain III. (*Art de vérifier les dates*, tom. XIII, pag. 195 et 196, édit. in-8.°) On peut ajouter que ni Orderic Vital, ni une foule d'autres historiens contemporains et moins intéressés que les historiens de Normandie à soutenir les prétentions de leur souverain, ne parlent de la Bretagne en rapportant le traité de Saint-Clair-sur-Epte. (*Historiens de France*, tom. IX, pag. 11, 63, 76, 131.) S'il fallait indiquer l'origine de la mouvance de la Bretagne, on pourrait la reporter à deux sources : la première, qui est la moins certaine, est le traité de 923 entre le duc Rollon et Charles le Simple contre le duc de Bretagne ; on trouverait la seconde, plus positive, dans les conquêtes de Guillaume Longue-Épée. Les raisons qu'on a données pour faire résulter la mouvance de la Bretagne du traité de 923, me paraissent faibles. (Destuilleries, *Dissertation sur la mouvance de la Bretagne*.) D'un côté, ce traité se borne à dire d'une ma-

nière vague *que des terres furent cédées*, sans indiquer précisément la Bretagne, ce qui pourrait s'appliquer au Bessin et au Maine, qui furent cédés, cette année, au duc Rollon; de l'autre, Charles le Simple n'avait pas plus de droits sur la Bretagne en 923 qu'il n'en avait en 911; une telle cession serait donc difficile à justifier. Il paraît plus raisonnable et plus historique de reporter le principe de l'hommage des ducs de Bretagne aux conquêtes de Guillaume Longue-Épée, en 931. C'est alors qu'il soumit cette province par les armes, et contraignit ses ducs à prêter serment de fidélité. (*Voyez* not. 42. D. Morice, *Histoire de Bretagne*, tom. I, pag. 972.)

[L] *P. 186*. Les historiens de Normandie se sont attachés à rehausser la gloire du premier de leurs ducs; il n'est sorte de vertus publiques et privées dont ils n'aient gratifié Rollon. J'ai apporté, j'ose le croire, plus d'impartialité dans la peinture que j'ai faite de ce conquérant; je n'ai dissimulé ni ses vices, ni ses vertus. Que si l'on me reprochait de n'avoir pas toujours suivi, dans l'histoire que j'ai faite de la vie privée de Rollon, les monumens contemporains qui parlent de ses vertus domestiques et de son *caractère* public, c'est que j'ai pensé que la plupart de ces monumens, écrits sous l'influence du duc Rollon *lui-même* ou de ses successeurs, n'avaient pas toujours dit la vérité.

[M] *P. 300*. La rapidité du tableau que j'ai tracé dans le dernier chapitre de mon ouvrage, ne m'a pas permis d'apporter, soit dans le texte, soit dans les notes, toutes les preuves dont les points en question auraient pu être susceptibles; j'ai cherché à y suppléer par des éclaircissemens appliqués spécialement à chacun de ces points.

On se rappelle que j'ai établi comme une vérité historique, que la langue a éprouvé des modifications importantes par suite des établissemens des Scandinaves dans la Neustrie : pour compléter la démonstration de cette vérité, je dois apporter de nouvelles preuves, 1.° de l'existence d'un idiome vulgaire avant le IX.° siècle; 2.° de la ressemblance de cet idiome avec la langue parlée dans les provinces méridionales de la France aux X.° et XI.° siècles; 3.° des modifications qu'éprouva la langue des contrées septentrionales pendant les mêmes siècles, époque de l'invasion des Normands.

1.° Outre les monumens que j'ai indiqués, soit dans mon texte, soit dans mes notes, on trouve une foule d'autres preuves de l'existence d'un idiome vulgaire dans les Gaules. On lit dans Théophilacte (*Histor.* lib. II, cap. 15) qu'un soldat appartenant à un corps de Francs au service de l'empereur Maurice, ayant laissé tomber son bagage sans s'en apercevoir, ses camarades le rappelèrent en lui disant, *Torna, retorna, fratre* [Τόρνα, ρετόρνα, φρατρε]; mots qui appartenaient essentiellement à la langue vulgaire. Les Annales de Flandre constatent l'existence de cet idiome vers le milieu du VI.° siècle. (Meyer, *Annal. Flandrens.* pag. 6.) On en trouve une autre preuve dans les Litanies Carolines, *Ora pro nos; tu lo juva*, répondait le peuple au prêtre qui invoquoit le Très-Haut pour Charlemagne. (Mabill. *Analecta vetera*, pag. 170.) Des actes de 631, 832, 935, &c. (M. Raynouard, pag. 34, tom. I) constatent aussi l'existence d'un idiome populaire formé du latin corrompu.

2.° La ressemblance de cet idiome avec la langue des troubadours des XI.° et XII.° siècles n'est pas moins positive; nous en prendrons un exemple dans le serment

de 842. On trouve dans ce serment : *Amar Deo, fradre, om plaid, sagrament, salvament.* Ces mêmes substantifs se retrouvent dans toutes les poésies des troubadours. (M. Raynouard, tom. I, pag. 33.) Dans la formation des adverbes, des pronoms, des verbes, des adjectifs, la langue des troubadours suit le même mécanisme que la langue parlée dans les VIIIe et IXe siècles. Nous ne manquerions pas de preuves pour le démontrer, si M. Raynouard n'avait déjà constaté ce point de philologie d'une manière positive dans son discours *sur l'origine et la formation de la langue romane.* On trouve, dans le serment déjà cité, des phrases toutes entières dont la forme et le mécanisme se reproduisent dans les poésies des troubadours. On peut voir à cet égard l'intéressant ouvrage déjà cité, de M. Raynouard, pag. 16 *et suiv.*

3.° Reste maintenant à prouver qu'il exista, aux Xe, XIe et XIIe siècles, une différence positive entre l'idiome des provinces septentrionales de la France, telles que la Normandie, la Picardie, la Bretagne, et l'idiome adopté dans les provinces au-delà de la Loire. Pour cela, il suffira de mettre en présence les productions des trouvères et celles des troubadours des mêmes siècles.

POÉSIES DES TROUVÈRES.

Richard sout en daneiz et en normant parler,
Une charte sout lire et les parts diviser,
D'eschez sout et des table son compagnon mater ;
Bien sout paître un oisel, et leurer et porter ;
En bois sout cointement et berser et vener,
As talivas se sout et couvrir et mesler,
Mestre pie destre avant et entre deulx doubler.

Roman du Rou, pag. 62 et suiv.

Devant les altres il se mit,
Devant Engleis merveilles fit;
Sa lance prit par le tuet,
Comme si fust un bastonnet.

Geoffroi Galmar.

Taillefer, ki molt bien cantoit
Sur un ceval ki tost aloit,
Devant ax s'en aloit cantant,
De Karlemaine et de Rollant,
Et d'Olivier et de vassaux,
Ki morurent à Rainschevaux.

Roman du Rou.

Venus sunt à Paris,
A la bonne cité,
Et vunt à Saint-Denis,
Al mustier sont entrés.
Karl eun se culchet
A oreisuns li bers;
Quant il a Deu priet
Si s'en est relevet.

POÉSIES DES TROUBADOURS.

Las mias musas qui ant perdut lor cant
Contra felnia sunt fait de grant bontat,
Zo sun bon omne qui an redems lor pecat.

Poëme sur Boëce.

Pero tres semanas ha que nos em aissi.

Philomena, f.° 8.

Puois aissi son encolpatz
Quant fats avols mots oels fatz.

Rembaud, *à mon vers.*

de 842. On trouve … das,
om plaid, sagr … *dradas,*
se retrouvent … *de Nostra Dona Sancta Maria*, pag. 1.)
(M. Raync … pris au hasard, ne sont peut-être
des adver… férences sont les plus saillantes. Pour
la langue … de ce que j'ai avancé, on pourrait
la langu … uit la collection des poésies des trou-
manqu… travaux de M. Raynouard, et l'appendix
nouar … de M. de Roquefort sur la poésie, où il a
man… grand nombre d'extraits de trouvères.
m…

Pag. 325. J'ai établi dans mon texte l'influence des … des peuples du nord sur notre littérature roma-…que : bien que les preuves que j'ai apportées sur ce sujet …sent paraître suffisantes aux critiques éclairés, je crois devoir en ajouter d'autres propres à porter la conviction dans tous les esprits.

Lorsque l'on veut prouver l'analogie de deux compositions littéraires, on doit d'abord examiner l'esprit de ces compositions et leur forme matérielle. J'ai dit dans mon texte que les féeries, l'amour, les aventures chevaleresques et l'histoire nationale étaient le fond de toutes *les* compositions des romanciers du moyen âge; ce qu'il y a donc d'abord à prouver, c'est que ces idées se trouvent aussi dans les poésies des scaldes.

1.° *Les féeries.* « Il y a dans le ciel, dit l'Edda, plusieurs » fées qui assistent à la naissance de chaque enfant » pour décider de sa destinée : les unes sont d'origine » divine; d'autres descendent des génies; d'autres, des » nains : les fées qui sont d'une divine origine, sont » bonnes et dispensent d'heureuses destinées; les hom- » mes qui sont infortunés, doivent l'attribuer aux mé-

chantes fées (fable 8.e). — Près du levant habite vieille magicienne de la forêt aux arbres de fer; c'est là qu'elle produit divers monstres, &c. (fable 8.e). » Le poëme de la Volupsa est aussi plein d'enchantemens et de féeries : son titre seul indique les sujets dont il traite; il peut se traduire par *oracle, prophétie de Vola.* Dans l'ode célèbre que le scalde Eyvind consacra à la louange de Haquin, on lit ces paroles remarquables : « Gondula, l'une de fées, appuyée sur sa lance, parle ainsi à ses compagnes : L'assemblée des déesses va s'accroître; les ennemis de Haquin viennent d'inviter ce prince et sa nombreuse armée à assister au festin des dieux. Ainsi parlaient les belles fées, &c. » (Strophes II et III.)

2.° *L'amour et les sentimens de la chevalerie.* J'ai déjà cité comme exemple la fameuse ode de Harald aux beaux cheveux; j'ajouterai celle non moins célèbre de Regnar Lodbroch (Wormius, *Litterat. runica,* pag. 127), et le poëme connu sous le nom d'*Histoire des rois Grim et Charles,* recueilli par M. Biorner dans la compilation connue sous ce titre, *Nordiska Kampedater* (Stockholm, 1737); enfin, le saga de Regnar Lodbroch, recueilli dans cette même compilation.

3.° *L'histoire de quelques héros célèbres.* —On trouve dans la bibliothèque royale de Stockholm un grand nombre de sagas. Warton, dans son *Histoire de la poésie anglaise* (dissertation 1.re), les a analysés ou en a indiqué l'objet : ils sont tous consacrés à célébrer les héros du nord ou ceux de pays étrangers; on est même étonné d'en trouver un sur Charlemagne et ses fabuleuses expéditions dans l'Orient; il est sous ce titre : *Sagan at Karlemann off hoppun hans* [Histoire de Charlemagne, de ses champions et de ses capitaines]. Nous sommes autorisés à conclure de ce que

nous venons de dire, que l'esprit des romans du moyen âge est puisé dans la littérature des peuples du nord. Aux preuves qui résultent des monumens, nous pouvons ajouter l'opinion imposante de la plupart des historiens distingués qui ont étudié la matière. Warton, *the History of english poetry*, dissertation 1.re ; Eichorn, *Geschichte der cultur und litterat.* t. I, pag. 145; Heeren, dans une dissertation spéciale; la Ravalière, *Poésies du Roi de Navarre;* Mallet, *Histoire du Danemarck* (introduction); Ginguenée, *Histoire littéraire d'Italie*, tom. IV. Reste un dernier point : la forme matérielle des romans du moyen âge ressemble-t-elle à celle des poésies des scaldes ! A cet égard, nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer à la traduction que Mallet a donnée de l'*Histoire des rois Grim et Charles*, pag. 281, tom. II de son *Histoire du Danemarck*. La comparaison qu'il est si facile de faire de cette traduction et du premier roman de chevalerie du moyen âge, mettra le lecteur à même de se convaincre de la ressemblance qui existe entre les formes adoptées par les scaldes et celles que nos romanciers du moyen âge employèrent dans le récit des aventures chevaleresques. Nous citons l'*Histoire de Grim* de préférence, par la facilité qu'*on a de* se procurer la traduction de Mallet.

[O] *Pag. 340.* L'existence simultanée, chez les peuples du nord, de l'esprit de galanterie et de leur caractère féroce, est sans doute un problème difficile à résoudre pour la philosophie spéculative. L'historien se borne à en constater l'existence. Une foule de monumens nous fournissent des preuves incontestables que l'esprit de galanterie était dans toute sa force chez les peuples du nord. Nous avons déjà cité un grand nombre de faits; nous allons en réunir de nouveaux

qui viennent fortifier le témoignage des premiers. On lit dans l'histoire du jeune Grim, que, devenu éperdument amoureux de la fille du roi de Suède, il consentit, pour l'obtenir, à aller combattre le fils du roi de Biarnie, quoiqu'il fût presque assuré de succomber dans cette périlleuse entreprise. (*Voyez* cette histoire dans le *Nordiska Kampedater* de Biorner.) «Celui qui aspire à se faire aimer de sa maîtresse » (dit un autre monument), doit être prompt et hardi dans » le fracas des épées.» (*Regnar Lodbroch saga*, Wormius, *Litt. runica*, pag. 197.) On peut aussi consulter avec fruit le recueil de maximes connu sous le nom de *Discours sublime d'Odin (Haramael)*, pièce qui offre un grand intérêt historique, puisqu'elle est l'expression des mœurs et de la morale des peuples scandinaves. Mallet l'a donnée en extrait dans son introduction à l'*Histoire du Danemarck*.

[P] *Pag. 346*. Peut-être m'accusera-t-on d'attribuer aux établissemens des peuples du nord une influence plus grande que celle qu'ils doivent avoir réellement exercée sur les institutions judiciaires. A cela je réponds par deux faits : 1.° la non-existence du combat judiciaire aux VIII.e et IX.e siècles, coutume qui était alors tombée en désuétude ; 2.° la renaissance de cette même coutume aux X.e et XI.e, d'une manière si générale, qu'elle anéantit toutes les autres formes de pocédure. Pour réfuter le système que j'ai établi, il faudrait prouver qu'il est arrivé, pendant les X.e et XI.e siècles, un événement ou un concours d'événemens assez importans pour expliquer la révolution arrivée dans nos institutions judiciaires. Autrement, il sera vrai de conclure que les établissemens des hommes du nord ont été la cause immédiate de cette révolution même. On

cherchera peut-être à l'expliquer par le changement arrivé à cette époque dans les mœurs militaires des nations européennes : mais, d'une part, l'enthousiasme guerrier était aussi général chez les Francs, pendant les règnes de Pépin et de Charlemagne, que pendant les X.e et XI.e siècles; et cependant il ne nous reste aucun monument qui constate, d'une manière positive, l'existence *générale* de la coutume du combat judiciaire; de l'autre, et en supposant qu'il ne fallût pas attribuer les modifications arrivées *dans* les mœurs militaires aux établissemens des Normands mêmes, plusieurs faits historiques viendraient à l'appui des conjectures que j'ai présentées. 1.° La coutume du combat judiciaire existait dans toute sa force chez les Scandinaves (*voyez* page 38 de cet ouvrage); 2.° c'est en Normandie qu'on trouve le premier exemple de combats judicaires, après le X.e siècle (*voyez*, en les comparant, Orderic Vital, lib. III, et Dudon de Saint-Quentin, lib. I); 3.° les Normands l'établirent par-tout où ils portèrent leur domination (*voyez* les lois de Guillaume le Conquérant, publiées par Howard, et les anciennes Coutumes de la Sicile; le seul exemplaire qui existe de ces Coutumes est à l'Arsenal).

[Q] *Pag. 354*. Quand on étudie le système féodal en France, ses progrès et ses développemens, on doit distinguer deux époques : 1.° celle du système féodal dans sa forme primitive; 2.° celle du système féodal développé et parvenu à son plus haut degré de maturité. Le système féodal primitif s'établit dans les Gaules, lors de la conquête des Francs, comme il s'établira toujours au sein d'une colonie armée : aussi n'avons-nous pas dit que les Normands introduisirent au milieu des Gaules le système

féodal, qui, jusqu'alors, aurait été inconnu dans cette contrée; nous avons soutenu seulement que les Scandinaves, par leur présence au milieu de la France, par leurs courses multipliées, par les secours qu'ils fournirent à une aristocratie insolente, mirent les rois dans l'impuissance de réprimer les usurpations sourdes des domaines de l'état et des fonctions publiques et administratives, ce qui fut un grand acheminement vers le dernier terme de progression du système féodal. Nous avons dit encore que les invasions des Normands favorisèrent le changement des alleux en fiefs, en obligeant les propriétaires de souscrire au pacte féodal, pour se soustraire, par la protection d'un supérieur, à la fureur des Normands; enfin que leur établissement dans la Neustrie donna un chef puissant à la féodalité. Voilà en résumé quelle a été mon opinion; j'ignore les objections qu'on pourra faire valoir contre elle. Je prie qu'on jette les yeux sur le tableau que j'ai tracé des invasions des Normands dans les Gaules; qu'on lise aussi les monumens du temps, réunis dans les 7.e, 8.e et 9.e volumes de dom Bouquet : on se convaincra facilement que je n'ai pas tiré une conséquence forcée des faits, lorsque j'ai établi que les courses et les établissemens des hommes du nord avaient eu une influence bien grande sur les changemens arrivés pendant les IX.e et X.e siècles dans le gouvernement intérieur de la France.

[R] *Pag. 358.* On a l'habitude de reporter au règne de Charles-Quint les grands changemens survenus dans le système général de la politique européenne; Robertson a donné tout le poids de son autorité à cette opinion. Je ne nie point que l'ambition de ce prince, son desir d'arriver à la monarchie universelle, n'aient éveillé l'attention des petites puis-

sances européennes, et ne les aient forcées, pour ainsi dire, à chercher une garantie commune dans la réunion de leurs forces. Mais de ce que la position particulière des puissances au XVI.e siècle a créé, dans leur intérêt respectif, un système de politique en rapport avec leurs besoins, en résulte-t-il qu'aucun autre système, fondé, si l'on veut, sur une diplomatie plus grossière, mais toujours adapté à la *situation* de la société, n'a pu exister dans les siècles antérieurs! La politique est le fruit de la prévoyance, de l'ambition, ou de la nécessité: or, si la prévoyance est le propre des nations civilisées, l'ambition et la nécessité sont de tous les temps. Aussi ne craignons-nous pas d'établir comme une vérité historique, qu'immédiatement après que l'Angleterre eut pris sa place parmi les puissances européennes, c'est-à-dire, après la conquête, il se forma en Europe un système de politique, informe sans doute, mais dont l'existence ne peut être niée, parce qu'elle fut le fruit de la nécessité.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Poëme d'Abbon sur le Siége de Paris.

Le moine Abbon vivait dans le IX.e siècle; il était dans les murs de Paris lorsque les Normands formèrent le siége de cette cité : le récit qu'il nous a laissé est donc précieux, puisqu'il est l'ouvrage d'un témoin oculaire. Nous avons cru devoir présenter l'analyse de son poëme comme pièce justificative de ce que nous avons dit sur le siége de Paris. Cette analyse sera d'autant plus utile, que le poëme d'Abbon est long, difficile à lire, et écrit

dans un latin barbare; nous éviterons ainsi au lecteur la peine de se livrer à un travail fastidieux.

Après un éloge pompeux de la ville de Paris, Abbon décrit l'arrivée des Normands sous les murs de cette ville: leur flotte, dit-il, était composée de sept cents voiles et d'une multitude de barques qui couvraient la Seine sur un espace de plus de deux lieues.

Sigefroy, commandant de la flotte, vient trouver Gozlin, évêque de Paris, et lui demande un libre passage dans la Seine, lui promettant de ne causer aucun tort ni à lui, ni au gouverneur de la place, ni à son troupeau. « Cette ville, répond le pieux évêque, nous a été confiée par le roi Charles, et c'est pour protéger les autres villes et non pour favoriser leur ruine qu'il nous a préposé à son gouvernement. » Irrité de cette réponse, Sigefroy menace de détruire Paris, si l'on n'accède à sa demande. Aussitôt il sort et rassemble ses compagnons d'armes. Le lendemain, dès la pointe du jour, le chef normand débarque une partie de ses troupes, et attaque avec vigueur la principale tour. Les citoyens arrivent en foule pour la défendre. On distingue au premier rang Eudes, gouverneur de la ville, son frère Robert, le comte Ragenaire, l'abbé Ebble, neveu de l'évêque, et l'évêque Gozlin lui-même, qui fut blessé d'une flèche.

Après un combat opiniâtre, les assaillans furent contraints de se retirer, emportant les corps de leurs compagnons. Frédéric, jeune Français d'une grande bravoure, trouva la mort dans cette journée.

Pendant la nuit, les assiégés réparèrent les brèches faites à la tour. Dès le matin, les Normands l'attaquent avec encore plus de fureur que la veille. De leur côté, les chrétiens montrent la plus grande intrépidité; ils lancent

sur les assiégeans de l'huile bouillante et de la poix enflammée. Deux guerriers se firent remarquer parmi les combattans: Eudes tua de sa main une multitude d'ennemis, et l'abbé Ebble se montra sans égal; une seule de ses flèches, dit le poëte, donna la mort à sept ennemis. Cependant, malgré leurs efforts, les Normands parviennent à faire une brèche à la tour. Les assiégés redoublent de valeur. Enfin, les Normands repoussés s'enfuient en désordre, laissant trois cents hommes sur le champ de bataille.

Les Normands, après cet échec, employèrent les mois de novembre et de décembre à construire des retranchemens et à ravager les bords de la Seine. Abbon fait ici la peinture de tous les maux qu'éprouvèrent les habitans des campagnes; il décrit la terreur et la fuite de ces malheureux. Au milieu de tous ces désastres, s'écrie le poëte, la ville de Paris conservait sa tranquillité. Cependant les assiégeans recommencèrent leurs hostilités contre la tour: ils construisirent des chars à seize roues; chacun de ces chars contenait un édifice en bois capable de porter soixante hommes armés. Repoussés de nouveau, les Normands fabriquèrent mille petits toits couverts de cuir, sous chacun desquels pouvaient se tenir quatre ou six hommes: cachés sous ces vastes boucliers, ils donnent à la ville un terrible assaut; l'alarme se répand parmi les citoyens; ils volent au secours de la tour attaquée; à leur tête brillent Gozlin, l'abbé Ebble, Eudes et d'autres capitaines non moins fameux. Abbon fait ici la description de l'assaut, que les Normands furent obligés d'abandonner, après avoir perdu beaucoup de monde et sans avoir eu aucun succès.

Dès le lendemain, les Normands reviennent à la charge; ils emploient tous leurs efforts à combler le fossé qui était

devant la tour; ils y jettent du gazon, du bois, des bestiaux; ils y jettent même des prisonniers qu'ils égorgent impitoyablement.

A cette vue, le saint évêque verse des pleurs; il s'adresse à la mère du Sauveur du monde, il lui demande vengeance d'un aussi grand crime : en même temps il lance une flèche et perce le barbare qui avait versé le sang des captifs. Aussitôt, toute la ville retentit de cantiques d'actions de grâces; les citoyens chantent des hymnes en l'honneur de Marie : « Grâces te soient rendues, s'écrie-t-on de toutes parts, reine du monde, mère du Seigneur, toi qui as daigné délivrer Lutèce de l'épée menaçante des Normands; que ton nom soit béni à jamais ! » Le jour suivant, les Normands donnèrent un nouvel assaut. Voyant l'inutilité de leurs efforts, ils construisent trois barques qu'ils remplissent de bois et d'autres combustibles, et les conduisent tout enflammées au pied du pont vis-à-vis de la tour. A la vue du malheur qui les menaçait, les Parisiens sont frappés d'épouvante; les femmes, les vieillards, les enfans, font entendre des sanglots et des gémissemens; ils frappent leur poitrine et déchirent leurs vêtemens; ils invoquent la protection du saint protecteur de Paris; ils courent en foule vers son tombeau. « S. Germain, ayez pitié de nous ! » tel est le cri qui se fait entendre de tous côtés. Ce cri, volant de bouche en bouche, excite la risée des Normands. Mais Dieu, touché par les prières de S. Germain, exauça son peuple; les trois barques allèrent se briser contre une des arches du pont et furent englouties sous les eaux.

Les Normands rebutés cessèrent pour un temps leurs attaques; ils se répandirent dans les campagnes, qu'ils ravagèrent; ils entrèrent dans l'abbaye de Saint-Germain,

et violèrent le lieu où reposait le corps du saint martyr. Ceux qui se rendirent coupables de ce crime, moururent tous, au rapport d'Abbon, d'une mort violente.

Mais, ô douleur! s'écrie le poëte, les eaux de la Seine, gonflées par de grosses pluies, emportèrent une partie du petit pont et en entraînèrent les débris avec elles. A cette vue, les Normands reprennent courage et font tous leurs efforts pour se rendre maîtres de la tour qui défendait l'entrée du petit pont, et qui, isolée, ne pouvait recevoir de la ville aucun secours. Douze vaillans hommes qui étaient renfermés dans ce fort, opposèrent la plus vigoureuse résistance. Les Normands, ne pouvant les réduire, allumèrent un grand feu au pied de la tour, pour les obliger à se rendre. Les chrétiens résistaient toujours; mais voyant que le seul vase dans lequel ils puisaient de l'eau leur était échappé, ils se jetèrent sur la partie du pont qui était restée du côté de la tour et y tinrent ferme encore quelque temps. Les ennemis leur criaient de se rendre et de ne rien craindre, qu'il ne leur serait fait aucun mal. Ils se fient à ces discours trompeurs; mais à peine eurent-ils déposé les armes, que ces barbares les égorgèrent.

Après ce succès, les Normands ravagèrent les bords de la Seine et de la Loire, malgré les sorties que l'abbé Ebble faisait de temps en temps; ils remplirent l'église de Saint-Germain et d'autres lieux saints, du butin qu'ils amassaient. « Et moi, s'écrie Abbon à la fin du premier livre de son poëme, et moi, pendant tout ce temps, j'étais sur les murs de la ville, d'où je contemplais tout ce qui se passait. »

Le second livre commence à l'arrivée de Henri, duc de Saxe, qui vint au secours des assiégés; il pénétra pendant

la nuit dans le camp des Normands, fit un grand butin et reprit le chemin de la Saxe. Les cris des Normands effrayés jetèrent d'abord l'alarme dans la ville; mais, mieux instruits, les habitans firent une sortie sous la conduite du comte Eudes, qui le premier s'élança sur les ennemis. Sigefroy, voyant la valeur des Parisiens, s'écrie: « Abandonnons ces lieux; nous ne pouvons y rester plus long-temps. »

En effet, dès que Henri fut retourné en Saxe, Sigefroy assembla les Normands et leur conseilla de traiter avec l'évêque Gozlin. Ceux-ci refusèrent: «Eh bien donc, s'écrie Sigefroy, attaquez la ville; apportez des pierres et des traits; que je sois témoin de vos exploits.» Aussitôt les Normands attaquent la ville; mais repoussés de toutes parts, ils s'enfuient en désordre. Alors ils deviennent l'objet des risées de Sigefroy: « Vaillans guerriers, leur dit-il avec ironie, rendez-vous maîtres de Paris; entourez-le de retranchemens. Et nous, reprit-il, en s'adressant à ceux qui voulurent l'accompagner, quittons ces lieux.» Et il abandonna les rives de la Seine.

« Mais, s'écrie Abbon, qui peut entendre ce qui suit sans frémir! Que la terre, que la mer et le ciel en gémissent!... L'évêque Gozlin quitta cette terre de douleur, pour retourner dans le ciel, sa patrie. »

(L'auteur raconte ici une foule de miracles de S. Germain, qu'il serait trop long de rapporter.)

La mort du saint évêque de Paris, les attaques réitérées des Normands qui étaient restés devant cette cité, et la famine qui s'y faisait sentir, portèrent le désespoir dans le cœur des habitans; ils eurent encore recours à S. Germain, lui adressant d'instantes prières, et firent des processions solennelles. Le comte Eudes, de son

côté, sortit de Paris et alla demander la protection du roi Charles le Gros.

Pendant son absence, l'abbé Ebble fit plusieurs sorties qui furent toujours accompagnées du succès. Une fois il fit prendre à six chevaliers l'armure des Normands; ainsi déguisés, ces guerriers se mêlèrent parmi les ennemis et en tuèrent un grand nombre.

Au commencement de l'été, on vit briller du haut des remparts les boucliers et les casques de trois corps de cavalerie que le comte Eudes amenait au secours de Paris : les Normands voulurent leur couper le chemin; mais Eudes, renversant tout ce qui s'opposait à son passage, entra dans la ville à la vue des Normands étonnés. Le comte Adalelme, qui l'avait accompagné, se retira; mais les Normands l'ayant poursuivi environ l'espace de deux lieues : « Tombons sur ces brigands, dit le comte, plutôt que de nous laisser attaquer par eux. » A ces mots, il fond sur leur troupe confuse, tue un grand nombre de ces barbares et met le reste en fuite.

Bientôt après, le duc Henri, venant de nouveau au secours de Paris, reçut la mort, et Sinric, roi des Danois, fut submergé avec cinquante de ses guerriers en passant la Seine sur une barque.

Enfin les Normands donnent à la ville, au milieu du jour, un terrible assaut; ils l'attaquent tout à-la-fois par terre et sur la rivière. Abbon fait la description de cette attaque vigoureuse; il peint la terreur qui s'empara de l'ame des habitans; il nous montre les citoyens abandonnant leur repas pour courir aux armes. La châsse de S.te Geneviève est portée sur les murs de la ville. A la vue de ces saintes reliques, les assiégés redoublent d'efforts; les Normands ne peuvent plus tenir, mais en fuyant ils

mettent le feu à la tour. Ceux qui y étaient renfermés, aiment mieux mourir que de se rendre à des ennemis de la religion. Un seul homme, qui était resté dans le fort, opposé aux flammes un morceau de la vraie croix; aussitôt le feu s'apaise et s'éteint. La victoire demeura aux assiégans, qui portèrent en triomphe le corps de S. Germain, en chantant des cantiques d'actions de grâces.

L'empereur Charles vint enfin lui-même au secours de Paris; il campa sous les murs de cette ville : mais au lieu de la secourir, il accorda aux Normands le passage de la Seine, et leur promit neuf cents livres d'argent pour le mois de mars suivant.

Ici l'auteur raconte plusieurs miracles de S. Germain: « Mais qui peut les compter, s'écrie-t-il! Si j'avais cent bouches et cent langues, elles ne suffiraient pas pour en faire le récit. »

Les Normands tentèrent encore une nouvelle attaque contre Paris; mais ils furent repoussés par l'abbé Ebble, qui leur tua cinq cents hommes.

Peu après, Charles mourut, et Eudes fut reconnu roi de Neustrie.

Enfin le nouveau roi remporta près de Paris, sur les Normands, une victoire signalée, qui mit fin au siége de cette cité, et dans laquelle il tailla en pièces dix-neuf cents hommes.

Abbon raconte encore quelques événemens étrangers au siége de Paris.

TABLEAU des invasions des Normands dans la partie méridionale des Gaules. [Ms. du Roi, n.° 10307 — 5.]

LE manuscrit dont je vais offrir un fragment, présente un tableau des irruptions des Normands dans la plus grande partie de la France, et particulièrement dans l'Aquitaine. Quoique écrit dans le XII.e siècle, il paraît avoir été copié sur un manuscrit plus ancien ; c'est du moins ce qu'indiquent plusieurs passages qui sont empreints des vives impressions d'un auteur contemporain. J'ai cru qu'il devait prendre place à la fin de mon travail, et comme le terminant naturellement. J'ai mis une traduction au-dessous du texte ; car le langage que le chroniqueur emploie, s'éloignant, par une foule d'irrégularités, des idiomes du temps, est quelquefois difficile à entendre. J'ai de plus accompagné cette traduction de quelques notes explicatives et topographiques.

TEXTE.

Per la paour deus Normans fu reboz en liglise de Nantes li tresorz au pie de l'outâ.

En liglise Saint Florens de Soumur, qui e abaia reiaus,

TRADUCTION.

Dans la crainte des Normands, le trésor (1) de l'église de Nantes fut déposé au pied de l'autel.

Dans l'église de Saint-Florent de Saumur (2), qui est abbaye

(1) Il ne faut pas donner à l'expression *trésor* le sens limité qu'elle a dans le langage ordinaire ; elle comprend ici les reliques et les objets précieux du monastère.

(2) L'abbaye de Saint-Florent-lès-Saumur, qui avait d'abord été fondée par ce saint sur le mont de Glonne, ayant été détruite par les Normands en 847, Thibault le Trichard la rétablit en 950 dans le château de Saumur ; et en 1118, Foulque V, comte d'Anjou, la transféra à un quart de lieue de cette ville, où elle subsistait dans ces derniers temps.

fu seveliz li tresorz di liglise josta les sainr martirs qui iesent en sepulcra.

De liglise dAngiers fu seveliz li tresorz a loutâ Saint Aubin.

En liglise Saint Mor fu seveliz li tresorz josta loutâ Saint Mor.

Li tresorz Saint Julian deu Mans di liglise et de la vila fu seveliz josta loutâ Saint Julian.

Li tresorz Saint Martin de Torz et li tresorz de la vila fu seveliz davant loutâ Saint Briz; mes li Normans n'ogrent poer de faira mal en liglise Saint Martin.

A Saint Beneit dOleitra fu seveliz li tresorz di liglise apres loutâ Saint Beneit.

E cil de Sancta Croiz dOrliens trâ loutâ Sancta Croiz.

---

royale, fut enseveli le trésor de l'église, à côté des saints martyrs qui reposent dans leur sépulcre.

Le trésor de l'église d'Angers fut enseveli à l'autel de Saint-Aubin.

Dans l'église de Saint-Maur le trésor fut enseveli près de l'autel Saint Maur.

Les trésors de Saint-Julien du Mans, de l'église et de la ville, furent ensevelis près l'autel de Saint Julien.

Le trésor de Saint-Martin de Tours et les trésors de la ville furent ensevelis devant l'autel de Saint Brice; jamais les Normands ne purent faire du mal dans l'église Saint-Martin.

A Saint-Benoît d'Oleitra (1) fut enseveli le trésor de l'église près de l'autel de Saint Benoît.

Et celui de Sainte-Croix d'Orléans, derrière l'autel de la Sainte-Croix.

(1) Il ne peut être question là que de l'abbaye de Fleury, autrement dite de Saint-Benoît-sur-Loire.

E tuit li tresorz de France daus yglises furent porte a Madama Sancta Marie a Paris et furent seveli aprês loutâ Nostra Dama e cil qui fit icest liura savent certenament que in liglise Saint Esteure de Paris estet la copa dau chep Saint Denis e dau cheveus Nostra Dama tra loutâ Saint Esteure en la cour en gau lo peiz dun homa. Eisi e li Normans vindrent per France e per Aguiaine vindrênt li Ongre en Bourgognie et destruissirent labaia de Sauvignie que Girarz de Rossillôn funda e sevelirênt lo tresorz entre le chapitre et lo peitrin. Per paor daus Normans et daus Ongres fu seveliz toz li tresorz de la terre on vergiers.

A Beorges furênt seveli tuit lit tresorz de la terra e di liglise pres dou meitra autâ de vers la cloitra.

Et tous les trésors de France (1) et des églises portés à Madame Sainte-Marie à Paris, furent ensevelis près de l'autel de Notre-Dame; et celui qui fit ce livre sait avec certitude que dans l'église de Saint-Étienne de Paris était la châsse qui contenait le chef de Saint-Denis, et des cheveux de Notre-Dame, derrière l'autel Saint-Étienne, dans la cour.. (2). Et en même temps que les Normands vinrent en France et dans l'Aquitaine, les Hongrois vinrent en Bourgogne et détruisirent l'abbaye de Savigny, que fonda Girard de Roussillon, et l'on ensevelit les trésors entre le chapitre et la boulangerie. Dans la crainte des Normands et des Hongrois, tous les trésors de la terre (3) furent ensevelis dans les vergers.

A Bourges furent ensevelis tous les trésors de la terre et de l'église près du maître autel vers le cloître.

(1) C'est-à-dire de l'Ile de France.

(2) J'ai consulté plusieurs philologues sur la signification de ces expressions, *en gau lo peiz dun homa*, et aucun d'eux n'a pu me l'expliquer. J'ai mieux aimé laisser un blanc dans ma traduction, que de hasarder celle que le sens semble cependant indiquer.

(3) C'est-à-dire, des environs.

A Saint-Hylaira a Pestiers de furêt seveli tuit li trésorz daus yglises qui estoent environ Pestiers zosta lo corz Saint Hilaira e a Saint Hilaira ni a Sainte Rainegunt ne purent anc mau faira.

En la chapela de Toarz fut portez li tresorz de Grand Lieuc e icel de Saint-Micheu de Terz e icel de Bucon et furent mis e quî or li pretres cet ses piez quant il chantet la messa.

De tota la province Saint Maissent furent seveli le tresorz a loutâ Leggier, e cil qui vogrent metra fuec en labaia esconpindrent tuit de fuec d'enfer.

A Sainta Maria deus Portes de..... sevelirent tresorz et les ornamens di liglise a lautâ Saint-Vincent.

A Saint Seurin zosta Augerec fu seveliz li tresorz di

A Saint-Hilaire de Poitiers furent ensevelis tous les trésors des églises des environs de Poitiers près le corps de Saint Hilaire; et ni à Saint-Hilaire, ni à Sainte-Radegonde, les Normands ne purent jamais faire de mal.

On porta à la chapelle de Thouars les trésors de Grand-Lieu et ceux de Saint-Michel de Thouars et ceux de Buçon, et ils furent placés là où le prêtre pose ses pieds lorsqu'il chante la messe.

Tous les trésors de la province Saint-Maixent furent ensevelis à l'autel de Saint Léger, et ceux qui voulurent mettre le feu à l'abbaye, furent consumés par le feu d'enfer.

A Sainte-Marie des Portes de..... (1), on ensevelit les trésors et les ornemens à l'autel de Saint-Vincent.

A Saint-Severin près d'Angely fut enseveli le trésor de l'église

(1) Il est à croire, d'après l'itinéraire que suit le chroniqueur, qu'il veut parler du petit monastère désigné dans les cartes de l'époque sous le titre de *cella Beatæ Mariæ*, dans le Poitou.

liglise soz loutâ Saint Seurin et riches reliques de *Saint* Seurin.

A liglise Saint Joan d'Augerec fu seveliz toz li tresorz entra louta Saint-Joan et le Saint-Luc.

A Chastel Alion seveliz toz li tresorz de iglise e de la province en la chapela deu chasteu soz loutâ.

A Muron fu enterriez au mielo di liglise lo corz Mabile e maintes autres vertus.

An Oleiron fu seveliz toz li tresorz d'Oleiron a Sancta Maria en l'ila.

En liglise Sancta-Maria d'Arvert qui closa daigua d'environ e en lane deu mostiers li corz Saint Simphorian e maintes autres vertus e onc li Normans mau ni pogrent faira.

---

sous l'autel de Saint Severin, ainsi que les riches reliques de Saint Severin.

Dans l'église de Saint-Jean-d'Angely tous les trésors furent ensevelis entre l'autel de S. Jean et celui de S. Luc.

A Châtel-Allion (1), tous les trésors de l'église et de la province furent ensevelis dans la chapelle du château, sous l'autel.

A Muron, le corps de Saint Mabile et maintes *autres* vertus (3) furent enterrés au milieu de l'église.

Les trésors de l'île d'Oléron furent ensevelis à *Sainte*-Marie, dans l'île.

Dans l'église Sainte-Marie d'Arvert (4), qui est environnée d'eau tout autour, il y a, dans l'enclave du monastère, le corps de Saint Symphorien et maintes autres vertus, et jamais les Normands ne purent y faire de mal.

(1) C'est *Castellum Allionis*, ville maritime dans la Saintonge.

(2) Reliques.

(3) Monastère de l'ordre de Saint-Benoît, connu sous le nom de *Terracine*, à quatre lieues de Sarlat, sur les confins du Poitou (*Gallia christiana*, col. 1532, tom. II).

En liglise de Sancta-Sore fu seveliz toz li tresorz di liglise tra loutâ.

En liglise de Talemunt qui e pres de Gironde fu seveliz li braz Sancta-Reigunt e li aneus e maintes autres vertus devant l'outâ e qui or li prestre tent sez piez quant il chantet la messa.

An liglise de Saintes fit des grand miracla, quar onc Normans ne se vit en liglise ni on cimetire, ne puec mau faire, e li tresorz de liglise fu seveliz on chapitre pres di liglise.

En liglise Saint-Solonia midrent so corz most perfont e onc Normans ni puee mau faira.

En liglise Saint Bibian emiserent lo tresorz en un poiz qui estet on sepolchra Saint Bebian.

En liglise Saint Agnen qui fu evesque d'Orliens, qui

En l'église de Sainte-Sore, tous les trésors de l'église furent ensevelis derrière l'autel.

Dans l'église de Talmont, qui est près de la Gironde, le bras de Sainte-Radegonde, les agnus et maintes autres vertus furent ensevelis devant l'autel, là où le prêtre tient ses pieds lorsqu'il dit la messe.

En l'église de Saintes, il s'opéra de grands miracles, car on ne vit pas les Normands faire du mal, soit dans l'église, soit dans le cimetière; et le trésor fut enseveli dans le chapitre près de l'église.

Dans l'église de Saint......, on mit son corps très-profondément sous terre, et jamais Normand ne put mal faire.

Dans l'église de Saint-Vivien, on cacha tous les trésors dans un puits qui étoit au sépulcre de S. Vivien.

Dans l'église de Saint-Aguan, qui fut évêque d'Orléans, où

sainz li anz seveliz oses dos archidiacre no porent onc mau faire li Normant. Emerveilla se most li reis de Noiroes co auncu deu miracles que veet fust volontie chrestian qui fust qui l'en amonestait, mes tuit eriant fui a Engolesma.

An liglise Saint Martin dAubrac ne pure onc entrer Normans e li corz giez on milieu di liglise.

Soz loutâ Saint Sever fu seveli li tresor de liglise.

A labaia Saint Jabunt fu portez li cheps Saint Jabunt e li Saint Remis; li bras Saint Maclou au chasteu de Merpis qui sora Charante.

En liglise Saint Martin de Sougio fut rebos li tresorz en un poiz qui e en lane dau moustier, e un cors saint martir ei giest Saint Martin e Saint Arlodis.

---

deux archidiacres osèrent ensevelir ce saint, les Normands ne purent pas faire de mal. On dit que le roi des Normands, émerveillé de quelques-uns des miracles qu'il vit, serait volontiers devenu chrétien, s'il y avait eu quelqu'un pour l'admonester; mais tous avaient fui à Angoulême.

Dans l'église de Saint-Martin d'Aubrac, les Normands ne purent jamais entrer, et le corps du saint repose au milieu de l'église.

On ensevelit, sous l'autel de Saint-Sever, le trésor de l'église.

A l'abbaye de Saint-Jabunt, furent portés le chef de Saint Jabunt et celui de Saint Remi; le bras de Saint Maclou fut porté au château de Merpin, qui est sur la Charente.

Dans l'église de Saint-Martin de Sougy le trésor fut déposé dans un puits situé dans l'enclave du monastère, et le corps d'un saint martyr là où reposent S. Martin et S. Arlodis.

En liglise de Teincz fu seveli li tresorz au degre de loutâ o Saint Leonz giest.

En liglise de Saint Martin de Mourretagnie fu seveli li tresorz daus yglises qui appartennent a Saint Esteure en lane dau mostier.

A Saint Dizez fu seveliz li tresorz deu mostier e mez saint abes en lane dau moustier.

En Giles giezent dui corz saintz, dont Saint Palaiz fu porte a Xainctes, e qui fu seveliz Giles, li prince deus Romains, e est en la mea dEnguolma et de Xainctes.

An liglise pres de cela di Giles giesent dui cors saínt.

An liglise dau Gué giest tra loutâ unz corz sáint, e li a most de Saint Lorenz.

Dans l'église de Teinz (1), le trésor fut enseveli au degré de l'autel là où repose S. Léon.

En l'église de Saint-Martin de Mortagne (2), le trésor des églises qui appartiennent à S. Étienne fut enseveli dans l'enclave du monastère.

A Saint-Disiez, le trésor du monastère fut enseveli avec le saint abbé dans l'enclave du monastère.

A Gilles reposent deux corps saints, desquels Saint Palais fut porté à Saintes, et l'autre où fut enseveli Gilles, le prince des Romains; et c'est entre Angoulême et Saintes.

Dans l'église près de celle de Gilles reposent deux corps saints.

Dans l'église du Gué, il y a un corps saint derrière l'autel, et il y a là plusieurs reliques de S. Laurent.

(1) Peut-être est-ce Tains en Saintonge.

(2) Saint-Étienne de Mortagne, dans la Saintonge.

En liglise Saint Po de Botanila fu seveliz li tresorz di liglise enmi le cuere meimes Saint Poz li Ermite.

En liglise de Mournac pres de Pont fu seveli li tresorz di liglise soz loutâ e mainta seuaira.

An liglise Saint Pere dEnguolesma fuerent porte tuit li tresorz di liglise e de la terra, e furent mis tra loutâ Saint Pere, e luna grand partia fu misa en loutâ Saint Saveor.

Toz liz tresorz de Limozin fu mis tra loutâ Saint Esteure de Limoges, forz de Saint Marcau de ses yglises, qui fu mis zosta sa sebostura, e onc Norman ni pogrent mau faira.

Le corz Saint Léonart cuidarent portar a Torena e ne pogrent, per co fu mis li tresorz zosta sa sebostura.

En l'église de Saint-Paul de Bouteville (1), le trésor de l'église fut enseveli, et parmi était le cœur même de S. Paul l'Hermite.

En l'église de Mornac près de Pons, le trésor de l'église fut enseveli sous l'autel, avec plusieurs suaires.

Dans l'église de Saint-Pierre d'Angoulême furent portés tous les trésors de l'église et de la terre, et furent mis derrière l'*autel* Saint-Pierre, et une grande partie fut mise dans l'autel *de Saint*-Sauveur.

Tous les trésors du Limousin furent placés derrière l'autel de Saint-Étienne de Limoges, excepté celui de S. Martial et de ses églises, qui fut placé auprès de sa sépulture, et jamais Normands ne purent y faire du mal.

On voulut porter à Turenne le corps de S. Léonard, mais on ne le put; c'est pour cela qu'on mit le trésor près de sa sépulture.

(1) *Sancti-Pauli cœnobium, sub oppido Bottonevillæ, in diœcesi Engolismæ.*

A Torena portalon lo tresorz de Userèha e de Saint Savin e de Nantoil e de Borguoil quar Sains Savin hi avest una yglise.

De totes les yglises de Perregore, de Branthoma et de Saint Yre furent porte li tresorz.

Li tresorz de Sarlat fu mis tra loutâ devers la cloitra.

Tra le corz Saint Fronz de Peireguers fu mis li tresorz di liglise e de la province.

E arserant most li Normant sor Gironda d'iglises e destruissirent e ci de liglise Saint Romain l'en cuidarent porter et ne pugrent, mes le mesirent most perfont soz terra e le tresor de liglise.

A Saint Vincent a Montauban mesirent lo tresor e lo cor Saint Vincent soz loutâ.

De Saint Andres lo tresorz e lo corz Sancta Genovefa portarent a Fronzac a lo tresor de Guitres e de Saint Me-

---

A Turenne, on porta les trésors d'Userche, de Saint-Savin, de Nanteuil et de Bourgueil, car S. Savin y avait une église.

On y porta aussi (1) les trésors de toutes les églises du Périgord, de Brantôme et de Saint-Yrieix.

Le trésor de Sarlat fut placé derrière l'autel, vers le cloître.

Derrière le corps de S. Front de Périgueux, fut mis le trésor de l'église et de la province.

Les Normands brûlèrent plusieurs églises sur la Gironde et les détruisirent. On s'efforça d'enlever le corps de S. Romain, mais on ne put y réussir; alors on l'enterra profondément, ainsi que le trésor de l'église.

A Saint-Vincent de Montauban, on mit le trésor et le corps de S. Vincent sous l'autel.

Le trésor de S. André et le corps de S.te Geneviève furent portés à Fronzac, ainsi que les trésors de Guitres, Saint-Émilion, et

(1) Ce passage serait évidemment incomplet, si on ne le faisait pas rapporter au

lion, e deltre does marz, e meime cil de Bordeu se fuïrent a Fronzeac per paor deu Normans.

En liglise Saint Seurin de Bordeu toz lo tresorz e li corz saints furent seveli qui or li corz sainz giest, mas quant lo corz Saint Amant e les chirpa qui ne puerent remuer.

Nous avons donné presque en entier ce monument curieux, parce qu'il offre une espèce d'*itinéraire* des courses des Normands dans la France méridionale, et qu'il justifie ce que nous avons dit dans notre texte, de la terreur que ces barbares avaient inspirée dans les contrées qu'ils traversaient.

NOTICE du Roman du Rou ou des Ducs de Normandie.

IL existe plusieurs manuscrits du roman du Rou. Le premier appartient à la bibliothèque du Roi; il est coté 6987; mais il ne commence l'histoire des ducs de Normandie qu'à Richard I.er Le second, coté 7567, qui n'est qu'une copie moderne mal conservée, remonte au premier établissement des Normands dans la Neustrie, et se termine en 963. Enfin le troisième, sur lequel j'ai rédigé mon *extrait*, est une copie faite par l'ordre et sous la direction de M. de

---

du pays entre deux mers (1), et même ceux de Bordeaux s'enfuirent à Fronzac, dans la crainte des Normands.

En l'église Saint-Severin de Bordeaux, tous les trésors et les corps saints furent ensevelis là où les corps saints reposent; mais quant au corps de S. Amant et aux ornemens, on ne put les remuer.

passage précédent; cette interprétation est d'autant plus naturelle, que Torenne était une place forte, dans laquelle il est à présumer qu'on dut renfermer les objets précieux des contrées environnantes.

(1) Pays situé entre la Dordogne et la Garonne, qui porte ce nom.

Sainte-Palaye. Cette copie est la plus complète; elle embrasse tous les événemens qui sont contenus dans les deux autres manuscrits. M. de Sainte-Palaye, pour faciliter l'intelligence du langage dans lequel est écrit le roman du Rou, a mis en marge de sa copie tous les mots qui pouvaient embarrasser le lecteur. Son manuscrit est déposé à la bibliothèque de l'Arsenal.

L'auteur du roman du Rou se nomme Wace, Vaice ou Vace, de l'île de Jersey. Jeune encore, il fut amené à Caen, où il apprit les premiers élémens des lettres (1). Il composa son roman du Rou en 1160 (2), pour complaire à Henri II. Ce roman n'est, le plus souvent, que la copie versifiée de l'histoire de Dudon de Saint-Quentin et de Guillaume de Jumiége; cependant il est quelques détails curieux, omis par les historiens de Normandie, dont le romancier a su habilement profiter.

Vace commence cet ouvrage par relever les avantages de l'histoire en général : sans elle, les nations anciennes seraient inconnues, et les hommes illustres oubliés. Le poëte énumère longuement les autres avantages de l'histoire; c'est ce qui l'amène à parler de celle des Normands. Il trace assez longuement aussi l'histoire nationale des peuples du nord. Selon le romancier, qui est, sur ce point, d'accord avec Dudon de Saint-Quentin, les Danois, qui devaient leur nom à Danaüs, leur chef, vinrent s'établir, immédiatement après le siége de Troie, dans la *Scanie*, qu'ils partagèrent avec les Allains. Les mœurs de tous ces peuples étaient féroces et superstitieuses;

---

(1) *Roman du Rou*, ms. 7567, f.° 54 rect.

(2) *Ms. Sainte-Palaye*, f.° 134.

ils immolaient des victimes humaines à leur dieu Thor ou Thur. La population des contrées qu'ils habitaient était immense; les passions ardentes des hommes, la fécondité des femmes et la polygamie, l'augmentaient sans cesse. Bientôt le territoire stérile du nord ne put fournir aux besoins d'une population aussi considérable. La nécessité établit une coutume bizarre : d'après cette coutume, on ne gardait qu'un enfant mâle de tous ceux qui naissaient dans la famille; les autres devaient fuir sur une terre étrangère. De là, ces migrations nombreuses qui affligèrent, pendant si long-temps, les pays méridionaux de l'Europe (1). Le poëte en trace le triste tableau. Les aventures de Hasting, telles que nous les avons racontées dans notre ouvrage, l'occupent ensuite quelques instans; puis il vient à l'histoire du Rou. Dans cet endroit, le poëte ne se sert plus des vers de huit pieds, qu'il a employés jusqu'alors, mais de la mesure plus commune de douze pieds; c'est dans cette forme qu'il rapporte l'histoire des premières années du Rou. Ici, il a copié, mot pour mot, le récit de Dudon de Saint-Quentin, et a adopté sans critique toutes les fables que l'historien de Normandie a ajoutées à son récit (2). Il les copie encore pour la partie de ce récit qui embrasse les expéditions de Roll en France, jusqu'au traité de Saint-Clair-sur-Epte. Cependant, en parlant de l'hommage que rendit à son suzerain le nouveau duc de Normandie, le poëte n'est pas d'accord avec les auteurs contemporains, qui rapportent unanimement que Roll, trouvant trop humiliant de faire

(1) *Ms. Sainte-Palaye*, pag. 4 et 8.

(2) *Ibid.* pages 28 et 29.

son hommage en personne, chargea un de ses compagnons de ce devoir si pénible pour des hommes qui conservaient encore la farouche indépendance des forêts. Vace, au contraire, rapporte que Roll rendit cet hommage en personne.

Rou devint hom li roi et ses mains li livra,
Quant baisier dut li pié, baissier ne se daingna;
La main tendi aval, li pié au roi leva,
A sa bouche le traist, et le roi renversa,
Assez en ris trittuit, et li roi se crecha (1).

Roll, devenu maître de la Normandie, s'occupa avec activité du gouvernement intérieur de ses états. Comme les historiens contemporains, Vace rapporte les actes de rigueur qui marquèrent l'administration politique de Roll; son récit diffère peu des autres monumens dont nous avons profité dans notre ouvrage. Il ajoute que le nouveau duc de Normandie, après avoir gouverné ses états pendant quelques années, appela son fils à lui succéder, et mourut, en bon chrétien, cinq ans après cette association de Guillaume Longue-Épée (2). Son corps fut placé

En moustier Nostre Dame et costé vers midi.

En commençant l'histoire du successeur de Roll, le poëte trace son portrait; nous copierons ici le texte du roman :

Guillaume longue épée fu de haute estature;
Gros fu par les épaules, greille par la chainture;

(1) *Ms. Sainte-Palaye*, page 49.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.* f.° 55.

Jambes eut longues, droites, et large la forcheure;
Oils droits et aperts eut, et douce regardeure;
Mais à ses ennemis semble moult fière et dure;
Bel nez et belle bouche, et belle parleure;
Fort fu comme jahans, et hardi sans mesure.

Le poëte, qui se complaît à peindre les qualités physiques de son héros, ne parle d'aucune de ses qualités morales; il passe immédiatement aux premiers actes du gouvernement du successeur de Roll. Allain et Berenger lui avaient refusé l'hommage de leur comté; Guillaume marcha contre eux, à la tête d'une armée puissante, et les soumit. Mais il eut bientôt à combattre un ennemi plus redoutable. Riouf, comte de Coutances, se révolta contre lui et entraîna dans cette révolte le plus grand nombre des sujets de Guillaume. Le prince normand, réduit à soutenir un siége dans Rouen avec un petit nombre de chevaliers, ne se laissa pas décourager; à la tête de ses fidèles compagnons, il attaqua et vainquit le comte de Coutances, qui se sauva dans les bois......., *dont plus il ne fut vu.*

Guillaume avait *épousé à la danoise* une fille nommée Esprote; au retour du combat, il apprit qu'il lui *était né* un fils; cette nouvelle le combla de joie. Le romancier rapporte qu'à-peu-près vers cette époque, Guillaume fut choisi par Louis d'Outre-mer, comme intermédiaire dans la négociation que ce monarque avait entamée avec Henri, roi de Germanie, dont l'objet était de procurer au roi de France des moyens de réprimer la révolte qui éclatait de toutes parts dans ses états. Cette mission politique terminée, Guillaume voulut quitter le monde: soit dégoût de la vie séculière soit qu'il en eût fait le vœu dans un moment de danger, il se rendit à l'abbaye de Jumiége, où il manifesta le desir d'endosser le cilice. L'abbé et les barons normands s'opposèrent à

ses desseins : suivant eux, la Normandie allait être exposée aux dangers les plus imminens, si Guillaume renonçait à la gouverner. A leurs raisons, le duc de Normandie n'opposa que les pieux motifs qui le déterminaient ; et pour calmer toutes les craintes, il traça le portrait du jeune Richard, qu'il appelait à lui succéder (1). Dans ce portrait, le poëte récapitule les vertus chevaleresques et les qualités aimables du jeune duc Richard. Guillaume, cependant, n'accomplit point son projet. Héluin, seigneur de Montreuil, son vassal, attaqué par Ernouf, comte de Flandres, l'appela à son secours. Incapable de résister aux forces du duc de Normandie, Ernouf eut recours à une lâche trahison : il l'attira dans une île de la Somme, sous le prétexte de traiter de la paix ; là il le fit assassiner (2). Richard, I.er du nom, lui succéda ; ce prince était encore enfant. Vace peint une seconde fois ses brillantes qualités, et nous parle des larmes que versa ce jeune prince à la mort de son père. Mais lui-même, continue le poëte, allait être en butte à une trahison plus grande. Louis d'Outre-mer, ayant appris le crime du comte Ernouf, montra un vif intérêt pour le jeune Richard ; il vint à Rouen, se fit amener le prince, qu'il combla des témoignages d'une vive tendresse, et le retint auprès de lui pendant trois jours. Les barons normands conçurent quelques soupçons de cette conduite du roi de France ; ils demandèrent avec instance qu'on leur rendît leur duc. Louis céda à leurs sollicitations ; mais ce monarque ayant investi Richard de la Normandie et de la Bretagne, et calmé ainsi tous les soupçons, les

---

(1) *Ms. Sainte-Palaye*, f.° 60 et 69.
(2) *Ibid.* f.° 71.

barons consentirent à laisser conduire leur nouveau souverain à la cour de Louis, où il devait recevoir une éducation plus brillante. Ici, Vace, comme tous les historiens de Normandie, a raconté la trahison du roi de France, le noble dévouement d'Osmond et l'invasion armée de Louis d'Outre-mer dans la Normandie (1). Le seul événement qui nous a paru devoir fixer l'attention des lecteurs, dans cette partie du roman du Rou, c'est l'aventure de Bernard le Danois, parce qu'elle n'est rapportée avec autant de détails par aucun historien, et qu'elle peint bien les mœurs du temps.

Lorsque Louis d'Outre-mer eut envahi la Normandie, la licence la plus coupable s'introduisit dans le camp des Français; le prince, par légèreté d'esprit, permit à ses courtisans de se livrer à tous les excès de la débauche. Vace rapporte qu'il alla jusqu'à autoriser ceux qui l'avaient bien servi dans la guerre, à s'emparer des femmes des vaincus, usage qui, attaquant le sentiment le plus irritable du cœur humain, devait tôt ou tard exciter une indignation générale. Parmi les Normands qui furent les victimes des ordres du prince, se trouva un noble guerrier nommé Bernard le Danois. Son épouse, belle et vertueuse, refusa d'accéder à la passion de celui à qui Louis l'avait destinée; elle sut, en même temps, inspirer à son mari la résolution généreuse de délivrer la patrie du joug humiliant qui pesait sur elle. Bernard, répondant à ses intentions, appela Hériold, roi danois, alors en possession de Cherbourg, au secours des Normands. Hériold pénétra par la Seine jusqu'au cœur de la Neustrie; après avoir eu une conférence avec Louis d'Outre-mer, il attaqua, battit l'ar-

(1) *Ms. Sainte-Palaye*, pag. 82 *et suiv.*

mée française; il s'empara même de la personne du roi, qui, emporté par son cheval, n'avait pu échapper aux poursuites des Danois. Amené prisonnier à Rouen, le monarque ne put obtenir sa liberté qu'en donnant la paix à la Normandie, et en reconnaissant encore une fois les droits légitimes de Richard (1).

Ce jeune prince, alors sorti de l'adolescence, fut armé chevalier par Hugues le Grand, dont il épousa la fille. Il eut bientôt, encore une fois, l'occasion de montrer son courage dans cette guerre que lui suscita l'ambition du roi de France, et où l'on vit le duc de Normandie résister aux armées réunies de Louis d'Outre-mer, de l'empereur Othon et du comte de Flandre. Le romancier raconte les exploits merveilleux de son jeune héros. Les détails de cette expédition sont trop bien connus, pour que nous nous arrêtions au récit du poëte, presque toujours en harmonie avec Dudon de Saint-Quentin et Guillaume de Jumiége. Nous dirons seulement qu'en parlant de la visite que fit l'empereur Othon à l'église de Saint-Ouen, Vace fait, de la manière suivante, l'éloge de la ville de Rouen:

.... L'empereur
Vit grant gent, vit grant ville, vit beau burg hebergié,
Vit clerc et vit bourgeois, et vit riche marchié,
Vit le barnage grant et bien appareillé (2).

Le romancier raconte, toujours d'après ses guides ordinaires, la guerre que Richard eut à soutenir contre Thibaut, comte de Champagne, et dans laquelle le duc de

(1) *Ms. Sainte-Palaye*, f.° 93.
(2) *Ibid.*

Normandie provoqua les secours des hommes du nord, qui avaient toujours conservé des rapports avec ceux de leurs compatriotes établis dans la Normandie. C'est à cette guerre que finit la première partie du manuscrit de Sainte-Palaye. La seconde partie est la copie du manuscrit 6987 de la bibliothèque du Roi. Le romancier, après y avoir rappelé avec rapidité, et en ajoutant à son récit quelques circonstances romanesques, ce qu'il a déjà raconté *sur l'origine* des Normands et sur l'histoire des premiers ducs, *reprend* les choses au traité de Gefosse. Il ne dit plus rien du duc Richard, si ce n'est qu'il décrit les efforts de ce prince pour élever Hugues-Capet sur le trône. Il mourut à Fécamp, en 996.

Richard II, qui lui succéda, fut surnommé le Bon, à cause de la bonté de son cœur, dit le poëte. A peine revêtu de la couronne ducale, il s'occupa de rehausser l'éclat de sa cour; il nomma les grands officiers de sa couronne, et n'admit aux fonctions honorables de l'état que des gentilshommes d'une naissance distinguée. Cette conduite excita d'abord les murmures et bientôt la révolte des classes inférieures de la société, qui gémissaient sous la tyrannie la plus insupportable. Mais cette multitude *sans* chefs et sans armes ne put résister aux guerriers *du* duc Richard, que commandait Raoul son *oncle;* elle fut exterminée dans les combats, ou par des exécutions qui font frémir l'humanité (1). Dans cette partie de son récit, le romancier, qui copie Guillaume de Jumiége, parle des guerres que le duc eut à soutenir contre les Anglais et Hugues II, comte de Chartres. Nous n'analyserons pas son récit, qui n'a rien de curieux ni de nouveau. Vace, pour

(1) *Ms. Sainte-Palaye*, pag. 140, 162.

justifier l'épithète de *bon* qu'il a donnée au duc Richard, et que la postérité, plus impartiale, pourrait lui refuser, raconte deux aventures qui prouvent dans Richard une indulgence de caractère peu digne de l'administrateur d'un grand état. Voici l'une de ces aventures. Un chevalier dînant avec Richard, lui vola une cuiller; le duc seul le vit et se tut. Le chevalier, ayant appris que son seigneur l'avait aperçu, quitta immédiatement la ville; mais celui-ci le fit rappeler à sa cour, le combla de biens, disant qu'il voulait prévenir tous ses besoins, afin de lui ôter l'envie de voler (1). Vace, après avoir raconté quelques autres guerres peu importantes, faites ou soutenues par Richard II, dit que ce prince mourut à Fécamp, où il s'était fait transporter. Il fit reconnaître son fils, Richard III, pour son successeur. Richard ne régna que deux ans. Il mourut empoisonné; et comme tout le temps de sa vie il avait été en guerre contre son frère Robert, on soupçonna celui-ci de sa mort. Vace ne partage pas ces soupçons; du moins il n'en parle pas, et, tout au contraire, il fait un éloge pompeux des vertus publiques et privées du duc Robert. Le premier acte de l'administration politique du nouveau duc de Normandie, fut de soumettre les comtes bretons révoltés à l'hommage qu'ils lui devaient:

> Allain (dit-il) fit hommage à Robert,
> Et Robert quitte le clama.

Ici, comme les autres historiens de Normandie, Vace raconte l'intrigue amoureuse du duc Robert à laquelle Guillaume le Conquérant dut la vie. Ce récit ne diffère des modèles sur lesquels il a été copié, que par une simpli-

(1) *Ms. Sainte-Palaye*, pag. 141.

cité d'expressions et une naïveté dans les images qui sont le caractère propre des romanciers du vieux temps (1). Il entre aussi dans beaucoup de détails sur le pélerinage du duc Robert, sur ses mœurs pieuses, sur sa mort arrivée à Nicée, et sur les premières années du gouvernement de Guillaume le Conquérant. Ce prince, encore enfant, eut à combattre deux terribles adversaires, le comte d'Arques, frère de Robert, et Guy, fils du duc de Bourgogne, et descendant par sa mère de Richard II. Ces deux seigneurs lui soutenaient

> Que Normandie à tort tenoit,
> Bastard estoit, ni avoit droit (2).

La force des exemples, et plus encore celle de ses armes, assurèrent les droits contestés de Guillaume. Le nouveau duc eut à soutenir une lutte prolongée avec le pouvoir ecclésiastique, qui considérait comme incestueux le mariage de Guillaume avec la fille du comte de Flandre, et encore contre le roi de France, qui, selon l'expression du poëte, voyait *desplaisemment les Normands en Normandie.* Guillaume sortit victorieux de toutes ces luttes : l'archevêque Mauger, qui soutenait les prétentions du pouvoir ecclésiastique, fut déposé, et le roi de France vaincu.

La conquête de l'Angleterre occupe ensuite notre romancier. D'abord il explique et justifie les droits de Guillaume sur l'Angleterre : selon lui, ce ne fut pas un testament en forme, mais un simple desir exprimé par Édouard au lit de la mort, qui appela Guillaume à régner sur l'Angleterre. Nous ne rapporterons pas les circonstances si bien

---

(1) *Ms. Sainte-Palaye*, pag. 226.
(2) *Ibid.* f.° 227.

connues de cette conquête; nous dirons seulement que le poëte, dans le récit qu'il en fait, est intéressant, spécialement sous ce rapport, qu'il fait connaître les habitudes militaires des Normands. C'est ainsi, par exemple, qu'en parlant de la bataille de Hastings, il dit que la chanson de Rolland fut chantée par toute l'armée, et nous peint Odon, évêque de Bayeux, dans son costume tout-à-la-fois ecclésiastique et guerrier, animant du geste la troupe des chevaliers normands. Le poëte fait le plus grand éloge de la valeur de Guillaume; et comme la génération était alors vivement frappée des exploits d'Olivier et de Rolland, Vace compare le duc de Normandie à ces héros de la chronique de Turpin:

Puis Roullant, puis Olivier,
N'eut en terre tel chevalier (1).

Les actes de l'administration de Guillaume le Conquérant en Angleterre occupent peu notre romancier. Quoiqu'il ait donné à son roman le ton et la gravité de l'histoire, il s'occupe peu de la partie la plus intéressante des annales des peuples, l'histoire de leur législation. Il dit seulement que Guillaume apporta en Angleterre les lois normandes, mais qu'il laissa aux Anglais la liberté du choix entre les lois de la patrie et celles de leurs nouveaux maîtres. Ce fait est contredit par tous les historiens.

Dans la suite de son roman, le poëte suit pas à pas Guillaume de Jumiége; les évènemens qu'il rapporte sont copiés mot pour mot: une analyse de cette partie du roman du Rou n'offrirait donc plus d'intérêt.

---

(1) *Ms. Sainte-Palaye*, pag. 340, 337.

En examinant attentivement le roman du Rou, nous nous sommes convaincus que les éloges que les antiquaires donnent à cette production historique, sont exagérés. Pour les faits, il est presque toujours la copie froide et exacte des monumens contemporains; et pour la poésie, il ne mérite pas l'attention des lecteurs éclairés. Cependant, il est un point de vue sous lequel il peut offrir d'inappréciables documens pour l'histoire, c'est celui de la peinture des mœurs. Vace a décrit, avec les vives impressions d'un témoin oculaire, les usages militaires, les mœurs domestiques de ses contemporains; il est peu de productions de ces vieux âges qui offrent, sous ce rapport, un aussi grand intérêt.

Vita S. Anscharii, archiepiscopi Hamburgensis.

La Vie de S. Anschaire, archevêque de Hambourg, est un des monumens les plus précieux pour l'histoire des peuples du nord. Quoique la vie de ce saint prélat embrasse principalement les faits qui intéressent l'histoire des progrès du christianisme dans la Scandinavie, elle est cependant d'un haut intérêt historique. S. Anschaire, en traversant les contrées habitées par les peuples du nord, fut souvent frappé de leurs usages et de leurs habitudes sauvages; il en conserva de vifs souvenirs, que son biographe a su reproduire. Nous regrettons que l'étendue de notre ouvrage ne nous permette pas de donner la vie de S. Anschaire toute entière. Nous ferons porter principalement cet extrait sur les parties qui peuvent intéresser l'histoire des peuples du nord.

Anschaire fut d'abord élevé dans le monastère de Corbie,

en Picardie. Plusieurs visions, où, selon notre historien, la Sainte Vierge, S. Pierre et Jésus-Christ lui apparurent successivement, l'avaient animé d'un zèle ardent pour la propagation des lumières de la foi.

Un monastère fut fondé dans la Saxe, principalement par les soins des pères du monastère de Corbie. S. Adelard en fut nommé abbé et y appela Anschaire, qui partit avec d'autres pères pour s'y livrer à l'enseignement, et en même temps pour prêcher au peuple les vérités de la religion chrétienne. Anschaire se distingua par son zèle. Bientôt après, Hériold, roi des Danois, chassé de ses états, eut recours à l'empereur Louis, et lui demanda de l'aider à reconquérir son royaume. L'empereur, toujours animé du desir d'augmenter le nombre des fidèles, engagea le prince danois à se convertir au christianisme, en lui disant que, s'il s'unissait aux Français par les liens de la religion, il le trouverait plus disposé à lui prêter son assistance. Le roi danois se convertit en effet : Louis l'adopta pour son fils, et convoqua une assemblée des grands du royaume, où il demanda si l'on pouvait lui indiquer un homme qui eût assez de vertus et de courage pour accompagner Hériold dans ses états, et y porter avec lui les lumières de la religion de Jésus-Christ. Comme personne ne se présentait, l'abbé Walo annonça qu'il connaissait un moine capable d'entreprendre ce dangereux voyage, et il fit venir Anschaire, qui accepta cette proposition avec joie. Le moine Autbert se joignit ensuite à lui, et leur abbé leur permit de partir, leur disant seulement qu'il ne pouvait leur donner aucun serviteur, à moins qu'il n'y en eût qui voulussent partir de leur plein gré, parce qu'on regardait alors comme une chose abominable et de toute iniquité, que de forcer un chrétien

à demeurer parmi les païens. Ces faits et tous les éloges que notre historien donne aux pieux missionnaires, prouvent assez combien de dangers entouraient une telle entreprise, et l'admiration qu'elle attirait sur celui qui osait s'en charger.

Avant leur départ, l'empereur leur fit beaucoup d'exhortations à l'égard d'Hériold et de son peuple : *denuncians*, dit l'auteur, *ut ejus fidei maximam impenderent sollicitudinem, eumque et suos qui simul baptisati fuerant suâ exhortatione, ne ad pristinos reducerentur, diabolo instigante, errores, continuè roborarent, simulque etiam alios ad suscipiendam christianam religionem verbo prædicationis strenuè commonerent.* Arrivés sur les confins du Danemarck, les deux cénobites travaillèrent avec ardeur à l'accomplissement du but de leur voyage. Ils achetèrent des enfans qu'ils élevèrent dans les vérités de la religion; par leurs prédications, et encore plus par leurs exemples, ils firent de nombreux prosélytes. Les infirmités nombreuses dont Autbert fut atteint, forcèrent Anschaire à revenir après deux années de séjour; mais ce fut pour se livrer à d'autres travaux évangéliques.

Des députés de la Suède s'étaient rendus auprès de l'empereur, et lui avaient exposé qu'une grande partie du peuple de ce pays était disposée à se convertir au christianisme, et qu'ils avaient espéré que, dans sa pieuse munificence, il consentirait à leur envoyer des prédicateurs pour les instruire. Le roi accueillit les députés avec empressement, et, de concert avec l'abbé Walo, proposa encore cette mission à Anschaire, qui saisit avec joie une nouvelle occasion de montrer son zèle pour J.-C. Le moine Witheman se joignit à lui. Leur courage fut mis à de grandes épreuves pendant ce voyage, par les

malheurs qu'ils éprouvèrent. Notre historien rapporte qu'à peine parvenus au milieu de leur route, ils furent attaqués par des pirates; qu'ils se défendirent avec valeur, mais que, forcés de céder, ils perdirent presque tout ce qu'ils avaient, et, entre autres, quarante volumes qu'ils emportaient pour le service du Seigneur. Rien ne put détourner Anschaire de continuer son voyage; il le poursuivit à travers mille difficultés, et arriva enfin à Byrca, où ils furent reçus avec bonté par le roi, qui se nommait Bern: il leur permit de prêcher l'évangile, et ils obtinrent beaucoup de succès. Au bout de six mois, ils revinrent et firent part à l'empereur des espérances que devait donner une tentative aussi heureuse. Louis, transporté de joie, s'occupa alors à établir un siége épiscopal dans un lieu d'où les peuples du nord fussent à portée d'être instruits des vérités de la religion. Charlemagne avait eu ce projet; son fils l'accomplit. Ce siége fut établi à Hambourg, et Anschaire en fut nommé archevêque; mais comme ce poste n'était pas sans périls, l'empereur lui donna Turholt, dans la Gaule, pour lui servir d'asile *(cellam in Galliâ Turholt vocatam)*. Bientôt après, l'évêque Gautbert lui fut envoyé pour coadjuteur.

Pendant qu'Anschaire remplissait avec zèle son importante mission, qu'il prêchait l'évangile et achetait des enfans pour les élever dans les principes de la religion chrétienne, Hambourg fut tout-à-coup entouré par les vaisseaux des pirates. Le comte Bernaire, qui gouvernait alors la ville, était absent. L'attaque fut si subite, qu'on n'eut pas même le temps de rassembler les milices *[pagenses]*. L'évêque voulut d'abord résister; mais voyant bientôt que ses efforts étaient inutiles, il ne songea plus qu'à soustraire les reliques des saints aux

profanations des barbares, et il se sauva lui-même avec la plus grande précipitation, comme le prouvent assez les expressions de l'historien, *etiam sine capâ suâ vix evasit*; et Adam de Brème dit même, *cum reliquiis sanctorum nudus evasit*. Les ennemis passèrent à Hambourg deux nuits et un jour, qu'ils employèrent à piller et à incendier la ville et ses environs. L'église et le monastère que l'archevêque avait fait bâtir, la bibliothèque qui était due à la munificence de l'empereur, devinrent la proie des flammes. Mais le saint archevêque se consolait de toutes ses pertes, en répétant ces paroles de Job: *Dominus dedit, Dominus abstulit; sicut Domino placuit, ita factum est; sit nomen Domini benedictum*. Notre historien ne détermine pas l'époque de ce siége de Hambourg par les Danois: il eut lieu sous le roi Horic, en l'an 840, selon Adam de Brème et ceux qui le suivent; mais en l'an 845, selon les *Annales Fuldenses, Metenses, Bertinian.*, tom. I, pag. 36. Lamberti, *Orig. Hamb.* pag. 5 *et seq.*

Tandis qu'Anschaire était errant avec les saintes reliques, Gautbert, qui était en Suède, ne fut pas plus heureux; car les Suédois se portèrent vers sa maison, qu'ils pillèrent. Ils tuèrent son neveu, attachèrent l'évêque et ceux qui étaient avec lui, lui firent souffrir toute sorte d'affronts, et le chassèrent de leur pays. L'historien ajoute que ceux qui s'étaient portés à ces excès furent punis de la main de Dieu, et il en cite un grand exemple.

Après cet attentat commis contre la personne de l'évêque, la Suède resta sans pasteur. Mais Anschaire, ne voulant pas permettre que les premières lumières de la religion qui avaient été portées dans ce pays, se perdissent, chargea le moine Ardgaire d'aller y prêcher l'évangile. Cependant les Danois continuaient leurs brigandages.

L'historien rapporte ici un fait qui peint bien l'esprit barbare et superstitieux de ces peuples. Un roi des Suédois, que le biographe d'Anschaire nomme Arroundus, qui avait été chassé de ses états, promit aux Danois de leur procurer un riche butin, s'ils voulaient le suivre et l'aider à rentrer dans son royaume; et il les conduisit devant Byrca, avec vingt-un vaisseaux. Le roi de cette ville était absent, et le gouvernement en était confié à Hérigaire, chrétien, qui avait déjà fait beaucoup de miracles. Le peuple fut obligé de se réfugier dans une autre ville, et, comme il n'était pas en force pour résister, il invoquait ses idoles et leur demandait de les assister dans ce danger pressant. Hérigaire leur dit que leurs idoles et leurs présens étaient maudits de Dieu; qu'en vain ils invoqueraient leurs idoles, qu'elles ne sauveraient ni leurs femmes, ni leurs enfans, ni leurs biens; et il les engagea à avoir recours au vrai Dieu, qui seul avait le pouvoir de les secourir. Les Suédois, dans leur terreur, lui dirent qu'ils mettaient toute leur confiance en lui, et qu'il pouvait disposer d'eux à son gré. Alors Hérigaire fit faire des prières et des jeûnes publics, et proposa ensuite aux Danois de laisser au sort à décider si la volonté divine était que ce pays fût dévasté par eux; ce qu'ils ne purent refuser, puisque tel était leur usage. L'épreuve fut faite, et le sort décida que les dieux ne le voulaient pas. On rechercha ensuite quelle était la ville qui devait être pillée, pour remplir le but de leur voyage, et le sort tomba sur une ville des Esclavons. Les Danois obéirent en tout point aux ordres de la divinité, et se rendirent à la ville désignée, qu'ils livrèrent au pillage. On conçoit toute l'influence que cet événement et quelques autres semblables durent avoir sur l'esprit de ces peuples, et combien ils durent

les porter à abandonner leurs idoles pour le Dieu protecteur des chrétiens. Ce fait et un autre parfaitement semblable qu'on lit dans cette histoire, et les expressions dont se sert l'historien, prouvent que c'était un usage consacré pour ces peuples, que de laisser au sort le soin d'interpréter la volonté des dieux avant d'entreprendre une expédition.

Après la mort de Louis le Débonnaire, *Anschaire*, qui avait réuni l'archevêché de Hambourg et celui de *Brème*, se rendit auprès d'Orie, alors seul roi des Danois, et obtint de lui la permission de prêcher l'évangile dans ses états ; il finit même par gagner la confiance du roi, qui écoutait avec intérêt ses exhortations. Il fut autorisé à bâtir une église et un presbytère dans le port de *Sleswic*, et un très-grand nombre de Danois reçurent le baptême. Le saint évêque se rendit ensuite dans la Suède, où le peuple, d'un consentement unanime, demanda que des églises fussent bâties, que des prêtres prêchassent l'évangile, et que tous ceux qui voudraient se convertir au christianisme en eussent la liberté. De saints prédicateurs vinrent aider Anschaire à accomplir le grand œuvre qu'il avait entrepris ; mais la mort le surprit au moment où il y travaillait avec plus d'ardeur que jamais ; et lorsqu'il commençait à jouir de ses succès. Ses travaux lui ont mérité le titre glorieux d'*apôtre du nord*

FIN DES ÉCLAIRCISSEMENS.

TABLE
DES MATIÈRES.

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

L

M

N

O

P

R

S

T

U

V

W

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.



ESSAI

SUR LES INVASIONS MARITIMES

DES

NORMANDS

DANS LES GAULES;

SUIVI

D'UN APERÇU

DES EFFETS QUE LES ÉTABLISSEMENS DES HOMMES DU NORD ONT EUS SUR LA LANGUE, LA LITTÉRATURE, LES MŒURS, LES INSTITUTIONS NATIONALES, ET LE SYSTÈME POLITIQUE DE L'EUROPE;

OUVRAGE QUI A OBTENU

UNE MENTION HONORABLE DE L'INSTITUT DE FRANCE.

PAR B. CAPEFIGUE.



IMPRIMERIE ROYALE.

1823.

